

**construire Des
VILLES EUROPÉENNES
DURABLES**

Thomas Bouvier

Sous la direction de Denis Stokkink

Asbl *Pour la Solidarité*, mars 2009

ISBN: 978-2-930530-00-0

Dépôt légal : D/2009/11.262/2



Le Think Tank européen *Pour la Solidarité* (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, *Pour la Solidarité* initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial, la responsabilité sociale des entreprises et la diversité, et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think Tank européen *Pour la Solidarité*

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles
Tél. : +32.2.535.06.88 - Fax : +32.2.539.13.04
info@pourlasolidarite.eu
www.pourlasolidarite.eu

LES CAHIERS DE LA SOLIDARITÉ

Collection dirigée par **Denis Stokkink**

Thomas Bouvier, *Construire des villes européennes durables, tome 1*, Série développement durable territorial, n°16, 2009.

Europe, énergie et économie sociale, Série développement durable territorial, n°15, 2008.

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°14, 2007.

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12 (n°13 en version néerlandaise), 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007.

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*,

Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

Table des matières

Mode d'emploi des thématiques et des fiches de bonne pratique	9
Une ville autosuffisante	19
Une ville verte	81
Un patrimoine urbain valorisé	141
Une ville réaménagée	175
Une mobilité urbaine durable	223
Des temps urbains maîtrisés	271
Une ville solidaire	307
Une ville diversifiée	357
Une ville citoyenne	397
Une ville responsable	439
Conclusion	481

Tome 2 :
La Ville Durable en
Projets

**MODE D'EMPLOI DES
THÉMATIQUES ET DES
FICHES DE BONNE
PRATIQUE**

Les dix thématiques exposées dans ce deuxième tome du cahier « construire des villes européennes durables », ainsi que les fiches de bonne pratique qui les illustrent, se présentent sous une forme identique, afin de faciliter la lecture de l'ensemble. Encore faut-il en comprendre leur architecture. C'est pourquoi nous proposons, en guise de propos liminaire, un mode d'emploi des thématiques et des fiches de bonne pratique.

S'approprier les dix thématiques de la ville durable

L'introduction

Les dix thématiques, identifiées dans le chapitre 8 « Comment classer les projets de développement urbain durable ? » du premier tome, se préoccupent chacune d'un enjeu majeur de durabilité : les ressources pour la thématique « une ville autosuffisante », la gestion des rejets polluants en ce qui concerne la « ville verte » ou encore le renforcement du lien social à propos de la « ville solidaire ». L'introduction sert à rappeler ces enjeux et à esquisser les réponses à apporter. Elle permet également de faire le lien avec la thématique précédente, dans la mesure où les dix thématiques s'enchaînent suivant un ordre logique.

« En quoi les réponses apportées dans la thématique participent-elles à la construction de villes durables ? »

> des villes européennes face au problème de ...

Cette sous-partie expose les problèmes de durabilité, en s'appuyant sur des données chiffrées, qui se posent dans le cadre de la thématique. Dans « une ville verte », nous ferons par exemple remarquer que les villes européennes ont à subir la pollution de l'air et des nappes phréatiques.

> [les solutions] au service d'un développement urbain durable

Comme l'indique le titre de la sous-partie, les solutions potentielles aux

problèmes seront ici présentées, et leur contribution effective à un développement urbain durable. Dans le cadre de la thématique « une mobilité urbaine durable », nous expliquerons par exemple en quoi il est important de garantir l'accessibilité de tous aux transports afin de lutter contre les problèmes de mobilité urbaine et promouvoir une mobilité durable.

> **la prise en compte des autres enjeux de développement urbain durable**

Les solutions apportées dans la sous-partie précédente ne peuvent être véritablement considérées comme « durables » que si elles s'interrogent sur la façon de prendre en compte les enjeux des neuf autres thématiques. Tout projet ne peut prétendre à l'exhaustivité et ne doit pas apporter une réponse à tous les enjeux pour être qualifié de « durable », mais ses instigateurs doivent a minima élargir leur réflexion à ces autres enjeux de développement durable. Dans la thématique « une ville réaménagée », nous insisterons par exemple sur l'importance des enjeux de solidarité et de participation citoyenne dans les opérations d'aménagement urbain.

Les encadrés « définitions » et « chiffres clés »

Ils permettent d'isoler les termes et les données les plus importants du sujet.

Que fait l'Union européenne pour [titre de la thématique] ?

> **Les dispositions législatives**

Nous présentons ici les principaux textes de loi européens en lien avec la thématique.

> **Les dispositions non contraignantes**

Cette sous-partie regroupe les autres textes européens majeurs qui n'ont pas force de loi (livres verts, livres blancs, communications de la Commission, etc.)

> **Les financements communautaires**

Les principales sources de financement européen des projets de développement urbain durable sont ici brièvement exposées, notamment leurs grands axes de travail.

Pour en savoir plus

Il s'agit des principales références bibliographiques ayant servi au travail de rédaction, ainsi que des « bonnes adresses européennes », autrement dit des sites internet européens (réseaux, portails institutionnels), permettant d'obtenir de plus amples informations sur la thématique.

S'approprier les fiches de bonne pratique

Chaque fiche présente un projet spécifique par ville, plutôt que l'ensemble de l'action d'une ville en faveur du développement durable. En effet, le cahier n'a pas pour objectif de mettre en valeur des « villes modèles », mais de permettre à d'autres collectivités locales européennes de trouver l'inspiration dans des projets variés afin de mener à bien leur propre « entreprise de durabilité ».

Afin de remplir les fiches, des questionnaires ont été envoyés aux villes dont le projet avait été sélectionné pour figurer dans le cahier. Volontairement, les questions posées étaient très générales, en raison de la grande diversité des projets. Par conséquent, la nature et la quantité des informations recueillies est très hétérogène d'une fiche à l'autre. Par ailleurs, toutes les villes n'ont pas répondu. C'est pourquoi, les renseignements proviennent parfois de sources documentaires, dont les principales références sont mentionnées à la fin de la fiche.

Le chapeau

Il indique le nom de la ville et donne un bref titre au projet présenté.

Carte d'identité de la localité

Elle délivre quelques données économiques et démographiques essentielles qui permettent de « situer » rapidement la ville.

> région de

Il s'agit de l'entité régionale à laquelle la ville appartient, selon la classification de l'agence européenne de statistiques Eurostat. Nous avons

choisi de présenter les données économiques et sociales de la région et non de la ville, dans la mesure où ces dernières étaient invariablement disponibles et où les calculs pouvaient s'avérer différents suivant les pays. Au contraire, les données Eurostat régionales présentent l'avantage d'être harmonisées. En outre, ces données donnent un aperçu de la situation économique et sociale de la ville et de son environnement proche, qu'il est très important de prendre en compte pour des projets de développement économique ou d'aménagement du territoire.

> **PIB/hab.** : il donne une idée du niveau de richesse moyen de la région. Il est donné en euros, pour l'année 2005 (dernières données Eurostat disponibles pour toutes les régions). Dans les parenthèses, ce PIB par habitant est rapporté à la moyenne européenne, en pourcentage.

> **Taux d'emploi** : il indique la proportion de personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) qui occupe effectivement un emploi dans la région. Il est exprimé en pourcentage, pour l'année 2005. Dans les parenthèses, ce taux d'emploi est rapporté à la moyenne européenne, en pourcentage.

> **ville de / autorité de / communauté d'agglomération de**

Nom de l'entité urbaine (par exemple, Grande autorité ou Communauté de communes) sur le territoire de laquelle le projet est mené à bien.

> **Population** : le nombre de personnes résidant sur le territoire a été obtenu soit à partir du site internet de la collectivité locale concernée, soit à partir de l'agence de statistique du pays considéré. L'année des données est précisée entre parenthèses.

> **Densité de population** : les données ont été récoltées de la même manière que pour la population. La densité de population offre un aperçu de la compacité de l'entité urbaine.

Carte d'identité de la bonne pratique

Elle donne quelques informations essentielles qui permettent de « situer » le projet.

> **Compétence de la localité**

La rubrique indique en vertu des lois du pays considéré, quelle est la natu-

re et/ou l'étendue des compétences de la ville sur le projet. Si ce n'est pas la ville qui a pris l'initiative du projet (association, entreprise, etc.), le champ de compétence de la structure qui en est chargée est indiqué.

> **Acteurs**

Il s'agit de donner le nom et éventuellement le champ d'action des personnes morales et/ou physiques ayant participé à la mise en œuvre du projet.

> **Budget**

La rubrique fait part du montant approximatif du projet et de la provenance des approvisionnements financiers.

> **Européanisation**

La rubrique précise le processus par lequel le projet acquiert une dimension européenne. Autrement dit, elle indique, le cas échéant, quels sont les réseaux et projets européens auxquels la ville participe, principalement en lien avec le projet et sa thématique, et les récompenses européennes que la ville a pu récolter pour son action.

Exposé de la bonne pratique

Le cœur du projet est ici détaillé.

> **Genèse**

La rubrique précise dans quel cadre est né le projet : quelles sont ses racines, parfois profondes, et qu'est-ce qui l'a motivé.

> **Objectifs**

Il s'agit de mettre en évidence les motivations qui ont conduit à lancer le projet.

> **Mise en œuvre**

La rubrique présente sommairement les étapes de l'implémentation du projet et/ou ses grandes réalisations.

> **Dissémination**

Cette rubrique s'intéresse à la façon dont le projet a été diffusé aux

habitants et à l'ensemble des structures intéressées de la ville et de ses environs, et, le cas échéant, la façon dont ce projet a essaimé auprès d'autres collectivités locales européennes (par le biais de colloques européens, d'articles dans la presse européenne par exemple).

Évaluation

L'évaluation ne consiste pas en un examen approfondi du projet, mais essaie d'expliquer en quoi le projet fait avancer la durabilité au sein de la localité, et met l'accent, le cas échéant, sur les points à améliorer.

Les six critères retenus sont ceux dégagés dans le chapitre 8 du premier tome.

> Environnement/social/économie

Nous essayons de comprendre en quoi le projet participe :

> Au respect de l'environnement, par la réduction et la prévention des pollutions (sonore, atmosphérique, aquatique, terrestre), la protection de la biodiversité, la réduction des effets négatifs sur la santé des activités humaines, l'amélioration du cadre de vie, et la bonne gestion des ressources naturelles et anthropiques (le patrimoine)

> Au progrès social, qui revient à assurer une place décente à chaque individu ou groupe d'individu dans la société par des services accessibles à tous, un effort d'intégration de toutes les populations, une attention particulière aux populations fragiles et démunies, la promotion d'emplois de qualité (CDI, revenu décent), la recherche de la cohésion sociale, la mise en valeur de la diversité culturelle, l'attention portée à la solidarité locale comme internationale.

> À un développement économique responsable et pérenne, par la Responsabilité Sociétale des Entreprises, l'importance accordée au développement local, le caractère durable de l'installation des entreprises sur le territoire urbain, le soutien à la création d'emplois et de nouvelles activités économiques, et à l'innovation.

> **Citoyenneté/pérennité/bonne gouvernance**

Ces trois critères d'évaluation permettent de déterminer en quoi :

- > Le citoyen est impliqué dans la mise en œuvre du projet, à la fois activement (démocratie participative) et passivement (information, formation, sensibilisation).
- > Le projet se renouvelle, s'étend, parvient à durer et a été réorienté s'il prenait une mauvaise trajectoire (par rapport aux objectifs initiaux ou aux effets sur le terrain).
- > Le projet a été rigoureusement préparé en amont, a été élaboré par tous les acteurs concernés dans une démarche partenariale (monde scientifique, associatif, syndical, entrepreneurial et les pouvoirs publics), a bénéficié de procédures d'évaluation en aval, et les ressources qui lui sont affectées ont été gérées avec soin.

> **Pour être plus durable**

La rubrique permet d'indiquer, le cas échéant, les points qui seraient à améliorer.

Pour aller plus loin

> **autres projets durables**

Il s'agit de montrer que la ville n'agit pas dans une seule direction mais a réalisé d'autres projets de développement durable.

> **contacts et liens utiles**

Cette dernière rubrique mentionne les coordonnées des personnes responsables du projet si celles-ci ont bien voulu nous les communiquer, les sites internet utiles ainsi que les principales sources documentaires qui ont permis de compléter voire de réaliser la fiche.

**une ville
autosuffisante**

Les villes européennes consomment des ressources naturelles de manière disproportionnée par rapport à leur superficie. Si une telle situation s'explique par la concentration des activités économiques en milieu urbain, elle n'en demeure pas moins problématique, le stock des ressources naturelles allant en s'appauvrissant. Nos villes sont en outre fragilisées par la mobilité du capital et du travail, qui rendent difficiles un développement stable et les incitent à se lancer dans une compétition pour attirer ces facteurs de production plutôt que de compter d'abord sur les richesses locales. Dans les deux cas, les villes d'Europe sont dans une situation de dépendance, la maîtrise des ingrédients de leur développement leur échappant largement.

L'enjeu pour des villes durables ne consiste pas à prendre le contre-pied de cette tendance et à se replier sur soi, option qui néglige l'interdépendance des territoires et briserait la solidarité entre eux, mais à rétablir deux équilibres : un équilibre entre le développement des activités humaines et la capacité de régénération de la nature ; un autre entre le développement local et global. La balance ne penchant que modérément du côté d'un développement local et économe en ressources, il convient d'intensifier les efforts dans cette direction.

en quoi un DÉVELOPPEMENT LOCAL et ÉCONOME en ressources PARTICIPE à LA CONSTRUCTION DE VILLES DURABLES ?

Des villes européennes face aux problèmes de dépendance

On peut traiter des problèmes d'autosuffisance ou d'autonomie d'une ville selon trois axes hétéronomes : les problèmes d'énergie, à la fois en termes de ressources et d'efficacité énergétique, la pénurie des ressources naturelles autres que celles liées à l'énergie, et la fragilisation du développement local par la mondialisation. À chaque fois, les difficultés se résument à une dépendance trop forte de la ville à l'égard de son environnement naturel et économique.

La question de la dépendance énergétique fait figure de symbole, l'actualité étant régulièrement marquée par les aléas du prix du pétrole. Au-delà du simple pétrole, la ville dépend de plus en plus fortement des ressources énergétiques, et ce à double titre : d'une part, à cause d'une offre instable ; d'autre part, en raison d'une demande croissante.

Quand on tente de trouver des raisons à la hausse du prix de l'énergie, on cherche souvent la responsabilité du côté de l'offre. C'est oublier que l'offre doit répondre à une demande inflationniste, en particulier dans les nouveaux États membres. Dans certains pays de l'Est, l'achat de réfrigérateurs, appareils très énergivores, double chaque année. Plus largement, les villes européennes sont de grandes consommatrices d'énergies dans les transports, dans les bâtiments ainsi que dans l'activité économique. Leur développement ne fait qu'accélérer la tendance à la hausse. Pour ne prendre qu'un exemple, la consommation électrique du secteur résidentiel dans

l'UE a augmenté de 10,8 % entre 1999 et 2004¹. En comparaison, dans la même période, la consommation du secteur industriel croissait de 6,6 %². Des hausses sont aussi à constater pour le gaz. On pourrait penser que la transition vers une activité de services fait décroître la consommation énergétique des activités économiques. Pourtant, les services sont parmi les premiers postes consommateurs d'énergie en Europe. Ils représentent 25 % de la demande totale d'électricité par exemple³.

La consommation est accrue par les gaspillages, dûs en particulier à l'état des bâtiments. L'Europe dispose d'un parc immobilier plutôt âgé, mal isolé, notamment dans les nouveaux États membres. La culture de la consommation des sociétés européennes alimente également les gaspillages. Quand un ménage se dote de nouveaux appareils électroménagers, les anciens sont souvent déplacés à un autre endroit de la maison et non remplacés, comme le relèvent des études sur la question. Enfin, certains biens de consommation sont eux-mêmes des pièges à énergie. Les ampoules à incandescence, encore largement utilisées, entraînent le gaspillage de 90 % de l'électricité consommée pour produire de la lumière⁴.

La dépendance énergétique n'est pas seulement fâcheuse pour l'environnement. Elle l'est également sur un plan économique, l'énergie demeurant essentielle à la production, et sur un plan social, le coût de l'énergie pesant davantage sur le budget des ménages les plus faibles. Pourtant, la ville, en concentrant les activités, les moyens et les personnes, dispose de facilités pour opérer un changement massif dans la production et la consommation d'énergie. La ville pourrait notamment utiliser des énergies renouvelables, qui, si elles sont correcte-

1. BERTOLDI Paolo & ATANASIU Bogdan, 2007, p. 3. (Voir « En savoir plus » pour la référence complète).

2. Ibid.

3. Ibid.

4. L'habitat individuel, guide pratique de l'ADEME. Disponible en ligne, [<http://www.ademe.fr/particuliers/fiches/isole/rub4.htm>].

ment gérées, sont inépuisables. Or, la production d'énergies renouvelables représente seulement 6,8 % de la consommation primaire d'énergie de l'Union européenne à 27⁵, même si elle tend à la hausse.

Ajoutons que le problème dépasse largement le simple domaine de l'énergie, nos sociétés mobilisant des ressources naturelles pour de nombreux usages : matériaux divers pour la construction, eau pour l'irrigation, matières premières pour l'activité industrielle, etc. La situation est univoque : demande croissante à laquelle l'offre a du mal à répondre, problème de gestion dans l'utilisation des ressources, mobilisation insuffisante des ressources renouvelables.

Les villes européennes tardent à faire usage de ressources faciles à récolter et gratuites. L'eau de pluie, très utile pour les emplois d'eau non potable, constitue un bon exemple. Le bois, si tant est que sa culture soit correctement gérée, est aussi une ressource renouvelable, encore peu utilisée dans la construction. Les images de saccage de la forêt amazonienne laissent penser à une ressource en péril. Sans remettre en cause ce constat, nous ferons remarquer qu'en Europe les forêts s'étendent. Il repousse plus de bois qu'il n'en est coupé. En France par exemple, la récolte annuelle de bois est de l'ordre de 65 % de l'accroissement biologique annuel, la situation étant similaire dans les autres pays européens⁶.

Il serait toutefois inapproprié d'assimiler une « ressource renouvelable » à un puit sans fond. Comme toute ressource, elle demande une gestion. L'exemple que nous donnions du bois vient l'illustrer : sur-exploitée, la forêt peut être menacée de disparition. L'exigence de gestion revêt un caractère indispensable pour les ressources non renouvelables, par définition limitées. Enfin, la mondialisation achève de faire de la gestion des ressources naturelles un enjeu majeur,

5. « Fiche 4 : la place des énergies renouvelables dans les bilans », in Petit mémento des énergies renouvelables : Éléments pour un débat sur les énergies renouvelables en France (voir « En savoir plus » pour la référence complète).

6. « Pourquoi prescrire le bois dans les bâtiments de construction ? », in Guide de l'achat public éco-responsable : le bois, matériau de construction, p.4 (voir « En savoir plus » pour la référence complète).

dans la mesure où elle favorise un approvisionnement lointain. Le commerce mondial des ressources peut s'avérer bénéfique, pour les pays en développement notamment, pour lesquels il constitue une des activités économiques principales. Il pose toutefois des problèmes en termes de coûts environnemental et financier du transport et de sécurité des approvisionnements. Il pose également question quant à la possibilité pour les pays en développement d'assurer à la fois la satisfaction des besoins des pays du Nord et leur consommation interne, cette forte demande poussant au développement d'activités peu concernées par la gestion durable des ressources, voire illégales. Pour rester dans le registre sylvicole, l'exploitation des bois exotiques est ainsi régulièrement montrée du doigt par les associations environnementales⁷. Au fond, la mondialisation tend à accentuer la dépendance des villes demandeuses de ressources, tout autant que les territoires exploitants, dont l'activité est fortement liée à la demande internationale en général, et urbaine en particulier.

Du fait de la mondialisation, les villes européennes doivent aussi faire face à la mobilité de leurs principales ressources propres : le capital et le travail. La mobilité du capital, aisée dans des économies ouvertes, inquiète les responsables politiques locaux comme les habitants. Il convient tout de même de tempérer la menace de la délocalisation du capital. Les pertes économiques et sociales qui en résultent ne doivent pas s'apprécier en termes bruts : une délocalisation peut être entièrement compensée par la création de nouvelles entreprises sur le territoire, en raison également de la mondialisation. Une ville peut par exemple perdre son industrie traditionnelle, mais attirer en contrepartie des secteurs d'activité nouveaux et porteurs. La répartition des coûts et des bénéfices de la mondialisation n'est cependant pas homogène. Les zones les plus fragiles économiquement et les moins intégrées dans l'économie mondiale ressentent plus durement les effets des délocalisations. La mobilité accrue

7. « Importation de bois exotique : opération de blocage et de sensibilisation réussie pour Greenpeace », Actu-environnement.com, mars 2008. Disponible en ligne [http://www.actu-environnement.com/ae/news/greenpeace_blocage_cargo_bois_tropique_bresil_4734.php4].

du capital tend ainsi à creuser les inégalités de territoire. La mobilité du travail offre aussi ses gagnants et ses perdants de la mondialisation. Certaines villes subissent des évolutions démographiques parfois spectaculaires. Le problème prend tout son sens en Europe. L'exode des populations de l'Est de l'Europe vers les pays de l'Ouest, avec l'élargissement de l'UE, puis de la zone Schengen de libre-circulation des personnes, en atteste.

La mobilité des deux facteurs de production a tendance à entraîner une compétition entre les territoires pour attirer les capitaux et les travailleurs. Cette tendance se double d'un penchant pour la spécialisation sectorielle, visant à tirer profit des activités économiques les plus avantageuses pour le territoire. Elle peut être très bénéfique pour la ville, comme elle présente des risques, si l'activité dans laquelle la ville s'est spécialisée vient par exemple à s'effondrer.

Enfin, le phénomène urbain est lui-même un danger pour le développement local. Avec l'expansion urbaine sous la pression démographique et économique, les villes débordent sur les territoires ruraux. Cette attitude de prédation va à l'encontre de l'équilibre des territoires recherché par le développement durable, et menace la pérennité des ressources naturelles, dont nous avons pu souligner dans les paragraphes précédents la fragilisation, autant que l'extrême dépendance de la ville à leur égard. De ces problèmes découlent la nécessité d'une utilisation plus économe et relocalisée des ressources naturelles.

Énergies renouvelables, économie de ressources naturelles et développement local au service d'un développement urbain durable

La réduction de la dépendance des villes s'opère à trois niveaux :

- > la gestion économe des ressources naturelles ;
- > l'utilisation de ressources renouvelables ;

> le soutien à un développement local.

La diminution de la consommation de ressources naturelles, notamment énergétiques, est souvent présentée comme une situation « gagnante/gagnante », dans la mesure où une réduction de la consommation des ressources permet d'économiser de l'argent tout en gardant une qualité de vie identique voire meilleure – moins de pollutions liées à l'exploitation des ressources. Cette diminution doit s'apprécier en termes nets, c'est-à-dire que la diminution de l'utilisation de ressources pour la production doit être supérieure à l'augmentation de la consommation. En matière énergétique, on observe ainsi que la meilleure efficacité énergétique des bâtiments, des transports, etc. est entièrement compensée par l'accroissement continue de la demande en énergie⁸. Les efforts en faveur d'une moindre consommation de ressources doivent par conséquent être significatifs, accompagnés par une politique volontariste.

Les autorités locales ont un rôle important à jouer, dans la mesure où elles disposent des moyens légaux pour mettre en place des actions de sensibilisation, mais surtout parce que les investissements sont souvent coûteux. Elles peuvent apporter un soutien matériel ou financier, à l'image de Zoetermeer, aux Pays-Bas, qui distribue des « boîtes énergie » aux foyers les plus démunis. Le soutien à des entreprises innovantes fait également partie des actions clés pour une municipalité, dans la mesure où une meilleure utilisation des ressources passe avant tout par l'innovation⁹. À ce titre, la mise en place par la ville de Modène, en Italie, de forums de l'énergie est une initiative intéressante pour encourager l'innovation. La ville peut enfin contribuer elle-même aux économies d'énergie, en rendant le mobilier public – le projet d'éclairage public durable d'Amsterdam en fournit un exemple –, les bâtiments et les véhicules municipaux énergétiquement plus performants.

8. WWF, *The energy efficiency challenge*, WWF, avril 2005, p. 3. Disponible en ligne, [<http://assets.panda.org/downloads/energyefficiencychallengefinal.pdf>].

9. BLOK Kornelis, 2005 (voir « En savoir plus » pour la référence complète).

Agir sur la demande n'est pas suffisant pour optimiser l'utilisation des ressources. Il importe tout autant de concentrer les efforts sur l'offre ; non seulement l'offre en biens de consommation et de production, comme nous l'avons montré, mais aussi l'offre de ressources. Les ressources renouvelables sont à ce titre à privilégier.

Les ressources renouvelables présentent l'avantage de se régénérer à l'échelle d'une vie humaine, au contraire des ressources fossiles, présentes en quantité limitée. Pour être plus précis, pour qualifier une source d'énergie et plus largement toute ressource naturelle de « renouvelable », il convient autant de prendre en compte la nature de la ressource que l'usage qui en est fait. Le bois peut être par exemple considéré comme renouvelable, à condition que la consommation de bois ne soit pas supérieure à la capacité de régénération des forêts. La, malgré tout, relative abondance de ces ressources permet d'obtenir des coûts unitaires relativement stables, tandis que plus les ressources fossiles se font rares, plus elles deviennent chères. Devant le tarissement des réserves énergétiques fossiles, il est dans l'intérêt d'une collectivité d'investir très tôt et massivement dans les énergies renouvelables.

À cette abondance des ressources s'ajoute une abondance des sources d'énergie renouvelable. Elles sont suffisamment diverses pour s'adapter à la configuration d'un territoire : énergie marémotrice pour les régions maritimes, géothermie haute énergie dans les régions volcaniques, énergie éolienne dans les endroits ventés, etc. De fait, la plupart des énergies renouvelables peuvent être « extraites » et produites à proximité de leur lieu de consommation finale. Les déperditions énergétiques et le coût environnemental et économique du transport sont ainsi limités. Cette localisation permet à une collectivité, même de petite taille et disposant de peu de ressources financières, ainsi qu'à des particuliers, de se rendre propriétaires d'installations d'énergies renouvelables. Ils peuvent alors revendre l'énergie non consommée. La municipalité d'Amersfoort aux Pays-Bas a par exemple installé des panneaux photovoltaïques sur le toit de ses écoles, les surplus d'énergie produite étant revendus à une compagnie

d'électricité. Ce n'est pas seulement le cas de l'énergie. L'eau de pluie présente par exemple la particularité de pouvoir être utilisée, pour des usages non potables, sur le lieu même de sa récolte.

Pour les collectivités locales, la possibilité de décentraliser la production des énergies renouvelables ouvre de larges perspectives sur la voie d'une plus grande indépendance énergétique, d'autant plus que la marge de progression demeure considérable. En revanche, si les premières municipalités font d'une vie sans énergie fossile un objectif réaliste, Kristianstad en Suède par exemple, l'horizon d'une Europe sans centrales nucléaires et à charbon paraît encore loin. Il convient dès lors d'adopter une démarche dynamique et progressive de recomposition du bouquet énergétique, en accordant la priorité aux énergies renouvelables.

En permettant de tirer profit des avantages naturels locaux, les énergies renouvelables constituent un moyen de favoriser le développement local, essentiel au développement durable. En mobilisant en priorité les richesses du territoire dans toute leur diversité, le développement local permet en effet à la ville d'assurer ses besoins en biens et services comme en emploi, à renforcer son identité et ses savoir-faire.

Pour autant, le développement local ne revient pas à rendre la ville autarcique. Il l'encourage au contraire à être plus ouverte sur son environnement proche. Par exemple, la mise en valeur de l'agriculture locale dans la ville de Carrare en Italie a des retombées positives sur les communes rurales environnantes. Le développement local s'entend à l'échelle d'un bassin de vie, autrement dit, il dépasse le cadre urbain et conçoit la ville et la campagne dans leur complémentarité.

Une stratégie de développement local, si elle encourage une diversification des activités, n'interdit pas non plus une certaine spécialisation. La mise en place de systèmes productifs locaux, qui consiste à faire travailler ensemble, sur un même territoire, plusieurs entrepri-

10. POMMIER, Paulette, 2002, (voir « En savoir plus » pour la référence complète).

ses ayant des activités similaires ou complémentaires, est un élément important du développement local et d'un développement économique durable du territoire¹⁰. De telles interdépendances permettent de limiter les coûts de transport, ergo l'impact sur l'environnement, de gagner du temps, de bénéficier d'externalités positives grâce à la circulation des connaissances, de fidéliser des entreprises, et de renforcer le savoir-faire d'un territoire.

Le développement local est surtout un instrument profitable de durabilité par son approche intégrée. La définition du concept¹¹ insiste sur son caractère multidimensionnel et sa capacité à mobiliser l'ensemble des richesses d'un territoire. Cette exigence de multidimensionnalité renforce les liens entre l'utilisation des ressources naturelles et le développement économique local, les ressources naturelles faisant partie intégrante des richesses locales à valoriser.

11. Voir « Définitions ».

La prise en compte des autres enjeux de développement urbain durable

INTÉGRER LES ENJEUX DE LA VILLE AUTOSUFFISANTE AVEC CEUX DE :
<p>La ville verte</p> <p>> Diversifier au maximum le bouquet énergétique, aucune solution n'ayant une empreinte environnementale neutre. Ainsi, une énergie renouvelable n'est pas nécessairement une énergie propre, c'est-à-dire une énergie dont les rejets peuvent être rapidement assimilés par la nature. Par exemple, le bois, bien que considéré comme renouvelable, n'est pas une énergie propre à cause des rejets de dioxyde de carbone dégagés lors de sa combustion.</p> <p>> Gérer de manière éco-responsable les déchets générés par le remplacement des biens énergétiquement peu performants, par le recyclage par exemple.</p> <p>> Concernant le développement local : le territoire doit mobiliser ses propres ressources pour assurer son dynamisme économique et social, sans mettre en danger le capital naturel dont il dispose.</p> <p>Soutenir à cet effet les initiatives en faveur de l'agriculture biologique locale (marchés, coopératives d'achat, etc.), qui respectent l'environnement, en limitant notamment l'usage de produits polluants.</p>
<p>La valorisation du patrimoine urbain</p> <p>> Faire l'effort d'intégrer les installations de production d'énergie dans le paysage, afin de ne pas dévaloriser le patrimoine naturel et bâti.</p>

La ville réaménagée

> Veiller à ce que les installations de production d'énergie ne représentent pas des nuisances pour les habitations avoisinantes.

> Penser le développement local du territoire en complémentarité avec son aménagement. Par exemple, le développement d'un système productif local doit se penser autant en termes économiques que géographiques (quel(s) emplacement(s) ?, quels liens avec les espaces résidentiels ?, etc.) afin de ne pas risquer de générer des déséquilibres spatiaux.

La mobilité urbaine durable

> S'emparer avec prudence de la question des agrocarburants, leur efficacité énergétique étant à l'heure actuelle très discutée¹².

La ville solidaire

> S'attaquer à la pauvreté énergétique, autrement dit la pauvreté des personnes ne parvenant pas à régler leur facture de consommation d'énergie, phénomène qui prend de l'ampleur en Europe¹³. Privilégier une participation aux investissements dans des technologies énergétiquement efficaces, profitables à long terme, plutôt qu'un soutien financier aux ménages les plus démunis, qui revient à les maintenir « sous perfusion ».

> Mettre en valeur l'économie sociale et solidaire, dont les structures sont très investies dans le développement local, en raison d'un ancrage territorial souvent fort.

> Ménager une place au commerce international équitable, qui participe à la solidarité Nord/Sud et au développement durable de la planète.

12. KARLSSON Mats, 2007, (voir « En savoir plus » pour la référence complète).

13. European anti-poverty network, « Communiqué de presse: Les personnes en situation de pauvreté ne devraient pas avoir à choisir entre manger et se chauffer! EAPN, CECODHAS et la FSESP appellent le Parlement à agir rapidement pour lutter contre la pauvreté énergétique », juin 2008. Disponible en ligne, [<http://www.eapn.eu/content/view/337/lang,fr/>].

La ville citoyenne

> Sensibiliser les citoyens aux problèmes énergétiques. Une meilleure isolation d'un bâtiment, par exemple, ne réduit pas automatiquement la facture de chauffage, si les occupants ne changent pas leurs habitudes de consommation.

La ville responsable

> Mettre en place des plateformes partenariales entre les différentes catégories d'acteurs (entreprises, chercheurs, pouvoirs publics, associations,...) afin de favoriser les synergies, qui permettront le développement des activités économiques locales, et faciliteront l'innovation en matière énergétique.

> Ne pas penser le développement local contre l'aménagement du territoire, mais dans une stratégie de complémentarité. Cette exigence appelle en amont à une répartition claire des tâches, des objectifs et des moyens entre les différents niveaux de décision.

> Coordonner l'action des services. Par exemple, une action conjointe des services environnementaux et sociaux de la municipalité s'avère essentielle pour résoudre le problème de la pauvreté énergétique.

> Accorder de l'importance à la démarche d'évaluation et d'expertise dans le choix des énergies : nécessité notamment de faire une analyse comparée du bilan énergétique et écologique de chaque solution envisagée, leur efficacité énergétique et environnementale selon différents paramètres.

Développement local

« Le développement local est un processus collectif d'innovation territoriale inscrit dans la durabilité. Ce processus s'enracine dans un territoire pertinent, il y fédère et organise en réseau les acteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels pétris d'une culture commune de projet dont la finalité est le bien-être collectif et la centralité : l'être humain. »

Dominique-Paule Decoster, co-directrice de l'Unité de Développement Territorial et Local à l'IGEAT - Université Libre de Bruxelles, 2006

Ressource renouvelable/non renouvelable

Une ressource renouvelable est une ressource naturelle dont le stock peut se reconstituer sur une période courte à l'échelle humaine. Il faut que le stock puisse se renouveler au moins aussi vite qu'il est consommé :

« La distinction entre ressource renouvelable et ressource non-renouvelable est l'une des grandes distinctions permettant de penser l'usage optimal des ressources. En fait, il s'agit moins d'une dichotomie que d'un spectre. L'une des extrémités du spectre est constituée des biens soumis aux grands cycles de régénération comme l'eau et l'air, indispensables à la vie. Le fonctionnement de ces cycles, localement depuis très longtemps et globalement depuis récemment, est fortement influencé par l'activité de l'homme.

À l'autre extrémité du spectre, on rencontre des ressources dont le cycle de renouvellement est si lent, qu'on doit les considérer comme non-renouvelables. Elles comprennent la plupart des ressources énergétiques actuellement exploitées (charbon, pétrole, gaz naturel, uranium), la plupart des matières premières industrielles ou des matériaux de construction, à l'exception notable du bois, et de certaines matières végétales ou animales encore utilisées en proportion importante

par l'industrie textile (coton, laine, etc...), et bien sûr des matières premières de l'industrie agro-alimentaire. »

Michel Moreaux, professeur d'économie à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse

Systeme productif local

« Une organisation productive particulière localisée sur un territoire correspondant généralement à un bassin d'emploi. Cette organisation fonctionne comme un réseau d'interdépendances constitué d'unités productives ayant des activités similaires ou complémentaires qui se divisent le travail (entreprises de production ou de services, centres de recherche, organismes de formation, centres de transfert et de veille technologique, etc.) »

Délégation française à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), 2002

DÉFINITIONS

Consommation d'énergie de l'UE25 en 2006 : 3,5 tonnes équivalent pétrole (tep) par habitant (stable par rapport à 2004)

Taux de dépendance énergétique de l'UE27 en 2006 : 54 % (53 % en 2005) contre 75 % pour les États-Unis.

Production primaire d'énergie renouvelable¹⁴ dans l'UE27 : 127 419 tonnes équivalent pétrole en 2006 contre 85 130 en 1995.

Électricité provenant des énergies renouvelables dans l'UE27 : 14,6 % de la consommation brute d'électricité en 2006 contre 13,1 % en 1997 (objectif 21 % en 2010)

Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire de l'UE27 en 2004 : 5,6 % (objectif 2010 : 12 %)

Eurostat

CHIFFRES CLÉS

14. Les énergies renouvelables comprennent la production primaire de la biomasse, d'énergie hydroélectrique, géothermique, éolienne et solaire.

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE POUR DES VILLES PLUS AUTOSUFFISANTES ?

Au travers de sa politique énergétique, l'Union Européenne soutient le développement de l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables au sein des villes. Dans ces deux domaines, l'initiative ManagEnergy de la DG Énergie-Transport de la Commission européenne a pour but d'encourager le travail des acteurs aux niveaux locaux et régionaux. Les principaux outils employés sont les formations, les ateliers et les événements en ligne. Ceux-ci sont complétés par des moyens d'informations complémentaires, tels que des études de cas, des bonnes pratiques, la législation européenne et la mise en place de programmes.

La création d'une Commission d'un Pacte des maires, réunissant dans un réseau permanent les villes les plus avant-gardistes en matière énergétique, participe également d'une démarche encourageant les villes à être les moteurs de l'efficacité énergétique.

Par ailleurs, plusieurs directives, qui seront présentées plus loin, encadrent la gestion de l'énergie dans les villes. Les plus récentes ont été votées dans le cadre de l'adoption du Paquet « Climat-Énergie » par le Parlement Européen en décembre 2008. Les objectifs de ce Paquet sont ambitieux: une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique et une part de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'UE. Cependant la crise financière et les difficultés à se mettre d'accord, qu'ont rencontrées les États-membres européens, notamment avant le sommet de Poznan fin 2008, remettant en cause le leadership de l'Union européenne en matière de lutte contre le changement climatique, ont obligé à un certain nombre de concessions, notamment dans la méthode à mettre en place pour atteindre ces objectifs.

Cependant, ce Paquet aura un rôle certain dans les politiques énergétiques des villes et devrait permettre de renforcer et compléter les initiatives qui existent déjà au niveau local.

Les dispositions législatives

Directive relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, 2001 : elle met en place un cadre communautaire pour la promotion des sources d'énergies renouvelables dans la production d'électricité, fixant l'objectif de 21% d'énergies renouvelables dans la production d'électricité.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2001:283:0033:0040:FR:PDF>]

Directive sur la performance énergétique des bâtiments, 2002 : le texte exige des États membres qu'ils appliquent des exigences minimales en matière de performance énergétique pour les bâtiments neufs et existants, veillent à la certification de la performance énergétique des bâtiments et imposent l'inspection régulière des chaudières et des systèmes de climatisation dans les bâtiments. Elle propose en outre une méthodologie commune de calcul de la performance énergétique intégrée des bâtiments.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:001:0065:0071:FR:PDF>]

Directive concernant la promotion de la cogénération, 2004 : elle vise à faciliter l'installation et la mise en service de centrales électriques de cogénération (technique permettant de produire en un seul processus de la chaleur et de l'électricité), prenant acte de la sous-utilisation du potentiel de cogénération en Europe.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:052:0050:0060:FR:PDF>]

Directive sur la réglementation des marchés publics dans les domaines de l'eau et de l'énergie (et également des transports et des services postaux), 2004 : par cette directive, la sélection des opérateurs économiques sur la base de critères sociaux et environnementaux est autorisée.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:134:0001:0113:FR:PDF>]

Directive relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, 2006 : elle fixe un cadre concernant l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et les services énergétiques. Ce cadre comprend un objectif indicatif d'économies d'énergie applicable aux États membres, des mesures de promotion de l'efficacité énergétique et des services énergétiques, et surtout des obligations pour les autorités publiques nationales en matière d'économies d'énergie et d'achats énergétiquement efficaces.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:114:0064:0085:FR:PDF>]

Approbation en première lecture et résolutions législatives du Parlement Européen du 17 décembre 2008 :

> sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables ;

> sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre ;

> sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'effort à fournir par les États membres pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction de ces émissions jusqu'en 2020 ;

> sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative au stockage géologique du dioxyde de carbone ;

> sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 98/70/CE en ce qui concerne les spécifications relatives à l'essence, au carburant diesel et aux gazoles ainsi que l'introduction d'un mécanisme permettant de surveiller et de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des carburants utilisés dans le transport routier, modifiant la directive 1999/32/CE du Conseil en ce qui concerne les spécifications relatives aux carburants utilisés par les bateaux de navigation intérieure ;

> sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des normes de performance en matière d'émiss-

sions pour les voitures particulières neuves dans le cadre de l'approche intégrée de la Communauté visant à réduire les émissions de CO2 des véhicules légers.

[<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+20081217+TOC+DOC+XML+V0//FR>]

Les dispositions non contraignantes

Les lignes directrices 2002 de la Stratégie européenne pour l'Emploi : elles concrétisent la volonté de la Commission européenne de favoriser une approche locale dans la politique européenne de l'emploi. Le développement local est considéré comme un élément essentiel dans la lutte contre le chômage. À ce titre, des projets spécifiques sont menés, notamment en partenariat avec le programme de développement local de l'économie et de l'emploi (LEED) de l'OCDE.

[http://ec.europa.eu/employment_social/news/2002/mar/guidelines_02_fr.pdf]

Stratégie sur l'utilisation durable des ressources naturelles, 2005 : elle crée un cadre d'action qui vise à diminuer les pressions sur l'environnement qui résultent de la production et de la consommation des ressources naturelles, sans pénaliser le développement économique. Elle prévoit d'intégrer les préoccupations liées aux ressources dans toutes les politiques appropriées, et planifie la mise en place de mesures spécifiques, notamment la création d'un centre de données et d'indicateurs.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0670:FIN:FR:PDF>]

Livre vert: une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable, 2006 : avec ce livre vert, la Commission souhaite donner corps à une politique énergétique européenne. Il se concentre sur trois objectifs principaux : la durabilité, pour lutter contre le changement climatique en promouvant les sources d'énergie renouvelables et l'efficacité énergétique ; la compétitivité, pour améliorer l'efficacité du réseau européen ; la sécurité d'approvisionnement, pour mieux coordonner l'offre et la demande énergétiques intérieures de l'UE. Ces trois objectifs se déclinent en six domaines d'action prioritaires. On retiendra l'attention portée à la recherche et à l'innova-

vation.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0105:FIN:FR:PDF>]

Plan d'action pour l'efficacité énergétique (2007–2012), 2006 : il propose une action à tous les niveaux, afin que l'UE réduise sa consommation d'énergie de 20 % d'ici à 2020. Il vise dans cette optique à améliorer la performance énergétique des biens et services, des bâtiments, des transports, à améliorer le rendement de la production et de la distribution d'énergie, à faciliter les investissements, à susciter le changement des comportements, et à développer des partenariats internationaux en matière d'efficacité énergétique.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0545:FIN:FR:PDF>]

Pacte des maires, 2008 : la centaine de municipalités ayant signé le pacte au moment de son lancement s'engage à dépasser l'objectif de 20% de réduction des émissions de CO2 fixé par l'Union européenne, grâce à des actions en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Le partage de bonnes pratiques est encouragé, ainsi que le développement de marchés publics « verts » dans le domaine de l'énergie.

[http://www.managenergy.net/download/com/covenant_fr.pdf]

Les financements communautaires

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) : ce fonds structurel participe notamment au financement des investissements productifs permettant la création ou le maintien d'emplois durables, et au développement du potentiel endogène des territoires, par des mesures de soutien aux initiatives de développement local. En matière énergétique, il vise également à moderniser les structures pour les régions en retard de développement par rapport à la moyenne communautaire (rentrant dans le cadre de l'objectif « convergence »). Pour l'ensemble des régions, sans distinction de richesse, la priorité est accordée à la stimulation de l'efficacité énergétique.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:210:0001:0011:FR:PDF>]

Le Fonds social européen (FSE) : il est le principal fonds soutenant le développement local pour l'emploi. Il met de petites subventions à la disposition des activités de partenariats locaux. Mais surtout, le développement local est un objectif horizontal pour l'ensemble des opérations au titre du FSE. Le fonds fournit 70 milliards d'euros sur la période 2007–2013.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:210:0012:0018:FR:PDF>]

Le programme « Énergie-intelligente Europe » : dans le cadre du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP), couvrant la période 2007–2013, le programme « Énergie intelligente – Europe » contribue à accélérer la réalisation des objectifs dans le domaine de l'énergie durable. Il soutient l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'adoption de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, une plus large pénétration sur le marché de ces sources d'énergie, la diversification de l'énergie et des carburants, l'augmentation de la part de l'énergie renouvelable et la réduction de la consommation énergétique finale. Ce programme couvre en particulier les activités de la campagne « Énergie durable pour l'Europe », qui vise à sensibiliser le public, ainsi que les pouvoirs publics, aux questions énergétiques. « Énergie-intelligente Europe » est doté au total de 730 millions d'euros sur 7 ans (2007–2013).

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:176:0029:0036:FR:PDF>]

POUR en savoir PLUS

Les productions du Think Tank européen Pour la Solidarité

Europe, énergie et économie sociale, Cahier de la Solidarité n°15, Série : Cohésion sociale et économie sociale, 2008.

Énergie et Europe : focus sur différents États membres, Working paper, Série : Cohésion sociale et économie sociale, 2008.

L'énergie et l'économie sociale : les bonnes pratiques en Europe, Working paper, Série : Cohésion sociale et économie sociale, 2008.

Énergie et Europe : le défi de demain, Working paper, Série : Cohésion sociale et économie sociale, 2008.

Quand le développement local nous parle, Working paper, Série : Développement durable territorial, 2006.

La lutte contre la précarité énergétique et l'économie sociale, Étude, Série : Développement durable territorial, à paraître mi-2009

« Les bonnes adresses » européennes

[<http://www.energie-cites.org/>] : le réseau des collectivités locales pour une énergie durable en Europe.

[<http://www.enr-network.org/>] : le réseau des agences européennes de l'énergie, favorisant l'échange de bonnes pratiques et les partenariats.

[<http://www.european-network.de/>] : le réseau européen de l'économie solidaire et du développement local.

[http://europa.eu/pol/ener/index_fr.htm] : le portail des activités de l'Union européenne en matière d'énergie.

[<http://www.managenergy.net/>] : Managenergy, une initiative de la Commission européenne visant à soutenir les efforts des acteurs

locaux en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

[<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/s15001.htm>] : synthèse de la législation communautaire en matière de développement durable, incluant la gestion des ressources naturelles.

[http://ec.europa.eu/employment_social/local_employment/] : le site de la Commission relatif au Développement local pour l'emploi (DLE).

[http://www.oecd.org/department/0,3355,en_2649_34417_1_1_1_1_1,00.html] : LEED, le programme de développement local de l'OCDE.

Les études et les rapports

Association Global Chance, *Petit mémento des énergies renouvelables : éléments pour un débat sur les énergies renouvelables en France*, Les Cahiers de Global Chance, hors-série n°3, septembre 2007.

[http://www.agora21.org/global-chance/memento_nrj2007.pdf]

BERTOLDI Paolo & ATANASIU Bogdan, *Electricity Consumption and Efficiency Trends in the Enlarged European Union*, Status report 2006, Institute for Environment and Sustainability, 2007, 66 p.

[<http://sunbird.jrc.it/energyefficiency/pdf/EnEff%20Report%202006.pdf>]

BLOK Kornelis, *Improving Energy Efficiency by Five Percent and More per Year?*, Journal of Industrial Ecology, Volume 8 Issue 4, 2005, pp. 87 – 99.

Groupe d'Étude des Marchés, *Développement Durable, Environnement*, Guide de l'achat public éco-responsable : le bois, matériau de construction, Observatoire économique de l'achat public, 2007, 50 p.

[<http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/07-018.pdf>]

KARLSSON Mats, *Sustainable bioenergy: a framework for decision makers*, UN-energy, Organisation des Nations-Unies, avril 2007, 64 p.

[<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1094e/a1094e00.pdf>]

POMMIER, Paulette, *Les systèmes productifs locaux, La Documentation française*, 2002, 78 p.

amersfoort ÉCOLES FONCTIONNANT À L'ÉNERGIE SOLAIRE

carte D'identité De La LOCALITÉ		
	RÉGION D'UTRECHT	VILLE D'AMERSFOORT
	PIB/hab. : 35 481,6 €/hab. (158,4 % EU-27)	Population : 139 017 hab. (2007)
	Taux d'emploi : 75,9 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 2 211 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne PRATIQUE	Acteurs	Service « Sports et Éducation » de la ville ; entreprise de distribution d'électricité hollandaise REMU.
	Budget	Financements de la part de la DG Tren de la Commission européenne, dans le cadre du programme Thermie/Énergie, ainsi que de l'Agence néerlandaise pour l'Énergie et l'Environnement.
EXPOSÉ De La Bonne PRATIQUE	Genèse	<p>Dans la ville d'Amersfoort qui, comme l'ensemble des Pays-Bas, fait face à un problème d'espace, la construction de nouveaux bâtiments à faible empreinte écologique relève d'une équation difficile. La question de l'efficacité énergétique s'y pose donc avec acuité.</p> <p>La ville a profité de l'édification d'un nouveau quartier, Nieuwland, comptant 5000 logements et 70 ha de zone d'activité, pour expérimenter l'utilisation de l'énergie solaire. L'aménagement du quartier, commencé en</p>

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Genèse</p>	<p>1995, s'est achevé en 2002. Cinq types de bâtiments très distincts ont été concernés par le projet : écoles, logements privatifs, logements sociaux locatifs, habitations haut de gamme et maisons mitoyennes.</p> <p>Nous avons choisi de nous intéresser au projet des deux écoles primaires, qui outre ses ambitions écologiques, revêt un caractère pédagogique.</p>
	<p>Objectifs</p>	<p>La ville a voulu démontrer que la pose d'installations solaires ne défigurait pas les bâtiments. Elle a aussi tenu à sensibiliser les nouvelles générations ainsi que leurs parents. Surtout, elle s'est fixé un objectif d'excellence environnementale. Afin de l'atteindre, la méthode « DCBA » a été appliquée, D étant le niveau de base de performance environnementale, A étant l'optimum. Les installations solaires devaient répondre au niveau B au minimum.</p>
	<p>Mise en œuvre</p>	<p>Le projet a associé la ville, et notamment son service de sport et d'éducation (SRO). Ce dernier a passé un contrat en 1995 avec l'entreprise de distribution d'électricité hollandaise REMU. Par ce contrat, une partie de la superficie du toit est réservé à REMU afin que la société y installe des panneaux solaires. En outre, un contrôleur environnement chargé d'évaluer les projets au regard de critères environnementaux, ainsi que d'informer et d'encourager les parties concernées, a été nommé par la municipalité.</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	L'intégration des panneaux solaires a été pensée dès la construction des bâtiments, achevée en 1996 pour l'un, et en 1997 pour l'autre. Les installations produisent environ 8000 kWh par an. REMU bénéficie de l'électricité produite. En contrepartie, la société s'engage à financer une partie des coûts engendrés par l'application des mesures d'économie d'énergie dans les écoles.
	Dissémination	Afin d'informer sur les performances de l'installation, les données de production, ainsi qu'une comparaison avec les objectifs pré-établis sont communiqués par panneau d'affichage au sein de l'école.
ÉVALUATION	Environnement	: non seulement les écoles fonctionnent au moyen d'énergie renouvelable, mais les bâtiments sont conçus également pour consommer peu d'énergie.
	Économie	: économiquement rentable à la fois pour le fournisseur d'électricité, et pour l'école qui reçoit des fonds de la part de REMU
	Citoyenneté	: vertus pédagogiques, de sensibilisation citoyenne à l'efficacité des énergies renouvelables.
	Bonne gouvernance	: procédure de contrôle-qualité, par le biais des panneaux d'affichage et du contrôleur environnement.
	Pour être plus durable	: avoir une réflexion en amont lors d'un nouveau projet de bâtiment ou de quartier : la décision d'installer des panneaux solaires est intervenue trop tard pour équiper la troisième école primaire du quartier.

<p>POUR ALLER PLUS LOIN</p>	<p>Autres projets durables</p>	<p>Dans le cadre de l'édification du nouveau quartier, la Ville d'Amersfoort a choisi d'équiper 500 logements privatifs en panneaux solaires, pour une capacité de 1,3 MWc, supérieure aux objectifs de départ. Elle a pensé aux logements sociaux, dont 50 d'entre eux profitent de panneaux solaires, contribuant à réduire la facture de chauffage et d'électricité des locataires. 19 habitations haut de gamme ont aussi bénéficié de panneaux solaires. Enfin, deux maisons mitoyennes, aux besoins énergétiques entièrement couverts par l'énergie solaire, ont été construites.</p>
<p>POUR ALLER PLUS LOIN</p>	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>Ville d'Amerfoorst : http://www.amersfoort.nl/ (néerlandais/anglais)</p> <p>Association européenne Énergie-cités : une fiche de bonne pratique a été réalisée sur l'ensemble des initiatives solaires du quartier de Nieuwland. Elle est disponible à l'adresse suivante : http://www.energie-cites.eu/db/amersfoort_131_fr.pdf</p> <p>Écolo-info : http://ecoloinfo.com (article du 21 mai 2008)</p>

GRAZ

RÉCOLTE DE DÉCHETS MÉNAGERS POUR DES BIOCARBURANTS

Carte d'identité De La Localité	AUTRICHE	
	RÉGION STYRIE	VILLE DE GRAZ
	PIB/hab. : 24 896,7 €/hab. (111,1 % EU-27)	Population : 252 852 hab. (2008)
	Taux d'emploi : 68,9 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 1 990 hab./km ²
Carte d'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Toutes les questions de développement urbain durable.
	Acteurs	Municipalité, Université de Graz, entreprise locale (SEEG), compagnie de transport public GVB, entreprise d'utilité publique Oko-service.
	Budget	Ville de Graz.
	Européa- nisation	Prix « ville durable » en 1996.
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	Située dans une cuvette entourée de reliefs, la ville de Graz a été confrontée à de graves problèmes de pollution atmosphérique à la fin des années 1980. Ces polluants provien- nent surtout des voitures qui transitent quo- tidienement pour emmener les gens au tra- vail. L'hiver 1988-1989, marqué par une pol- lution particulièrement élevée, a agi comme un déclencheur, qui a fait prendre conscience de la gravité de la situation.

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Genèse</p>	<p>Avec le soutien et la participation active des habitants, la mairie s'est lancée dans une campagne d'amélioration de la qualité de l'air. Dès 1990, les autorités municipales ont adopté une approche des problèmes d'environnement ne se limitant pas à la qualité de l'air, mais intégrant aussi les aspects économiques et sociaux. Un programme lancé en 1991 présente une analyse de la situation et propose des lignes directrices pour la politique de l'environnement, précurseur de l'Agenda 21 lancé en 1995.</p> <p>L'une de ces actions en faveur du développement durable propose aux habitants et aux entreprises de restauration de collecter l'huile de cuisine afin de produire du biocarburant.</p>
	<p>Objectifs</p>	<p>L'objectif est à la fois de produire une énergie renouvelable, plus propre que l'essence, mais surtout d'éveiller la conscience des citoyens, en montrant que chacun peut contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air sans modifier significativement son mode de vie.</p>
	<p>Mise en œuvre</p>	<p>Un procédé de transformation de l'huile de cuisine en biocarburant a été mis en place par une entreprise locale et l'université. L'huile nécessaire à la fabrication du biocarburant est collectée gratuitement auprès des entreprises de restauration par une entreprise d'utilité publique, afin de faciliter leur coopération. Pour ce qui est des particuliers, des conteneurs sont mis à leur disposition. Une fois transformé par l'entreprise SEEG, le carburant est utilisé par la compagnie de</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	<p>transport public locale et les véhicules municipaux. Presque la moitié du parc utilise ce carburant. Depuis 1995, ce carburant est aussi distribué par certaines stations services.</p> <p>Cette initiative « Ökodrive – Von der Pfanne in den Tank » (de la poêle au réservoir) n'entend pas résoudre le problème de la pollution de l'air de Graz à elle seule. Elle est avant tout d'ordre communicationnel. L'action des habitants permet de leur faire prendre conscience de l'utilité de ce qui est avant tout considéré comme un déchet.</p>
	Dissémination	<p>Plus formellement, l'affichage de l'initiative est très visible. Sur les bus, sur divers objets promotionnels, dans des brochures et dans le cadre des événements environnementaux organisés par la mairie, par exemple le festival de l'environnement, organisé chaque été.</p>
ÉVALUATION	<p>Environnement : ce biocarburant permet de réduire les poussières polluantes de près de moitié. Il n'utilise pas de terres agricoles comme les biocarburants traditionnels.</p> <p>Économie : l'entreprise produisant le biocarburant a du mal à satisfaire la demande en raison du succès de l'initiative. Les coûts de production sont réduits : le produit de fabrication de base est gratuit.</p>	

évaluation	<p>Citoyenneté : l'implication de la population est satisfaisante. La quantité d'huile récoltée par les ménages a été multipliée par 10 en dix ans (entre 1990 et 2000), tandis que 20 % des restaurateurs y participent.</p> <p>Pérennité : succès tel que l'action a produit une certaine émulation en Autriche. Des stations service distribuant du gazole écologique existent maintenant dans tout le pays.</p> <p>Bonne gouvernance : la municipalité de Graz a créé une association permettant de faire le lien entre les pouvoirs publics, les entreprises et les chercheurs, afin de développer ce carburant.</p>	
	<p>Pour être plus durable : les responsables municipaux de l'environnement estiment avoir encore beaucoup à faire pour sensibiliser les habitants de Graz et mieux les informer.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>	<p>Un concept énergétique adopté par le conseil municipal en 1996 propose des actions de promotion des énergies renouvelables grâce à l'implication d'experts et de citoyens. Son but est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines de 60% d'ici à 2010, par rapport à 1987. Les actions portent sur un panel large d'activités, des transports aux industries, en passant par le chauffage domestique et les PME.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>Énergie-cités : http://www.energie-cites.eu/db/graz_126_fr.pdf</p> <p>Service de l'environnement de la mairie de Graz : umweltamt@stadt.graz.at</p>

BERLIN

RÉCUPÉRATION DE L'EAU DE PLUIE

carte D'identité De La Localité	ALLEMAGNE	
	RÉGION DE BERLIN	VILLE DE BERLIN
	PIB/hab. : 22 074,9 €/hab. (98,5 % EU-27)	Population : 3 416 300 hab. (2007)
	Taux d'emploi : 58,9 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 3 831 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	La ville de Berlin est compétente en matière de planification et d'aménagement du territoire et de gestion de la ressource en eau.
	Acteurs	Partenariat public-privé entre la ville de Berlin et les sociétés Daimler Chrysler et Debis Immobilier.
	Budget	Financement privé, par les deux entreprises, Daimler Chrysler et Debis Immobilier. Gestion de l'installation gérée par les deux entreprises au cours des 10 premières années de fonctionnement avant rétrocession à la ville de Berlin.
EXPOSÉ De La Bonne Pratique	Genèse	À la chute du Mur, la ville de Berlin a voulu créer une place permettant de relier les parties Est et Ouest de la ville : la Postdamer platz. Afin de mettre en valeur le site, l'équipe chargée d'aménager la place a voulu l'agrémenter de bassins. Pour des motifs économiques et environnementaux, il a été jugé inconcevable d'utiliser de l'eau potable pour remplir ces bassins. L'idée est alors survenue de récupérer l'eau de pluie à partir des immeubles entourant la place. Planifié en 1994, le projet est opérationnel depuis 1998.

exposé De La Bonne Pratique	Objectifs	L'objectif de la récupération de l'eau de pluie va au-delà de la simple valorisation paysagère par les bassins. Il s'agit aussi d'utiliser cette eau comme ressource, pour les sanitaires et l'arrosage. En outre, le système a été prévu pour maîtriser le ruissellement.
	Mise en œuvre	Au préalable, une étude a été menée afin d'évaluer les besoins et les ressources en eau pluviale, et réaliser une simulation. Le système a été mis en place à la suite de ces tests. L'eau de pluie est récupérée sur les toitures des immeubles figurant dans la zone du projet, puis redirigée vers des cuves, qui sont chargées d'alimenter en eau à la fois les bassins, les sanitaires et les systèmes d'arrosage. Le trop-plein est déversé vers un canal. Sur plus du quart des bâtiments de la zone, une toiture végétalisée a été également mise en place. L'entretien de l'ensemble est assuré quotidiennement par des techniciens. Jusqu'à la fin de l'année 2008, il est assuré par une entreprise sous-traitante rémunérée par Daimler, avant que la charge n'incombe à la mairie. Afin de limiter les frais, des techniques d'auto-entretien ont été introduites, par exemple en utilisant un banc de poissons.
	Dissémination	Le projet a été présenté dans de nombreuses études aussi bien en Allemagne qu'à l'étranger. Il est par conséquent particulièrement connu. En outre, le projet a été dirigé vers les citoyens, afin que ceux-ci puissent se l'approprier.

évaluation	<p>Environnement : approche multiple et intégrée de la gestion de l'eau pluviale. Economies d'eau substantielles pour des usages non potables.</p>	
	<p>Social : réappropriation de l'espace public par les habitants.</p>	
	<p>Citoyenneté : présence de plus en plus nombreuse de bénévoles participants à l'entretien des bassins, montrant l'appropriation des lieux par les usagers.</p>	
	<p>Pérennité : le projet survit à sa concession privée en étant désormais géré par la municipalité.</p>	
	<p>Bonne gouvernance : face à certains problèmes de démarrage du système au début, les acteurs ont rapidement rectifié le tir grâce à l'attention constante portée au suivi du projet.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>	<p>Avec l'ufaFabrik, créée à la fin des années 1970 dans des bâtiments désaffectés, Berlin possède son centre international pour la culture et l'écologie. La structure organise de nombreuses manifestations ludiques et didactiques sur le développement durable. Le bâtiment respecte l'environnement puisqu'il intègre une toiture végétalisée, un système de récupération des eaux usées, et il possède sa propre unité de production d'énergie. Les aspects sociaux et culturels sont également fortement mis en avant, grâce à la mise à disposition de nombreux espaces et outils culturels.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies - île de France : http://www.areneidf.org/HQE-urbanisme/pdf/recuperation-OARENE-CSTB.pdf ufaFabrik, http://www.ufafabrik.de</p>

modène

PLAN POUR L'USAGE INTELLIGENT DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS

Carte d'identité de la Localité	ITALIE	
	Région émilie-romagne	VILLE DE MODÈNE
	PIB/hab. : 28 684,3 €/hab. (128,1% EU-27)	Population : 180 638 hab. (2005)
	Taux d'emploi : 68,4 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 993 hab./km ²
Carte d'identité de la Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	De manière générale, les villes italiennes n'ont que peu de compétences en matière énergétique. Elles peuvent néanmoins, comme Modène, mettre en place une planification énergétique.
	Acteurs	Tous les acteurs locaux de l'énergie : chercheurs, professionnels, partenaires sociaux, pouvoirs publics, etc.
	Budget	2 500 000 € pour l'ensemble du projet, sur 2 ans et demi (de janvier 2006 à juin 2008). 50% de la somme a été apporté par l'Union européenne, par le biais du programme « Énergie-intelligente Europe ». Le reste a été partagé entre l'ensemble des acteurs du projet, soit 20 structures (communes, agences d'énergie) réparties sur 11 pays européens.
	Européa- nisation	Climate Alliance, projet européen BELIEF « Building in Europe Local Intelligent Energy Forums », prix « Climate star 2002 », prix Eurosolar 2003.

EXPOSÉ DE LA BONNE PRACTIQUE	Genèse	<p>Cela fait près de 20 ans que la commune de Modène a adopté sa première stratégie énergétique et environnementale. Depuis une dizaine d'années, elle donne une attention particulière à la planification énergétique, au contrôle et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'objectif étant de parvenir à une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici à 2010, par rapport aux niveaux de 1987.</p> <p>Si son action en matière d'énergie est déjà bien développée, la ville de Modène a tenu à s'associer à un projet européen ayant pour vocation d'échanger des expériences et de bâtir des forums locaux pour une énergie intelligente, afin d'étoffer son action, et de réunir l'ensemble des acteurs locaux de l'énergie, dans l'espoir de créer une nouvelle culture basée sur les économies d'énergie. L'action se veut donc autant un exemple de bonne gouvernance qu'un véritable projet d'économies d'énergie.</p>
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Créer des forums de l'énergie. > Rédiger un plan pour l'utilisation durable de l'énergie. > Préparer des outils permettant d'aider à la mise en œuvre du plan. > Avoir des résultats concrets en matière d'économies d'énergie.
	Mise en œuvre	<p>Les forums pour une énergie intelligente se composent d'un groupe de coordination rassemblant : les autorités publiques locales, les centres de recherche, les entreprises énergétiques, les partenaires sociaux, les professionnels du secteur tels que des architectes et des ingénieurs, et des représentants des parties prenantes à l'Agenda 21 local. Leur but est d'établir des ponts entre les structures. Ensuite, ces acteurs se répartissent dans différents</p>

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>groupes de travail, au nombre de six, couvrant un grand nombre de champs contribuant à réaliser des économies d'énergie. Cela va de la contribution du monde de la recherche à la planification urbaine locale, en passant par les capacités d'innovation des entreprises énergétiques et la mise en œuvre de réseaux intégrés d'acteurs ou encore le montage économique de projets d'énergie intelligente.</p> <p>Les activités de ces forums se sont déroulées sur deux ans, entre 2006 et 2008, en partant de la définition d'une stratégie générale, déclinée ensuite au sein des groupes de travail, qui remettent ensuite des documents de synthèse qui ont vocation à être largement diffusés, au travers notamment de conférences.</p> <p>Concrètement, ces forums ont permis de mettre en réseau les acteurs dans le but de partager des informations essentielles, de dégager des nouvelles opportunités économiques pour la réalisation de projets d'énergie intelligente, et de créer des nouvelles normes dans la planification urbaine pour les économies d'énergie et la soutenabilité. Au-delà de ces points, le chantier principal des forums a été de présenter un plan d'action pour une énergie durable, qui se décline 16 actions concrètes et très complètes, couvrant les domaines de la mobilité, des éco-constructions, de l'aménagement urbain, ou encore des énergies renouvelables.</p>
	<p>Dissémination</p>	<p>L'aspect « communication » a été pris au sérieux puisqu'il se décline en un site web, la création d'une brochure sur l'énergie durable à destination des habitants notamment, et la participation à des conférences et des forums sur l'énergie et le développement durable.</p>

évaluation	<p>Environnement : nouvelles normes pour les économies d'énergie ; actions couvrant tous les champs des économies d'énergie ainsi que la production d'énergie propre. Des accords ont par exemple été signés pour mettre en place des plans d'économies d'énergie dans sept écoles, permettant à celles-ci d'économiser près de 10 000 € par an.</p> <p>Économie : nouvelles opportunités économiques dégagées, avec l'intégration des entreprises dans les forums.</p>	
	<p>Citoyenneté : sensibilisation de la population par le biais de publications sur l'énergie durable.</p> <p>Pérennité : les forums permettent de créer des liens durables entre les différents acteurs de l'énergie de Modène.</p> <p>Bonne gouvernance : bel exemple de mise en réseau des acteurs afin d'avoir une vision d'ensemble qui permet d'enrichir et de consolider les projets des pouvoirs publics. Développement d'outils de monitoring et de benchmarking afin de suivre la mise en œuvre des initiatives discutées dans les forums.</p>	
	<p>Pour être plus durable : le projet a été conduit sur une période relativement courte (30 mois). Il faut maintenant qu'il puisse survivre aux fonds européens afin de garantir des résultats durables.</p>	
	POUR ALLER PLUS LOIN	Contacts et liens utiles

amsterdam

eclairage de rue économique

carte D'identité De La Localité	PAYS-BAS	
	RÉGION DE HOLLANDE- SEPTENTRIONALE	aire urbaine D'amsterdam
	PIB/hab. : 34 647,4 €/hab. (154,7% EU-27)	Population : 1 364 422 hab. (2007)
	Taux d'emploi : 73,7 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 1 360 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	La ville est responsable de l'éclairage public ; en plus, elle met en avant l'application des produits innovants (Amsterdam Top city), ce qui correspond au projet expérimental d'éclairage LED des rues.
	Acteurs	Financement municipal pour la gestion et la maintenance de l'éclairage public. Le coût de l'expérimentation des lampadaires LED est d'environ 25 000 €.
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	Depuis de nombreuses années, la municipalité produit de l'électricité verte à partir de ses propres déchets. Cette politique vise à rendre l'utilisation d'énergie aussi efficace que possible. Un paragraphe ambitieux sur l'environnement a été introduit dans la politique d'éclairage public de la ville, ce qui a poussé au développement de l'économie d'énergie pour l'éclairage des rues. La municipalité s'intéresse aux technologies innovantes qui contribuent à une ville durable. La technologie LED est vue comme une technique d'éclairage très prometteuse (sensibilité aux problèmes énergétiques, longue vie). Alors que cette technique ne concernait pas l'éclairage

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	public, Philips Lighting a lancé au printemps 2008 un nouveau type d'éclairage public LED auquel la ville s'est tout de suite intéressé. Suite à un accord, Amsterdam est devenue la première ville mondiale à installer ce type de lampadaire public.
	Objectifs	Acquérir de l'expérience dans la technologie d'éclairage public LED pour améliorer la politique environnementale de la ville ; introduire cette technique auprès du public (habitants, visiteurs) afin de les sensibiliser aux problèmes énergétiques.
	Mise en œuvre	Le long de la voie à la fois piétonne et cyclable très encombrée se situant en face de l'entrée principale de la mairie et de l'opéra, 20 lampadaires de type LED ont été installés. Cette opération s'est déroulée de juillet à décembre 2008 et sera suivie d'une évaluation. Trois autres expérimentations sur l'éclairage LED pour lesquelles des entreprises ont été invitées à participer ont été mises en place à Amsterdam en automne 2008.
	Dissémination	Au début de l'expérimentation en juillet 2008, un site internet a été lancé : sur celui-ci se déroule une consultation publique à l'aide d'un questionnaire à remplir concernant la couleur du lampadaire, la visibilité de la route, etc.
ÉVALUATION	<p>Environnement : possibilité de faire des économies d'énergie de plus de 50%.</p> <p>Économie : le monde des affaires est invité à proposer des techniques innovantes auprès de la municipalité.</p>	

évaluation	<p>Citoyenneté : les habitants sont invités à exprimer leur point de vue sur les nouveaux lampadaires de type LED.</p> <p>Pérennité : la technologie LED est une révolution dans l'éclairage public à grande échelle. Si l'essai à Amsterdam est concluant, cette nouvelle technologie sera mise en place à une plus large échelle.</p>	
	<p>Pour être plus durable : la technologie LED n'est pas encore assez développée pour être étendue à tous les types d'éclairage public. Son développement devrait donc continuer pour permettre de plus grandes économies d'énergie.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Des travaux sont en cours pour transformer un passage commercial et résidentiel fermé à la circulation en une route. Ce projet est à tous niveaux entièrement durable.
	Contacts et liens utiles	<p>www.licht.amsterdam.nl</p> <p>www.iamsterdam.com</p>

carrare

marché DÉDIÉ à L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE LOCALE

carte D'identité De La Localité	Italie	
	Région toscane	Ville de carrare
	PIB/hab. : 25 582,9€/hab. (114,2% EU-27)	Population : 65 296 hab. (2004)
	Taux d'emploi : 63,8 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 920 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	La municipalité détient la gestion et l'aménagement des espaces publics de la ville.
	Acteurs	Mairie de Carrare, association de consommateurs (ACU), producteurs locaux.
	Budget	Commune de Carrare
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	<p>L'historique « Place aux herbes » de la ville a subi des rénovations et a été restaurée dans sa fonction traditionnelle d'accueil d'un marché, entièrement dédié aux produits biologiques locaux.</p> <p>L'attention portée au caractère biologique et local des produits proposés est encouragée par une loi de la région de Toscane qui impose l'acquisition de produits biologiques locaux par les services publics et par les programmes d'éducation à la nourriture. Ainsi, en marge du marché, la mairie a conclu un contrat pour ses cantines publiques garantissant une restauration collective durable. Plus largement, le projet de marché fait partie du plan de la mairie pour revitaliser son centre historique.</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Objectifs	Au-delà de la volonté de favoriser la production locale, le projet a donc des vues culturelles de mise en valeur du patrimoine. Il est aussi éducatif dans la mesure où des initiatives ont été prévues en marge du marché à destination des enfants. Plus largement, il s'agit d'avoir un rôle informatif à destination de tous, en vue de faire découvrir les productions durables.
	Mise en œuvre	La municipalité a fourni 14 étals permettant à 40 vendeurs sélectionnés de s'installer, qui vendent directement leurs produits. La vente directe permet aux producteurs de dégager des marges suffisantes pour faire survivre leur activité. Ces producteurs n'ayant de surcroît guère de liens entre eux, ce marché leur permet aussi de se rencontrer, d'avoir des contacts avec des associations d'agriculteurs soutenant leur démarche. Depuis mai 2008, le marché a lieu un samedi par mois, mais la mairie a prévu d'accroître sa tenue et d'étendre sa surface en cas de succès. À côté du marché, une salle a été aménagée. Elle accueille des conférences sur la nourriture durable. En outre, le responsable « Éducation » de la mairie s'est associé au projet afin de faire découvrir la nourriture durable aux enfants, en partenariat avec l'association de consommateurs ACU.
	Dissémination	Dans l'optique de mieux communiquer sur la nourriture durable, un des étals a été réservé à l'association de consommateurs afin qu'elle fasse la promotion de ce type de produits. Les conférences et les programmes scolaires permettent aussi de mieux faire connaître le projet aux habitants.

évaluation	Environnement : agriculture biologique	
	Social : soutien à des petits producteurs, maintien d'une activité dans les zones rurales environnantes. L'accent mis sur la valorisation du patrimoine apporte un aspect « durabilité » supplémentaire.	
	Économie : bonnes performances de vente des premiers marchés ; soutien à une agriculture locale	
	Citoyenneté : implication des habitants, notamment par le biais des ateliers didactiques	
	Bonne gouvernance : rencontre et mise en réseau des acteurs.	
POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Dans le cadre de son Agenda Local 21, la ville a aménagé plusieurs espaces de son territoire, de manière à améliorer la qualité de l'environnement et à préserver la biodiversité (passage végétal, usage des sols, zone fluviale, etc.).
	Contacts et liens utiles	http://www.acu.it/ http://www.comune.carrara.ms.it http://www.agenda21carrara.it

Kristianstad

Projet « 0 % » D'énergie Fossile

Carte D'identité De La Localité	suède	
	RÉGION DE SUÈDE DU SUD	VILLE DE KRISTIANSTAD
	PIB/hab. : 24 600,4 €/hab. (109,8 % EU-27)	Population : 33 083 hab. (2005)
	Taux d'emploi : 69,7 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 1 873 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	La municipalité a adopté un plan Climat stratégique qui donne des directives à l'administration ainsi qu'aux entreprises municipales (énergie, déchets, logement) pour réduire et remplacer l'énergie fossile.
	Acteurs	Ville de Kristianstad ; compagnie d'énergie de Kristianstad ; compagnie locale de gestion des déchets ; compagnie d'électricité ; compagnie de transports publics ; compagnie municipale de logement.
	Budget	54 757 895 €, dont 13 % par des fonds d'investissement du gouvernement suédois ; 87 % par des investisseurs.
	Européa- nisation	Climate Star 2002, programme européen Manag-Energy « Best Local Energy Action Award 2008 »
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	L'augmentation de la population sur le territoire de Kristianstad, dynamique municipalité industrielle et agricole du Sud de la Suède, a contribué à augmenter les émissions de CO ₂ à cause de la circulation automobile accrue. Mais la présence d'une agriculture locale extensive offre le matériel nécessaire à la production d'agrocarburants à base de déchets organiques. C'est pourquoi en 1999, le comité exécutif de

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	Kristianstad a exprimé sa volonté de devenir une ville se passant des énergies fossiles, dans une stratégie de long terme. Pour mettre en œuvre cette déclaration, la municipalité adoptait en 2005 une stratégie climat, incluant des mesures pour l'énergie, les transports et l'agriculture. Un plan pour la gestion des déchets était également en marche.
	Objectifs	Réduire progressivement la dépendance aux énergies fossiles, à la fois en agissant sur les sources d'énergie, la réduction de la consommation et le changement des habitudes.
	Mise en œuvre	<p>La stratégie intégrée pour une collectivité locale sans énergie fossile se base sur un plan d'aménagement du territoire, un plan énergie ainsi qu'une stratégie en matière de transports.</p> <p>Concernant le chauffage, depuis plusieurs années la ville a lancé un plan pour passer de chaudières à mazout à des chaudières à bio-énergie, alimentées par des déchets forestiers récoltés localement. Dans les zones moins densément peuplées du territoire communal, le chauffage municipal n'est pas utilisable. Dans ces endroits, les systèmes de chauffage individuels ont été équipés pour fonctionner avec de la biomasse. Des agrocarburants sont aussi utilisés. Ils sont entièrement produits sur le territoire de la commune, par la compagnie municipale de gestion des déchets, à partir de déchets organiques et de fumier.</p> <p>Depuis quelques années, ces agrocarburants sont utilisés dans les transports. Il s'agit d'un autre domaine dans lequel la commune a massivement investi. Vingt-deux bus roulant aux agrocarburants ont été introduits par la compagnie de transport locale. En outre, des efforts ont été faits pour encourager les déplacements piétons et cyclistes.</p> <p>La ville promeut aussi activement l'énergie</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	solaire. Un conseiller énergie est chargé de fournir des informations sur la mise en place d'installations solaires chez les particuliers, parmi d'autres conseils sur la façon de réduire sa consommation énergétique.
	Dissémination	Conseiller énergie de la ville, site internet dédié aux activités du projet et au suivi de son évolution.
ÉVALUATION	Environnement	réduction de 10 % des émissions de CO2 entre 1998 et 2008. Récupération des déchets agricoles pour en faire de l'énergie.
	Économie	développement d'une industrie locale verte, création d'emplois locaux.
	Citoyenneté	volonté de responsabiliser les citoyens en les conseillant et les informant plutôt qu'en les contraignant.
	Pérennité	développement constant de nouveaux projets (par exemple, l'éolien).
	Bonne gouvernance	planification à long terme, implication de nombreux acteurs.
	Pour être plus durable	ne pas être seulement dépendant des agrocarburants pour les transports, dont les effets sur l'environnement sont encore méconnus.
POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Projets de réaménagement d'une réserve naturelle de biosphère à Vattenrike à haute valeur aux abords de Kristianstad. Le but est de conserver et de protéger l'héritage naturel et culturel associé au système d'eau et de le percevoir comme une ressource.
	Contacts et liens utiles	http://www.kristianstad.se/sv/Kristianstads-kommun/Sprak/English/Environment/ Coordinateur du projet : Lennart Erfors +46 44 13 61 60 Lennart.erfors@kristianstad.se Projet à Vattenrike : http://www.vattenriket.kristianstad.se/eng/index.shtml

THESSALONIQUE

UNITÉ DE PRODUCTION DE BIOGAZ

carte D'identité De La Localité	grèce	
	RÉGION DE macédoine centrale	AGGLOMÉRATION DU GRAND THESSALONIQUE
	PIB/hab. : 17 456,2 €/hab. (77,9 % EU-27)	Population : 1 057 825 hab. (2001)
	Taux d'emploi : 57,9 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 9 787 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Responsable pour la gestion des déchets urbains solides.
	Acteurs	Association des autorités locales du Grand Thessalonique, compagnie nationale d'électricité, entreprise de construction.
	Budget	Coût total de 6,35 millions €. 40 % de subventions par le biais de l'objectif « compétitivité » des fonds structurels et 60 % de financements privés.
	Européa- nisation	Membre du réseau « Énergie-Cités » depuis plus de 10 ans.
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	Faisant face à une dépendance de plus en plus grande à l'égard de l'énergie en raison de l'inflation des coûts et des problèmes de pollution atmosphérique dus à sa décharge de déchets, le Grand Thessalonique a décidé en 1997 de construire une unité de production de biogaz, dont l'énergie dégagée pourrait être redistribuée sur le réseau public de distribution. Toutefois, la production a été trop faible (240 KW) pour avoir des résultats significatifs, notamment en termes financiers. La construction d'une 2ème unité a alors été décidée.

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Objectifs	Atteindre une production d'énergie assez importante pour que le projet soit rentable tout en continuant à avoir des effets positifs sur l'environnement.
	Mise en œuvre	<p>La construction de cette seconde unité de production d'énergie par le biogaz a démarré en novembre 2006. Elle a été confiée à une entreprise privée qui est aussi chargée d'exploiter l'installation. La capacité totale a été portée à 5 MW. Cela a permis au projet de bénéficier de fonds européens, puisque la capacité de l'unité doit être au minimum de 2 MW pour être éligible.</p> <p>L'énergie produite est achetée par la compagnie publique d'électricité qui la redistribue sur son réseau. En parallèle, la décharge subit une réhabilitation qui permet d'accroître en retour les rendements de l'unité de production de biogaz. Outre l'électricité, l'installation est prévue pour produire de l'eau chaude, qui pourra être utilisée dans le réseau de chauffage central (en construction) et dans l'usine de traitement des eaux usées (actuellement en projet).</p>
	Dissémination	Dépliants, spot publicitaire, participation à des salons nationaux et sectoriels, programmes de sensibilisation pour les écoliers et le grand public.
ÉVALUATION	<p>Environnement : substitution de l'énergie fossile ; élimination des odeurs causées par la décharge et réduction sensible des risques de feu de décharge.</p> <p>Social : création de 5 emplois directs. Ce chiffre devrait augmenter avec l'extension de l'installation.</p> <p>Économie : l'association des collectivités de Thessalonique reçoit 11 % de la vente de l'énergie.</p>	

ÉVALUATION	Pérennité : exemple de bon investissement afin de construire des unités de production similaires.	
	Pour être plus durable : recycler davantage de déchets organiques pour améliorer la qualité du gaz (plus riche en méthane) et la qualité de l'environnement ; construire d'autres unités de production de déchets organiques pour participer à la chaîne de production de biogaz.	
POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Mise en place du projet « Anaerobic Digestion Plant » près de la station électrique pour que le biogaz produit puisse être utilisé dans la centrale afin d' améliorer la production énergétique.
	Contacts et liens utiles	Konon Komninos Économiste - Association des autorités locales du Grand Thessalonique Fragon 6-8 - 54626 Thessaloniki, Greece. +302310 508800 Fax, +302310 508787 komninos@anakyklosi.gr, ota@otenet.gr www.anakyklosi.gr, www.waste-management.gr www.energie-cites.eu.

TIMISOARA

MARCHÉ DE PRODUITS LOCAUX

Carte d'identité de la Localité	ROUMANIE	
	Région ouest	VILLE DE TIMISOARA
	PIB/hab. : 8 916,7 €/hab. (39,8 % EU-27)	Population : 307 347 hab. (2007)
	Taux d'emploi : 56,5 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 2 379 hab./km ²
Carte d'identité de la Bonne Pratique	Acteurs	Ville de Timișoara, cabinet de consultance allemand, producteurs et revendeurs agricoles locaux, compagnie de gestion du marché de gros, Union mondiale des marchés de gros.
	Budget	3 158 000 €, dont 2 556 459 € par la Banque Allemande de Crédit pour la Reconstruction, et le reste par la ville de Timișoara.
	Européanisation	Club de Strasbourg ; membres de l'Union mondiale des marchés de gros (WUW).
Exposé de la Bonne Pratique	Genèse	Soutenue par toute la communauté locale, la ville de Timișoara a lancé en 2000 l'idée de construire un marché de gros, qui faisait défaut dans cette grande ville de plus de 300 000 habitants. Cette mesure a été identifiée comme une priorité pour le développement local, la Roumanie étant un pays encore fortement dépendant de l'agriculture. En 2004, la ville a adhéré à l'Union mondiale des marchés de gros, qui lui a apporté un soutien dans son projet.
	Objectifs	Avec ce marché de gros, la ville de Timișoara a l'intention d'améliorer la qualité du marché agro-alimentaire local, la qualité des produits, de dynamiser l'agriculture locale et de discipliner les marchés de la ville.

<p>exposé De La Bonne Pratique</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>Le marché a été construit sur un site de 25 000 mètres carrés, et 15 000 mètres carrés ont été laissés en réserve au cas où une extension serait nécessaire. Les bâtiments ont été fournis avec l'outillage et l'équipement nécessaires pour une utilisation optimale des lieux. Le marché dispose par exemple de sa propre station de recharge des véhicules électriques.</p> <p>En tout, 25 grossistes peuvent vendre leur production aux professionnels de la restauration. En outre, un espace dédié de 1 200 mètres carrés a été réservé aux agriculteurs locaux. Pour compléter ces services, un espace de bureaux en location a été prévu.</p> <p>Afin de satisfaire à l'exigence de qualité des produits, une démarche de certification a été entreprise, à la fois pour des questions d'hygiène et de sécurité alimentaire, mais aussi pour des questions économiques. La certification permettra en effet au marché de gros de se démarquer de la concurrence. Par exemple, un nom de marque a été créé pour les produits agricoles locaux.</p> <p>Il est aussi à noter que les acteurs locaux ont été accompagnés pendant tout le processus par des professionnels de l'Union mondiale des marchés de gros, qui ont fait profiter de leur expérience en la matière.</p>
<p>exposé De La Bonne Pratique</p>	<p>Dissémi- nation</p>	<p>Campagne de publicité soutenue par l'entreprise allemande AFC Consulting à travers les médias locaux et grâce à un système de guidage et de signalisation, presse spécialisée, bulletins informatifs de la ville. Lors de l'ouverture du marché : impression de flyers, bannières, dépliants et distribution d'articles publicitaires (parapluies, sacs, porte-clés, stylos, etc.).</p>

évaluation	<p>Environnement : meilleure qualité des produits vendus (certification) et approvisionnement en produits frais locaux.</p> <p>Social : meilleure protection des consommateurs.</p> <p>Économie : valorisation du potentiel agricole de la région, meilleurs débouchés pour les producteurs agricoles, appui aux producteurs organisés en fermes agricoles.</p> <p>Citoyenneté : événements avec large participation des citoyens (journée de récolte, festival du vin, exposition de fruits et légumes).</p> <p>Pérennité : capacités d'extension prévues, pérennisation d'une agriculture locale.</p> <p>Pour être plus durable : favoriser une production spécifiquement biologique ; agrandir les espaces froids pour le stockage avec capacité d'extension du marché sur le terrain adjacent (1,5 ha).</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>	<p>La ville s'est lancée dans la réhabilitation prudente des quartiers historiques, afin d'assurer un développement durable. Pour surmonter les difficultés liées à la législation roumaine, qui ne permet pas aux autorités locales d'intervenir dans la réhabilitation des propriétés privées, la municipalité s'est concentrée sur la sensibilisation des habitants aux techniques de réhabilitation adéquates. Elle fournit ainsi des conseils gratuits aux propriétaires. En outre, afin de planifier efficacement cette réhabilitation prudente, l'ensemble des acteurs locaux ont été associés dans un groupe de travail.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>www.primariatm.ro</p>

VÉNISSIEUX

CHAUFFERIE AU BOIS

carte d'identité De La Localité	France	
	RÉGION RHÔNE-ALPES	VILLE DE VÉNISSIEUX
	PIB/hab. : 25 291,4 €/hab. (112,9% EU-27)	Population : 57 600 hab. (2004)
	Taux d'emploi : 64,7 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 3 656 hab./km ²
carte d'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	La ville est propriétaire des installations du réseau de chauffage urbain.
	Acteurs	La ville de Vénissieux, ses co-financiers et ses conseillers ; groupement d'entreprises chargé des travaux ; délégataire du chauffage urbain.
	Budget	Financement total de 7 109 000 € dont 1 189 000 € du fonds européen de développement régional (FEDER), 1 189 000 € de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), 594 000 € de la Région Rhône-Alpes et 1 040 000 € du Département du Rhône. La ville a financé le reste.
EXPOSÉ De La Bonne Pratique	Genèse	Ce projet est né suite à une tentative d'améliorer la diversification du bouquet énergétique de la chaufferie centrale. Alors que la chaufferie utilisait 100% de produits pétroliers, il y a d'abord eu insertion de graisses animales puis cogénération de gaz, et ensuite de biomasse.
	Objectifs	La chaufferie au bois permet de maîtriser les charges de chauffage, d'améliorer la qualité environnementale et d'aller vers un développement durable.

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	<p>La chaufferie a été mise en service à la fin de l'année 2004. Le bois provient exclusivement de sous-produits des industries du bois, de l'entretien des forêts et des déchets d'emballage non peints et non traités (palettes broyées, écorces, sciures, déchets ligneux, etc.). Avec un débit de 32 000 tonnes de bois, soit 1 300 voyages en camion par an, la chaufferie emploie 16 personnes et permet d'alimenter la ville en chauffage et en eau chaude (logement, établissements scolaires, établissements de soin, de sport, de loisirs et de culture). La ville compte 12 900 bâtiments chauffés de cette manière. En 2006, le bouquet énergétique de la chaufferie de Vénissieux était composé de 18% de cogénération au gaz, 40% de bois énergie et 42% de fioul + CHV +graisse.</p> <p>L'exploitation de la chaufferie et du réseau de chaleur, la préparation du bois sur la plateforme et la livraison sur site ont permis de créer des emplois locaux. La ville a confié à Veolia environnement la gestion du réseau de chauffage urbain.</p>
	Dissémination	Presse, plaquettes, site Internet, visites de délégation.
ÉVALUATION	<p>Environnement : réduction des émissions de CO₂, amélioration de la qualité locale de l'air et de l'environnement.</p> <p>Social : réduction de la facture énergétique; création d'emplois locaux.</p> <p>Économie : entretien, amélioration de la chaufferie de réseau urbain.</p>	
	<p>Pérennité : extension probable du réseau de chaleur.</p>	

ÉVALUATION	Pour être plus durable : le projet rencontre des problèmes de production. Il faudrait donc pouvoir restaurer la production de biomasse initialement prévue dans le projet.	
POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Programme solaire qui utilise les énergies renouvelables pour réduire les factures énergétiques d'un ensemble immobilier (11 tours de quartiers) dans une logique de maîtrise de l'énergie. Cela se traduit par la mise en place d'installations solaires thermiques et de panneaux photovoltaïques. Ce projet participe à la réhabilitation du quartier et à l'amélioration du cadre de vie dans une démarche respectueuse de l'environnement et dans une perspective de réduction des charges locatives.
	Contacts et liens utiles	http://www.ville-venissieux.fr/ 00 33 4 72 21 44 44

zoetermeer

DISTRIBUTION DE « BOÎTES ÉNERGIE » POUR DES FOYERS PAUVRES

carte D'identité De La Localité	PAYS-BAS	
	RÉGION DE HOLLANDE DU SUD	VILLE DE ZOETERMEER
	PIB/hab. : 30126,6 €/hab. (134,5 % EU-27)	Population : 119 293 hab. (2005)
	Taux d'emploi : 73 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 3 220 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne PRATIQUE	Compé- tence de la localité	Responsabilité des prestations sociales pour les foyers sans revenus ; politique de climat local avec comme cibles les ménages et le logement.
	Acteurs	Coopération entre les services « Environnement » et « Affaires sociales » de la ville ; agence de l'énergie de la ville ; entreprise Twinstone ; association de réinsertion Ecoware.
	Budget	250 000 € provenant du budget municipal des services sociaux pour les foyers à faibles revenus.
	Européa- nisation	Projet européen BELIEF ; ville membre du réseau Energie-Cités.
exposé De La Bonne PRATIQUE	Genèse	À Zoetermeer, plus de 3000 foyers vivent avec moins de 14 000 € par an. Ils sont d'autant plus en difficulté sur le plan financier du fait de la hausse des prix de l'énergie. Réduire leur facture énergétique permettrait de leur faire réaliser des économies substantielles. Dans cette optique, la municipalité a décidé de leur distribuer gratuitement une « boîte énergie ». En plus de son but social, le projet s'inscrit dans la volonté de la mairie de réduire ses émissions de CO ₂ .

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Objectifs	Réduire la consommation énergétique par l'installation de mécanismes d'économie d'énergie ; soutenir des foyers modestes subissant la hausse des prix de l'énergie.
	Mise en œuvre	2400 personnes, soit 75 % des foyers à faibles revenus, ont été sélectionnées pour recevoir ces boîtes énergie qui se composent d'ampoules à basse consommation, d'un outil permettant aux appareils électriques de se mettre automatiquement en veille, d'un isolateur de radiateurs et d'économiseurs d'eau. Les boîtes ont été fournies par une entreprise privée, mais distribuées par une association œuvrant à la réinsertion de chômeurs sur le marché du travail, qui a donc engagé des chômeurs pour assurer la distribution.
	Dissémination	L'ajout d'une brochure permet de sensibiliser les bénéficiaires de cette boîte aux économies d'énergie et aux moyens d'agir au-delà des quelques produits disponibles dans la boîte.
ÉVALUATION	Environnement	: au niveau énergétique, ces boîtes ont permis d'économiser 600 000 kg de CO2 par an, soit 251 kg par foyer.
	Social	: 104 € par foyer et par an supplémentaires ; ciblage des groupes les plus défavorisés ; travail donné à des personnes en réinsertion.
	Citoyenneté	: volonté de sensibiliser (et responsabiliser) les bénéficiaires aux économies d'énergie.
	Pérennité	: les fonds utilisés pour financer ces achats étaient initialement prévus pour compenser la hausse des prix de l'énergie. Plutôt que de donner directement ces subsides aux foyers, qui n'auront qu'un effet immédiat d'amortissement de la hausse des prix de l'énergie, l'idée de la « boîte » permet d'économiser de l'énergie et de l'argent sur la durée.
	Bonne gouvernance	: bon exemple de coopération entre différents services municipaux, le monde associatif et celui de l'entreprise.

POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Dans la région de Haaglanden (Zoetermeer, Delft, La Haye, etc.), plus de 200 000 propriétaires de logements construits avant les années 90 ont été contactés via des évènements, sites Internet, brochures, etc. afin de leur offrir une étude, un label d'énergie et une offre de mesures leur permettant d'économiser de l'énergie. Si l'offre est acceptée, un ensemble d'entreprises vient travailler de manière professionnelle et rapide pour mettre en œuvre les mesures permettant d'améliorer la qualité du logement et de réduire la consommation énergétique.
	Contacts et liens utiles	www.zoetermeer.nl , Agence de l'énergie de Zoetermeer : www.stichtingerea.nl Harry MEERWIJK, h.meerwijk@stichtingerea.nl

une ville verte

La thématique de la ville autosuffisante, que nous venons de traiter, s'est notamment intéressée aux ressources naturelles que la ville consomme. Or, toute consommation génère des rejets, qui souvent présentent des risques, autant pour l'environnement que pour la santé des individus.

Si la transition vers une consommation respectueuse de l'environnement permet de limiter ces rejets polluants, elle constitue un travail de longue haleine, alors que l'ampleur du problème de la pollution en Europe – ou plutôt des pollutions – exige des résultats à court terme. Dans une perspective de développement durable, les actions entreprises pour lutter contre les pollutions doivent aussi avoir des effets sur le long terme. C'est pourquoi l'enjeu majeur pour des villes vertes durables réside dans la capacité à prévenir les risques et à gérer les pollutions à la source, afin de préserver la santé des écosystèmes et des individus plutôt que de devoir corriger des déséquilibres a posteriori.

en quoi La Lutte contre Les POLLUTIONS PARTICIPE à La CONSTRUCTION DE VILLES DURABLES ?

Les villes européennes face aux problèmes de pollution

Si des épisodes de pollution spectaculaire tels que les pluies acides, les brouillards et nuages de pollution se sont faits plus discrets dans les villes européennes, grâce à des initiatives tant locales que nationales et européennes, les problèmes de dégradation de l'environnement en milieu urbain n'en sont pas moins de grande actualité. En 2005, la Commission européenne communiquait le chiffre de 400 000 décès prématurés dus à la pollution atmosphérique en Europe¹⁵. Les villes, en concentrant les activités économiques, la population et les infrastructures, sont les principales responsables et victimes des pollutions. Pourtant, les regards semblent tournés vers une autre affection : le changement climatique. Les préoccupations liées au changement climatique sont telles que le grand public, les médias, comme les pouvoirs publics en viennent fréquemment à confondre « lutte contre le changement climatique », « protection de l'environnement » et « développement durable ». D'une part, le développement durable va bien au-delà des simples préoccupations environnementales. D'autre part, les problèmes environnementaux ne peuvent se réduire à l'effet de serre. La lutte contre le changement climatique ne saurait escamoter la lutte contre les pollutions, affectant l'ensemble des éléments naturels, ainsi que l'Homme.

En matière de qualité de l'air, avec l'accroissement constant de la

15. *Il est grand temps d'assainir notre atmosphère*, in L'environnement pour les européens, magazine de la direction générale de l'environnement, Commission européenne, édition 20, juin 2005. Disponible en ligne [http://ec.europa.eu/environment/news/efe/20/article_2434_fr.htm].

population urbaine et de l'activité économique, les déplacements ont explosé, la pollution de l'air liée à la circulation automobile prenant le relais des causes industrielles. La qualité de l'air s'avère un problème commun à la grande majorité des villes européennes de certaine importance. Malgré une diminution du volume global des émissions de dioxyde de carbone entre 1980 et 2000 (de l'ordre de 20 % en Allemagne et en France, 15 % en Grande-Bretagne)¹⁶, les plafonds pour la qualité de l'air fixés par la Commission afin de protéger la santé sont souvent dépassés dans les villes européennes¹⁷. Ce gaz, en plus d'être un des premiers responsables du changement climatique, provoque de sérieux problèmes de santé. S'il est aujourd'hui considéré comme la cible à abattre en priorité, il n'est pas le seul à polluer l'air ambiant. De nombreuses substances toxiques émises par les activités et les infrastructures humaines provoquent problèmes circulatoires, respiratoires, mais aussi cérébraux. La dégradation de l'environnement urbain concerne avant tout une dégradation de la santé humaine.

Les pollutions atmosphériques ne sont pas les seules à porter atteinte à la santé. Le bruit, gênant la vie de la moitié des citoyens européens, est responsable de troubles physiologiques et psychologiques. Une étude de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) indique que 40 % de la population de l'UE15 était exposée en 1994 à 55 décibels pendant toute la journée du fait du trafic routier, et 20 % de la population à des niveaux de bruit dépassant 65 décibels¹⁸. Or, l'étude montre que ces niveaux sont déjà problématiques pour la santé sur le long terme.

L'eau subit également moult dégradations à cause des activités urbaines, et surtout de la forte production d'eaux usées, qui ne sont

16. Futuribles, Les enjeux globaux du changement climatique, une comparaison internationale, 2005, (voir « En savoir plus » pour la référence complète).

17. BERRINI Maria & BONO Lorenzo, 2007, p. 12, (voir « En savoir plus » pour la référence complète).

18. « Introduction », in BERGLUND Birgitta, LINDVALL Thomas, SCHEWLA Dietrich H (ed.), 1999, (voir « En savoir plus » pour la référence complète).

pas toujours traitées. Seulement la moitié de la population urbaine du Sud et de l'Est de l'Europe est reliée à un réseau de retraitement des eaux¹⁹. Les eaux usées sont donc rejetées dans les eaux de surface (lacs, rivières, mers), causant non seulement des pollutions directes, mais surtout l'eutrophisation des milieux aquatiques (excès d'éléments nutritifs causant le développement d'algues qui piègent l'oxygène des milieux aquatiques). Ces pollutions menacent la soutenabilité de la ressource en eau.

De manière moins visible, les eaux souterraines connaissent des atteintes sérieuses, pas seulement par les activités agricoles, comme on a l'habitude de l'entendre. En République tchèque, 70% des eaux superficielles sont fortement contaminées²⁰, surtout par des déchets municipaux et industriels. De manière générale, le volume des déchets des industries et des municipalités a fortement augmenté durant ces dernières décennies, s'infiltrant dans les sources aquatiques souterraines. Les pollutions des eaux souterraines sont à relier aux pollutions des sols, elles aussi moins visibles que les pollutions atmosphériques, pourtant tout aussi tangibles, à cause des mêmes facteurs.

Parmi les facteurs urbains de pollution, nous avons évoqué les transports, les bâtiments, les industries et les eaux usées. Mais il convient de réserver une attention particulière aux déchets solides. La production de déchets est l'une des pressions sur l'environnement qui a connu, ces dernières décennies, une des croissances les plus rapides, à cause de l'inflation démographique et de modes de consommation dispendieux. Avant recyclage, la quantité moyenne de déchets par habitant sur un panel de 32 grandes villes européennes s'élève à 501 kg par an, alors que l'objectif européen est de 365

19. Agence européenne de l'environnement, Urban waste water treatment – assessment, novembre 2005. Disponible en ligne [http://themes.eea.europa.eu/IMS/ISpecs/ISpecification20041007132045/IAssessment1116503171170/view_content].

20. « Le problème de la pollution », in HINRICHSEN D., ROBEY B., et UPADHYAY U.D., Solutions pour un monde qui manque d'eau, 1998, (voir « En savoir plus » pour la référence complète).

kg (1 kg par jour et par habitant)²¹. Ces déchets coûtent de l'énergie pour être traités, et quand ils ne sont pas recyclés, polluent énormément : pollutions atmosphériques à cause de l'incinération, pollutions des sols et des eaux dues à l'enfouissement ou la mise en décharge.

Ces dégradations de l'environnement portent doublement atteinte à la durabilité des villes. D'une part, elles affectent l'environnement en lui-même, les pollutions entraînant une perte de biodiversité, dont les milieux urbains et périurbains ne sont d'ailleurs pas dépourvus. D'autre part, elles mettent en danger la santé humaine comme notre paragraphe introductif l'a mis en évidence ; en particulier celle des personnes les plus fragiles sur un plan physique (enfants, personnes âgées,...) et économique (personnes les plus pauvres), entraînant un coût important pour la société. La diminution du nombre de décès, de maladies et d'hospitalisations causées par les pollutions pourrait générer une économie de 42 milliards d'euros par an dans l'Union européenne.

Une meilleure qualité environnementale au service d'un développement urbain durable

La résorption des problèmes de pollution contribue directement et indirectement à un développement urbain durable. Directement, car une ville à l'environnement sain procure une espérance de vie plus longue à ses habitants, réalise des économies substantielles (santé, coûts de dépollution) et préserve la biodiversité nécessaire à la pérennité de l'environnement ; indirectement, dans la mesure où, dans une ville assainie, la qualité de vie est sensiblement améliorée. Les habitants peuvent alors plus aisément s'approprier leur lieu de vie, le préserver et le mettre en valeur. Une meilleure qualité environnementale n'est par conséquent pas dénuée d'intérêt social.

21. BERRINI Maria & BONO Lorenzo, op. cit., p. 49.

Les pratiques sélectionnées présentent un large aperçu des initiatives que des villes européennes, dans des contextes variés, peuvent engager pour améliorer durablement leur environnement. Elles vont d'un grand projet de gestion des eaux usées à Dijon en France à un centre d'information sur l'environnement à Kaunas en Lituanie, en passant par des plans de « business vert » dans la capitale autrichienne, Vienne, et la ville slovène de Maribor. Ces projets peuvent se regrouper autour de deux axes :

- > l'anticipation, par la prévention des risques et la gestion des polluants à la source ;
- > l'implication citoyenne, par la sensibilisation et l'information sur les questions environnementales.

L'amélioration de la qualité de l'environnement, pour être véritablement au service d'un développement durable, doit veiller à dépasser la dimension d'urgence qui souvent caractérise la lutte contre la pollution. La décontamination d'un site suite à une fuite de déchets ou de produits toxiques constitue à cet égard un cas d'école. Dans cet exemple, l'intervention pour protéger l'environnement se manifeste à la suite d'une pollution. Elle s'emploie à rétablir la situation initiale, jusqu'à la prochaine pollution.

Dans le cadre du développement durable, les initiatives de protection de l'environnement vont davantage insister sur l'anticipation des pollutions et ont vocation à s'inscrire dans une perspective de long terme. En matière de déchets par exemple, il sera tout aussi essentiel de mettre en place un système de tri et de recyclage, afin de prévenir la réitération d'épisodes de pollution, que de dépolluer ponctuellement le site d'une décharge. Il en est de même pour la qualité des sources aquatiques. La dépollution d'un lac n'est pas en soi une action en faveur d'un développement durable. En revanche, le traitement de la pollution à la source, en agissant en amont, est davantage susceptible de pérennité.

Néanmoins, une action s'inscrivant dans le cadre du développement durable ne peut se limiter aux seuls aspects environnementaux du

problème. Il convient de prendre en compte les autres volets du développement durable, et notamment sa dimension sociale. Il est par exemple recommandé de ne pas faire peser de nouvelles charges sur les personnes les plus défavorisées, pour d'évidents motifs économiques et sociaux – risque d'aggraver des processus de pauvreté et/ou d'exclusion –, mais aussi pour des raisons « citoyennes ». Une personne ayant pour priorité de s'assurer le minimum vital sera moins à même de s'intéresser aux projets de la collectivité en matière de protection de l'environnement, d'autant plus si ces derniers représentent une charge financière supplémentaire pour les plus démunis. Or, il paraît par exemple délicat d'assurer la pleine efficacité d'un système de tri des déchets si certaines franges de la population n'y manifestent guère d'intérêt.

Mais une action purement sociale n'est pas suffisante pour garantir un investissement citoyen sur les enjeux environnementaux. La plupart des projets présentés dans ce chapitre montrent combien la sensibilisation à la protection de l'environnement, notamment des plus jeunes, est primordiale. La mission peut être assurée soit directement par la collectivité locale, soit déléguée à des associations ou d'autres organisations de la société civile.

La collectivité locale, outre son rôle de facilitateur ou d'animateur dans les activités de sensibilisation, peut apporter une contribution plus directe à l'implication de l'ensemble des citoyens dans la protection de l'environnement. Son action va notamment reposer sur l'information régulière des habitants de la situation environnementale du territoire dont elle a la charge. Non seulement cette information témoigne de la volonté de transparence de l'administration, contribuant à légitimer son action, mais elle fait aussi office de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Au fond, initiatives sociales, politiques et citoyennes doivent agir de concert pour garantir l'efficacité à long terme des projets entrepris par l'autorité publique locale en matière de protection de l'environnement.

La prise en compte des autres enjeux de développement urbain durable

INTÉGRER LES ENJEUX DE LA VILLE VERTE AVEC CEUX DE :
La ville autosuffisante > Construire des infrastructures de gestion des déchets économes en énergie. > Considérer la possibilité de produire de la chaleur à partir des déchets ménagers.
La valorisation du patrimoine urbain > Faire l'effort d'intégrer les infrastructures dans le paysage afin de ne pas dévaloriser le patrimoine naturel et bâti.
La ville réaménagée > Veiller à ce que les infrastructures de gestion des déchets ne représentent pas des nuisances pour les espaces résidentiels avoisinants.
La mobilité urbaine durable > Former un maillage fin de structures de collecte et de retraitement des déchets afin de minimiser les coûts économiques et environnementaux du transport des déchets. > Lors de la modernisation de la flotte de véhicules de collecte, privilégier des modèles écologiquement performants, en faisant usage du critère environnemental dans l'attribution des marchés publics.

La ville solidaire

- > Prendre garde à ce que le coût des infrastructures, des centres de recyclage par exemple, ne se répercute pas sur les plus démunis.
- > Associer la lutte contre les pollutions à une politique de santé publique pour tous, en raison des effets sur la santé des pollutions, notamment sur les personnes les plus fragiles.

La ville citoyenne

- > Opérer un changement des mentalités, les initiatives de tri des déchets se heurtant par exemple souvent à un manque de culture du tri sélectif de la part des citoyens. Accorder dès lors une grande importance à la sensibilisation et à l'information des citoyens.

La ville responsable

- > Les enjeux environnementaux, socio-sanitaires et de mobilité étant intimement liés dans la lutte contre les pollutions, il convient de coordonner l'action des services en charge de ces enjeux.

Changements climatiques

« *Les changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.* »

Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, 1992

Déchet

« *Toute substance ou tout objet [...], dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire* »

Union européenne, directive relative aux déchets, 2006

Pollution

« *La pollution signifie l'introduction par l'homme, directement ou indirectement, de substances ou d'énergie dans*

l'environnement, causant des effets délétères tels qu'ils mettent en danger la santé humaine, affectent les ressources naturelles et les écosystèmes, et détériorent ou interfèrent avec les équipements et les autres usages légitimes de l'environnement. »

OCDE, 1974

Santé

« La santé n'est pas seulement l'absence de maladie, mais un état général de bien être physique, mental et social. »

Organisation mondiale de la santé

Décès prématurés dus à la pollution atmosphérique : 400 000 par an en 2005 (objectif européen : réduire de 40%, d'ici à 2020 par rapport aux chiffres de 2000, le nombre de décès liés à la pollution atmosphérique).

Économies pouvant être réalisées dans la lutte contre les pollutions : 42 milliards d'euros dans l'Union européenne en respectant l'objectif européen de réduction de 40 % des décès.

Commission européenne

Taux de pollution aquatique supérieurs à la normale : concerne 50 % des pays de l'OCDE (18 pays sur 29 sont membres de l'UE).

OCDE

Déchets municipaux produits dans l'UE27 : 517 kg par personne et par an en 2006 (contre 485 kg 10 ans plus tôt). La quantité de déchets municipaux produits consiste en déchets collectés par ou pour le compte des autorités municipales. Ils proviennent essentiellement des ménages, mais aussi des commerces, bureaux et institutions publiques. Ils ne concernent pas les industries et l'agriculture.

Taux de déchets municipaux mis en décharge ou incinérés dans l'UE27 : 60,1 % en 2006 (73,4 % dix ans plus tôt).

Proportion de la population vivant dans des ménages qui considèrent qu'ils souffrent du bruit : 25,3 % en 2000 dans l'UE15 (chiffre inchangé par rapport à 1995)

Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par l'ozone : 4417²² en 2006 dans l'UE27 contre 3799 en 1999.

Eurostat

22. Le chiffre représente la somme annuelle pondérée (des maxima journaliers de la moyenne sur 8 heures) des concentrations d'ozone au dessus d'un seuil (70 microgrammes d'ozone par m3).

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

L'Union européenne s'est investie très tôt dans les questions environnementales, bien souvent en avance sur l'action des États membres en la matière. Nous avons évoqué plus haut la directive Seveso de 1982, qui impose aux États d'identifier les sites à risques. Elle a été révisée en 1996 en faisant une illustration de la philosophie de l'UE en matière environnementale : une législation très évolutive, en fonction de l'avancée des connaissances, des données et des progrès accomplis par les États. L'UE se base aussi sur des grands principes qui constituent les fils rouges de son action. Elle a notamment fait sienne le principe de précaution, qui inclut la prévention des risques avérés et la précaution vis-à-vis des risques probables. Quant au principe de « pollueur-payeur », il stipule que la charge des dégâts à l'environnement revient à son responsable. À cet égard, en mai 2008, le Parlement européen est parvenu à un accord avec les États membres sur l'introduction d'une législation qui obligerait les gouvernements nationaux à appliquer des sanctions pénales à ceux qui provoquent des dommages délibérés ou involontaires sur l'environnement.

Pour être plus précis, il convient de retenir quelques dispositions législatives clés, qui permettent de comprendre la teneur de son action en faveur de la protection de l'environnement. L'action de l'Union européenne n'est pas seulement contraignante. Elle est aussi largement incitative, comme le préconise le sixième programme communautaire d'action pour l'environnement, qui couvre la décennie 2002-2012 et pose les fondements de l'action communautaire en matière environnementale. Afin de mettre en œuvre ces textes,

l'UE dispose de nombreux outils financiers, au premier rang desquels le programme LIFE+.

Les dispositions législatives

Directive cadre sur l'eau, 2000 : elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Cette directive est appelée à jouer un rôle stratégique et fondateur en matière de politique de l'eau. Elle fixe des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et pour les eaux souterraines. Elle vise surtout à établir un équilibre des écosystèmes urbains entre l'extraction et la régénération des nappes phréatiques. Elle exige que l'état de toutes les eaux communautaires soit jugé « bon » d'ici à 2015.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32000L0060:FR:HTML>] (directive de 2000)

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:081:0060:0061:FR:PDF>] (modifications de 2008)

Directive relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, 2002 : elle vise à lutter contre le bruit perçu par les populations dans les espaces bâtis, dans les parcs publics ou dans d'autres lieux calmes d'une agglomération, ou encore près des bâtiments et zones sensibles au bruit (hôpitaux). Elle ne s'applique pas au bruit produit par la personne exposée elle-même, au bruit résultant des activités domestiques, aux bruits de voisinage, au bruit perçu sur les lieux de travail ou à l'intérieur des moyens de transport.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2002:189:0012:0025:FR:PDF>]

Directives relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques, 2002 : elles fixent des mesures visant à prévenir la formation de déchets électriques et électroniques ainsi qu'à promouvoir leur réutilisation, leur recyclage et d'autres formes de valorisation, et à améliorer la performance environnementale des agents économiques impliqués dans la gestion de ces déchets. Pour contribuer à la valori-

sation et à l'élimination de ces déchets d'équipement et à protéger la santé humaine, une seconde directive fixe des mesures relatives à la limitation de l'utilisation de substances dangereuses dans ces équipements.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:081:0065:0066:FR:PDF>]
(déchets)

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:037:0019:0023:FR:PDF>]
(limitation des substances dangereuses)

Directive concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement, 2003 : l'adoption de ce texte fait suite à la signature par la Commission de la Convention d'Aarhus de 1998 relative à l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. La directive impose que toute information environnementale (l'état des eaux, de l'air, du sol, de la faune, de la flore, des terres et des espaces naturels, ainsi que les activités ou les mesures les concernant) soit systématiquement disponible auprès du public. L'information doit être tenue à disposition de toute personne en faisant la demande et l'administration doit aider le public à accéder aux informations demandées.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:041:0026:0032:FR:PDF>]

Directive sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration, 2006 : l'Union européenne met en place un cadre de prévention et de contrôle de la pollution des eaux souterraines, notamment des mesures d'évaluation de l'état chimique des eaux et des mesures visant à réduire la présence de polluants. Les États membres doivent établir une valeur seuil pour chaque polluant ayant été identifié dans leurs eaux souterraines considérées comme à risque.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:372:0019:0031:FR:PDF>]

Directive cadre sur les déchets, 2006 : elle veut promouvoir une approche qui prend en compte la totalité du cycle de vie d'un produit ou d'une matière et pas seulement le moment où il devient déchet. Elle entend renforcer la valeur économique des déchets afin de réduire les incidences de leur production et de préserver les res-

sources naturelles.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:114:0009:0021:FR:PDF>]

Directive IPPC (Prévention et réduction intégrées de la pollution), 2008 : elle soumet à autorisation les activités industrielles et agricoles qui ont un fort potentiel de pollution. Une telle autorisation ne peut être accordée que lorsque certaines conditions environnementales sont respectées, de manière à ce que les entreprises prennent elles-mêmes en charge la prévention et la réduction de la pollution qu'elles sont susceptibles de causer.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:024:0008:0029:FR:PDF>]

Directive cadre sur la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe, 2008 : elle fusionne quatre directives et une décision du Conseil en une unique directive sur la qualité de l'air. Elle fixe des normes et des dates butoirs pour la réduction des concentrations de particules fines, qui, au même titre que les particules plus grosses connues sous le code PM10 et déjà réglementées, comptent parmi les polluants les plus dangereux pour la santé humaine, et qui sont principalement émises en milieu urbain (transports et bâtiments notamment).

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:152:0001:0044:FR:PDF>]

Directive établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau, 2008 : elle établit des normes de qualité environnementale afin de limiter la quantité de certaines substances chimiques, présentant un risque significatif pour l'environnement ou la santé, dans les eaux de surface de l'UE. Ces normes sont accompagnées d'un inventaire des rejets, émissions et pertes de ces substances afin de vérifier si les objectifs de réduction ou d'arrêt sont atteints. Ces mesures permettront de mieux protéger les eaux de surface (rivières, lacs, eaux côtières) contre la pollution causée par les substances chimiques.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:348:0084:0097:FR:PDF>]

Les dispositions non contraignantes

La Stratégie sur la prévention et le recyclage des déchets, 2005 : elle décrit des mesures qui visent à diminuer les pressions sur l'environnement qui résultent de la production et de la gestion des déchets. Elle sert de base à la modification de la législation qui a conduit à l'adoption de la directive cadre sur l'élimination des déchets en 2008.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0666:FIN:FR:PDF>]

La Stratégie thématique pour l'environnement urbain, 2006 : l'Union européenne fixe des mesures de coopération et des orientations en vue de l'amélioration de la performance environnementale des villes européennes. Ces mesures portent essentiellement sur l'échange d'expériences et la diffusion des informations aux niveaux les plus appropriés afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la législation et de favoriser les meilleures pratiques au sein des autorités locales.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0718:FIN:FR:HTML>]

Le Pacte des maires, 2008 : une initiative visant à faire des villes des acteurs de premier plan dans la lutte contre le réchauffement climatique et la mise en œuvre des politiques en matière d'énergie durable. Les villes et régions signataires de la « Convention des Maires » s'engagent à réduire leurs émissions de dioxyde de carbone de plus de 20 % d'ici à 2020, c'est-à-dire au-delà des objectifs communautaires.

[http://www.managenergy.net/download/com/covenant_fr.pdf]

Les instruments financiers

Le programme Life + : il finance des actions qui contribuent au développement, à la mise en œuvre et à jour de la politique environnementale communautaire. Il a également des buts transversaux puisqu'il cherche à faciliter l'intégration de l'environnement dans les autres politiques. Les projets doivent être d'intérêt communautaire et concerner soit les meilleures pratiques ou la démonstration en

matière de protection des oiseaux sauvages ou des habitats, soit présenter un caractère novateur ou de démonstration au niveau communautaire concernant les objectifs de la politique de l'environnement, soit consister en des campagnes de sensibilisation ou de formations dans le domaine de la prévention des incendies de forêt, soit porter sur la surveillance des forêts et des interactions environnementales. Ces projets peuvent être cofinancés jusqu'à 50% des coûts éligibles. L'enveloppe financière de LIFE+ comprend 2 milliards d'euros pour la période 2007-2013.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:149:0001:0016:FR:PDF>]

Le fonds de cohésion : il a pour but de renforcer la cohésion économique et sociale de l'Union européenne dans une perspective de promotion du développement durable. À cet effet, il contribue au financement de projets environnementaux, mais seuls les dix nouveaux États membres, l'Espagne, la Grèce et le Portugal sont éligibles. Il s'inscrit dans le cadre de l'objectif « convergence » de la politique de cohésion 2007-2013 qui vise à accélérer la convergence des États membres et des régions les moins développés. Pour ce faire, l'objectif dispose de 251 milliards d'euros.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:210:0079:0081:FR:PDF>]

Le fonds européen de développement régional (FEDER) : le FEDER soutient des initiatives en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement, notamment des investissements en infrastructures pour le compte de l'objectif « Convergence » de la politique de cohésion. Le FEDER sert aussi à financer des échanges d'expériences et des projets pilotes entre collectivités de différents pays européens, dans le cadre de l'objectif « Coopération territoriale ». L'environnement, la prévention des risques et la gestion de l'eau figurent comme des priorités majeures.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:210:0001:0011:FR:PDF>]

De manière plus anecdotique, une récompense européenne « Capitale verte » sera remise à partir de 2010. Elle distinguera une ville qui s'est montrée particulièrement volontariste et efficace dans la résolution des problèmes environnementaux.

POUR en savoir PLUS

« Les bonnes adresses » européennes

[<http://www.airqualitynow.eu/>] : réseau européen sur la qualité de l'air dans les villes européennes.

[<http://www.europeangreencities.com/>] : réseau européen des villes vertes.

[<http://www.klimabuendnis.org/>] : alliance des villes pour le climat.

[http://europa.eu/pol/env/index_fr.htm] : portail des activités de l'UE en matière d'environnement.

[<http://www.europarl.europa.eu/activities/committees/homeCom.do?language=FR&body=ENVI>] : Commission environnement du Parlement européen.

[<http://www.eea.europa.eu/>] : Agence européenne de l'environnement.

Les études et les rapports

BERGLUND Birgitta, LINDVALL Thomas, SCHEWLA Dietrich H (ed.), *Guidelines for community noise*, Organisation Mondiale de la Santé, 1999, 159 p.

[<http://www.who.int/docstore/peh/noise/guidelines2.html>]

BERRINI Maria & BONO Lorenzo, *Urban ecosystem Europe: An integrated assessment on the sustainability of 32 European cities*, Ambiente Italia & Dexia, 2007, 81 p.

[http://www.dexia.com/docs/2008/2008_news/20080201_urban_ecosystem_UK.pdf]

Collectif, *Best LIFE environment projects 2007-2008*, office des publications officielles des communautés européennes, 2008, 44 p.

[http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/bestprojects/documents/bestenv06_lr.pdf]

Futuribles, *Les enjeux globaux du changement climatique, une comparaison internationale, étude pour la Direction générale de l'énergie et des matières premières*, ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie, octobre 2005, 8 p.

[<http://www.industrie.gouv.fr/energie/prospect/pdf/facteur4-futurible.pdf>]

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), *Climate Change 2007: Synthesis Report, Summary for Policymakers*, Organisation météorologique mondiale, novembre 2007, 22 p.

[http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_spm.pdf]

HINRICHSEN D., ROBEY B., et UPADHYAY U.D., *Solutions pour un monde qui manque d'eau*, Population Reports, Série M, No. 14, Baltimore, Johns Hopkins University School of Public Health, Population Information Program, Septembre 1998.

[<http://www.infoforhealth.org/pr/prf/fm14/fm14creds.shtml>]

BOURGAS

Plan environnemental transversal

Carte D'identité De La Localité	BULGARIE	
	RÉGION YUGOIZTOCHEN	VILLE DE BOURGAS
	PIB/hab. : 7404,5 €/hab. (33,1 % EU-27)	Population : 229 250 hab. (2007)
	Taux d'emploi : 58,1 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : n.c.
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Gestion des eaux, compétence de l'intercommunalité.
	Acteurs	Municipalité de Bourgas, associations locales (la fondation pour un Bourgas plus vert, composée d'experts) et de nombreux organismes internationaux : ICLEI, la Commission européenne, le Regional Environmental Centre (REC) for Central and Eastern Europe, etc.
	Budget	Financements très nombreux et très diversifiés. Par exemple, pour la construction de l'usine de traitement des eaux usées, la ville a bénéficié de 7,6 millions d'euros de fonds européens. Elle a aussi bénéficié de subventions internationales de la part du gouvernement néerlandais par exemple.
	Européa- nisation	Charte d'Aalborg, projet « cités vivables » de la Commission européenne, ICLEI.

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Genèse</p>	<p>Dans une perspective de développement durable, la municipalité de Bourgas doit gérer un lourd héritage, tel qu'une planification urbaine inadaptée ou de graves problèmes de pollutions environnementales, mais aussi les difficultés liées à la transition comme la chute démographique, la pauvreté, le déclin des industries traditionnelles. Dans leur recherche pour une meilleure qualité de vie et un regain de dynamisme économique, les autorités municipales ont été fortement influencées par l'intégration de l'acquis communautaire en matière d'environnement dans la loi bulgare, en vue de l'adhésion à l'UE. Dans leur esprit, la recherche d'un développement durable doit être un point cardinal de la planification urbaine. Dès les années 90, l'approche de gestion urbaine de la ville intégrait les préoccupations environnementales à tous les niveaux.</p> <p>Sur la base d'un rapport de 1998 évaluant les problèmes environnementaux de la ville, les autorités municipales ont présenté en 2000 une stratégie de développement durable, déclinée notamment dans un programme de gestion environnementale pour la période 2002-2007.</p>
	<p>Objectifs</p>	<p>L'objectif de ce plan est de limiter les risques sur la santé humaine du fait des pollutions et de faire prendre conscience à la population des enjeux environnementaux.</p>

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>Malgré des contraintes budgétaires assez fortes, la municipalité de Bourgas a conduit de nouvelles actions afin de réaliser les objectifs de son plan. En matière de qualité de l'air, la municipalité a investi dans de nouvelles infrastructures de transport public. Pour ce qui est de l'eau potable, la mairie a financé de nouvelles installations afin de réduire les pertes en eau mais aussi l'utilisation de l'eau. Surtout, grâce à des fonds européens, la municipalité a lancé la construction d'un système de retraitement des eaux usées pour remplacer l'ancien déficient. Bourgas n'a pas non plus laissé de côté la gestion des déchets. Non seulement a-t-elle éradiqué les décharges illégales, et construit de nouveaux sites plus efficaces, mais elle a aussi mis en œuvre un programme de production de biogaz afin que ces déchets servent à la production d'énergie.</p>
	<p>Dissémination</p>	<p>Afin d'éveiller la population à ces enjeux environnementaux, un éco-bulletin est édité par la mairie, ainsi que des activités promotionnelles telles qu'une « semaine verte ».</p>
<p>évaluation</p>	<p>Environnement : baisse des pollutions atmosphériques et aquatiques.</p> <p>Social : réduction du nombre de personnes affectées par des maladies du système sanguin et stabilisation des maladies respiratoires (hausse dans le reste de la Bulgarie).</p> <p>Économie : meilleure attractivité pour le tourisme.</p>	

évaluation	<p>Citoyenneté : diffusion d'un éco-bulletin pour éveiller la conscience environnementale des citoyens.</p> <p>Pérennité : perspective large et de long terme de préservation de la mer Noire.</p> <p>Bonne gouvernance : projets en coopération avec de nombreux acteurs.</p> <p>Pour être plus durable : introduction d'une démarche participative.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>	<p>La municipalité de Bourgas s'est jointe à l'union des autorités locales de la Mer Noire afin de contribuer à la protection des ressources côtières de la Mer Noire. Elle s'engage donc dans une perspective plus large que le simple cadre municipal, aux côtés d'ONGs locales qui luttent pour la préservation de la Mer Noire.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>Venelin Todorov, Deputy Mayor— Environment, EU Integration, Municipality of Bourgas, todorov@obstina-bourgas.org</p>

KAUNAS

CENTRE D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

carte D'identité De La Localité	Lituanie	
	Lituanie	VILLE DE KAUNAS
	PIB/hab. : 11 914,1 €/hab. (53,2 % EU-27)	Population : 355 550 hab. (2208)
	Taux d'emploi : 62,6 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : n.c.
carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Compétence de la commune pour la politique environnementale.
	Acteurs	Ville de Kaunas, gouvernement lituanien.
	Budget	53 000 € de financement pour la constitution du centre dont 40 000 € par le FEDER et 13 000 € par la ville de Kaunas.
	Européa- nisation	Club de Strasbourg
EXPOSÉ De La Bonne Pratique	Genèse	En 1999, la ville de Kaunas approuvait sa stratégie environnementale. Elle est basée sur le plan d'action national de 1996, qui vise à développer les conditions préalables à un développement durable de la Lituanie. À Kaunas, la politique environnementale est mise en œuvre par le département « protec- tion de l'environnement », fondé en 1990 et remplaçant le large et composite « bureau des affaires économiques et sociales ».

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	La municipalité s'est aperçue que le succès de la mise en œuvre des mesures environnementales dépendait fortement de l'implication des experts de tout bord, mais surtout des citoyens. C'est pourquoi elle a voulu insister sur l'éducation à l'environnement.
	Objectifs	Informier avec précision les citoyens des conditions environnementales afin de mieux les impliquer dans les processus décisionnels de développement durable de la ville.
	Mise en œuvre	<p>Le centre d'information sur l'environnement est issu du projet de création d'une information publique sur l'environnement à la municipalité de Kaunas, cofinancé par l'Union européenne. Il s'agit du premier projet de la sorte en Lituanie. Le centre est situé dans les locaux de la section « protection de l'environnement » de la mairie.</p> <p>Le centre a pour mission de diffuser l'ensemble de l'information collectée et élaborée par les services environnementaux à destination de tous les publics, d'organiser des séminaires et des séances publiques d'information sur les enjeux environnementaux de la ville. Le centre se charge aussi du volet « éducation environnementale » de la ville, en priorité à destination des enfants et des étudiants.</p> <p>L'accent mis sur la communication est aussi particulièrement fort. On compte la réalisation de multiples brochures d'information sur l'environnement, tirées à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires, la conception d'un film documentaire, la distribution annuelle</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	d'un bulletin d'information sur la protection de l'environnement à Kaunas, ainsi que la réalisation d'un site internet dédié.
	Dissémination	L'initiative a fait l'objet de publications dans les journaux, d'informations sur le site internet de la ville ainsi que dans les bulletins municipaux.
ÉVALUATION	Environnement	prise de conscience des habitants des enjeux environnementaux, meilleur respect du droit à l'environnement.
	Citoyenneté	accent mis sur l'éducation des jeunes générations, grâce à l'accueil de groupes.
	Pérennité	centre institutionnalisé, intégré dans les services municipaux.
	Bonne gouvernance	meilleure circulation de l'information municipale, service dédié aux questions environnementales.
	Pour être plus durable	assurer la pérennité du centre en dehors des fonds européens.
POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Dans l'optique de maintenir la biodiversité, la mairie a fait protéger 11 zones dans lesquelles l'activité économique a été restreinte. Elle a aussi déclaré un espace « réserve ornithologique », afin de préserver l'habitat naturel d'hiver de plusieurs milliers de spécimens.
	Contacts et liens utiles	Site d'information sur l'environnement de Kaunas : http://aplinka.kaunas.lt/

maribor

Programme « ecoprofit » De Business Vert

Carte D'identité De La Localité	SLOVÉNIE	
	RÉGION DE ZAHODNA SLOVENIJA	VILLE DE MARIBOR
	PIB/hab. : 23 453,5 €/hab. (104,7 % EU-27)	Population : 90 565 hab. (2007)
	Taux d'emploi : n.c.	Densité de population : n.c.
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Acteurs	Ville de Maribor, agence de protection de l'environnement ; universités de Graz, Maribor, Modène et Pécs ; Institut de Développement Régional et Environnemental de Dresde (Allemagne) ; Université Technologique de Czestochowa (Pologne).
	Budget	195 000 € de financement pour le programme, dont 35 000 € par la ville de Maribor et 160 000 € de fonds européens Interreg IIIC.
	Européanisation	Club de Strasbourg ; réseau européen « eco-profit international » ; campagne européenne pour des villes durables ; « City Towards EU Compliance Award » 1999 & 2001, récompensant les villes qui ont fait de grands progrès dans la mise en œuvre de la législation environnementale européenne.

EXPOSÉ DE LA Bonne PRATIQUE	Genèse	<p>Après l'indépendance de la Slovénie en 1991, la mise à niveau de la législation environnementale avec les standards européens s'est engagée dans toutes les localités du pays. L'évaluation de la situation environnementale a révélé des taux de pollution très élevés, qui nécessitaient des réformes drastiques pour atteindre les niveaux européens requis.</p> <p>Afin de redresser cette situation, la ville de Maribor a engagé son Agenda 21 local en 1999. Dans la réalisation de son développement durable, elle s'est notamment intéressée au cas de la ville de Graz en Autriche, qui dès 1991 a bâti un projet consistant à utiliser des technologies vertes pour à la fois renforcer l'activité économique et contribuer à la protection de l'environnement, sur la base de partenariats publics-privés. Dans le cadre d'un projet européen, la ville de Graz a pu partager son système « ecoprofit » avec Maribor, en l'aidant à mettre en place quelque chose de similaire, adapté au contexte local.</p>
	Objectifs	<p>L'objectif du programme Écoprofit de Maribor est de soutenir et assister les entreprises de la ville à respecter les réglementations en vigueur en matière d'environnement, afin de réduire les pollutions, mais aussi de leur permettre de réaliser des économies substantielles.</p>

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>Pour mettre en œuvre son système « Écoprofit », la ville de Maribor s'est beaucoup appuyée sur l'expérience pionnière de la ville de Graz, mais aussi sur le savoir-faire des autres villes partenaires du projet. La ville s'appuie aussi sur les connaissances scientifiques, afin notamment de tester les effets régionaux des mesures prises en matière environnementale.</p> <p>L'idée est de développer des partenariats publics-privés entre la municipalité, les entreprises et des consultants, afin d'assister les entreprises dans la mise en place de technologies propres dans leur activité de production et leurs corollaires (gestion des déchets par exemple). Au-delà de la simple implémentation de technologies favorisant la protection de l'environnement, des séances de formation et de mise en réseau sont organisées entre les partenaires, afin d'échanger des savoir-faire, résoudre des difficultés d'ordre technique et informer sur les mesures permettant de respecter les normes environnementales.</p> <p>L'ensemble de ces mesures se focalise sur la réduction des déchets et des déchets gazeux, de la consommation d'eau et d'électricité, ou encore des processus d'optimisation de la production en termes d'impact sur l'environnement. Non seulement elles servent à améliorer les conditions environnementales locales, mais aussi à faire réaliser des économies aux entreprises, moins consommatrices de ressources.</p>
--	-----------------------------	--

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Dissémi- nation	Le projet a fait l'objet d'une large publicité par presse et site Internet interposés, ainsi que de conférences permettant de faire un suivi, et l'édition de brochures spécifiques.
ÉVALUATION		<p>Environnement : réduction des pollutions sur l'eau, l'air, les sols. Consommation moindre de ressources.</p> <p>Économie : économies pour les entreprises ayant pris part au projet évaluées à plus de 700 000 €. Modernisation économique avec l'introduction de nouvelles technologies vertes.</p> <p>Pérennité : une fois les mesures mises en place, fonctionnement autonome de l'entreprise avec les technologies propres.</p> <p>Bonne gouvernance : partenariats publics-privés impliquant différentes catégories d'acteurs, appui sur l'expérience d'autres villes, évaluations en amont et en aval.</p> <p>Pour être plus durable : accompagner le développement économique vert d'un développement social.</p>
POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Dans le cadre de son Agenda 21, et afin de faire face avec efficacité à ses problèmes de pollution, la ville, par le biais de l'Agence de protection de l'environnement renouvelle en permanence ses bases de données environnementales, afin d'évaluer l'état de la situation dans un rapport annuel mais aussi de repérer les tendances. Cette évaluation rigoureuse est la base des programmes sanitaires qui font face aux problèmes environnementaux en fonction de leur gravité, et aussi d'une stratégie de long terme de protection de l'environnement.

POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	En plus de ces activités d'évaluation et de programmation à court et long terme, la ville poursuit des projets d'éducation et d'information à l'environnement, notamment dans les écoles (projet Ecoschools). Elle laisse aussi l'opportunité aux ONG environnementales de développer leurs propres initiatives, en les finançant sur le budget de la commune. Ainsi, tous les acteurs de la ville sont investis dans la protection de l'environnement.
	Contacts et liens utiles	Réseau Écoprofit : http://www.ecoprofit-interreg3c.com/

Vienne PLAN « ÉCOBUSINESS »

carte D'identité De La LOCALITÉ	Autriche	
	Région de Vienne	Ville de Vienne
	PIB/hab. : 39 773,8 €/hab. (177,6 % EU-27)	Population : 1 681 469 hab. (2008)
	Taux d'emploi : 63,8 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 4 011 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne Pratique	Acteurs	Pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux, groupes d'intérêt et des entreprises et/ou les organisations les représentant.
	Budget	La ville de Vienne, ainsi que l'État autrichien et la chambre économique de Vienne ont versé les premiers fonds pour lancer le projet. L'Union européenne a soutenu l'EcoBusinessPlan à hauteur de 674 000 €, via le programme Interreg IIIA. Des subventions publiques sont accordées aux entreprises pour les activités de consulting et d'expertise liées au plan, tandis que les investissements réalisés sont financés par des capitaux privés, même s'il arrive que des fonds publics viennent s'ajouter.

exposé De La Bonne PRATIQUE	Genèse	<p>La ville de Vienne s'est engagée à respecter les objectifs contenus dans la Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations Unies, adoptée à Rio de Janeiro en 1992.</p> <p>Pour ce faire, le département municipal en charge de la protection de l'environnement a lancé en 1998 un « ÉcoBusinessPlan ». Il consiste à aider les entreprises à développer des techniques de management « vert », en s'appuyant par exemple sur des normes internationales reconnues telles qu'ISO 140001 ou EMAS.</p> <p>Le projet rentre dans le cadre d'un vaste programme de protection du climat, baptisé KLIP et adopté en 1999, qui fixe un objectif de réduction des émissions de CO₂ de 2,6 millions de tonnes.</p>
	Objectifs	<p>L'ÉcoBusinessPlan a pour but de réduire les impacts négatifs de l'activité économique sur l'environnement et la consommation de ressources, en développant des stratégies de protection de l'environnement intégrées au management des entreprises, tout en garantissant l'efficacité économique. Il a aussi des visées sociales, puisque le développement d'un tel plan devrait permettre la création d'emplois directement, par la mise en place du management vert, ou indirectement, grâce à l'investissement. Au fond, l'ambition sous-jacente consiste à pouvoir découpler la croissance économique de la consommation de ressources et des dommages causés à l'environnement.</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRACTIQUE	Mise en œuvre	<p>L'ensemble des acteurs du plan a travaillé à l'élaboration d'une stratégie précise de mise en œuvre. La mise en place d'un management environnemental se fait en trois temps. Tout d'abord, des consultants travaillant pour l'EcoBusinessPlan établissent ce qu'il est possible de faire pour améliorer le rendement environnemental de l'entreprise. Sur cette base, les dirigeants de la compagnie déterminent s'ils participent ou non au plan. Si la décision est positive, des experts encadrent l'entreprise dans le développement de mesures et projets environnementaux. Au bout d'un an, une commission indépendante se réunit pour évaluer les progrès réalisés et décider si l'entreprise mérite d'être récompensée dans ses efforts. Afin que le plan s'adapte à tous les types d'entreprises, cinq programmes différents ont été développés. Certains vont se focaliser sur la réduction de production de déchets, d'autres sur l'optimisation de la production selon des critères environnementaux, etc.</p>
	Dissémination	<p>Afin d'informer sur les avancées des programmes et d'inciter d'autres entreprises à joindre l'ÉcoBusinessPlan, toutes les mesures prises par les entreprises sont enregistrées dans une base de données. En outre, une newsletter et un « ÉcoBusiness Club » informent les entreprises des derniers développements du plan.</p>

évaluation	<p>Environnement : 9 000 mesures environnementales mises en œuvre. 43 256 tonnes d'émissions de CO2 ont été évitées en 8 ans et la production de déchets a été réduite de plus de 11 000 tonnes.</p> <p>Social : les investissements contribuent à la création d'emplois dans le secteur de l'éco-industrie.</p> <p>Économie : plus de 500 entreprises, dont 80 % se déclarent satisfaites, pour des économies de l'ordre de 34 millions d'euros.</p> <p>Pérennité : projet en forte croissance, le ratio entre l'investissement public initial et les investissements privés dans des projets environnementaux ne cesse d'augmenter.</p> <p>Bonne gouvernance : stratégie de mise en œuvre du plan rigoureusement élaborée.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>	<p>Dans le cadre du programme KLIP, la ville a mis en place un programme de gestion environnementale des services municipaux. Une équipe d'agents municipaux assiste les différents services dans la mise en place d'un management vert. Elle est aussi très engagée dans le développement de la production d'énergie propre. Ainsi, un système permet de générer de l'énergie grâce à l'eau de source.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>ÉcoBusinessPlan : http://www.wien.gv.at/english/eco/index.htm</p> <p>ONU-habitat : bonnes pratiques http://staging.unchsh.org/bestpractices/2006/bplist.asp</p>

nicosie

Grand Projet D'assainissement

Carte D'identité De La Localité	CHYPRE	
	CHYPRE	AGGLOMÉRATION DE NICOSIE
	PIB/hab. : 20 753 €/hab. (92,6 % EU-27)	Population : 309 500 hab. (2005)
	Taux d'emploi : 68,5 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : n.c.
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Les villes chypriotes ont compétence en matière de planification urbaine, de protection de l'environnement et de distribution d'eau.
	Acteurs	La ville de Nicosie et les six municipalités environnantes ; le gouvernement chypriote ; Sewerage Board of Nicosia, autorité en charge de l'assainissement à Nicosie ; la société française de consultants Sogreah.
	Budget	300 millions d'euros pour l'ensemble du projet dont 100 millions par la Banque de développement du Conseil de l'Europe, 100 millions par la Banque européenne de développement et des financements nationaux.
EXPOSÉ De La Bonne Pratique	Genèse	Les premiers travaux du système d'assainissement de Nicosie ont commencé en 1971. Suite à la création du comité en charge de l'assainissement de Nicosie cette année là, le projet a été mis en oeuvre en trois étapes, jusqu'en 1998. Mais le système n'est plus adapté au développement urbain actuel de Nicosie. À partir de 2000, les autorités en charge de l'assainissement se sont lancées dans un vaste

exposé De La Bonne PRATIQUE	Genèse	programme de collecte, de transport et de traitement des eaux usées du Grand Nicosie, comprenant sept municipalités et 15 banlieues, tout en poursuivant les travaux de construction et de maintenance du système central de canalisation de la ville même de Nicosie.
	Objectifs	L'objectif de ce grand projet est de réduire les désagréments et les risques sanitaires liés à la pollution des réservoirs d'eau, en associant à la fois les communautés grecques et chypriotes.
	Mise en œuvre	<p>Le projet consiste, depuis 2000 et jusqu'en 2012, en la réalisation d'environ 1200 km de canalisations, la construction de huit stations de pompage et de deux stations d'épuration. Il s'agit d'un des plus importants projets réalisés à Chypre.</p> <p>Un important travail composé d'études de faisabilité, de la constitution d'avant-projets sommaires puis détaillés a été réalisé en amont afin de préparer la réalisation de ces ouvrages. En outre, le Sewerage Board, qui s'occupe de l'assainissement a fait des estimations sur l'impact environnemental du projet. Sa composition a été modifiée pour l'occasion, puisque la structure inclut depuis 2002 des représentants des sept municipalités du Grand Nicosie.</p> <p>La coopération entre les communautés chypriotes et turques, toujours divisées, a été importante. En 2003, elles entamaient des négociations concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration, afin d'augmenter la capacité de traitement des eaux usées et de répondre aux besoins des deux communautés. Suite à l'étude de faisabilité réalisée en octobre 2005, elles ont combiné leurs efforts afin d'obtenir un soutien technique et financier de la part de l'UE.</p> <p>Au niveau de l'utilisation de ces ouvrages, le</p>

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>développement de méthodes d'irrigation durables a été pensé. L'eau traitée est utilisée afin d'irriguer les parcs publics, les terrains de sport et les zones agricoles. En outre, les ingénieurs et le personnel d'exploitation locaux ont été formés par des spécialistes étrangers afin d'optimiser leur travail.</p>
<p>ÉVALUATION</p>	<p>Environnement : réduction des désagréments et des risques sanitaires liés à la pollution des réservoirs d'eau. Méthodes d'irrigation durables.</p> <p>Social : amélioration du savoir-faire des ingénieurs et du personnel d'exploitation locaux grâce à la formation.</p> <p>Économie : plus grande attractivité touristique, et pour l'activité économique en général.</p> <p>Citoyenneté : travail en commun des deux communautés historiquement divisées.</p> <p>Pérennité : projet de très long terme, installations couvrant les besoins du Grand Nicosie.</p> <p>Bonne gouvernance : études d'impact environnemental et de faisabilité, planification à long terme, réforme de l'autorité en charge de l'assainissement.</p>	
<p>POUR ALLER PLUS LOIN</p>	<p>Autres projets durables</p>	<p>En raison notamment de la division de la ville en deux depuis 1974, l'urbanisme a Nicosie est un enjeu complexe. C'est pourquoi, par le biais du projet européen URBANGUARD, une des communes de l'agglomération de Nicosie a lancé une expérience pilote visant à définir des indicateurs de durabilité qui serviraient pour l'ensemble des opérations d'urbanisme de la capitale chypriote. Les 100 indicateurs sélectionnés couvrent aussi bien le champ environnemental, social, culturel qu'économique. Ces outils vont permettre d'améliorer la préparation et l'évaluation des plans de développement urbain de la ville et promouvoir un aménagement spatial soutenable.</p>

POUR ALLER PLUS LOIN	Contacts et liens utiles	Sewerage board of Nicosia : http://www.sbn.org.cy
----------------------------	---	--

PLOVDIV RÉNOVATION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX

carte D'identité De La Localité	BULGARIE	
	RÉGION YUZHEN TSENTRALEN	VILLE DE PLOVDIV
	PIB/hab. : 6026 €/hab. (26,9 % EU-27)	Population : 378 107 hab. (2005)
	Taux d'emploi : 54 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 3 352 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	La ville est compétente en matière d'assainissement des eaux usées.
	Acteurs	Ville de Plovdiv.
	Budget	> 396 856 d'euros pour la reconstruction de la station de pompage, financée à 100 % par le programme PHARE de l'UE, et plus particulièrement son fonds de reconstruction après inondation. > 14,45 millions d'euros pour la reconstruction de la station d'épuration, la rénovation des canalisations et de la voirie, dont 11,4 millions d'euros par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ; 2,5 millions attribués par l'entreprise de traitement des eaux de Plovdiv et 300 000 € viennent d'un programme conjoint de la BERD et du ministère bulgare pour le développement régional.
	Européa- nisation	Membre du Club de Strasbourg.
exposé Bonne Pratique	Genèse	Au cours du printemps et de l'été 2005, la ville de Plovdiv, située le long du lit de la rivière Maritsa, a subi des inondations. L'environnement écologique et socio-économique du territoire de

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Genèse</p>	<p>la municipalité de Plovdiv et de ses environs a été sérieusement endommagé.</p> <p>Afin de l'aider à surmonter cette épreuve, la ville de Plovdiv a reçu de l'Union européenne des fonds de reconstruction après inondation, sur deux ans (2006–2007). Elle a notamment profité de ces fonds pour reconstruire la station de pompage permettant d'acheminer les eaux usées vers la station d'épuration.</p>
	<p>Objectifs</p>	<p>Il s'agit de prévenir les pollutions aquatiques par la reconstruction de la station de pompage des eaux usées, sans quoi les rejets se feraient dans la rivière Maritsa, et contamineraient un bassin de population de 400 000 habitants, réparti sur plusieurs pays (Bulgarie, Turquie, Grèce). Le but est également d'améliorer l'ensemble des installations permettant le retraitement des eaux.</p>
	<p>Mise en œuvre</p>	<p>La reconstruction de la station de pompage permet de rétablir le chaînon manquant du collecteur d'eaux usées du secteur Nord de Plovdiv, en permettant d'acheminer ces eaux vers la station d'épuration de la ville.</p> <p>En parallèle, afin de prévenir une nouvelle inondation autour de la zone de la station de pompage, les berges de la rivière Maritsa ont été réhabilitées.</p> <p>La réhabilitation du système de retraitement des eaux n'est pas terminé puisqu'en décembre 2008, la ville s'est vue accorder un prêt de 11,5 millions d'euros de la part de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement afin de remplacer 20 kilomètres de canalisations et de reconstruire la station d'épuration, avec notamment dans le cahier des charges des objectifs d'économie d'énergie. Ces opérations sont, en outre, réalisées en grande partie par des entreprises locales.</p>

<p>EXPOSÉ BONNE PRATIQUE</p>	<p>Dissémi- nation</p>	<p>Le projet ainsi que le programme de financement ont été communiqués aux habitants, qui ont également pu suivre régulièrement l'avancée des travaux.</p>
<p>ÉVALUATION</p>	<p>Environnement : prévention des pollutions aquatiques qui pourraient toucher un important bassin de population ; travail sur les berges de la rivière afin de prévenir les inondations.</p> <p>Pérennité : cycle de retraitement des eaux ; prévention des inondations sur l'infrastructure de pompage ; poursuite des travaux de rénovation avec de nouveaux financements.</p> <p>Bonne gouvernance : suite à la catastrophe naturelle, la réaction des autorités locales n'a pas été seulement de réparer les dégâts causés mais aussi d'en profiter pour mettre en œuvre un ensemble d'aménagements à long terme.</p> <p>Pour être plus durable : réutilisation des eaux traitées dans l'agriculture ou l'arrosage des espaces verts.</p>	
<p>POUR ALLER PLUS LOIN</p>	<p>Autres projets durables</p>	<p>La ville de Plovdiv a mené un projet afin d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées vivant seules, en leur offrant des services basés sur la municipalité, représentant ainsi une alternative aux services des institutions spécialisées. L'initiative, financée par le programme PHARE à 80 %, a permis de réinsérer socialement une cinquantaine de personnes âgées et de développer leur autonomie. En outre, la mairie a apporté un soutien aux associations et citoyens mobilisés en faveur des personnes âgées.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>Plan d'investissement de la ville dans le domaine de l'eau, par la BERD : http://www.ebrd.com/projects/psd/psd2007/37752.htm</p> <p>Club de Strasbourg : http://www.club-strasbourg.eu/Pdf/50-pdf/1/18.pdf</p>

VILNIUS

TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉDICAUX

carte D'identité De La Localité	Lituanie	
	Lituanie	VILLE DE VILNIUS
	PIB/hab. : 11 914,1 €/hab. (53,2 % EU-27)	Population : 542 809 hab. (2007)
	Taux d'emploi : 62,6 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 1353,64 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne PRATIQUE	Acteurs	Ville de Vilnius, Ministères de la santé et de l'environnement, deux entreprises de construction opérant sur le site.
	Budget	3 500 000 € pour la construction du centre de traitement des déchets médicaux, provenant de la ville, du gouvernement et des entreprises partenaires du projet.
	Européanisation	Membre du Club de Strasbourg.
exposé De La Bonne PRATIQUE	Genèse	D'ordinaire, les déchets médicaux de la ville de Vilnius, et plus largement de la Lituanie, étaient enfouis ou jetés dans une décharge publique, avec les déchets ménagers, causant de sérieux problèmes environnementaux étant donné la dangerosité de certains de ces déchets. Pour remédier à cette situation, la mairie de Vilnius et le gouvernement ont décidé de construire un centre spécial de traitement de ces déchets.

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Objectifs	Remédier à un grave problème environnemental en construisant un centre spécial de retraitement des déchets médicaux, selon les normes environnementales en vigueur dans l'Union européenne.
	Mise en œuvre	<p>Les travaux ont commencé en 2004. Le gouvernement lituanien a alloué un terrain à la mairie de Vilnius. Celle-ci a lancé un appel à projet, remporté par deux entreprises lituaniennes qui se sont chargées de construire le bâtiment. Les technologies utilisées dans la structure sont conformes aux standards environnementaux européens, en faisant du centre de retraitement le plus moderne des États baltes.</p> <p>En ce qui concerne l'exploitation, le consortium bénéficie de la part de la mairie d'une concession de 25 ans. Pour avoir le droit de poursuivre ses activités sur le site, le consortium doit payer des charges chaque année à la ville de Vilnius. Le site permet d'incinérer 2 000 tonnes de déchets médicaux par an, satisfaisant les besoins des institutions médicales de tout le pays.</p>
	Dissémination	Le projet a fait tâche d'huile puisqu'un centre similaire ouvrira à Tallinn très prochainement, tandis qu'il a stimulé des projets d'usines de retraitement des déchets (médicaux ou autres) dans d'autres régions de la Lituanie.
évaluation	<p>Environnement : impact environnemental des déchets médicaux sur la nature considérablement réduit. 300 tonnes de déchets traités en 2006 sur un total approximatif de 500 tonnes de déchets combustibles.</p> <p>Économie : stimulation d'une nouvelle activité économique grâce à un partenariat public-privé. Construction du centre par des entreprises locales.</p>	

évaluation	<p>Pérennité : technologies très modernes garantissant une certaine durée de vie du centre, grande capacité de traitement des déchets (2000 tonnes), lui permettant d'assurer les besoins nationaux.</p> <p>Bonne gouvernance : partenariat public-privé fructueux, association étroite du gouvernement et des collectivités locales.</p> <p>Pour être plus durable : mettre en place des méthodes de capture du CO2 issu de l'incinération, ou tenter de trouver en parallèle des solutions alternatives à l'incinération afin de limiter les rejets de CO2 (pyrolyse, autoclave, broyage, etc.)</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>	<p>Environ 2 millions de Lituaniens vivent dans des vieilles maisons. Afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de son territoire, la ville de Vilnius a lancé un programme de rénovation de logements (240 logements par an jusqu'en 2020). Les travaux consistent essentiellement en l'isolation des bâtiments. Ces bâtiments refaits à neuf devraient réduire de 65 à 70 % les dépenses énergétiques actuelles.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>Supporting PPP for infrastructure projects in the City of Vilnius : http://www.vilnius.lt/doc/PPP%20in%20Vilnius%20Open%20Days%202006.pdf</p> <p>Club de Strasbourg : http://www.club-strasbourg.eu/Pdf/50-pdf/1/22.pdf</p>

DIJON

Traitement des eaux usées

carte D'Identité De La Localité	France	
	Région Bourgogne	agglomération de Dijon
	PIB/hab. : 21 884,3 €/hab. (97,7 % EU-27)	Population : 262 599 hab. (2007)
	Taux d'emploi : 64,2 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 3731 hab./km ²
carte D'Identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Gestion des eaux, compétence de l'intercommunalité.
	Acteurs	Lyonnaise des eaux, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Syndicat Mixte du Dijonnais, Conseil général de Côte d'Or, Grand Dijon, nombreuses entreprises de BTP spécialisées dans les usines de retraitement des eaux.
	Budget	64,4 millions d'euros pour l'ensemble du projet, dont 45,4 millions pour la mise aux normes des installations. Le projet est financé en majorité par la Lyonnaise des eaux et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi que le Conseil général de Côte d'Or et le Syndicat Mixte du Dijonnais.
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	La station d'épuration de Dijon-Longvic a été construite en 1955. Elle ne correspondait donc plus aux exigences européennes, ni à la taille de l'agglomération dijonnaise. Les nouvelles installations ont été mises partiellement en service en octobre 2006, et sont entrées complètement en fonction au printemps 2008.
		La mise aux normes et l'extension de l'usine de

exposé De LA BONNE PRATIQUE	Genèse	traitement des eaux usées de Dijon–Longvic est un des grands chantiers du programme « auvital » piloté par le Syndicat Mixte du Dijonnais, qui vise à améliorer la gestion de l’eau de l’agglomération dijonnaise, dans un plus grand respect de l’environnement.
	Objectifs	L’objectif est à la fois d’améliorer le retraitement des eaux usées afin de limiter les rejets polluants, mais aussi de réhabiliter les anciennes installations pour des projets de préservation du milieu naturel et d’information du public, notamment des enfants.
	Mise en œuvre	La Lyonnaise des Eaux a assuré, dans le cadre de son contrat de concession, la maîtrise d’ouvrage de ce chantier, avec un pilotage assuré par le Syndicat Mixte du Dijonnais. La construction de l’ouvrage répond aux normes « Haute Qualité Environnementale » (HQE). Cette étude met en exergue les technologies de pointe permettant de réduire les rejets polluants dans la rivière locale. Les pollutions odorantes sont quant à elles capturées par des bouches d’air. En parallèle, des travaux sur la chaîne de transformation des boues issues du traitement des eaux usées ont permis d’intégrer un système qui réduit la consommation énergétique. Au final, l’ouvrage permet de traiter les eaux usées de 400 000 habitants, contre seulement 250 000 auparavant. Afin de s’assurer du caractère opérationnel de l’installation, une année a été consacrée aux réglages. Les anciennes installations n’ont pas été oubliées. Elles font place à un programme associatif de réhabilitation mené par Nature et Progrès (création d’un centre de ressources fruitier et de préservation des espèces rares) et par Forestiers du Monde (projet pédagogique de

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	réhabilitation écologique pour les écoliers). Sur le plan social, le Grand Dijon et le Syndicat Mixte du Dijonnais ont inclus des clauses d'insertion dans les appels d'offre, pour mettre en relation des demandeurs d'emploi avec le BTP.
	Dissémination	Afin d'informer sur les stations d'épuration, méconnues du public, un parcours pédagogique destiné à tout public a été mis en œuvre, en n'oubliant pas les personnes handicapées et avec une attention particulière aux écoliers.
ÉVALUATION	Environnement : restauration de la qualité de la rivière Ouche dans laquelle sont rejetées les eaux traitées ; avance sur les normes européennes en la matière ; pas de pollutions odorantes.	
	Social : insertion de clauses d'insertion sociale dans le marché de la station d'épuration et du bassin d'orage : création de 11 emplois en CDI pour des personnes en difficulté d'insertion sociale, 31 personnes ont pu se positionner sur le marché du travail.	
	Économie : grand chantier pour la région, 90 entreprises mobilisées.	
	Citoyenneté : sensibilisation du public.	
Pérennité : avance sur les normes qui donne une longue durée de vie à l'ouvrage.		
Pour être plus durable : introduction d'une démarche participative.		

POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Dans son Plan Local d'urbanisme Éco-PLU, la ville de Dijon a placé le développement durable comme fil conducteur afin de mettre en place un certain nombre d'objectifs prioritaires : construire des écoquartiers pour répondre aux besoins en logement de la population, favoriser la mixité sociale et générationnelle et la recherche de nouvelles formes urbaines, tout en économisant l'espace ; améliorer le cadre de vie et poursuivre la mise en valeur des espaces publics ; favoriser la biodiversité et préserver les espaces naturels ; proposer des alternatives à l'usage de la voiture particulière, avec notamment le projet de tramway ; développer les services et les commerces de proximité.
	Contacts et liens utiles	http://www.dijon.fr/ http://www.grand-dijon.fr/onlinemedia/Upload/eauvitale%20DLongvic.pdf

nantes

amélioration DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

Carte D'identité De La Localité	France	
	RÉGION PAYS DE LA LOIRE	nantes métropole
	PIB/hab. : n.c.	Population : 580 000 hab. (2008)
	Taux d'emploi : n.c.	Densité de population : 1108,22 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Maître d'ouvrage des opérations et pilote de programme ; détention de toutes les compétences nécessaires (assainissement, eau potable, restauration des cours d'eau), sauf celle de l'entretien des cours d'eau, qui revient aux propriétaires riverains des cours d'eau non domaniaux.
	Acteurs	Agence de l'eau Loire-Bretagne, Communauté urbaine de Nantes, Commune de Treillières, Commune de Sucé-sur-Erdre.
	Budget	Neptune I a mobilisé 132 millions d'euros, Neptune II 43 millions d'euros, et Neptune III 68 millions d'euros. Des aides, sous la forme de subventions et d'avances remboursables, sont provenues de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le reste étant financé par Nantes métropole, le département et la région.
	Européa- nisation	Forum Environnement d'EUROCITIES, ICLEI, Commission Environnement du CCRE, Conférence des Régions Périphériques Maritimes, Conférence des villes de l'Arc Atlantique (CVAA).

exposé De LA Bonne PRATIQUE	Genèse	<p>Située sur l'estuaire de la Loire, l'agglomération nantaise dispose d'un important patrimoine fluvial, avec plus de 250 km de cours d'eau. Il représente un intérêt économique et social (tourisme, agriculture, industrie) essentiel au développement de la ville et de ses alentours. Malheureusement, ces activités ont un impact négatif sur le milieu : pollution, dégradation de l'écosystème, pression de l'urbanisation par exemple.</p> <p>Afin de préserver cette richesse, la communauté urbaine « Nantes-métropole » a mis en place un programme d'amélioration de la qualité des cours d'eau et des milieux associés, baptisé Neptune qui s'est composé depuis 1994 de trois programmes successifs. La première phase a été essentiellement axée sur la mise en place des grandes infrastructures nécessaires à l'assainissement de l'agglomération. Neptune II visait à restaurer la qualité des milieux, via notamment une augmentation du taux de collecte des eaux usées. La troisième phase, Neptune III, qui s'arrête fin 2009, s'inscrit dans la continuité des deux premiers programmes, en se concentrant sur l'eau potable et la préservation des berges. Un quatrième programme est en cours de préparation, qui sera mis en œuvre à partir de 2010.</p>
	Objectifs	<p>Adapter le réseau d'assainissement à l'évolution de l'agglomération nantaise ; améliorer les capacités et les performances des traitements des stations d'épuration ; affirmer la politique de qualité des cours d'eau et la restauration des milieux aquatiques; adopter une démarche intégrée, touchant à l'ensemble du cycle de l'eau (assainissement, collecte des eaux usées, eau potable).</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	<p>Les quatre partenaires du projet ont inscrit leur démarche dans le cadre de la directive-cadre européenne sur l'eau de 1991, qui exige une mise en conformité des stations d'épuration. Outre la rénovation des stations existantes, six nouvelles stations ont été mises en service afin de faire face à la croissance démographique et améliorer les rendements épuratoires. Un travail de raccordement et de réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées a aussi été entrepris afin d'améliorer l'efficacité. En termes de restauration des milieux aquatiques, les mesures ont porté sur la connaissance (stations évaluant la qualité des eaux), mais aussi sur des actions volontaristes de réhabilitation des cours d'eau et de prévention de la pollution, essentielles pour la sécurisation des approvisionnements en eau potable de tous, et la préservation des milieux naturels.</p> <p>Les actions ont été menées en concertation avec les personnes concernées, que ce soit les habitants (locataires, propriétaires) ou les professionnels (agriculteurs).</p>
	Dissémination	<p>Consultations et débats publics lors de la construction ou la modernisation des stations d'épuration, actions de sensibilisation à destination des écoles et des usagers, indicateurs de mise en œuvre, actions de communication ponctuelles.</p>
évaluation	<p>Environnement : collecte des eaux usées; démarche intégrée sur tout le cycle de l'eau ; limitation des rejets polluants dans les cours d'eau ; amélioration de la qualité des milieux aquatiques.</p> <p>Économie : amélioration de l'attractivité des bords de Loire.</p>	

évaluation	<p>Citoyenneté : démarche participative ; comités regroupant usagers, riverains, associations et communes, afin de gérer les programmes d'actions et les intérêts contradictoires ; sensibilisation du jeune public.</p> <p>Pérennité : chaque programme dure environ 4 ans, mais un renouvellement est prévu pour la quatrième fois (à partir de 2010) avec la préparation actuelle du prochain programme.</p> <p>Bonne gouvernance : évaluation rigoureuse entre chaque phase ; regroupement au sein d'un même programme et coordination d'actions sur le cycle de l'eau : projet transversal qui donne de la lisibilité et du sens aux actions.</p> <p>Pour être plus durable : utilisation plus optimale des fonds (2/3 des fonds ont été effectivement utilisés lors de Neptune II) ; intégration d'opérations ou d'objectifs à but social ; donner encore plus de poids à l'environnement en tant que priorité des actions ; intégrer de nouvelles thématiques (économie d'énergies par exemple) ; consolider les processus de gouvernance (évaluation des programmes, information du citoyen).</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>	<p>Dans le cadre du programme KLIP, la ville a mis en place un programme de gestion environnementale des services municipaux. Une équipe d'agents municipaux assiste les différents services dans la mise en place d'un management vert. Elle est aussi très engagée dans le développement de la production d'énergie propre. Ainsi, un système permet de générer de l'énergie grâce à l'eau de source.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>http://www.nantes.fr/ http://www.nantesmetropole.fr/</p> <p>Elise VADAINÉ, animatrice du contrat Neptune III : elise.vadaine@nantesmetropole.fr</p> <p>Maryline GUILLARD, directrice de la Direction Énergies et Environnement : maryline.guillard@nantesmetropole.fr</p>

ALEXANDRIE

action Préventive contre LA POLLUTION

carte D'identité De La Localité	italie	
	RÉGION Piémont	VILLE D'ALEXANDRIE
	PIB/hab. : 25 698 €/hab. (114,7 % EU-27)	Population : 92 808 hab. (2007)
	Taux d'emploi : 64 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 455 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne PRATIQUE	Compé- tence de la localité	Compétences administratives et gestion du projet.
	Acteurs	Municipalité d'Alexandrie, la Province, l'Université des Études du Piémont orientale, l'Agence régionale pour la protection environnementale du Piémont (A.R .P.A.) ; l'Agence sanitaire locale (A.S.L.) et le concours des principales associations environnementales.
	Budget	Le projet a bénéficié d'un financement de 1 054 450 € dont 484 119 € provenant du programme européen LIFE.
	Européa- nisation	Programme européen LIFE.
exposé De La Bonne PRATIQUE	Genèse	Le projet se déroule dans la banlieue-Est d'Alexandrie. Ce district est très industriel et lié à des activités aux facteurs de risques inhérents, une ancienne déchetterie et plusieurs infrastructures de transport. Ces activités nuisent à la fois à l'environnement et aux habitants du quartier. Une intervention pour limiter la concentration atmosphérique de polluants dans ce quartier et réduire la pollution sonore a donc été envisagée.

exposé De La Bonne Pratique	Objectifs	Le but du projet est de mettre en œuvre une nouvelle méthodologie afin de développer une approche préliminaire plus efficace des problèmes environnementaux dans cette zone. Les objectifs concrets fixés par le projet sont de développer et d'utiliser une méthodologie innovante pour vérifier et prévoir la qualité de l'air au niveau local, de définir des scénarios possibles qui intègrent la protection de l'environnement et le développement durable dans les activités d'aménagement du territoire, et d'établir un ensemble de prises de décision et de principes opérationnels, visant à soutenir les scénarios environnementaux les plus compatibles. Pour ce faire, le projet prévoyait un recours aux nouvelles technologies afin d'analyser les questions environnementales de manière plus efficace.
	Mise en œuvre	Le projet a cherché à utiliser les mesures les plus innovantes des recherches scientifiques et technologiques pour la requalification environnementale du district. Comme la municipalité d'Alexandrie connaît un niveau plus élevé de pollution atmosphérique et sonore que la moyenne, elle a soutenu le plan de la restauration et de la protection de la qualité de l'air pour faciliter les interventions structurelles et les mesures d'urgence. La modélisation permet de simuler les effets potentiels des choix d'aménagement du territoire pour ensuite définir le développement de scénario environnemental le plus compatible. Les données nécessaires au processus sont alors collectées avec de nouvelles techniques. L'impact de l'exposition à la pollution atmosphérique et sonore sur la santé peut aussi être mesuré.

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Dissémi- nation</p>	<p>Dès le début du projet, les acteurs ont consacré beaucoup de moyens à la communication : presse locale et nationale, télévision locale et régionale, création d'un portail environnemental visant à donner de l'information sur la qualité de l'air. Les acteurs ont insisté sur la diffusion des résultats et sur la sensibilisation des citoyens via l'organisation d'événements et la publication de support. De plus, pour assurer une diffusion européenne, les principaux résultats du projet ont été traduits en anglais.</p>
<p>ÉVALUATION</p>	<p>Environnement : ce projet a permis d'améliorer sensiblement la qualité de l'air sur le territoire et de réduire les nuisances sonores. Plus largement, ceci a également eu un impact sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et sur la santé publique.</p> <p>Citoyenneté : durant le projet, la participation du secteur associatif a été importante et croissante.</p> <p>Pérennité : les résultats du projet ont été intégrés dans un projet plus vaste, celui du bilan environnemental de la ville.</p> <p>Bonne gouvernance : la gestion du projet a été organisée en fonction des compétences administratives et des capacités techniques des différents partenaires, rendant ainsi la gestion du projet plus efficace.</p> <p>Pour être plus durable : rechercher un financement stable et obtenir une vision consensuelle de la politique environnementale.</p>	

POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	<p>La commune est partenaire d'un projet européen PRACTISE (Promoting Reproducible Actions in the Communities To Improve Sustainable Energy) qui réunit des partenaires italiens, français, espagnols et roumains. Le projet vise à créer une communauté de promotion de l'utilisation des énergies renouvelables impliquant les acteurs politiques, économiques, les citoyens, etc.</p> <p>Pour plus d'informations sur ce projet : www.energypractise.eu</p>
	Contacts et liens utiles	http://www.progettolinf.com/

Un Patrimoine urbain valorisé

Les pollutions n'hypothèquent pas seulement l'avenir des citoyens et de leur environnement naturel. Elles menacent aussi le patrimoine naturel et bâti, vestige matériel de leur passé. Celui-ci subit en outre des pressions démographiques et économiques, qui incitent à le détruire. Or, ce patrimoine urbain est porteur d'enjeux tant économiques – tourisme et activités culturelles – que sociaux – vecteur d'identité et de lien social – et environnementaux – préservation du milieu naturel en se basant sur les infrastructures existantes.

Dans une optique de développement durable, préserver le patrimoine des atteintes dont il est l'objet ne suffit pas. Il convient d'appréhender cet héritage de manière vivante, afin de dégager son utilité sociale, économique et environnementale présente et future. Dans cette optique, une politique de valorisation du patrimoine s'avère nécessaire, consistant non seulement à l'entretenir mais aussi à le rendre accessible à tous.

POURQUOI LES ENJEUX DE PATRIMOINE CONCERNENT-ILS LA CONSTRUCTION DE VILLES DURABLES ?

Les villes européennes face à l'altération du patrimoine culturel et naturel

Les affections sur le patrimoine sont nombreuses, et concernent les deux types de patrimoine que l'on peut recenser : le patrimoine naturel – les sites et espèces naturels –, et le patrimoine culturel, divisé en patrimoine matériel d'une part – les bâtiments et le mobilier – et en patrimoine immatériel d'autre part – le savoir-faire et le savoir-vivre. On insiste souvent sur la responsabilité des activités humaines, en oubliant que l'une des principales causes de l'érosion des paysages naturels, de la disparition des traditions ou de la dégradation des bâtiments, est le temps. Néanmoins, d'une part les sociétés peuvent agir sur l'action du temps en entretenant le patrimoine, d'autre part les activités économiques, la croissance démographique, la construction d'infrastructures sont fortement responsables de la mise en danger du patrimoine urbain.

Le patrimoine naturel est ainsi mis à mal par l'extension du territoire des villes et le développement du tourisme, qui paradoxalement résulte souvent de l'attractivité du patrimoine culturel. Ce point illustre la complexité des rapports entre nature et culture, qui constituera, comme nous le verrons par ailleurs, un enjeu de développement urbain durable. Le littoral, fortement urbanisé en raison de son attractivité touristique, demeure l'un des espaces naturels les plus menacés en Europe. De manière générale, les espèces animales et végétales sont fortement mises en danger par les pollutions. Les espèces disparaissent 1000 à 10 000 fois plus rapidement que le rythme naturel²³. Si la

23. Voir « chiffres clés ».

ville menace la nature en s'étendant, elle porte également atteinte à la biodiversité en son sein, dans la mesure où les environnements urbains sont eux aussi riches d'un patrimoine naturel. La pression démographique pousse à réduire les espaces verts au profit de nouveaux bâtiments ou de nouvelles routes.

Le patrimoine culturel subit également la pression démographique et économique, quand les autorités publiques sont plus sensibles aux exigences de développement qu'à la préservation du patrimoine, qui pourtant s'avère un atout économique indéniable. Le patrimoine matériel comme immatériel est aussi fragilisé par l'ignorance, l'abandon, voire le refus de patrimonialisation, c'est-à-dire le refus de conférer à un bâtiment ou à un savoir-faire, une existence dans l'échelle du temps. Cela a longtemps été le cas des bâtiments industriels. À Leipzig, les grands ensembles de la période communiste, pourtant porteurs d'une riche histoire et d'une forte identité pour les individus les ayant occupés, sont désertés²⁴. Le phénomène est d'autant plus dramatique que les bâtiments concernés ne forment pas seulement un amas de pierre ou de béton. Ces lieux sont porteurs de sens et d'identité. Leur destruction accompagne l'érosion du lien social.

Il serait pour autant réducteur de se contenter d'opposer le patrimoine au développement urbain. Les opérations de conservation du patrimoine ne sont pas naturellement positives, à la fois pour le développement durable et le patrimoine lui-même. La tentative est ainsi souvent grande de protéger le patrimoine coûte que coûte, au risque de transformer la ville en un musée ou un sanctuaire. C'est oublier que le patrimoine n'est pas inerte, mais qu'il passe de génération en génération, et que son appropriation par chacune de ces générations permet de le pérenniser. En outre, une trop grande protection des bâtiments historiques peut être dangereuse pour l'environnement, s'il s'avère difficile de les mettre aux normes. La surprotection des centres-villes engendre quant à elle des déséquilibres spatiaux, au détriment des

24. EMELIANOFF Cyria, « Reconstruire la légitimité des grands ensembles ? Une réflexion à partir de l'exemple de Leipzig », in *Annales de la recherche urbaine*, n° 97, 2004, 10 p.

espaces périurbains. Elle peut aussi faire monter les prix de l'immobilier, et ainsi chasser les populations pauvres des lieux.

Les faiblesses de la gestion du patrimoine ne sont pas une fatalité, et ne doivent pas remettre en cause son utilité pour un développement durable ; d'autant plus que « [le patrimoine] est une part essentielle de la mémoire des hommes d'aujourd'hui, et faute d'être transmise aux générations futures dans sa richesse authentique et dans sa diversité, l'humanité serait amputée d'une partie de la conscience de sa propre durée. [...] Chaque génération donne une interprétation différente du passé et en tire des idées nouvelles. Toute diminution de ce capital est d'autant plus un appauvrissement que la perte des valeurs accumulées ne peut être compensée même par des créations de haute qualité. »²⁵

Rendre le patrimoine vivant et accessible : deux principes au service d'un développement urbain durable

Le patrimoine présente un triple avantage au regard des exigences du développement durable. Il permet d'abord de transmettre aux générations futures des ressources irremplaçables, que ce soit des bâtiments, des paysages ou des savoir-faire. Ensuite, il se situe au carrefour des trois piliers du développement durable : il est à la fois source de développement économique, par le biais notamment du tourisme culturel, source de respect de l'environnement, puisque son utilisation permet de ne pas gaspiller de nouvel espace, et source de lien social, dans la mesure où le patrimoine est vecteur de capital social et d'identité collective²⁶. Cette fonction sociale du

25. Charte Européenne du Patrimoine Architectural, adoptée par le Conseil de l'Europe, octobre 1975, extraits des articles 2 et 3. Disponible en ligne [http://www.icomos.org/docs/euroch_f.html]

26. URBACT : régénération urbaine et patrimoine culturel, p. 33 (voir « En savoir plus » pour la référence complète)

patrimoine permet d'évoquer le troisième atout du patrimoine pour des villes durables. Il redonne un sens positif à la ville, en renfermant des identités, des savoir-faire et des savoir-vivre, déterminants pour la qualité de vie urbaine. Afin de pleinement bénéficier des richesses du patrimoine et de les faire fructifier pour les générations futures, les actions de sauvegarde ne sont pas suffisantes. Il convient également de les valoriser, c'est-à-dire d'en tirer des avantages économiques, culturels, sociaux et environnementaux. Ce travail de valorisation s'articule autour de trois axes :

> une démarche intégrée ;

> une approche dynamique et fonctionnelle de la gestion du patrimoine ; autrement dit il ne s'agit pas de transformer la ville en un musée mais d'exploiter les potentialités économiques, sociales et culturelles du patrimoine afin de le faire vivre ;

> une accessibilité du patrimoine, au sens large.

Nous faisons plus haut état des difficiles interactions entre le patrimoine naturel et le patrimoine culturel. Pourtant, un travail conjugué sur les aspects culturels et naturels permet un accroissement de la valeur ajoutée d'un site. Une réutilisation du patrimoine bâti permet de limiter l'emprise de la ville sur les espaces naturels, tandis qu'une protection du patrimoine naturel aux abords des monuments historiques met ces derniers en valeur. La réhabilitation du centre historique de Szeged (Hongrie) en témoigne, tout comme la reconstruction du plus vieux pont de la ville de Poznań en Pologne, qui s'est accompagnée d'un entretien des berges de la rivière avoisinante.

L'interaction entre patrimoine matériel et immatériel est aussi intéressante. Accompagner l'entretien et la rénovation des bâtiments par des activités de formation aux métiers de la restauration, permet de protéger et de transmettre des savoir-faire souvent rares et contribue également à la lutte contre le chômage. Une démarche intégrée passe en outre par la recherche d'un équilibre entre les trois niveaux d'action sur le patrimoine : la sauvegarde, qui consiste à maintenir l'intégrité d'un bien, la valorisation, permettant de redonner une

fonction au patrimoine, et la régénération²⁷, pour laquelle le patrimoine est reconverti et intégré dans une stratégie plus large de développement urbain²⁸. Une trop grande attention portée à la sauvegarde du patrimoine conduit à une sanctuarisation du bien, tandis qu'une réutilisation mal adaptée peut dénaturer son essence originelle.

La valorisation ainsi que la régénération du patrimoine urbain promeuvent une approche dynamique et fonctionnelle de sa gestion. Cette approche permet de mettre en avant son utilité sociale, culturelle, environnementale et économique. La valeur économique d'un bâtiment ou d'un espace naturel est bien supérieure à la surface de ce bâtiment ou de cet espace, et à son emplacement. Si l'on devait appréhender le patrimoine comme un produit de consommation, sa valeur ajoutée résiderait dans sa qualité architecturale ou son caractère remarquable. Cette valeur ajoutée est aussi sociale. Le patrimoine permet d'entretenir le sentiment d'appartenance à une communauté autant que la mixité sociale. Le projet de régénération patrimoniale de Belfast en Irlande du Nord en fournit l'illustration en mêlant deux communautés historiquement opposées. Récemment, le patrimoine industriel a été reconnu comme « participant à la mémoire collective de la cité »²⁹. La grande taille de ces bâtiments (entrepôts, usines) les rend en outre propices à des opérations immobilières de grande envergure. La reconversion d'un grand bâtiment industriel à Caceres (Espagne) en centre socio-culturel et économique en témoigne. Elle illustre le caractère vivant du patrimoine, qu'il soit correctement et régulièrement entretenu, et qu'il n'en soit pas fait un objet du passé à condition dépassée, mais un outil pour l'avenir.

Toutefois, pour que le patrimoine soit « vivant », la population doit

27. Le concept de « régénération urbaine » est polysémique. Nous l'employons ici dans le sens d'une reconversion du patrimoine à de nouveaux usages, par exemple une ancienne usine des débuts de la Révolution industrielle reconvertie en centre culturel.

28. *Ibid.*, p. 18.

29. *Ibid.*, p. 39.

pouvoir l'investir. L'exigence d'accessibilité du patrimoine est entendue au sens large. Elle concerne non seulement l'accès « physique », pour les personnes à mobilité réduite notamment, mais aussi la possibilité de s'approprier financièrement et socialement parlant le patrimoine. La réhabilitation d'un bâtiment historique ne peut être durable si celui-ci devient inaccessible aux bourses les plus modestes. Au fond, toute opération touchant au patrimoine peut affecter des équilibres, fussent-ils environnementaux, économiques ou dans le cas présent, sociaux. La remarque n'invite pas à l'inaction, mais à faire preuve de prudence, en matière d'équilibre identitaire en particulier, qui touche au contenu symbolique du patrimoine. À cet égard, la consultation et la participation des populations concernées dans la gestion du patrimoine s'avèrent essentielles, tout comme de manière générale la prise en compte des autres enjeux de la ville durable, afin de ne pas perturber lesdits équilibres.

La prise en compte des autres enjeux de développement urbain durable

INTÉGRER LES ENJEUX DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE URBAIN AVEC CEUX DE :

La ville autosuffisante

- > Appliquer les normes énergétiques des bâtiments au patrimoine bâti.
- > Intégrer le patrimoine dans les stratégies de développement local, étant donné qu'il constitue par excellence une richesse locale.

La ville verte

- > Le patrimoine bâti peut être polluant, notamment le patrimoine industriel. Veiller à analyser les bâtiments et le cas échéant à effectuer des travaux de dépollution.
- > Faire en sorte que les travaux de restauration aient une empreinte environnementale limitée, en imposant des clauses aux entreprises concernées par exemple.

La ville réaménagée

- > Préserver une harmonie entre le patrimoine (bâti et naturel) et les constructions nouvelles.
- > Penser le patrimoine bâti et naturel dans son interaction avec l'environnement proche. La restauration et la conservation du patrimoine ont des implications en termes d'aménagement du territoire (revalorisation de certains quartiers notamment).
- > Prendre en compte les grands ensembles, de style Corbuséen par exemple³⁰, qui font aujourd'hui l'objet d'opérations de réhabilitation urbaine, comme un patrimoine architectural et urbain à part entière. Malgré les critiques dont ils font l'objet, ils sont le témoin d'une époque, et à ce titre, chargés d'identité.

30. De l'architecte français Le Corbusier.

La ville réaménagée

> Mobiliser l'architecture contemporaine, si elle s'avère pertinente, afin de cultiver l'aspect vivant du patrimoine.

La mobilité urbaine durable

> Rendre le patrimoine accessible à tous, en particulier aux personnes à mobilité réduite.

La maîtrise des temps urbains

> Aménager les horaires de visite des monuments historiques de façon à ce que toutes les populations puissent y avoir accès.

La ville solidaire

> Éviter la gentrification qui peut faire suite à des travaux de restauration, en participant au maintien de populations à faibles revenus dans les lieux historiques.

> Favoriser les entreprises de restauration faisant de l'insertion sociale.

> Apporter un soutien à la préservation du patrimoine des pays en développement, et profiter d'actions conjointes pour partager les expériences et les savoirs.

La ville diversifiée

> Profiter d'actions sur le patrimoine, notamment évènementielles, pour favoriser l'affirmation de la diversité culturelle et le renforcement de l'identité des groupes sociaux.

La ville citoyenne

> Profiter de l'inventaire du patrimoine (voir infra « la ville responsable ») pour communiquer sur celui-ci et ainsi sensibiliser les citoyens.

> Faire participer les citoyens à la fois à la décision et au financement des actions, le patrimoine étant un « condensé d'identité locale »³¹, qu'il convient de ne pas briser.

31. Ibid., p. 25.

La ville responsable

- > Associer étroitement les services municipaux en charge de la politique sociale, de la régénération physique du patrimoine et ceux chargés de l'évènementiel et de la politique culturelle.
- > Privilégier un entretien régulier plutôt qu'une intervention lourde est source d'économies.
- > La phase préalable aux éventuels travaux est primordiale, dans la mesure où les opérations coûtent souvent cher et peuvent dénaturer un bien. Avant toute action, il convient de connaître le patrimoine de la meilleure des façons possibles, par l'expertise et l'établissement d'inventaires de biens.
- > Coopérer avec les autorités nationales chargées de la conservation et de la restauration du patrimoine, qui disposent souvent de nombreuses ressources et d'un savoir-faire.
- > Associer les propriétaires privés au financement des opérations de patrimoine, permettant non seulement de mobiliser des ressources financières pour les travaux mais aussi de maintenir un attachement au patrimoine.

Patrimoine architectural (ou patrimoine matériel)

« L'expression « patrimoine architectural » est considérée comme comprenant les biens immeubles suivants :

1. *Les monuments* : toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations;

2. *Les ensembles architecturaux* : groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire

l'objet d'une délimitation topographique;

3. Les sites : œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituant des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique. »

Article 1, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe

Patrimoine culturel immatériel

« On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. »

Article 2, Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Patrimoine naturel

« L'ensemble des biens dont l'existence, la production et la reproduction sont le résultat de l'activité de la nature, même si les objets qui le composent subissent des modifications du fait de l'Homme. »

INSEE, 1986

Perte de biodiversité dans le monde : disparition des espèces à un rythme 1 000 à 10 000 fois supérieur au rythme naturel.

Valeur financière des biens et services fournis par les écosystèmes : 26 000 milliards d'euros par an, soit deux fois plus que ce que produisent les humains.

Commission européenne

Nombre d'espaces naturels protégés au sein de l'UE au titre des directives Habitats et Oiseaux : 4 617 zones de protection spéciale (superficie de 454 723 km²) et 20 862 zones spéciales de conservation (superficie de 560 445 km²) en juin 2007.

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DU PATRIMOINE ?

L'Union européenne a très tôt œuvré en faveur de la protection du patrimoine naturel. Ses premières initiatives en la matière font partie des dispositions pionnières de la politique environnementale européenne, telle la directive Oiseaux de 1979. Elle a notamment cherché à répertorier les espaces naturels sensibles et a incité les États membres à les protéger. En matière de patrimoine culturel, les initiatives sont bien plus pauvres. Il faut dire que tant le Conseil de l'Europe que l'UNESCO ont une activité fournie et proactive à ce sujet.

Les dispositions législatives

Directive concernant la conservation des oiseaux sauvages, 1979 : il s'agit de la première législation communautaire visant à protéger le milieu naturel. Elle répertorie 181 espèces d'oiseaux vulnérables natives de l'UE et oblige les États membres à créer des « zones de protection spéciales » (ZPS) pour les préserver. Aujourd'hui, les ZPS sont intégrées dans le réseau Natura 2000 (voir infra).

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:1979:103:0001:005:FR:HTML>]

Directive concernant la conservation des habitats naturels, 1992 : elle recense à ce jour 800 espèces animales et végétales et 200 types d'habitat d'importance communautaire. Ils doivent être protégés dans des « zones spéciales de conservation » (ZSC) que les États membres sélectionnent en collaboration avec la Commission européenne. La directive Habitats a également lancé la création du réseau Natura 2000, qui est constitué des ZPS et des ZSC. Il rassemble plus de 18 000 sites et couvre environ 17,5 % du territoire terrestre des 15 pays de l'UE (soit 63,7 millions d'hectares).

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31992L0043:FR:HTML>]

Directive-cadre dans le domaine de l'eau, 2000 : en plus de garantir une bonne qualité de toutes les ressources en eau de l'UE d'ici 2015 (cf. ville verte), elle vise à protéger le milieu aquatique. Elle se base sur une gestion transfrontalière durable de l'eau.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32000L0060:FR:HTML>]

Les dispositions non contraignantes

Stratégie communautaire en faveur de la diversité biologique, 1998 : elle a pour but de prévenir et de combattre les causes de la perte de la biodiversité à la source. Elle fixe un cadre général dans lequel sont élaborés les politiques et les instruments communautaires, qui permettront de satisfaire aux obligations de la convention de Rio de Janeiro sur la diversité biologique (1992). Elle est axée sur quatre thèmes : la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ; la promotion la coopération entre les pays en vue de garantir l'accès aux ressources naturelles, le transfert de technologies et la coopération scientifique et technique ; le soutien des efforts en matière de recherche, d'identification, de surveillance et d'échange d'informations ; l'éducation, la formation et la sensibilisation de l'opinion publique.

Quatre plans d'action en faveur de la biodiversité, 2001 : ils définissent les modalités de mise en oeuvre de la stratégie en faveur de la diversité biologique et traitent des problèmes de conservation dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'utilisation des ressources naturelles et de la coopération dans le domaine de l'économie et du développement. L'objectif est de s'assurer que les politiques dans ces secteurs ne compromettent pas les efforts de conservation.

[[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52001DC0162\(01\):FR:HTML](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52001DC0162(01):FR:HTML)]

Sixième programme communautaire d'action pour l'environnement (2002-2012) : il comporte un volet « nature et biodiversité », dont l'objectif est de protéger et restaurer la structure et le fonctionnement des systèmes naturels, en mettant un terme à l'appauvrisse-

ment de la biodiversité dans l'Union européenne et dans le monde. Il propose notamment un soutien à la recherche dans les domaines de la protection de la nature, la conservation et la restauration des paysages, ainsi que la mise en place de programmes de collectes d'informations sur la biodiversité.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52001DC0031:FR:HTML>]

Plan d'action en faveur de la biodiversité, 2006 : ce plan d'action se base sur une évaluation de la perte de biodiversité en Europe. Face à cette situation, il fixe des objectifs à l'horizon 2010, notamment de préservation des principaux habitats et espèces. Ces objectifs sont accompagnés de diverses préconisations. Il est ainsi prévu un renforcement du réseau Natura 2000.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0216:FIN:FR:PDF>]

La capitale européenne de la culture, nouvelle décision de 2006 : la manifestation est relativement ancienne puisqu'elle a été lancée en 1985. Elle donne aux villes européennes l'opportunité de présenter pendant environ un an un programme culturel, mettant ainsi en valeur la richesse, la diversité et les caractères communs aux cultures européennes. Elle s'avère positive pour le développement culturel et socioéconomique des villes concernées en général, et pour la valorisation du patrimoine culturel en particulier.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:304:0001:0006:FR:PDF>]

Les instruments financiers

Le programme Life + : il comporte un important volet « nature et biodiversité », qui cofinance des projets de conservation du milieu naturel et d'aide à la mise en œuvre des directives Oiseaux et Habitats. L'objectif de cette thématique est de protéger, conserver, restaurer, surveiller et faciliter le fonctionnement des systèmes naturels, des habitats naturels, et de la faune et de la flore sauvages, en vue d'enrayer la perte de biodiversité, y compris la diversité des ressources génétiques, au sein de l'Union européenne, et ce d'ici à 2010.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:149:0001:0016:FR:PDF>]

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) : comptant parmi ses cadres d'intervention la revitalisation des zones urbaines en déclin, champ particulièrement vaste, le FEDER englobe la question du patrimoine. Il soutient la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Il peut apporter une contribution à des actions de développement de l'emploi local dans le domaine de la conservation du patrimoine ou de restauration d'infrastructures. Dans le cadre de l'objectif communautaire de Coopération territoriale, le FEDER peut également participer au financement de réseaux de collectivités locales européennes intéressées par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine patrimonial.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:210:0001:0011:FR:PDF>]

Le programme URBACT II : à l'origine, URBACT, créé en 2002, consistait à échanger les expériences entre les villes ayant bénéficié des programmes URBAN, destinés aux quartiers en difficulté. Devant le succès de ces réseaux d'échange d'expériences, la Commission a décidé de donner une dimension supplémentaire à ce programme. URBACT II est ainsi doté de 68 millions d'euros pour la période 2007-2013 et il est ouvert à toutes les villes de l'UE. Les réseaux doivent maintenant avoir des objectifs opérationnels et ne plus se contenter d'échanger des informations et des idées. Ces réseaux peuvent couvrir la grande majorité des thématiques urbaines. Il n'est pas étonnant de retrouver dans URBACT des projets concernant la protection et la valorisation du patrimoine urbain. Pendant la période URBACT I, par exemple, le réseau C.H.O.R.U.S s'est constitué afin de réfléchir à la mobilisation du patrimoine culturel pour revitaliser la ville.

[<http://urbact.eu/>]

L'aide au développement : d'après les estimations, 3 % du budget de la coopération dans le domaine du développement, soit 190 millions d'euros, va directement à des actions de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité dans les pays du Sud.

POUR en savoir PLUS

« Les bonnes adresses » européennes

[<http://www.european-heritage.net/sdx/herein/>] : réseau européen du patrimoine, réseau permanent des services gouvernementaux européens en charge de la protection du patrimoine.

[<http://www.septentrion-nwe.org/>] : réseau pour des villes fortifiées durables.

[<http://www.uepcn.org>] : université européenne du patrimoine naturel et culturel, développant une offre de formation pour les collectivités locales européennes sur la gestion du patrimoine.

[http://europa.eu/pol/env/index_fr.htm] : portail des activités de l'UE en matière d'environnement.

[http://europa.eu/pol/cult/index_fr.htm] : portail des activités de l'UE en matière de culture.

[<http://whc.unesco.org>] : le site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

[http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/default_FR.asp] : Direction de la culture et du patrimoine culturel et naturel du Conseil de l'Europe.

Les études et les rapports

15 propositions des VMF : pour une politique nouvelle du patrimoine, vmf patrimoine historique, juin 2008, 17 p.

[http://www.vmf.net/contenu/sondage/PDF/15_propositions.pdf]

BALLESTER José Maria (ed.), *Patrimoine et développement durable*, Naturopa, n° 97, Conseil de l'Europe, 2002, 36 p.

[http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/Source/Resources/Publications/Naturopa/Naturopa97_F.pdf]

Collectif, *URBACT : régénération urbaine et patrimoine culturel*, collection villes, les éditions de la DIV, juin 2007, 57 p.

[<http://www.ville.gouv.fr/pdf/publications/urbact-chorus-2007.pdf>]

REYGROBELLET Bernard (rapp.), *La nature dans la ville, biodiversité et urbanisme*, avis et rapports du Conseil économique et social, n° 24, Les éditions des Journaux officiels, 2007, 182 p.

[http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/Etude_BREYGRABELLET.pdf]

MISKOLC

RÉNOVATION DU CENTRE HISTORIQUE

carte d'identité de la localité	Hongrie	
	Région észak- magyarország	VILLE DE MISKOLC
	PIB/hab. : 9 483,6 €/hab. (42,3 % EU-27)	Population : 178 950 hab. (2004)
	Taux d'emploi : 49,5 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 756 hab./km ²
carte d'identité de la bonne pratique	Compé- tence de la localité	Compétence de la ville en matière de gestion du patrimoine culturel local.
	Acteurs	Ville de Miskolc, habitants.
	Budget	6 697 222 € consacrés aux travaux de rénovation, dont 6.081.363 € proviennent d'un programme opérationnel régional, 401 512 € de fonds européens et 267 688 € de ressources propres.
	Européa- nisation	Projet URBACT « Pre-Regeneration », membre du Club de Strasbourg.
exposé de la bonne pratique	Genèse	Le centre historique de Miskolc souffre de stéréotypes négatifs, tandis que la ville est vue à l'aune de son passé industriel. Pourtant, Miskolc est une ville hongroise historique, et a hérité d'un grand patrimoine culturel qui a fait sa prospérité au XVIII ^e siècle. Le décalage entre l'image du centre-ville et son potentiel culturel et économique est donc grand. La rénovation s'avère nécessaire sur un plan social, puisque de nombreuses couches sociales défavorisées résident en centre-ville.

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Objectifs	L'objectif est de restaurer le centre historique afin d'en faire de nouveau un lieu attractif pour les habitants et les touristes, et d'assurer par la même occasion une meilleure qualité de vie aux riverains ainsi qu'un développement économique prospère.
	Mise en œuvre	<p>Tous les projets individuels associés à la rénovation du centre-ville ont pris en compte les dimensions environnementales, économiques et sociales. En outre, les habitants ont été largement associés au projet. Une concertation publique s'est tenue et un comité temporaire composé d'habitants a été créé afin de donner un nom à la nouvelle place aménagée.</p> <p>Cette nouvelle place a permis d'aérer les lieux, puisqu'elle a été construite sur un ancien parking. Mais ce sont surtout des travaux à proprement parler de rénovation qui ont constitué l'essentiel des activités du projet. La façade du théâtre national, symbole de la période faste de la ville, a été refaite. Une autre place historique a été transformée en « place municipale », et dotée d'un centre culturel et commercial, afin de redynamiser les lieux.</p> <p>Au niveau environnemental, l'extension des zones piétonnes a été prévue, tandis que des espaces verts ont été aménagés.</p>
	Dissémination	Des campagnes de sensibilisation auprès des habitants ont eu lieu.
ÉVALUATION	<p>Environnement : préservation et revalorisation d'un patrimoine historique riche. Aménagement de voies piétonnes et d'espaces verts.</p> <p>Social : amélioration de la qualité de vie des couches sociales défavorisées résidant en centre ville.</p> <p>Économie : plus grande attractivité pour les touristes et les investisseurs.</p>	

<p>ÉVALUATION</p>	<p>Citoyenneté : implication des habitants à la fois par la sensibilisation et la participation.</p> <p>Pérennité : nouvel élan de développement économique et culturel.</p> <p>Bonne gouvernance : approche intégrée de la stratégie de rénovation, consultation publique.</p> <p>Pour être plus durable : faire attention à ce que l'augmentation de la valeur des biens immobiliers ne chasse pas les habitants défavorisés du centre.</p>	
<p>POUR ALLER PLUS LOIN</p>	<p>Autres projets durables</p>	<p>Grâce aux fonds européens de préadhésion PHARE, la municipalité de Miskolc a réalisé, pendant la transition des années 1990, un programme d'économies d'énergie dans les bâtiments publics et modernisé son système de traitement des eaux. La mise en œuvre de ces projets lui a permis d'acquérir une certaine expérience dans la protection de l'environnement, mais elle souhaite aller plus loin. C'est pourquoi depuis 2003, la ville s'est lancée dans le processus de certification environnementale EMAS (cf. le paragraphe consacré à la législation européenne dans le chapitre « Une ville responsable »), permettant d'évaluer et d'améliorer ses performances environnementales, ainsi que d'en rendre compte publiquement.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>Le projet URBACT Pré-Regénération : http://urbact.eu/projects/pre-regeneration/home.html</p> <p>Club de Strasbourg : http://www.club-strasbourg.eu/Pdf/50-pdf/2/32.pdf</p>

POZNAN

RECONSTRUCTION DU PLUS VIEUX PONT DE LA VILLE

Carte d'Identité De La Localité	POLOGNE	
	RÉGION DE GRANDE POLOGNE	VILLE DE POZNAŃ
	PIB/hab. : 12 277,7 €/hab. (54,8 % EU-27)	Population : 570 800 hab. (2005)
	Taux d'emploi : 54 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 2 215 hab./km ²
Carte d'Identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	La ville est compétente en matière de gestion du patrimoine local.
	Acteurs	Ville de Poznań, habitants.
	Budget	2 500 000 € pour l'opération de reconstruction et d'aménagement des berges, dont 1 875 000 € par les fonds européens FEDER.
	Européa- nisation	Membre du Club de Strasbourg.
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	<p>Le pont Cybiński, le plus ancien de la ville, était autrefois une importante voie de communication et de commerce, située sur le trajet de l'historique Route royale et impériale. Il permettait de surcroît de relier les deux parties de la ville séparées par le fleuve Warta. Le pont a notamment été endommagé pendant la deuxième guerre mondiale.</p> <p>Dans le cadre du programme de revitalisation de la ville, lancé en 2005 selon des principes participatifs, les habitants ont exigé en premier lieu la reconstruction de cette infrastructure historique du développement de la ville.</p>

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Objectifs</p>	<p>L'objectif est principalement de rétablir des voies de communication qui ont prouvé leur utilité par le passé, mais aussi de créer les conditions de développement de quartiers isolés, en les réunifiant.</p>
<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>L'importante phase de consultation de la population lancée avant la mise en œuvre des travaux de revitalisation urbaine a permis de mettre en lumière le manque de vision exhaustive de la ville sur la façon d'organiser son développement. Sur la base de ces consultations et l'analyse des situations de pauvreté, de criminalité, du niveau de dégradation des infrastructures ainsi que des taux de pollution, le quartier Śródka, dont fait partie le pont Cybiński, a été ciblé pour accueillir le projet pilote de revitalisation. Malgré ses difficultés depuis que son développement a été stoppé dans les années 1960, sa situation sur l'ancienne route royale et impériale lui assure un potentiel de développement fort.</p> <p>Afin de rétablir cet axe de communication, la construction du nouveau pont est essentielle. Celui-ci relie le quartier Śródka avec une autre partie historique de la ville. En plus de rétablir l'axe de communication, il revalorise l'intérêt pour le fleuve qu'il enjambe. Du reste, la reconstruction du pont s'accompagne d'un projet plus large visant d'une part à rendre le fleuve à la ville, et d'autre part à améliorer le trafic entre les quartiers historiques de la ville, en développant et sécurisant notamment les chemins piétonniers.</p> <p>Le pont est donc au cœur du projet de revalorisation du quartier. Il a à la fois une justification historique et culturelle, et une justification fonctionnelle, en contribuant au désenclavement d'un quartier.</p>

ÉVALUATION	<p>Environnement : développement d'axes piétonniers ; revalorisation d'infrastructures historiques ainsi que du fleuve.</p> <p>Social : désenclavement de quartiers déshérités.</p> <p>Économie : augmentation de l'intérêt touristique, nouveau développement pour un quartier au dynamisme depuis longtemps perdu.</p>	
	<p>Citoyenneté : consultation des citoyens, qui ont élaboré une proposition sur le projet.</p> <p>Pérennité : processus global, basé sur le long terme, de revitalisation du quartier et de la ville dans son ensemble, qui va au-delà de la simple reconstruction du pont.</p> <p>Bonne gouvernance : planification des travaux par le biais du Programme Local de Revitalisation pour la Ville de Poznań, élaboré pour l'occasion.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>	<p>La ville de Poznań a élaboré un programme de conseil et de formation à destination des femmes, un des premiers du genre en Pologne. Il permet de renforcer le savoir-faire et les compétences professionnelles des femmes, dans le but d'améliorer leur compétitivité sur le marché du travail. L'objectif est aussi de lutter contre les stéréotypes relatifs au rôle des hommes et des femmes dans la vie professionnelle. Ainsi, plus de 200 femmes se sont vues embauchées sur le territoire de la zone urbaine de Poznań entre 2005 et 2007.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>Club de Strasbourg : http://www.club-strasbourg.eu/Pdf/50-pdf/2/36.pdf</p> <p>NB : les autres documents utilisés sont uniquement disponibles en Polonais.</p>

SZEGED

RÉHABILITATION DU CENTRE HISTORIQUE

carte d'identité de la localité	Hongrie	
	RÉGION DÉL-ALFÖLD	VILLE DE SZEGED
	PIB/hab. : 9756,8 €/hab. (43,6 % EU-27)	Population : 167 039 hab. (2008)
	Taux d'emploi : 53,8 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 594,8 hab./km ²
carte d'identité de la bonne pratique	Compé- tence de la localité	Compétence de la ville en matière de gestion du patrimoine culturel local.
	Acteurs	Ville de Szeged.
	Budget	4 525 970 € pour la réhabilitation de la place Szent Istvan, dont 2 262 590 € du programme PHARE, 1 810 072 € de financement national, et 453 308 € provenant de la ville de Szeged.
	Européa- nisation	Projet URBACT « Pre-Regeneration », membre du Club de Strasbourg.
exposé de la bonne pratique	Genèse	Le confluent des rivières Tisza et Maros, sur lequel se situe la ville de Szeged, a été continuellement habité depuis l'époque romaine. Mais à partir du XIXe siècle, la ville a connu différents « chocs urbanistiques », qui l'ont défigurée : graves inondations, diverses périodes d'industrialisation massive ne s'étant guère soucié des vestiges architecturaux de la ville. Au tournant des années 1990, un programme de réhabilitation est entrepris, ayant pour objectif de revaloriser le centre-ville, ses bâtiments historiques notamment. Parmi ceux-ci, figure le château d'eau sur la place Szent Istvan, monument industriel centenaire, faisant figure de symbole de la ville.

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Objectifs	L'objectif est à la fois de restaurer le château d'eau afin de préserver et mettre en avant les valeurs et les traditions de la ville, mais aussi de revitaliser une place qui fut à une époque un des principaux lieux de vie de la ville, aujourd'hui dévasté.
	Mise en œuvre	<p>La revalorisation de la place et du château d'eau s'est faite en trois phases, entre 2004 et 2006.</p> <p>Dans un premier temps, le château d'eau et le parc se sont vus réhabilités. Dans le parc, un chemin de promenade et des fontaines, ainsi que des statues du panthéon des architectes ont été construits.</p> <p>Par la suite, des pistes cyclables interconnectées ont vu le jour. D'autres existantes ont été restaurées.</p> <p>Enfin, de la main d'œuvre a été formée et embauchée afin de mener à bien des sous-projets de réhabilitation et de maintenance du réseau de surveillance du château d'eau.</p>
ÉVALUATION	<p>Environnement : développement de pistes cyclables ; amélioration du cadre de vie par la réhabilitation de ce lieu historique.</p> <p>Social : formation de main d'œuvre qualifiée : 12 personnes ont suivi 9 mois de théorie et 3 mois de formation.</p> <p>Économie : 5 personnes employées pour la construction et la maintenance du réseau de surveillance et une personne en charge de la coordination des pistes cyclables. Plus grande attractivité touristique.</p>	

<p>évaluation</p>	<p>Pérennité : rénovation permettant de pérenniser un bâtiment centenaire ainsi qu'un espace délaissé. Espace rendu viable.</p> <p>Bonne gouvernance : les autorités locales ont profité des travaux de réhabilitation de la place et du château d'eau pour aller plus loin, par le développement du réseau de pistes cyclables, par exemple.</p>	
	<p>Pour être plus durable : faire participer plus activement les habitants au projet.</p>	
<p>POUR ALLER PLUS LOIN</p>	<p>Autres projets durables</p>	<p>La ville de Szeged s'est lancée dans la revalorisation des abords de la rivière Tisza qui traverse la ville. Il est apparu que le potentiel de celle-ci était largement sous-exploité, alors que le développement du port, des chemins de promenade, des plages ainsi que la restauration d'infrastructures historiques permettrait d'apporter une plus-value certaine à la ville, tant sur le plan économique que social et environnemental.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>Le projet URBACT Pre-Regeneration : http://urbact.eu/projects/pre-regeneration/home.html</p> <p>Club de Strasbourg : http://www.club-strasbourg.eu/Pdf/50-pdf/2/36.pdf</p>

seneffe

Plan De Valorisation Du Patrimoine naturel

Carte D'identité De La Localité	BELGIQUE	
	Province du Hainaut	VILLE DE SENEFFE
	PIB/hab. : 17 818,6 €/hab. (79,5 % EU-27)	Population : 10 743 hab. (2006)
	Taux d'emploi : 52,9 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 171 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) mis en œuvre à Seneffe suite à un appel à projets de la Région Wallonne (RW) en 1995.
	Acteurs	Administration communale, acteurs de la commune (particuliers, membres d'associations, agents d'autres administrations, agriculteurs, pêcheurs, naturalistes, industriels...)
	Budget	À son lancement, la projet a obtenu un soutien de la Région wallonne de 12 500 € pour l'inventaire du patrimoine naturel et paysager et de 2500 € pour les frais. Depuis, l'ensemble des coûts - organisation des réunions et réalisations des projets - est pris en charge par la Commune (avec recherche de subsides spécifiques auprès de la Région wallonne lorsque c'est possible).
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	La Région wallonne a lancé un appel à projets en 1995 au niveau des communes pour la protection de la nature et de la biodiversité. Consciente de la qualité de son patrimoine naturel et stimulée par le défi de voir nature et industries se développer harmonieusement sur son territoire, la Commune de Seneffe a décidé d'introduire un dossier de candidature.

exposé De LA Bonne PRATIQUE	Genèse	Seneffe fut en 1995 l'une des 20 communes à débiter un PCDN. À la vue du succès rencontré par les communes pilotes et des 5 autres communes lancées plus tôt dans un « Contrat Biodiversité », la RW initie, depuis lors régulièrement de nouveaux PCDN. Il y en a à ce jour plus de 60.
	Objectifs	Sortir la nature des réserves, développer la nature ordinaire, recréer une diversité de milieux, c'est-à-dire recréer un maillage écologique, et ce, en se basant sur un réseau social.
	Mise en œuvre	<p>Tous les acteurs concernés par la biodiversité dans la commune se sont rassemblés autour de la table des négociations (responsables communaux, naturalistes, pêcheurs, agriculteurs, industriels, enseignants, jardiniers et habitants), pour échanger des points de vue, chacun avec ses compétences, ses attentes et ses contraintes.</p> <p>Parallèlement à la constitution du partenariat, un inventaire du patrimoine naturel et paysager communal a été entrepris par un bureau d'étude désigné par la commune qui a reçu un subside de 12 000€ (actuellement environ 15 000€) de la Région wallonne. L'ensemble des biotopes qui constituent le réseau écologique est ainsi cartographié: aussi bien les zones les plus riches en biodiversité (réserves naturelles...) que les zones où la nature et l'homme se côtoient (la nature ordinaire). La carte et le dossier qui l'accompagne sont des éléments essentiels pour définir les priorités dans les actions à entreprendre.</p> <p>Les partenaires sont répartis en groupes de travail thématiques, selon leurs centres d'intérêts, afin de discuter les propositions de chacun et celles contenues dans l'étude du patrimoine</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	<p>naturel (point de vue extérieur de l'écologiste) et d'élaborer des projets susceptibles d'être repris dans le plan.</p> <p>Depuis 1995, la Commune de Seneffe et ses partenaires du PCDN réalisent les différentes fiches-projets selon les thématiques retenues. Certains projets, notamment de sensibilisation et de plantation de haies d'espèces indigènes, sont réalisés chaque année.</p>
	Dissémination	<p>Création et distribution du Journal du PCDN quatre fois par an ; rédaction régulière d'articles dans la rubrique « Informations communales » ; site Internet ; projets de sensibilisation nombreux : conférences, balades nature, visites de jardins naturels, journée de l'arbre, journée « agriculture nature », rallye pédestre, rucher didactique, théâtre pour les enfants, expositions, inventaires ; publication de dépliants ; ateliers « Plantes sauvages », « Paysage », etc.</p>
ÉVALUATION	Environnement : renforcement du maillage écologique.	
	Social : renforcement des liens sociaux, valorisation des habitants impliqués dans le projet.	
	Économie : mise en valeur de certains industriels, commerçants, agriculteurs, meilleure image de marque dans un zoning paysager.	
	Citoyenneté : projets réalisés par et avec les citoyens, beaucoup d'actions de sensibilisation.	
Pérennité : ce projet existe depuis 12 ans et a encore de beaux jours devant lui.		
Bonne gouvernance : meilleure prise en compte de la nature dans d'autres politiques de la commune (aménagement du territoire, urbanisme, plantations, gestion différenciée des espaces verts...)		

évaluation	Pour être plus durable : Évaluation (quasi inexistante actuellement), volonté d'une agriculture plus durable au niveaux régional et européen ; le projet étant très large, beaucoup pourrait être fait pour le rendre plus « durable ».	
POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	La Commission Sécurité Environnement du Zoning de Feluy, créée en 1992 à l'initiative de trois industriels, est un organe de dialogue entre les industriels (la plupart des usines Seveso), les riverains et les administrations. La commune de Seneffe s'y implique depuis sa création. Cette commission fut la première de ce type en RW et est longtemps restée la seule.
	Contacts et liens utiles	Cécile ALPHONSE : Conseillère en environnement – Coordinatrice du PCDN Commune de Seneffe 21, rue lintermans 7180 Seneffe – Belgique 00 - 32 - 64/52.17.28 c.alphonse@seneffe.be, http://www.seneffe.be http://environnement.wallonie.be/dnf/PCDN/

une ville réaménagée

La valorisation du patrimoine urbain, même pensée de manière dynamique, invite à entretenir et à protéger les aménagements existants. Mais les évolutions tant démographiques (à la hausse comme à la baisse) que spatiales (ségrégation, périurbanisation, zonage) poussent à réaménager la ville, afin d'économiser et de partager équitablement une des ressources non renouvelables les plus précieuses : l'espace.

La construction de quartiers et de bâtiments durables se fonde sur une approche intégrée – considérant tous les axes du développement durable et autant les enjeux de proximité que d'aménagement global – et évolutive – afin que les générations futures ne soient pas liées aux choix actuels d'aménagement qui répondent à une configuration sociale, économique et spatiale, spécifique et temporaire. En outre, dans la mesure où il est socialement, environnementalement et économiquement coûteux de faire table rase d'anciennes infrastructures, un réaménagement durable du territoire urbain se pense en relation avec la gestion du patrimoine.

en quoi L'enjeu DE L'aménagement DU territoire concerne LA construction DE VILLES DURABLES ?

Les villes européennes face à une utilisation non-soutenable de leur espace bâti et non bâti

La non-soutenabilité de l'aménagement de l'espace urbain se constate sur les trois piliers du développement durable. Face à ces nombreuses difficultés, la tentation est grande de vouloir faire table rase des aménagements existants. Mais cette solution s'avère bien souvent plus problématique que la situation de départ.

Le domaine le plus parlant pour évoquer la non-soutenabilité de l'espace urbain en Europe concerne sans doute les bâtiments, et plus spécifiquement leur rendement énergétique. Les bâtiments résidentiels et tertiaires absorbent en effet 40 % de l'énergie consommée dans l'UE³², contribuant ainsi fortement à l'effet de serre et à l'épuisement des ressources non renouvelables, d'autant plus que ces bâtiments nécessitent une grande quantité de matériaux pour être construits. Ils consomment également de l'espace, précisément 8000 km² supplémentaires entre 1990 et 2000 sur tout le territoire de l'UE, soit l'équivalent d'un grand département français ou plus de trois fois la superficie du Luxembourg. Les bâtiments n'affectent pas seulement l'environnement. Selon une étude de la Commission européenne de septembre 2003, les Européens passent 90 % de leur temps en intérieur. Or l'air y serait jusqu'à deux fois plus pollué qu'à l'extérieur³³.

32. Voir « chiffres-clés ».

33. Voir « chiffres-clés ».

Outre leur coût sanitaire, les logements représentent un coût financier important : un tiers du budget d'un ménage moyen, et près de la moitié des ressources d'un ménage pauvre³⁴. Cette charge financière est stable depuis de nombreuses années³⁵, alors que les revenus des ménages ont augmenté, témoignant d'une augmentation dans l'absolu du coût du logement. Le coût financier du logement est également à la charge des pouvoirs publics. En effet, il représente en termes de dépenses publiques de 1 à 3 % du PIB des États membres de l'UE³⁶. Malgré ces dépenses élevées, la situation du logement social en Europe, précieux pour des ménages ayant peu de ressources, est problématique. Le CECODHAS relève ainsi des carences en logement social et dans le même temps des déficits de logements locatifs privés abordables, la dérégulation du secteur locatif privé en Europe ayant souvent pour conséquence une augmentation des loyers. Ces problèmes de l'offre s'avèrent d'autant plus dramatiques que la demande en logement social se fait croissante et se diversifie, en raison du vieillissement de la population, de taux d'immigration élevés, de la diminution de la taille des ménages ou de l'augmentation du nombre d'étudiants. Les problèmes de logement des personnes les moins favorisées se sont accentués ces dernières années. L'effondrement des valeurs boursières du secteur des nouvelles technologies au début de la décennie a donné un nouvel élan à l'immobilier privé. Or, ces investisseurs privés s'engagent en priorité dans des affaires rentables, situées en priorité dans les centres-villes et dans les zones périurbaines, délaissant les quartiers en difficulté.

Face à ces nombreuses difficultés, il serait tentant de faire table rase et de repenser l'aménagement depuis le départ. Cette politique est particulièrement risquée. Elle délaisse les enjeux de cohésion sociale et d'identité pour se focaliser uniquement sur « la pierre ». Cet aspect socio-identitaire est notamment très présent dans la problé-

34. Voir « chiffres-clés ».

35. Voir « chiffres-clés ».

36. Politique du logement : généralités, Série : Développement durable territorial et politique de la ville, Think Tank européen « Pour la Solidarité, 2005, p. 3.

matique des quartiers en difficulté. Aux sources des conflits au sein des quartiers en difficulté, se trouve l'absence de formation d'identités collectives de quartiers, montre Michel Bonetti³⁷. En détruisant par exemple les grands ensembles, les habitants peuvent vivre un véritable traumatisme, voyant dans cette destruction la disparition de leur histoire et de leur identité attachées à ce quartier.

En outre, les opérations de renouvellement urbain ne se focalisent souvent que sur les quartiers en difficulté. Le renouvellement urbain peut aussi s'aborder comme étant une politique de renouvellement des centres-villes, de relance économique, ou de dynamisme de territoires en friche. Au reste, une action ciblée sur les quartiers en difficulté ne semble pas avoir porté ses fruits, si l'on en juge par les émeutes urbaines ayant éclaté en Belgique, en France ou aux Pays-Bas ces quinze dernières années. Il manque une action proportionnée et une approche sociale de ces quartiers. Catherine Bernié-Boissard souligne que « *le traitement urbain de l'exclusion sociale fait retour sur le lieu (locus) alors que c'est le lien (ligamen) qui est en cause* »³⁸. Au fond, c'est l'ensemble de la philosophie de l'aménagement qui mérite d'être repensé afin de garantir un développement du territoire urbain plus soutenable.

Une approche équilibrée et évolutive des espaces et des bâtiments au service d'un développement urbain durable

La ville étant avant tout un espace, l'organisation rationnelle et intégrée de celui-ci est un premier pas important sur la voie du développement durable. Au demeurant, il doit être capable d'évoluer aisé-

37. BONETTI Michel, « Les risques de dérive dans la transformation des grands ensembles : Analyse d'une vingtaine de projets de renouvellement urbain », Annales de la recherche urbaine, no 97, 2004.

38. BERNIE-BOISSARD Catherine, « Nîmes, Montpellier et les autres : Quelle métropolisation pour les villes du sud de la France ? », Annales de la recherche urbaine, no 97, 2004, p. 159.

ment, dans la mesure où les transformations urbaines rentrent dans le cadre d'un contexte économique, social, et culturel particulier, qui sera différent demain. Cette approche intégrée et évolutive de l'aménagement du territoire urbain peut s'opérer à trois niveaux :

- > au niveau des bâtiments, et en particulier des logements ;
- > au niveau des quartiers ;
- > en ce qui concerne le renouvellement urbain.

Le découpage de l'aménagement du territoire en trois niveaux pourrait contredire l'idée d'une approche intégrée si ces trois niveaux n'étaient pas liés par un même facteur : la dimension humaine. Nous tenons à insister particulièrement sur le fait que l'aménagement d'un espace se pense d'abord et avant tout par rapport à la question des établissements humains et des interactions entre les individus.

Nous ferons par ailleurs observer que les préconisations restent volontairement assez vastes, dans la mesure où il n'existe pas un modèle unique de quartier ou de logement durable, et a fortiori de ville aménagée durable. Par exemple, on oppose souvent le « mauvais » exemple de l'étalement urbain au supposé modèle de la « ville compacte ». Pourtant, Barcelone est citée en exemple pour avoir su surmonter une densité trop importante par une extension urbaine et la création de différents pôles de centralité. Approche intégrée et évolutive, considérant l'humain au cœur de la problématique et tenant fortement compte du contexte, semblent les seuls principes communs à l'ensemble des villes européennes dans leurs projets d'aménagement urbain durable.

Une action en faveur du logement durable s'avère primordiale. Le logement est en effet l'espace de prédilection pour la vie quotidienne. C'est dans leur logement individuel que les individus passent l'essentiel de leur temps. Agir sur la qualité du logement est bénéfique à la fois pour la santé des individus et pour l'environnement, dans la mesure où plus une personne passe de temps dans son logement, plus elle consomme d'énergie. Mais un logement durable n'est pas seulement éco-responsable. Il est également favorable à la cohésion

et à l'inclusion sociale. Il présente au fond deux apports essentiels pour la soutenabilité des villes européennes :

> En ce qui concerne la protection de l'environnement : un logement durable permet notamment de réaliser des économies d'énergie substantielles, néanmoins fortement variables en fonction des technologies utilisées. Le milieu de la construction est ainsi capable d'édifier des « maisons passives » en énergie, c'est-à-dire dont la consommation énergétique est très faible³⁹, voire entièrement compensée par les apports en énergie intégrés à la maison. Mais ces technologies coûtent encore cher. Elles ne sont par conséquent pas accessibles à tous. Cette illustration montre très bien l'arbitrage que les maîtres d'œuvre et d'ouvrage doivent réaliser entre les exigences environnementales et les nécessités de garantir un loyer ou un prix d'achat abordables. Néanmoins, protection de l'environnement et accessibilité financière ne s'excluent pas : les économies d'énergie permettent de faire baisser les coûts de fonctionnement du bâtiment. L'enjeu principal tourne autour de la question des investissements de départ, souvent plus lourds que pour un logement classique. Par une politique incitative, les collectivités locales peuvent ici jouer un rôle majeur.

Les collectivités locales peuvent d'autant plus s'investir dans le domaine du logement durable, et plus largement du bâtiment, que les progrès en matière d'efficacité énergétique ne représentent qu'une partie des améliorations à apporter par rapport à une construction classique : le type d'énergie utilisée, en l'occurrence des énergies renouvelables, l'utilisation optimale des matériaux et de produits respectueux de l'environnement, le respect de l'environnement sur le chantier sont des problématiques essentielles. En ce qui concerne ce dernier élément, une collectivité peut imposer des exigences environnementales strictes à propos du déroulement des chantiers. Elle

39. La consommation en chauffage ne dépasse pas 15 Kilowatts-heure par mètre carré et par an, contre 320 Kilo watts-heure par mètre carré et par an pour une maison des années 1970. Le concept même de « maison passive » est à l'origine une norme énergétique allemande du bâtiment.

peut également inciter les promoteurs à utiliser des matériaux et des produits écologiques qui permettent de diminuer à la fois les atteintes sur l'environnement et sur la santé humaine. L'enjeu des matériaux s'avère également crucial dans la phase de destruction ou de transformation du bâtiment. Jusqu'à présent, nous n'avons abordé que la question de la construction et du fonctionnement. Or, un bâtiment présente un coût financier et environnemental, lorsqu'il s'agit soit de l'aménager d'une façon différente, soit de le démolir. Dans le cadre d'une construction durable, les matériaux doivent pouvoir être aisément recyclés ou réutilisés après réfection.

L'ensemble des actions pour rendre les logements éco-responsables peut notamment être mené avec succès dans le cadre d'opérations de logement social, dans la mesure où les pouvoirs publics ont un poids politique et financier important en la matière. En outre, mettre en place des logements sociaux durables permet de « donner l'exemple » au secteur du logement privé. Enfin, un logement social répond par définition aux exigences sociales d'un logement durable.

> En matière de cohésion et d'inclusion sociale : un logement durable est favorable à la mixité sociale, en veillant à ce que différentes catégories sociales puissent l'occuper. Il favorise notamment l'accès au logement dans des conditions décentes des groupes sociaux dits « fragiles » (immigrés, pauvres, personnes âgées), lesquels dépendent davantage des liens communautaires, et dès lors de la qualité du lieu de vie et du milieu de proximité. De manière générale, un logement durable doit pouvoir servir à divers usages. Il est ainsi facilement modulable en fonction des exigences des occupants présents et à venir. Autrement dit, il doit être capable de durer. Cette exigence s'avère particulièrement délicate à tenir. Il est en effet difficile d'imaginer a priori quels pourront être les usages d'un logement de demain.

Ajoutons que le logement durable ne doit pas simplement résister au temps. Il doit aussi s'adapter à l'espace. Le type de logement doit pouvoir s'accorder avec son environnement proche, comme le met

en évidence l'exemple de La Calamine (Belgique). C'est pourquoi une politique de logement durable seule ne suffit pas à assurer un aménagement soutenable pour les villes européennes. Il convient d'agir également à l'échelle du quartier.

La thématique des quartiers durables est assez emblématique du développement urbain durable, de nombreux exemples célèbres ayant fait la une des médias. Certains sont présentés dans l'étude : le quartier Bedzed dans le sud de Londres, Hedebygade à Copenhague ou encore le quartier Vauban à Fribourg (Allemagne). En plus des enjeux sociaux et environnementaux évoqués dans notre paragraphe sur le logement durable, les quartiers durables ont un intérêt économique fort. Ils privilégient en effet une mixité des fonctions du bâti, associant dans un même espace de vie cohérent (le quartier) des bâtiments résidentiels, des services publics et privés, des commerces et des activités artisanales, permettant un dynamisme économique de la zone. Le quartier ne fonctionne pas pour autant en vase clos. Il est bien desservi par les transports en commun, des axes majeurs de tramway ou de bus traversant même le quartier dans certains cas (quartier Vauban). En matière d'inclusion sociale, en plus des apports du logement social, il favorise la participation citoyenne à la gestion de l'espace de vie. Il présente aussi une valeur ajoutée environnementale en essayant de gérer l'espace bâti et non bâti de manière harmonieuse, en répondant à la demande citadine de plus d'espaces verts, tout en évitant d'occuper un espace trop important, cette ressource se faisant particulièrement rare dans la majorité des villes européennes.

On imagine souvent les quartiers et les logements durables comme de nouvelles opérations immobilières, à partir d'un espace vide. Pourtant, il est tout à fait possible de rénover des logements et des quartiers existants selon les mêmes principes et les mêmes exigences que pour des bâtiments neufs. Le renouvellement de la ville sur ses propres bases devrait même constituer le point de départ d'un aménagement durable, dans la mesure où il n'utilise pas d'espace supplémentaire. Il convient tout de même de poser deux réserves.

D'une part, la réhabilitation de certaines friches, notamment industrielles, peut s'avérer écologiquement et sanitaire­ment très dange­reuse. Il convient dès lors d'effectuer des analyses rigoureuses en amont. D'autre part, l'accroissement démographique de la majorité des villes européennes et le processus très lent de réhabilitation de logements rendent la construction de nouvelles habitations néces­saire, en parallèle du renouvellement urbain. Ce dernier reste néan­moins impératif. Si l'on se contente de concentrer les économies d'énergie sur les logements neufs, il faudrait plus d'un siècle pour atteindre les objectifs européens en matière de réduction des émis­sions de gaz à effet de serre⁴⁰.

De surcroît, des résultats significatifs ont été observés quant à la réduction de l'empreinte environnementale des quartiers existants. « *L'étude Sustainable District Renewal in Rotterdam (rénovation durable d'un quartier de Rotterdam) montre clairement que des améliorations majeures atteignant une réduction de 87,5 % de l'im­pact environnemental, sont réalisables dans les quartiers existants, ce qui entraîne dans un même temps une meilleure qualité de vie et de meilleures perspectives économiques* ». ⁴¹ Il n'existe néanmoins pas de modèle préétabli de renouvellement urbain, chaque initiative devant partir de l'existant, qui se présente sous de multiples formes. Il existe ainsi de fortes différences entre la régénération d'un site industriel à Manchester en Grande-Bretagne pour en faire un « villa­ge urbain », la réhabilitation d'un bâtiment industriel pour abriter une galerie commerciale, à Brno en République tchèque, et le réamé­nagement des havres de Malmö en Suède. L'aménageur doit se poser plusieurs questions avant de mettre en route le renouvellement d'un

40. LENGLET Claude, *Table ronde n°2 : Promouvoir le développement durable dans l'ancien*, Conférence européenne : Vers une politique européenne pour le logement durable ?, jeudi 18 septembre 2008, Bruxelles.

41. MERTENS Charles (ed.), *Politiques du logement durable en Europe, Agence néerlandaise pour l'énergie et l'environnement*, rapport de synthèse sur les politiques du logement durable, 3ème Colloque des Ministres européens sur le logement durable, 27 et 28 juin 2002, Genval, Belgique, p. 14. Disponible en ligne [http://mrw.wallonie.be/dgatlp/logement/logement_euro/Dwnld/POLITIQUES%20DU%20LOGEMENT%20DURABLE%20EN%20EUROPE.pdf].

espace urbain : de quelles périodes datent les éléments bâtis ? De quels déséquilibres souffre en priorité le quartier concerné ? Faut-il restaurer en priorité la mixité sociale ou améliorer principalement la qualité environnementale des logements ? Est-il nécessaire de détruire pour reconstruire ? Faut-il assainir le site au préalable ? Il arrive parfois que la solution optimale consiste à déconstruire la ville, autrement dit à détruire, à diminuer la capacité d'un quartier sans reconstruire. C'est souvent le cas dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui ont subi une récession démographique depuis la chute du communisme⁴².

42. EMELIANOFF Cyria, *Reconstruire la légitimité des grands ensembles ? Une réflexion à partir de l'exemple de Leipzig*, op. cit.

La prise en compte des autres enjeux de développement urbain durable

INTÉGRER LES ENJEUX DE LA VILLE RÉAMÉNAGÉE AVEC CEUX DE :

La ville autosuffisante

> Utiliser autant que possible les systèmes de production d'énergie renouvelable sur les bâtiments ou dans leur environnement proche : photovoltaïque, géothermie, etc.

> Introduire des mécanismes de récupération de l'eau de pluie.

> Pour le respect du développement local, il convient d'intégrer dans les opérations d'aménagement en périphérie de la ville, l'agriculture périurbaine, dans la mesure où le développement urbain durable se pense aussi dans le rapport avec la campagne proche.

La ville verte

> Faire en sorte d'émettre le moins possible de rejets polluants dans les trois phases d'un bâtiment : la construction, l'occupation, la destruction ou la transformation.

La valorisation du patrimoine urbain

> Construire de nouveaux bâtiments en harmonie avec le patrimoine naturel et bâti. Cela ne revient pas à reproduire la forme et l'aspect du patrimoine bâti, mais à garantir une cohérence d'ensemble.

> Dans un souci d'intégration dans l'environnement naturel, utiliser les procédés de végétalisation des bâtiments (voir la bonne pratique de Paris).

> Dans les opérations de renouvellement urbain, faire attention à préserver l'identité des lieux.

La mobilité urbaine durable

> Aménagement et organisation des transports sont intrinsèquement liés. Ainsi, les déplacements pendulaires domicile/travail, qui créent la majorité des embouteillages, résultent en grande partie d'un aménagement inadapté de la ville. La problématique des transports doit donc être intégrée à toute opération d'aménagement.

> Installer les nouveaux quartiers à proximité immédiate des transports en commun.

La maîtrise des temps urbains

> Penser l'aménagement des quartiers durables de manière à limiter les pertes de temps dans les déplacements pour les usagers. La mixité des fonctions du bâti se révèle ici une exigence particulièrement pertinente.

La ville solidaire

> Un bâtiment est avant tout un lieu occupé par des individus. Penser le bâtiment dans sa relation avec l'individu et dans la relation des individus entre eux.

> Avoir une politique active en matière de logement social, afin de faire face à une demande souvent excédentaire par rapport à l'offre.

> Accorder la priorité à la réhabilitation des logements sociaux dans un sens plus durable, des logements de qualité devant être accessibles pour tous. En outre, cette réhabilitation permettra de les rendre plus attractifs. Dans une perspective de développement durable, ils ne doivent en effet pas seulement loger les plus pauvres.

> Garantir des prix abordables pour les logements durables. On pense souvent que les logements durables sont par essence sociaux. Si les coûts de fonctionnement sont moindres, les investissements sont souvent plus élevés au départ.

La ville solidaire

> Inciter au partage équitable des charges du logement durable entre les locataires et les propriétaires, afin de ne pas bloquer les investissements. Même si de fortes politiques incitatives sont mises en place par la localité, cette question demeure cruciale, l'investissement dans le logement durable dépendant de l'accord trouvé entre les deux parties prenantes.

> Associer étroitement politique sociale et politique d'aménagement, dans la mesure où l'exclusion sociale est avant tout une question sociale avant d'être une question spatiale.

La ville diversifiée

> Garantir une mixité sociale des quartiers et des logements, tout en étant conscient que cette mixité spatiale ne résoudra pas à elle seule les problèmes de ghettoïsation, mais qu'elle doit s'accompagner d'une politique sociale.

> Rendre les quartiers et les bâtiments entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La ville citoyenne

> Encourager l'investissement des citoyens dans les projets. La participation, notamment dans les opérations de régénération urbaine, est une méthode très efficace pour garantir la qualité des réalisations, car si cette participation est bien menée, elle permet de tenir compte des réels besoins des habitants.

> La participation apporte également une plus grande légitimité et permet une meilleure efficacité. Grâce à l'adhésion populaire, les risques de protestation et de poursuites judiciaires qui pourraient bloquer ou ralentir un projet se voient limités.

> Rendre les débats accessibles au citoyen, les questions d'urbanisme et de construction étant très techniques.

La ville responsable

- > Mettre en relation les questions locales d'aménagement avec les questions plus globales (organisation au niveau de l'aire urbaine élargie, de la région, de l'État, etc.), nécessitant une étroite collaboration avec les autres niveaux d'administration publique. La construction d'un nouveau quartier peut par exemple générer une demande en déplacements ferroviaires, qui n'est pas gérée par la ville.
- > Veiller à ne pas multiplier les documents de planification afin de garantir une certaine cohérence et la lisibilité.
- > Se focaliser sur l'édification ou la rénovation de logements sociaux durables, dans la mesure où les pouvoirs publics peuvent facilement agir et donner l'exemple.

Étalement urbain

« Un accroissement à faible densité de population des grands espaces urbains, aux conditions du marché, principalement sur les espaces agricoles environnants. [...] [Ce] développement est inégal, clairsemé, perlé, avec une tendance à la discontinuité. »

Agence européenne de l'environnement, 2006

Logement durable

Il recouvre 3 aspects : durabilité, soutenabilité et éco-efficience :

> Le logement durable fait référence à la qualité du bâtiment. Il s'appuie sur la qualité des matériaux de construction utilisés et l'adaptabilité du logement à l'évolution des besoins des occupants.

> Le logement soutenable renvoie au caractère « supportable » du logement. Il fait intervenir notamment le caractère financièrement abordable du logement, permettant de supporter les charges directes du logement sans empêcher de

répondre à d'autres besoins essentiels (alimentation correcte, santé, éducation, culture) ; les coûts indirects tels que les dépenses en matière de déplacements, liées à la localisation du logement ; les impacts du logement et plus généralement de l'habitat sur la santé physique et mentale de ses occupants ; la fonction psychologique et sociale du logement et de son environnement qui doit faire en sorte que l'occupant se sente « chez lui » tout en favorisant le développement du lien social.

> Le logement « éco-efficient » vise l'augmentation du bien-être tout en limitant la consommation des ressources. Il s'appuie sur l'utilisation rationnelle et parcimonieuse des ressources naturelles non renouvelables, tant lors de la construction que de l'utilisation du logement, et le « découplage » à envisager entre l'augmentation du bien-être d'une part et la consommation de ressources non renouvelables d'autre part. D'après le 3^e colloque des Ministres européens sur le logement durable, 2002

Logement social

« Le secteur du logement qui s'adresse à ceux dont les besoins ne sont pas couverts par le marché libre et où l'attribution de logements aux ménages bénéficiaires est régie par des règles. »

CECODHAS, 2006

Quartier durable

« Un quartier durable est une zone de mixité fonctionnelle développant un esprit de quartier ; c'est un endroit où les personnes veulent vivre et travailler, maintenant et dans le futur. Les quartiers durables répondent aux divers besoins de ses habitants actuels et futurs, ils sont sensibles à l'environnement et contribuent à une haute qualité de vie. Ils sont sûrs et globaux, bien planifiés, construits et gérés, et offrent des opportunités égales et des services de qualité à tous. »

Accord de Bristol, 2005

Régénération urbaine

« La régénération urbaine est le développement durable des villes [...] qui est holistique dans son approche, et qui a pour objet le (re)développement économique et culturel, la cohésion sociale et la réhabilitation physique des villes. »

Eurocities, 1996

« Le concept de régénération urbaine retient différentes significations selon le niveau de développement du pays auquel appartient une ville. Dans les pays les plus développés il s'agit surtout de favoriser un « retour à la ville », de revitaliser son centre, de relancer ses activités dans un contexte de sévère concurrence internationale et d'agir très largement sur le plan qualitatif d'une « croissance intelligente ». [...] D'une manière générale, il peut y avoir trois motivations pour la régénération urbaine :

> la régénération imposée après une longue période d'abandon d'une zone urbaine ou suite à une grave dégradation des conditions de vie dans un quartier ;

> la régénération opportuniste lorsque les bailleurs de fonds publiques et privés cherchent le terrain adéquat pour un grand projet ;

> la régénération préventive ou prospective dans les zones où le tissu social et économique s'est détérioré. »

Commission Méditerranéenne du Développement Durable, 2004

Part dans la consommation énergétique finale de l'UE15 des bâtiments résidentiels et tertiaires : 40,4 % en 2002. Il s'agit du poste énergétique le plus important avec les transports.

Sénat français

Part des ménages qui ont une charge financière lourde ou très lourde due aux coûts de logement : 53,2% dans l'UE15 en 2001 (proportion stable : 54 % en 1994).

Eurostat

Nombre de logements disponibles dans l'UE15 : 171 millions d'habitations pour 377 millions d'habitants en 2000.

Production de nouvelles habitations au sein de l'UE15 : 1,9 millions par an en 1999, soit environ 1 % du parc de logement.
Ministère de l'environnement de la Finlande (Statistiques du logement européen)

Coût du logement dans l'UE : 30 % du budget d'un ménage moyen et 40 à 50 % pour un ménage pauvre.
Paul-Louis Marty, ancien président du CECODHAS, 2008

Potentiel de réduction de la consommation d'énergie dans les logements dans l'UE : 26 %.
Dirk Cordeel, Président de la Fédération de l'industrie européenne de la construction, 2008

Renouvellement urbain en UE : moins de 2% des logements existants sont concernés par la rénovation durable à l'heure actuelle.
Claude Lenglet, Plate-forme technologique européenne pour la construction, 2008

Croissance des espaces urbains en Europe : 5,4 % entre 1990 et 2000 dans l'UE25, représentant 8 000 km² de terres consommées en plus.
Agence européenne de l'environnement

Pourcentage de temps passé par les Européens en intérieur : 85 à 90 %. Or, les niveaux de pollution de l'air peuvent y être jusqu'à deux fois plus élevés qu'à l'extérieur.
Commission européenne

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE URBAIN ?

L'aménagement du territoire des États membres et le logement étant du ressort des autorités nationales et locales, l'action législative en la matière est quasi-inexistante, à l'exception des initiatives visant à favoriser la coopération transfrontalière, et d'une directive sur la performance énergétique des bâtiments. Il existe par contre de nombreux réseaux européens qui partagent des expériences de logement et d'aménagement durables.

Les dispositions législatives

Directive sur la performance énergétique des bâtiments, 2002 : par cette directive, les États membres doivent appliquer des exigences minimales en matière de performance énergétique pour les bâtiments neufs et existants, veiller à la certification de la performance énergétique des bâtiments et imposer l'inspection régulière des chaudières et des systèmes de climatisation dans les bâtiments.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:001:0065:0071:FR:PDF>]

Règlement relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT), 2006 : afin de surmonter les obstacles qui entravent la coopération transfrontalière, les GECT servent d'instrument de coopération au niveau communautaire. Ils permettent à des groupements coopératifs de mettre en œuvre des projets de coopération territoriale cofinancés par la Communauté ou de réaliser des actions de coopération territoriale à l'initiative des États membres. Ils sont particulièrement utiles pour gérer la continuité urbaine le long de la mégalopole nord européenne entre le centre de l'Angleterre et le Nord de l'Italie.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:210:0019:0024:FR:PDF>]

Les dispositions non contraignantes

Accord de Bristol sur les communautés durables, 2005 : cet accord résulte d'une réunion informelle des États membres, pendant laquelle les États ont discuté des avantages dont ils pourraient tirer partie dans la construction de communautés durables. Ces communautés sont définies comme des « *lieux où les gens veulent vivre et travailler, maintenant et dans le futur. Elles rencontrent les besoins diversifiés des résidents actuels et futurs, sont sensibles à leur environnement et contribuent à une haute qualité de vie. Elles sont sûres et inclusives, convenablement planifiées, développées et gérées et offrent l'égalité des chances et des services de qualité pour tous.* »⁴³

Agenda territorial de l'Union européenne, 2007 : il met l'accent sur une plus grande coordination des politiques territoriales des États membres et appelle à une prise en compte accrue de la dimension urbaine dans les politiques communautaires. Il privilégie une approche intégrée et polycentrique du développement et de l'aménagement du territoire de l'Union européenne. Il promeut en outre le renforcement du partenariat entre les villes, par le biais des réseaux, et entre la ville et la campagne.

[http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Agenda_territorial_UE_2007.pdf]

Les instruments financiers

Programme URBACT II : à l'origine, URBACT, créé en 2002, consistait à échanger les expériences entre les villes ayant bénéficié des programmes URBAN, destinés aux quartiers en difficulté. Devant le succès de ces réseaux d'échange d'expériences, la Commission a déci-

43. « Les possibilités de réussite de l'approche basée sur les communautés durables et de sa mise en œuvre », étude, document de synthèse, Parlement européen, février 2007, p. 1. Disponible en ligne [http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/dv/summarysustainablecommunities_/summarysustainablecommunities_fr.pdf], consulté le 11 novembre 2008.

dé de donner une dimension supplémentaire à ce programme. URBACT II est ainsi doté de 68 millions d'euros pour la période 2007–2013 et il est ouvert à toutes les villes de l'UE. S'il couvre toutes les thématiques urbaines, il s'intéresse en particulier à la planification urbaine et à une approche intégrée des quartiers en difficulté ou en passe de le devenir. En outre, les résultats des échanges d'expérience ont désormais des visées opérationnelles. Ils doivent contribuer à élaborer les politiques locales des villes.

[<http://urbact.eu/>]

Projet Concerto : il fait partie du septième programme-cadre de recherche de l'Union européenne, doté de 50 milliards d'euros sur 7 ans (2007–2013). Il soutient les communautés locales, c'est à dire des zones géographiques clairement définies, dans le développement et la mise en œuvre de stratégies et d'actions concrètes durables, et notamment très efficaces énergétiquement. Ainsi, si chaque communauté travaille sur un domaine qui lui est spécifique, le projet CONCERTO dans son ensemble est centré sur le développement de sources d'énergie renouvelable et les économies d'énergie. Il existe pour l'heure 18 projets CONCERTO à travers l'UE. L'ensemble des communautés parties prenantes au projet se servent également de CONCERTO comme d'une plateforme d'échange d'expériences.

[<http://concertoplus.eu>]

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) : parmi ses champs d'intervention, on relève la revitalisation des zones urbaines en déclin. Dans ce cadre, le FEDER peut aider à financer les opérations de renouvellement urbain, pour les régions faisant partie de l'objectif « Convergence » de la politique de cohésion territoriale – c'est-à-dire dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire –, comme pour les régions concernées par l'objectif « Compétitivité et emploi » – toutes les régions qui ne sont pas éligibles à l'objectif « Convergence ».

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:210:0001:0011:FR:PDF>]

Programme GreenBuilding : il a été initié par la Commission européenne en 2004. Il vise à améliorer l'efficacité énergétique et à déve-

lopper l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments non résidentiels en Europe, sur la base du volontariat. Il s'adresse aux propriétaires de bâtiments non résidentiels pour qu'ils mettent en place des mesures peu coûteuses qui améliorent l'efficacité énergétique de ces bâtiments. Le programme est financièrement supporté par le programme Énergie-Intelligente-Europe, doté de 730 millions d'euros sur 7 ans (2007-2013).

[<http://www.eu-greenbuilding.org/>]

POUR en savoir PLUS

Les productions du Think Tank européen Pour la Solidarité

Construction et rénovation durables, Série : Développement durable territorial, 2006.

Politique du logement : généralités, Série : Développement durable territorial et politique de la ville, 2005.

Charte du logement durable, Working paper, Série : Développement durable territorial et politique de la ville, 2004.

Comment réduire sa facture énergétique ?, Working paper, Série : Développement durable territorial et politique de la ville, 2008

Europe, Énergie et Économie sociale, Enjeux actuels et perspectives, Synthèse d'un colloque, Série : Développement durable territorial et politique de la ville, 2008

Habitats groupés, habitats solidaires, Working paper, Série : Développement durable territorial et politique de la ville, 2008

La stratégie des Clusters belges en matière d'éco-construction : quelques exemples wallons et bruxellois, Working paper, Série : Développement durable territorial et politique de la ville, 2008

Les politiques des régions belges en matière de logement durable, Working paper, Série : Développement durable territorial et politique de la ville, 2008

Comment promouvoir au niveau fédéral le logement durable en Belgique ?, Working paper, Série : Développement durable territorial et politique de la ville, 2008

Vieillesse de la population : quelles solutions ? Working paper, Série : Cohésion sociale et économie sociale, 2007

« Les bonnes adresses » européennes

[<http://www.shared-space.org/>] : projet européen « shared space », dont l'objectif est de développer une nouvelle approche intégrée de l'aménagement de l'espace public.

[<http://www.cecodhas.org>] : comité européen de coordination de l'habitat social, réseau de promotion du droit à un logement décent pour tous.

[<http://www.suden.org/>] : réseau européen pour un développement urbain durable, s'intéressant à l'intégration du développement durable dans les projets d'aménagement et de renouvellement urbain.

[<http://www.urban-logement.eu/>] : intergroupe du parlement européen sur la question urbaine et le problème du logement.

[<http://www.eu-greenbuilding.org>] : site du programme Green building.

[<http://concertoplus.eu>] : site du projet européen CONCERTO de soutien au développement de communautés locales durables.

Les études et les rapports

Pollution atmosphérique intérieure : de nouvelles recherches communautaires mettent en évidence des risques plus élevés qu'on ne le pensait, Commission européenne, IP/03/1278, septembre 2003.

Collectif, *Lignes directrices pour une régénération urbaine dans la région méditerranéenne*, Commission Méditerranéenne du Développement Durable, 2004, 53 p.

[<http://www.pap-thecoastcentre.org/french/Regeneration%20Urbaine.pdf>]

Collectif, *Urban sprawl in Europe : the ignored challenge*, rapport de l'Agence européenne de l'environnement, n° 10/2006, 60 p.

[http://reports.eea.europa.eu/eea_report_2006_10/en/eea_report_10_2006.pdf]

Collectif, *Housing Europe 2007 : rapport sur le logement social, le*

logement public et le logement en coopérative dans les 27 États membres de l'UE, Observatoire européen du logement social du CECODHAS, octobre 2007, 99 p.

MERTENS Charles (ed.), *Politiques du logement durable en Europe*, Agence néerlandaise pour l'énergie et l'environnement, rapport de synthèse sur les politiques du logement durable, 3ème Colloque des Ministres européens sur le logement durable, 27 et 28 juin 2002, Genval, Belgique, 91 p.

[http://mrw.wallonie.be/dgatlp/logement/logement_euro/Dwnld/POLITIQUES%20DU%20LOGEMENT%20DURABLE%20EN%20EUROPE.pdf]

Urban regeneration in your hands: the RCIS sustainable urban regeneration lecture series 2008, Fibre Series, RCIS, septembre 2008, 20 p.

cáceres

RÉHABILITATION D'UNE ZONE INDUSTRIELLE ABANDONNÉE

carte D'identité De La Localité	ESPAGNE	
	communauté autonome D'estrémadure	VILLE DE cáceres
	PIB/hab. : 15 607,6 €/hab. (69,7 % EU-27)	Population : 90 218 hab. (2006)
	Taux d'emploi : 54,4 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 51,54 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Compétence de la ville en matière d'urbanisme et de réhabilitation urbaine.
	Acteurs	Ville de Caceres, associations et entreprises locales, habitants.
	Budget	5,4 millions d'euros dont 4,2 millions d'euros financés grâce au programme URBAN 2.
EXPOSÉ De La Bonne Pratique	Genèse	Le quartier de Calerizo, d'une superficie de 3 km ² et rassemblant 27 000 habitants, a été classé en zone URBAN 2 par l'UE. Il cumule en effet un fort taux de chômage, un problème de dépopulation constante, une dégradation du milieu urbain et une exclusion économique et sociale importante. Le programme URBAN 2 mis en place entre 2002 et 2008, doté de 15 millions d'euros, a comme objectif de lutter contre ces problèmes en rénovant des sites abandonnés selon des principes de respect du milieu ambiant, en améliorant le

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	<p>traitement des déchets, en instaurant des pactes locaux pour l'emploi et en favorisant l'insertion sociale.</p> <p>L'un de ces sites abandonnés, « l'embarcadère », est un complexe industriel historique, datant du passé industriel de la ville dans les années 1950.</p>
	Objectifs	<p>La réhabilitation a pour objectif de créer un vaste ensemble dédié à la formation, à la culture, au temps libre, ainsi qu'un espace de travail pour les PME, afin d'en faire « un lieu où nous avons tous envie de venir ».</p>
	Mise en œuvre	<p>Avant de mettre en œuvre le projet sur une superficie de 3 km², une phase d'étude approfondie s'est déroulée afin de construire un espace qui puisse s'adapter à tous les usages, qu'il soit convivial et fonctionnel, et qu'il réponde aux normes environnementales les plus avancées. De ce point de vue, le bâtiment principal du site est équipé de panneaux solaires, d'un système de récupération de l'eau de pluie et d'un mécanisme de purification des eaux usées. De manière générale, le bâtiment doit pouvoir servir de modèle pour la promotion d'une utilisation rationnelle des ressources et la préservation du milieu ambiant. Dans sa volonté d'être multifonctionnel, le bâtiment est divisé en quatre grands espaces : un espace du milieu ambiant, dédié à la promotion de la protection de l'environnement ; un espace de loisirs, dédié à la connaissance, à la lecture et à des activités ludiques ; un espace des entre-</p>

<p>exposé De La Bonne Pratique</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>preneurs, dédié au développement de l'activité économique locale des PME ; un espace de la participation citoyenne et de la culture, dédié notamment aux associations. L'ambition est ainsi de faire se rencontrer tous les publics dans un même lieu. Autour de l'édifice, un grand parc d'acclimatation et de l'histoire de la mine vise à proposer des activités ludiques et didactiques autour du patrimoine environnemental (végétation autochtone) et historique (anciennes mines) de la région.</p>
<p>exposé De La Bonne Pratique</p>	<p>Dissémination</p>	<p>La communication s'est notamment effectuée par le biais d'un site internet dédié au programme URBAN, qui a reçu plus d'un million de visites depuis 2004. En plus d'informer sur les projets, ce site collecte les offres d'emploi de la région, propose un guide électronique de l'entrepreneuriat ou un portail pour les citoyens désireux de rénover une habitation dans le quartier de Calerizo.</p>
<p>évaluation</p>	<p>Environnement : souci d'adopter des normes environnementales strictes.</p> <p>Social : espace de rencontre inter et intra générationnelles.</p> <p>Économie : présente un espace dédié aux entreprises locales.</p> <p>Citoyenneté : volet éducatif et informatif particulièrement important afin d'impliquer la population, notamment les plus jeunes.</p> <p>Pérennité : la réhabilitation du bâtiment contribue à la revalorisation progressive de son environnement proche.</p>	

POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Outre la rénovation urbaine matérielle, le programme URBAN de Caceres se focalise aussi sur la réactivation du tissu social. Par exemple, le volet « emploi » aide les habitants à accomplir leurs objectifs professionnels et leur insertion sur le marché du travail au moyen de formations et d'une compilation des offres d'emploi disponibles. Il existe aussi un programme d'appui aux familles en difficulté, proposant un éventail large de services, tel que des formations à l'hygiène et à la nutrition.
	Contacts et liens utiles	Portail URBAN de la ville : http://www.urban.caceres.es/

AALBORG

RÉNOVATION DURABLE ET PARTICIPATIVE D'UNE ZONE URBAINE DÉSHÉRITÉE

carte d'identité de la localité	Danemark	
	Région de JUTLAND-DU-NORD	VILLE D'AARHUS
	PIB/hab. : 25 257 €/hab. (112,8 % EU-27)	Population : 195 145 hab. (2008)
	Taux d'emploi : n.c.	Densité de population : 272,54 hab./km ²
carte d'identité de la bonne pratique	Compé- tence de la localité	Compétence de la ville en matière de planification urbaine et de développement économique et social local.
	Acteurs	NIRAS, agence d'urbanisme ; population locale ; association historique ; municipalité d'Aalborg ; gestion au jour le jour du projet par une association composée de représentants des autorités publiques et d'entreprises privées.
	Budget	336 000 € pour la mise en place du programme Lindholm 21, dont 148 000 € par le programme URBAN 1 de l'UE.
	Européa- nisation	Programme URBAN.
exposé de la bonne pratique	Genèse	La paroisse de Lindholm à Aalborg, zone urbaine déshéritée, concentre de nombreux problèmes, malgré un riche passé : manque d'industries locales, important taux de chômage, absence d'infrastructures culturelles et sociales, faible niveau d'éducation et habitations anciennes non rénovées, constituent le tableau de ce quartier qui a besoin d'être revitalisé. Qui plus est, une importante cimenterie locale a fermé. Pour remédier à cela, la ville a

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	<p>fait appel au programme URBAN 1, pour un montant de 1,5 millions d'euros.</p> <p>Le projet clé de ce programme de revitalisation urbaine, Lindholm 21, débuté en 1996, a consisté à adopter une démarche de développement durable pour revaloriser la zone.</p>
	Objectifs	<p>L'objectif était non seulement de rendre attractif le quartier, mais surtout d'accorder une grande attention aux problématiques environnementales et de faire participer la population locale, dans une approche de développement « par le bas ».</p>
	Mise en œuvre	<p>Dans le cadre de Lindholm 21, une société de logements à but non lucratif a élaboré un plan directeur écologique en vue de la construction de 140 nouvelles habitations. L'approche se veut participative, dans une dynamique « ascendante », de la population vers les autorités.</p> <p>Au cœur du projet, se trouve surtout l'idée de redonner de sa superbe à un riche patrimoine. L'un de ces projets de tourisme urbain a consisté à tirer profit de l'expérience d'une association historique locale pour construire des répliques d'anciens drakkars en bois, Lindholm étant une ancienne plateforme commerciale Viking. Le projet s'est poursuivi au terme du programme européen. Il a abouti à la création d'un nouvel atelier de construction de bateaux, dans lequel la population locale s'est fortement investie. Plus largement, le projet s'est voulu intégré dans la mise en œuvre d'un programme holistique de rénovation urbaine, à l'échelle d'une plus grande zone urbaine.</p>
	Dissémination	<p>Le projet a eu une forte dimension communicationnelle, avec l'organisation de formations et de campagnes sur l'environnement auprès de la population et des associations locales.</p>

évaluation	<p>Environnement : les nouvelles habitations prévues sont des constructions écologiques, permettant notamment de réaliser des économies d'énergie.</p> <p>Social : le projet Lindholm 21 aide la localité à se replonger dans son passé et à retrouver « une identité positive ».</p> <p>Économie : intérêt touristique pour l'atelier de construction d'anciens drakkars ; retour d'un dynamisme économique dans le quartier.</p> <p>Citoyenneté : fort investissement des habitants, grâce à la place importante réservée aux mécanismes participatifs.</p> <p>Pérennité : inscription dans la durée des mécanismes participatifs et des réalisations, et intégration du projet dans un programme plus large de rénovation urbaine.</p> <p>Bonne gouvernance : approche « par le bas », tout en ne laissant pas la société civile livrée à elle-même, avec la participation de la municipalité : forte dimension partenariale du projet.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>	<p>La ville d'Aalborg n'a pas donné son nom à la Charte de la durabilité des villes européennes pour rien (Charte d'Aalborg de 1994). La ville s'est en effet dotée d'une ambitieuse stratégie de développement durable, choisissant une approche résolument large, et n'oubliant aucun des trois piliers du développement durable. Dans la pratique, on remarque que son action s'est concentrée sur la santé et la création d'un environnement sain pour les habitants, le développement d'un habitat abordable et écologiquement responsable dans un environnement vivable, et sur l'accessibilité. En clair, la ville a choisi une orientation plutôt socio-environnementale privilégiant la qualité de vie à portée de tous.</p>

POUR ALLER PLUS LOIN	Contacts et liens utiles	Représentation d'Aalborg auprès de l'UE, présentation du projet : <a href="http://www.eu-norddanmark.dk/en/projects/list_of_projects/li
ndholm_21_.htm">http://www.eu- norddanmark.dk/en/projects/list_of_projects/li ndholm_21_.htm Commission européenne, présentation du projet : <a href="http://ec.europa.eu/regional_policy/projects/stor
ies/details.cfm?pay=DK&the=5&sto=922&lan=6">http://ec.europa.eu/regional_policy/projects/stor ies/details.cfm?pay=DK&the=5&sto=922&lan=6
----------------------------	---	--

PILSEN

RE VITALISATION URBAINE PAR UN PARC

carte D'identité De La Localité	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	
	RÉGION JIHOZÁPAD	VILLE DE PILSEN
	PIB/hab. : 15 671,5 €/hab. (70 % EU-27)	Population : 171 356 hab. (2006)
	Taux d'emploi : 67,8 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 1 244,86 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	La ville est compétente en matière de planification urbaine. Elle dispose pour exercer cette compétence d'un Institut d'urbanisme et de développement.
	Acteurs	Habitants du quartier Vinice, ville de Pilsen, membres du projet européen LHASA (villes et institutions publiques d'Allemagne, d'Italie, de Hongrie, de Pologne, de Slovaquie et de République tchèque).
	Budget	L'élaboration des plans architecturaux pour le parc Vinice a mobilisé 30 000 €. 22 500 € ont été apportés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et 7 500 € par la ville de Pilsen.
	Européa- nisation	projet LHASA (Large Housing Areas Stabilisation Action), faisant partie du programme européen de coopération interrégionale INTERREG III B CADSES ; membre du Club de Strasbourg.
	Genèse	La ville de Pilsen est la seule ville tchèque à participer au projet européen LHASA, qui a pour objectif de stabiliser les larges zones de logements préfabriqués, souvent situées en périphérie de la ville, et d'améliorer la qualité de

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	<p>vie des habitants de telles zones. Très fréquentes en Europe de l'Est, ces habitations connaissent des problèmes liés à la qualité des bâtiments, au manque d'espaces publics et de connexions avec la ville, et aux difficultés sociales de leurs habitants. Le projet de revalorisation de ces zones met l'accent à la fois sur les dimensions environnementales, sociales et économiques.</p> <p>À Pilsen, c'est le quartier Vinice qui a été choisi dans le cadre du projet LHASA. Il a fait l'objet d'une planification stratégique visant à identifier les problèmes et définir les objectifs de revalorisation. Parmi les principaux problèmes relevés, le manque d'espace vert. Pour y remédier, un plan d'action « Parc Vinice » a été lancé.</p>
	Objectifs	<p>L'objectif de « Parc Vinice » est, en associant étroitement les habitants, d'améliorer la qualité de vie de la zone et de lui donner du liant avec les espaces environnants.</p>
	Mise en œuvre	<p>Le plan d'action « Parc Vinice » a couvert la conduite d'une consultation auprès des habitants sur la nature et l'usage des deux parcs appelés à être créés. Dans une première phase, un questionnaire était adressé, puis une seconde phase de planification publique lui succédait. Les habitants étaient invités à discuter avec un architecte, à la fois pour se familiariser avec les enjeux des futurs parcs et pour définir des propositions. Dans une troisième phase, une consultation publique sur le design architectural des parcs s'est tenue. À cette occasion, les résultats du questionnaire étaient présentés, suivis par une discussion, sous la forme d'une séance de « brainstorming ». À l'issue de ces discussions, les participants avaient la possibilité de retenir trois idées que chaque parc devait nécessairement contenir.</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	<p>Le premier parc, situé en bordure de la zone urbaine, est chargé de faire le lien entre le quartier d'habitations et la campagne avoisinante. Dans cette idée, l'attention portée aux voies d'accès est très importante, avec le développement de chemins piétonniers et cyclistes, menant vers la campagne. L'espace bénéficie aussi d'une aire de détente dont le caractère rural a été valorisé.</p> <p>Quant au deuxième parc, il est plus enserré entre les infrastructures de transport et les bâtiments. Il s'agissait véritablement d'un espace vert à valoriser dans une zone urbaine en expansion. Il sert davantage comme espace de rencontre, de loisir et de détente. L'idée est de pouvoir accueillir les populations des alentours de tous les âges, d'en faire par définition un espace commun. Par ailleurs, afin d'en faire un écrin de verdure, il est protégé des routes et des bâtiments par de la végétation. On a cherché à respecter l'environnement naturel et la végétation. Ceci étant, les activités sociales ne sont pas laissées de côté. Aires de jeux et de sport, espace de restauration, visent à faire du parc un espace de rencontre.</p>
	Dissémination	<p>Large participation des habitants du quartier, publicité du projet. Le projet a fait l'objet d'une communication plus large par le biais du partenariat européen.</p>
ÉVALUATION	<p>Environnement : valorisation des espaces naturels, au sein même d'une aire urbaine. Continuité avec les espaces ruraux voisins. Développement des voies cyclables et piédestres.</p> <p>Social : fonction sociale du parc, comme espace de rencontre, dédié aux activités de tous.</p>	

<p>évaluation</p>	<p>Citoyenneté : participation active des habitants tout au long du projet.</p> <p>Pérennité : infrastructure non éphémère, revitalisation de la zone à long terme.</p> <p>Bonne gouvernance : analyse préalable par la méthode « SWOT », planification stratégique, filtrage des propositions irréalisables, échange d'expériences avec les partenaires européens du projet LHASA.</p> <p>Pour être plus durable : davantage insister sur les aspects économiques, par le lancement d'un projet de développement local par exemple : ceux-là permettraient d'apporter une valeur ajoutée supplémentaire au quartier.</p>	
<p>POUR ALLER PLUS LOIN</p>	<p>Autres projets durables</p>	<p>La ville de Pilsen fait partie du réseau européen Hist.Urban, qui vise à revitaliser des cités historiques dans le but de promouvoir le développement durable. Le projet se divise en deux parties : d'une part, élaborer un plan global de développement durable du centre historique, en se fondant sur une analyse précise de la situation ; d'autre part, la réalisation d'un parcours piéton historique, après consultation d'un groupe d'experts, composé notamment de spécialistes du patrimoine local.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>Description de LHASA : http://www.cadses.net/en/projects/appro.html?projectId=1517&topic=projects/appro</p> <p>Comité des régions, présentation du projet de Pilsen : http://www.cor.europa.eu/pesweb/pdf/contribution%20OSVALD.pdf</p> <p>Club de Strasbourg : http://www.club-strasbourg.eu/Pdf/50-pdf/2/35.pdf</p>

La Calamine

ensemble de logements durables intégrés au paysage urbain et naturel

Carte D'identité De La Localité	BELGIQUE	
	Province de Liège	Commune de La Calamine
	PIB/hab. : 19 883,9 €/hab. (88,8 % EU-27)	Population : 10 566 hab. (2008)
	Taux d'emploi : 56,1 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 583 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	<p>En 1997, lors de la réalisation du projet, l'initiateur et maître d'ouvrage du projet était la société de logement du secteur public (SLSP), NOS CITES (actuellement NOSBAU).</p> <p>Depuis 2004, introduction d'un « ancrage communal » (plan communal) dans la réalisation des projets de construction et d'urbanisation de différentes communes des SLSP : les pouvoirs locaux (communes) définissent leurs priorités par rapport aux logements dans leur entité. Par conséquent, les pouvoirs communaux peuvent être de réels moteurs de création de logements (publics).</p> <p>À partir de 2007 : accentuation des programmes d'ancrage. Les communes qui n'atteignent pas 10% de logements publics sur leur territoire risquent d'être pénalisées à travers le fonds des communes si elles ne jouent pas leur rôle dans l'accroissement du parc immobilier public.</p>
	Acteurs	Société de logement de service public Nos Cités (maintenant NOSBAU)

Carte d'Identité de La Bonne Pratique	Budget	Financement par des subsides de la Région wallonne, des fonds propres de la SLSP et un crédit de la tutelle des SLSP (aujourd'hui la société wallonne du logement – SWL). L'infrastructure a été prise en charge par le « fonds Brunfonds », qui était un opérateur public, actuellement regroupé dans les structures de la SWL.
	Genèse	Situé sur une butte à l'ouest de l'agglomération, le quartier « Brandehövel » de la commune de La Calamine a été aménagé entre 1995 et 1997 sur un terrain d'environ 2,5 hectares et comprend 85 logements.
	Objectifs	Parvenir à une mixité sociale, démographique et économique ; faire face à la pression foncière due à la proximité de grands centres urbains (Aachen, Maastricht, Liège) ; développer l'habitat regroupé en respectant la typologie régionale traditionnelle ; améliorer la qualité de vie des habitants.
	Mise en œuvre	D'un point de vue urbanistique et paysager, l'ensemble des logements a été implanté en tenant compte de la déclivité importante du site tout en s'inspirant de la typologie régionale de la région pour les gabarits des bâtiments. L'implantation de logements sous forme de lots de maisons mitoyennes ou d'appartements rappelle le bâti rural traditionnel. L'aménagement général du site a été pensé, en aménageant par exemple des vues sur la ville à partir des rues et des placettes, sur la partie haute du terrain. Afin d'intégrer l'ensemble dans l'environnement naturel, plus d'un kilomètre de haie a été planté en complément de la trame végétale existante. Pour l'organisation des espaces extérieurs, le traitement des lieux a distingué divers types de statut. Outre les espaces verts publics, des cours semi-publics et des jardins privatifs agrémentent l'extérieur.

carte D'Identité De La Bonne Pratique	Mise en œuvre	Sur le plan social, l'intégration d'une population socioculturelle variée a été recherchée au travers de la diversification de l'habitat. Le quartier comprend des appartements et des maisons en vente ou en location.
	Dissémination	Présentation du projet aux habitants et aux autres personnes intéressées par une séance d'information, annoncée dans différents médias ; chemins piétonniers didactiques et ludiques tout autour du lotissement.
évaluation	Environnement : attention portée à l'excellence environnementale ; respect du relief et de l'architecture régionale/locale ; plantation de 2,6 Km de haies venant du pays de Herve ; espaces verts ; jardin privatif pour la majorité des habitants.	
	Social : cohésion sociale due au respect de différentes mixités ; importance accordée à l'espace public, lieu de socialisation.	
	Économie : En raison du coût d'acquisition faible des maisons destinées à la vente, les citoyens de la commune ont pu rester dans leur région natale et participer au progrès économique de la région par le fait que leurs revenus ont servi à d'autres dépenses au sein de la commune. Les 85 logements ont été réalisés par une mise en adjudication publique par lot, ce qui a permis de travailler avec des entreprises locales plutôt qu'avec une entreprise de construction générale.	
	Pérennité : continuité du bâti avec la culture architecturale locale ; bonne intégration dans le paysage urbain existant ; intégration d'une seconde phase en 2011-2012 dans le projet existant afin d'exploiter le terrain existant.	
	Pour être plus durable : intégrer une démarche participative et de sensibilisation de la population à l'appropriation de ces logements durables ; intégrer les nouvelles technologies en matière d'efficacité énergétique (pas assez développées en 1997).	

POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Projet sur une commune partenaire: création de 250 nouveaux logements dans un laps de temps de 6 à 8 ans, qui permettrait d'accroître la population de 8 à 10% suivant les priorités communales par rapport au tissu familial souhaité.
	Contacts et liens utiles	SLSP NOSBAU S.C. Rue Marie-Thérèse 10 B - 4700 EUPEN Tel : +32 (0)87 639.760 info@nosbau.be http://www.uvcw.be/articles/1,354,1,0,1454.htm

Paris

VÉGÉTALISATION DES CONSTRUCTIONS DANS LA VILLE

carte D'identité De La LOCALITÉ	France	
	Région Île-De-France	VILLE DE PARIS
	PIB/hab. : 38 666,1 €/hab. (172,6 % EU-27)	Population : 2 125 851 hab. (2008)
	Taux d'emploi : 64,2 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 20 426 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne PRATIQUE	Compé- tence de la localité	La ville dispose de compétences étendues en matière d'urbanisme, en termes de planification, d'aménagement des espaces publics et de réglementation de la construction.
	Acteurs	La ville de Paris, l'atelier parisien d'urbanisme (APUR), association créée par le Conseil de Paris, les mairies d'arrondissement, les habitants par le biais des Conseils de quartier, les promoteurs immobiliers, les cabinets d'architecture.
exposé De La Bonne PRATIQUE	Genèse	<p>L'action de Paris en matière d'aménagement durable est particulièrement forte. La ville a ainsi créé un référentiel pour l'aménagement durable, qui encadre l'étude et la mise en œuvre des opérations d'aménagement.</p> <p>Parmi les actions originales et innovantes de Paris en matière d'aménagement, nous retiendrons l'application du concept de « coefficient de biotope ». Cette initiative est partie du constat que Paris est une capitale très dense, rendant difficile la construction de jardins. Paris dispose ainsi de 5,8 m² d'espaces plantés par</p>

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Genèse</p>	<p>habitant, contre 36 m² à Amsterdam, 45 m² à Londres ou 321 m² à Rome. Si la municipalité a prévu d'ouvrir au public 30 hectares d'espaces verts supplémentaires dans les prochaines années, l'effort demeure insuffisant. Cependant, la ville peut difficilement faire plus, en raison de la pression immobilière.</p> <p>La municipalité a donc cherché des solutions innovantes, qui permettraient de végétaliser Paris sans consommer trop d'espace. Elle a été d'autant plus incitée à le faire que lors des débats autour de la révision du Plan local d'urbanisme en 2006, l'accès à la nature est apparu comme une préoccupation majeure des Parisiens.</p>
	<p>Objectifs</p>	<p>> Aider au développement du biotope des quartiers parisiens, c'est-à-dire au développement de l'ensemble des milieux naturels et artificiels susceptibles d'accueillir la vie sous forme végétale ou animale.</p> <p>> Améliorer ainsi la qualité de vie des habitants et leur ouvrir de nouvelles « potentialités naturelles » dans les quartiers en diversifiant les échelles d'intervention ainsi que les formes de végétalisation.</p>
	<p>Mise en œuvre</p>	<p>La décision d'intégrer à la réglementation urbaine le « coefficient de biotope », ou de végétalisation des constructions, résulte d'un travail de réflexion sur la place et le rôle de la nature en milieu urbain, et d'une concertation des élus parisiens et des conseils de quartiers, en tant que structures de démocratie participative.</p> <p>À l'issue de cette phase de discussion, la municipalité a procédé au recensement de tous les éléments susceptibles d'être générateurs de biotope. Chaque espace végétalisé a été affecté</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	<p>d'une aire d'influence en rapport avec son impact qualitatif et quantitatif sur l'environnement. Cette aire d'influence représente par exemple 200 mètres pour les bois et les parcs de plus d'un hectare.</p> <p>À partir de cette cartographie de « l'influence » du végétal à Paris, deux zones ont été définies : une zone très déficitaire en espaces verts, et une zone moins déficitaire. Les exigences en matière de végétalisation sont d'autant plus importantes que la zone est pauvre en espaces verts et en végétation : 15 % d'espaces végétalisés supplémentaires sont requis dans la première zone et 10 % dans la deuxième, en plus des 20 % d'aménagement de pleine terre auparavant requis. Toute future construction ou réhabilitation importante devra tenir compte de ces taux de végétalisation.</p> <p>Pour respecter ces exigences, les maîtres d'œuvre et d'ouvrage auront le choix d'aménager les surfaces végétales en pleine terre ou à même les constructions, par des murs, des terrasses ou des toitures végétalisées.</p>
	Dissémination	<p>Les Parisiens ont pu avoir connaissance du projet par le biais des conseils de quartiers, qui ont été consultés. L'atelier parisien d'urbanisme (APUR) a également réalisé des fascicules présentant de manière didactique la situation et les enjeux du végétal à Paris</p>
ÉVALUATION	<p>Environnement : amélioration du cadre de vie en ville ; contribution à la préservation de la biodiversité et à la protection des milieux naturels ; amélioration de l'interaction entre le naturel et minéral, entre la ville, les habitants et la nature.</p> <p>Social : solidarité entre territoires : même si les efforts ne sont pas les mêmes pour tous, mais en fonction du déficit végétal de chaque quartier. Au final, c'est l'ensemble des habitants qui pourra profiter de la végétalisation.</p>	

évaluation	<p>Citoyenneté : consultation des conseils de quartier dans l'élaboration du projet.</p> <p>Pérennité : les exigences ont force de loi, puisqu'elles sont intégrées dans la réglementation urbaine. Elles sont plus solides qu'une simple charte de bonnes intentions ou un document stratégique.</p> <p>Bonne gouvernance : importante phase d'étude en amont, afin notamment de cartographier le biotope parisien ; développement des exigences de développement durable du Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme majeur de la ville de Paris.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>	<p>La zone d'aménagement concerté (ZAC) de la gare de Rungis s'étend sur près de quatre hectares. Le défi que s'est fixé la ville de Paris est de transformer cette friche ferroviaire, très enclavée, en quartier durable, le premier du genre à Paris. L'aménagement du quartier a été confié à une société d'économie mixte. Suite à une importante phase d'étude, il a été décidé de respecter une mixité des fonctions du bâti, puisqu'un jardin public, des équipements, des logements et des bureaux occuperont les quatre hectares. Toutes les exigences dignes d'un quartier durable ont été prises en compte : la gestion des eaux pluviales, la limitation des consommations d'énergie, le développement d'une mobilité durable. De surcroît, la concertation tient une place importante. Ainsi, un comité de suivi, regroupant les associations et les représentations des habitants, a été mis en place. Les remarques de ce comité ont été largement intégrées au projet.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>L'Atelier parisien d'urbanisme : www.apur.org ; tel. : (+33) 142712814. <i>Développer le végétal à Paris : les nouvelles règles du Plan local d'urbanisme de Paris</i>, Atelier parisien d'urbanisme, Note de 4 pages, n° 13, octobre 2004.</p>

une mobilit  urbaine DURABLE

La thématique de la ville aménagée appréhende l'espace de manière statique. Il est tout aussi essentiel de se pencher sur les déplacements au sein de cet espace, dans la mesure où ils affectent autant qu'ils sont affectés par les transformations du territoire urbain. De profonds bouleversements sont de surcroît à l'œuvre dans les villes européennes contemporaines : les citoyens se déplacent de plus en plus souvent et au moyen de modes de transports de plus en plus diversifiés. « *Pour rendre compte à la fois de la complexité des pratiques de mobilité et du lien très fort entre les transformations urbaines et les déplacements, les scientifiques et les techniciens utilisent un nouveau terme : la mobilité urbaine* »⁴⁴.

En raison des problèmes sociaux, environnementaux et économiques que pose l'inflation quantitative et qualitative des déplacements, la mobilité urbaine constitue un enjeu fort de développement durable. Élaborer une mobilité urbaine durable nécessite de fluidifier les déplacements, de garantir leur accessibilité et d'atténuer leur empreinte environnementale, autrement dit de privilégier des modes de transport alternatifs à la voiture.

44. DOULET Jean-François, 2001, (voir « En savoir plus » pour la référence complète).

en quoi repenser La mobilité urbaine participe à La construction De Villes DURABLES ?

Les villes européennes face à la croissance des déplacements et aux inégalités devant la mobilité

Quand on parle de mobilité urbaine, vient à l'esprit la congestion des mégapoles européennes sur fond de nuage de pollution, devenues des images d'Épinal de la non soutenabilité de nos modes de développement urbain. Le stéréotype n'est pas dénué de pertinence mais les problèmes de mobilité des villes européennes ne se réduisent pas à la simple question de l'augmentation de la circulation automobile.

L'augmentation de la circulation urbaine a un impact négatif sur la qualité de la vie et le climat. Elle serait à l'origine de 40 % des émissions de CO₂ et de 70 % des émissions d'autres polluants issus du transport routier⁴⁵. Au-delà des répercussions environnementales, le phénomène coûte cher. D'après la Commission européenne, l'économie européenne perd chaque année l'équivalent d'1 % du PIB de l'UE à cause des problèmes de congestion⁴⁶. Le coût de l'augmentation du trafic se chiffre également en vies humaines. Le nombre d'accidents de la route en ville progresse chaque année. Aujourd'hui, un accident mortel sur trois a lieu en zone urbaine (cf. chiffres clés), et ce sont les plus vulnérables, piétons et cyclistes, qui en sont les pré-

45. « Transport routier et nuisances atmosphériques, des efforts à poursuivre », in Les données de l'environnement, n°69, IFEN, septembre 2001, p. 1. Disponible en ligne [<http://www.ifen.fr/uploads/media/de69.pdf>].

46. WUTHRICH Bernard, « Populariser le road pricing », in Le Temps, 31 mai 2007.

mières victimes. Sans être nécessairement mortelle, l'inflation des déplacements automobiles provoque des effets néfastes sur la santé, en raison du bruit et des pollutions, mais aussi du stress des encombrements.

Construire de nouvelles infrastructures routières ne résorbera pas le problème. D'une part, les espaces disponibles se font rares en ville. Il s'agit tout autant d'une cause rendant difficile la mobilisation de terrains que d'une conséquence de l'augmentation du trafic automobile, qui pousse à la construction de nouvelles chaussées. D'autre part, les sociétés européennes sont de plus en plus dépendantes de l'automobile. Le parc automobile européen a triplé entre 1970 et 2000, et continue de croître à raison de trois millions de nouvelles voitures vendues chaque année dans l'Union⁴⁷, sans compter que l'utilisation de ces véhicules est de plus en plus fréquente, surtout en milieu urbain. L'édification de nouvelles routes constituerait un appel d'air pour ces nouveaux automobilistes, et ne ferait que renforcer le problème. En dépit des progrès technologiques réalisés pour rendre les véhicules plus propres, l'intensité du trafic est telle que les émissions de CO₂ ont continué d'augmenter. Les émissions de CO₂ produites par les voitures particulières vendues dans l'UE ont diminué de 12,4 % entre 1995 et 2004⁴⁸, pourtant les pics de pollution se font toujours fréquents en milieu urbain.

Le diptyque « dépendance automobile–manque d'espace » crée un cercle vicieux délicat à briser. Ainsi l'intensification de la circulation automobile produit des accidents, qui touchent en priorité les usagers de la route les plus vulnérables (piétons, cyclistes), décourageant les personnes d'emprunter ces modes de déplacement prop-

47. Commission des Communautés européennes, Livre blanc : « La politique européenne des transports à l'horizon 2010: l'heure des choix », COM(2001) 370 final, septembre 2001, p. 13. Disponible en ligne : [http://ec.europa.eu/transport/white_paper/documents/doc/lb_texte_complet_fr.pdf].

48. Commission des Communautés européennes, Résultats du réexamen de la stratégie communautaire de réduction des émissions de CO₂ des voitures et véhicules commerciaux légers, SEC(2007) 61, février 2007, p. 2. Disponible en ligne : [http://ec.europa.eu/environment/air/transport/co2/pdf/sec_2007_60_exsum_fr.pdf].

res. En outre, comme nous le suggérons, la congestion pousse les automobilistes à exiger de nouvelles routes, qui créent les conditions nécessaires à l'accroissement du trafic.

L'ère du « tout-automobile » ne doit pas faire oublier qu'environ 25 % des ménages européens ne possèdent pas de voiture⁴⁹. Si c'est parfois un choix individuel, le contexte des grandes capitales ne se prêtant guère à l'usage d'une automobile, il peut s'agir aussi de problèmes financiers ou physiques. Les individus dans l'incapacité de conduire sont nombreux : personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes n'étant pas en âge de conduire. Outre l'augmentation des prix des carburants, l'incapacité financière de conduire est aussi une réalité. Or, l'automobile ayant été jusqu'à présent largement privilégiée dans les politiques de transport des différents pays européens, une inégalité se crée entre les personnes possédant une automobile et les autres. Le développement de transports en commun s'avère dès lors une nécessité tant environnementale que sociale.

Il serait en revanche maladroit de voir dans les transports en commun la solution à tous les maux de la mobilité urbaine, tout comme il est inopportun de considérer l'augmentation du réseau routier comme le remède aux problèmes de congestion. L'installation d'infrastructures de transports en commun pose trois difficultés. Elle modifie l'aménagement du territoire d'une ville, tend à faire monter les prix de l'immobilier des zones qu'elle traverse, et peut coûter très cher à la collectivité. De surcroît, l'articulation du réseau de transport en commun avec les autres réseaux constitue un défi non négligeable, sous peine de réduire à néant les efforts pour une mobilité plus propre et plus équitable. En clair, il manque encore dans beaucoup de villes européennes une approche intégrée de la mobilité.

49. *Les quartiers sans voiture*, article de l'association carfree France, mars 2008. Disponible en ligne [<http://carfree.free.fr/index.php/2008/03/05/les-quartiers-sans-voitures/>].

Une nouvelle approche de la mobilité urbaine au service d'un développement durable

La nouvelle approche de la mobilité requise pour un développement urbain durable tient dans l'intégration de différentes solutions visant à réduire la circulation automobile et rendre la mobilité accessible à tous, revenant à éviter l'usage individuel des véhicules particuliers. Agir sur l'offre de transport durable n'est néanmoins pas suffisant. Étoffer l'offre de transports en commun n'a pratiquement aucun effet sur l'usage de la voiture, si cette politique de développement des transports en commun s'accompagne d'une augmentation des places de parking dans des lieux accessibles par des modes de transport alternatifs, et peut même produire les effets inverses. Afin de conforter le transfert vers des modes de déplacement durables, il convient d'imposer des contraintes à l'usage des voitures privées.

L'intégration des solutions pour une mobilité durable exige de porter la politique de la mobilité sur différents terrains. On peut dégager quatre axes d'action interdépendants :

- > fluidifier les déplacements ;
- > prévenir la pollution, par des actions coercitives et par le développement de transports en commun non polluants ;
- > rendre la mobilité urbaine accessible à tous ;
- > développer les systèmes de transport intelligents.

Assurer la fluidité des déplacements peut passer d'un part par le remplacement de la voiture individuelle par les transports en commun, comme à Ploiesti en Roumanie – ou par d'autres modes de transports individuels – d'autre part par l'optimisation de l'utilisation de la voiture, en développant par exemple le covoiturage ou l'autopartage. La ville française de Lille en fournit un exemple en soutenant une plateforme d'autopartage. L'amélioration de la situation résulte surtout de l'interconnexion entre les différents modes de transport, afin de faciliter l'intermodalité et la multimodalité (voir

définitions). Une réflexion stratégique s'avère nécessaire, déclinée dans des plans de transports durables, par exemple à Esslingen am Neckar en Allemagne, ou à Bled en Slovénie. Il ne peut y avoir de plan global de mobilité urbaine sans poser la question du transport de marchandises. 40 % des déplacements en ville sont liés à une fourniture de services et les livraisons de marchandises sont une contrainte forte pour les centres-villes. Pour y remédier, la commune française de La Rochelle a développé un système de livraison par utilitaires roulant à l'électricité. La fluidification du trafic prémunit des sur-coûts pour l'économie (retards dans les livraisons, au travail), ainsi que pour l'environnement (dépenses inutiles de carburant dans les encombrements).

Une ville au trafic fluidifié n'est pas pour autant une ville débarrassée des émissions polluantes. La mobilité durable passe par une action sur les problèmes de pollution liés à la circulation des modes de transport motorisés, indépendamment de son degré de fluidité. Cette action contre la pollution peut passer par des restrictions d'usage (limitation de vitesse, péage urbain, piétonisation de zones, etc.). C'est le cas à Lulea en Suède où des initiatives pour réduire l'usage de la voiture et à Debrecen en Hongrie ont été mises en place, au travers d'un plan favorisant les zones piétonnes. Il s'agit également de favoriser le développement de transports en commun « propres », notamment par les « marchés publics verts », c'est-à-dire par des achats de véhicules publics économes en énergie. Un exemple en est donné dans la thématique « ville responsable ». Enfin, le développement des modes de déplacements propres ou doux (cycle, piéton) représente par excellence une démarche contribuant à une mobilité urbaine moins polluante. Plusieurs exemples de ce type sont donnés, que ce soit à Amsterdam aux Pays-Bas, à Gand en Belgique ou à Alcalá de Henares en Espagne.

Au demeurant, le développement de transports collectifs ou non polluants au détriment de l'usage individuel de la voiture n'est efficace que si l'on rend ces modes de transport accessibles. L'accessibilité concerne à la fois la mise en place de dispositifs en faveur des per-

sonnes à mobilité réduite, comme à Saint-Jean de la Ruelle, ainsi qu'une offre de transports alternatifs suffisante pour inciter les usagers des transports à changer leurs habitudes de déplacement.

Le développement de systèmes de transports intelligents permet à la fois de favoriser la fluidité, la réduction des émissions polluantes et l'accessibilité. À cet égard, mettre les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de la mobilité urbaine constitue un enjeu à part entière. La collecte des données sur les temps de transport, par exemple, permet de fournir une information utile au voyageur, à l'exploitant, à l'autorité organisatrice et aux concepteurs de systèmes. Une information en temps réel permet d'orienter le voyageur sur le transport le plus approprié pour son parcours.

La prise en compte des autres enjeux de développement urbain durable

INTÉGRER LES ENJEUX DE LA MOBILITÉ URBAINE DURABLE AVEC CEUX DE :

La ville autosuffisante

> Établir un bilan énergétique des solutions envisageables lors de l'acquisition de nouveaux véhicules et lors du développement du réseau de transports en commun.

La ville verte

> Accorder une grande priorité à la prévention des pics de pollution dûs au trafic automobile. Ce dernier est le principal responsable de la pollution atmosphérique en milieu urbain.

La valorisation du patrimoine urbain

> Préserver le patrimoine naturel et bâti du trafic automobile. Par exemple, mettre en place des zones interdites aux véhicules individuels autour des bâtiments historiques et des espaces naturels majeurs.

La ville réaménagée

> Assurer un maillage fin du territoire, en n'excluant aucun quartier, notamment les quartiers en déclin, les infrastructures de transport étant un moyen de revitaliser ces espaces.

> Travailler de concert les plans de déplacement et les plans d'urbanisme, les deux problématiques étant interdépendantes.

> Éviter que la construction de nouveaux axes de transports ne modifie substantiellement l'équilibre des espaces urbains. Une ligne de tramway peut par exemple générer une inflation des prix de l'immobilier, et redistribuer les cartes de la démographie et de la sociologie de la ville.

La maîtrise des temps urbains

> Intégrer à la réflexion sur la mobilité la question des temps. Une meilleure gestion des horaires des services publics peut par exemple permettre d'étaler la circulation automobile et ainsi fluidifier le trafic.

La ville solidaire

> S'assurer de l'accessibilité financière des transports en commun.

> Multiplier les aménagements pour les moyens de déplacement « gratuits » (piéton/vélo) d'autant plus qu'en centre-ville, ils permettent de se déplacer plus vite qu'en voiture ou en transport en commun.

> Mener des actions spécifiques à destination des personnes les plus démunies, l'inégalité devant les déplacements étant un facteur important d'exclusion sociale.

La ville diversifiée

> Intégrer dans tout projet de transport des critères d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

La ville citoyenne

> Consulter et faire participer les usagers et les habitants lors de la mise en œuvre de tout nouveau projet de transport.

> Conduire des campagnes de sensibilisation et d'information en faveur d'alternatives à la voiture individuelle, sans « diaboliser » l'automobiliste.

La ville responsable

> Entretenir des partenariats privilégiés avec les associations d'usagers, qui ont souvent une connaissance fine du terrain, et avec les entreprises, en raison de l'importance des déplacements domicile-travail.

> La mobilité ayant des implications tant environnementales qu'économiques et sociales, le travail interservices s'avère primordial.

La ville responsable

> La modification des voies urbaines peut avoir des conséquences sur le trafic péri et extra-urbain, d'où la nécessité de travailler en partenariat avec les autorités des territoires avoisinants et avec les autres niveaux de décision (région - État - entreprises du rail et de la route) ; d'autant plus que les grandes infrastructures de transport (autoroutes, chemins de fer) sont primordiales pour relier les villes entre elles et permettre leur développement.

> Mener de solides et longues études en amont (simulations de trafic, etc.) avant de mettre en œuvre un nouveau projet de transport. C'est en adoptant une démarche prospective que l'on pourra tenir compte des évolutions démographiques futures.

La recherche d'une action intégrée et globale pour une mobilité urbaine durable ne va pas sans poser des défis de taille. De prime abord, la question des indicateurs utilisés pour juger de la soutenabilité de la mobilité urbaine est complexe. Les cadres conceptuels habituels, qui s'appuient sur le modèle causal « pression-état-réponse » ne sont guère satisfaisants. Ils ne prennent pas assez en compte les interdépendances, l'effet de système qui rend nécessaire une approche globalisante et intégrée. Le sujet est d'autant plus brûlant que le développement durable, par sa dimension programmatique (le développement durable est une projection dans l'avenir), doit se baser sur une évaluation précise, sous peine de tomber dans l'approximation, néfaste pour la pérennité de l'action.

Un projet durable est aussi un projet participatif. Or, des mesures indispensables, telles que les restrictions rigoureuses et contrôlées à l'accès des centres villes ou au stationnement, n'emportent généralement pas l'adhésion du citoyen. Les autorités mettant en place une mobilité durable doivent restreindre l'usage individuel de la voiture tout en expliquant, pour obtenir l'onction démocratique, que ce choix n'est pas dirigé contre les utilisateurs de voiture.

La tension avec les citoyens n'est jamais bien éloignée d'une tension

entre les parties prenantes. La mobilité urbaine pose la question de la gouvernance, toute aussi essentielle dans une démarche de développement durable. Des clivages institutionnels existent entre centre ville et périphérie, entre commune et intercommunalité et entre administration publique locale et autorité organisatrice des transports.

Ces clivages ramènent au partage entre urbanisme et transports entre les différentes autorités locales, et parfois nationales. Ces oppositions font penser que la mobilité urbaine n'est qu'un élément d'une politique urbaine durable. La mise en œuvre d'une stratégie de développement des transports durables peut modifier l'aménagement du territoire et la répartition des activités sur le territoire d'une commune, mais pas nécessairement dans un sens favorable à une maîtrise de l'espace urbain.

Le chemin vers une mobilité urbaine durable peut également produire des externalités négatives en termes financiers. Le développement d'infrastructures de transports en commun par exemple coûte cher à la collectivité. Ces coûts peuvent avoir des répercussions sur les charges locales qui, si elles ne sont pas équitablement réparties, grèvent les ressources des plus démunis. La maîtrise des dépenses d'investissement dans la mobilité urbaine fait partie des défis majeurs.

Cependant, comme le faisait remarquer Einstein, la plus grande difficulté à laquelle il faut faire face est à chercher du côté des préjugés. Ainsi, le vélo est souvent érigé comme la solution par excellence aux problèmes de mobilité urbaine. Mais les trajets longs ne peuvent s'effectuer qu'au moyen d'autres modes de transport. On pense aussi à cette idée en cours dans les années 1990 qui consistait à promouvoir la circulation alternée en fonction des numéros d'immatriculation. Au lieu de limiter la circulation, comme prévu, le parc automobile n'a fait qu'augmenter, les foyers s'équipant d'une deuxième voiture pour contourner la mesure.

Ce dernier exemple met en évidence le défi culturel qui conditionne

la réponse à l'ensemble des défis présentés jusqu'à présent. Pour instaurer une mobilité urbaine véritablement durable, il est nécessaire d'insuffler une nouvelle culture des déplacements, chez les usagers comme chez les professionnels des transports urbains. L'éducation, la formation et la sensibilisation sont déterminants.

Comme le prouvent les exemples de Vienne, Göteborg, Helsinki, Hanovre, Copenhague ou Stockholm, qui parviennent à maintenir le taux d'utilisation de la voiture pour se rendre au travail sous la barre des 50%, le dépassement de ces difficultés est possible.

Autopartage

« *Système qui permet à un groupe d'usagers d'utiliser collectivement une ou plusieurs voitures.* »

Fondation « le Temps des villes »

Covoiturage

« *Emploi d'une seule voiture par plusieurs personnes, qui s'entendent entre elles et utilisent leur voiture à tour de rôle pour aller travailler.* »

Intermodalité

« *Utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement.* »

Multimodalité

« *Utilisation de plusieurs modes de transport, mais pas au cours d'un même déplacement.* »

Groupement des autorités responsables de transports publics (GART)

Mobilité urbaine

« *L'évolution des espaces métropolitains à travers le monde se traduit par une transformation des modes de vie et des pratiques de mobilité : on se déplace de plus en plus, pour des motifs de plus en plus diversifiés et en utilisant des*

modes de transport plus nombreux. Pour rendre compte à la fois de la complexité des pratiques de mobilité et du lien très fort entre les transformations urbaines et les déplacements, les scientifiques et les techniciens utilisent un nouveau terme : la mobilité urbaine. »

Jean-François DOUDET, Institut pour la ville en mouvement, 2001

Transport durable

« *Un système de transport durable est un système :*

> qui permet aux individus et aux sociétés de satisfaire leurs principaux besoins d'accès d'une manière sécuritaire et compatible avec la santé des humains et des écosystèmes avec équité entre les générations ;

> dont le coût est raisonnable, qui fonctionne efficacement, qui offre un choix de moyen de transport et qui appuie une économie dynamique ;

> qui limite les émissions et les déchets de manière à ce que ceux-ci ne dépassent pas la capacité que possède la planète de les absorber, minimise la consommation des ressources non renouvelables, [...] minimise l'usage des terres et le bruit. »

Centre pour un transport durable, Université de Winnipeg, Canada, 2002

DÉFINITIONS

Nombre de tués sur les routes de l'UE21 : 41 600 personnes en 2005. Environ deux tiers des accidents et un tiers des décès ont lieu en zones urbaines et touchent les usagers de la route les plus vulnérables.

Ministère français de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Part de responsabilité des déplacements dans la pollution atmosphérique urbaine en Europe : 70%

Groupement des autorités responsables de transports publics (GART)

CHIFFRES CLÉS

Émissions de gaz à effet de serre en provenance des activités de transport⁵⁰ : 992 282 tonnes d'équivalent CO₂ en 2006 dans l'UE27 contre 838 841 tonnes en 1995.

Évolution du prix des carburants routiers dans l'UE15 (en prix constants 1995) : 1,225 € par litre en 2006 contre 1,011 € en 2000 et 0,659 € en 1991.

Eurostat

Distance des trajets routiers effectués dans l'UE : 5 km ou moins pour la moitié d'entre eux.

Euractiv

Taux d'utilisation de la voiture dans les trajets domicile-travail dans les villes européennes : 50 % ou moins pour des villes comme Prague, Göteborg, Helsinki, Copenhague, contre plus de 70 % dans certaines agglomérations, notamment italiennes.

Ambiente Italia & Dexia, 2007

50. Route, rail, voies navigables et aviation intérieure.

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR D'UNE MOBILITÉ URBAINE DURABLE ?

En publiant en 2007 un Livre vert sur la mobilité urbaine, l'Union européenne a montré son intérêt pour ces enjeux. En revanche, l'action communautaire reste encore peu normative, en vertu du principe de subsidiarité qui veut que la mobilité urbaine soit avant tout un sujet d'intérêt local. La Commission européenne parvient néanmoins à proposer des instruments financiers, même si ces aides sont limitées aux dépenses d'investissement, laissant le coût de fonctionnement à la charge des opérateurs et des usagers.

L'Union européenne a par contre produit une législation relativement abondante sur la question des transports en général, établissant notamment des normes strictes en matière d'émissions des véhicules à moteur.

Les dispositions législatives

Directive concernant la pollution de l'air par les émissions des véhicules à moteur, 1970 : cette directive établit des normes d'émissions limites admissibles pour les véhicules à moteur. Elle sera abrogée à compter de 2013 par le règlement qui établit les normes Euro 5 et Euro 6.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31970L0220:FR:HTML>]

Règlement établissant les normes Euro 5 et Euro 6, 2007 : l'Union européenne renforce les limites d'émissions polluantes applicables aux véhicules routiers légers. Le règlement comprend également des mesures relatives à l'accès à l'information sur les véhicules et leurs composants et aux incitations fiscales.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:171:0001:0016:FR:PDF>]

Directive de promotion des agrocarburants, 2003 : elle impose aux États membres l'obligation d'adopter la législation et les mesures nécessaires pour qu'à partir de 2005, les agrocarburants représentent une part minimale des carburants vendus sur leur territoire.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:123:0042:0046:FR:PDF>]

Deux actes sont en passe d'être adoptés :

Proposition révisée de directive relative aux véhicules propres, décembre 2007 : la Commission propose d'imposer aux organismes publics des États membres, lors de l'acquisition de véhicules de transport routier, la prise en compte des coûts d'exploitation liés à la consommation d'énergie, aux émissions de CO₂ et aux émissions de certains polluants pendant toute la durée de vie de ces véhicules.

Proposition de règlement établissant des normes de performance en matière d'émissions pour les voitures neuves, décembre 2007 : La Commission propose d'imposer aux constructeurs d'automobiles une limite des émissions de CO₂ pour les voitures neuves immatriculées dans l'Union européenne afin d'atteindre l'objectif moyen de 130 g de CO₂/km. En cas de dépassement, une sanction financière serait applicable au constructeur concerné.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0856:FIN:FR:PDF>]

Les dispositions non contraignantes

Livre vert sur la mobilité urbaine, 2007 : il présente une série d'options stratégiques en matière de mobilité urbaine et formule vingt-cinq questions ouvertes autour de ces options. Il sera suivi d'un plan d'action sur la mobilité urbaine à l'automne 2008.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0551:FIN:FR:PDF>]

Les instruments financiers

Le septième programme-cadre de recherche et de développement technologique (7e PCRD) : dans sa thématique « transport », il soutient des activités de recherche, de développement technologique et de démonstrations relatives à la mobilité urbaine, aux aspects énergétiques du transport, au transport urbain propre et à la mobilité durable pour tous. On retiendra par exemple le projet Civitas qui aide les villes à mettre à l'essai des mesures intégrées visant à mettre en place un système de transport urbain plus durable. Le projet a cofinancé des actions dans 36 villes avec un apport de 100 millions d'euros de l'UE.

[http://cordis.europa.eu/fp7/find-doc_en.html]

Fonds européen de développement régional : le Fonds européen de développement régional (FEDER) finance en particulier des projets d'infrastructures et d'achat de matériel de transport, et de plus en plus des projets liés aux systèmes de transport intelligents et à l'accessibilité. Durant la période de programmation budgétaire 2007-2013, le FEDER ainsi que le fonds de cohésion contribueront à hauteur de 8 milliards d'euros pour les transports urbains.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:210:0025:0078:FR:PDF>]

Les prêts de la Banque européenne d'investissement : environ 2,5 milliards d'euros sont réservés à des projets de transport urbain chaque année. Ces projets comprennent la construction, l'extension ou la réhabilitation d'infrastructures de transport collectif ou l'acquisition de matériel roulant dans des grandes agglomérations et des villes moyennes en Europe.

[<http://www.bei.org/products/loans/index.htm>]

Programme «Énergie Intelligente - Europe » : financé au titre du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité, il soutient des initiatives relatives à la promotion des carburants de substitution et à la promotion du rendement énergétique dans les transports.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:310:0015:0040:FR:PDF>]

POUR en savoir PLUS

Les productions du Think Tank européen Pour la Solidarité

Bougeons en ville, mais bougeons mieux !, Working paper, Série : Développement durable territorial, 2006.

« Les bonnes adresses » européennes

[<http://www.bestufs.net/>] : BESTUFS, réseau européen pour de meilleures solutions de fret urbain.

[<http://www.transportenvironnement.org/>] : T&E, fédération européenne pour les transports et l'environnement.

[<http://www.polis-online.org>] : Polis, réseaux des villes et régions européennes pour des solutions innovatrices de transport.

[<http://www.worldcarfree.net/>] : réseau pour des villes sans voiture.

[http://www.cnt.fr/article.php3?id_article=8] : Observatoire des politiques et des stratégies de transport en Europe.

[http://europa.eu/pol/trans/index_fr.htm] : portail des activités de l'Union européenne en matière de transports.

[<http://www.eltis.org/>] : portail européen de la mobilité urbaine.

[http://www.europarl.europa.eu/committees/tran_home_fr.htm] : commission des transports et du tourisme du Parlement européen.

Les études et les rapports

Collectif, *Light rail and metro systems in Europe: current market, perspectives and research implication*, European Rail Research Advisory Council, 2004, 25 p.

[<http://www.errac.org/docs/LRailandMetroinEU-042004.pdf>]

Collectif, « Définition et vision du transport durable », Centre pour un transport durable, octobre 2002, 5 p.

[http://cst.uwinnipeg.ca/documents/Definition_Vision_F.pdf]

DOULET Jean-François, *La mobilité urbaine : un nouveau cadre conceptuel*, Institut pour la ville en mouvement, 2001, 6 p.

[http://pagesperso-orange.fr/ville-en-mouvement/telechargement/chine/La_mobilite_urbaine.pdf]

FUSCO Giovanni, « Conceptual modelling of the interaction between transportation, land use and the environment as a tool for selecting sustainability indicators of urban mobility. », *Cybergeog*, 12th European Colloquium on Quantitative and Theoretical Geography. St-Valery-en-Caux, France, September 7-11, 2001.

[<http://www.cybergeog.eu/index1590.html>]

POUYANNE Guillaume, *Forme urbaine et mobilité quotidienne*, thèse pour le doctorat ès sciences économiques, Université Montesquieu-Bordeaux IV, décembre 2004, 325 p.

[http://www.observation-urbaine.certu.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/forme_urbaine_et_mobilite_quotidienne-these_cle0a7398.pdf]

BUC

« CHAUCIDOU », INFRASTRUCTURE DE MOBILITÉ DOUCE

Carte D'identité De La Localité	France	
	Région D'utrecht	VILLE D'AMERSFOORT
	PIB/hab. : 38 666,1 €/hab. (172,6 % EU-27)	Population : 5871 hab. (1999)
	Taux d'emploi : 64,1 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 714,3 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	La création de la première « chaucidou » à Buc relève de la seule compétence de la ville.
	Acteurs	La promotion de cet aménagement a été faite par l'association VeloBuc depuis 2004. C'est ensuite la municipalité qui a joué le rôle d'aménageur.
	Budget	La ville de Buc a financé à elle seule ce projet, ce type d'aménagement n'étant pas très onéreux (voir infra « mise en œuvre »).
	Européa- nisation	La ville de Buc était inscrite pour la semaine européenne de la mobilité en 2005, 2006 et 2007. Elle a obtenu un prix pour son « originalité » en 2005.
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	Le « projet » initié en 2004 par l'association VeloBuc consiste à créer des aménagements pour favoriser la mobilité douce, notamment pour les déplacements quotidiens des enfants.

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Genèse</p>	<p>Un élément phare est l'instauration de la « chaucidou » (chaussée circulations douces) inspirée de la voie centrale banalisée telle qu'on la connaît aux Pays-Bas, en Suisse et en Allemagne. La chaucidou a donc fait ses preuves dans plusieurs pays européens.</p> <p>À Buc, l'association VeloBuc a proposé d'élaborer une chaucidou sur un axe routier très fréquenté, et sur lequel les automobilistes roulaient vite en raison de sa configuration en ligne droite. Cela mettait en danger les vélos et les piétons, et en premier lieu les enfants, qui empruntent régulièrement cette voie. Un aménagement sécurisé s'avérait donc particulièrement nécessaire à cet endroit.</p>
	<p>Objectifs</p>	<p>L'objectif était de mettre en place un aménagement facile à réaliser, relativement peu coûteux, ayant des effets positifs sur la circulation douce et négatifs sur la vitesse des véhicules motorisés, et permettant de manière générale de reconfigurer la chaussée afin d'en faire un espace plus convivial. La chaucidou satisfaisait à toutes ces conditions.</p>
	<p>Mise en œuvre</p>	<p>La chaucidou a été réalisée en juillet 2007 par les services techniques de la ville de Buc. L'aménagement consiste simplement à effacer la peinture axiale et à dessiner des bandes latérales (bandes vélos ou bandes dérasées, c'est-à-dire une surlargeur de chaussée). La municipalité a aussi installé des bacs à plantes. Ces derniers sont un supplément pour freiner la circulation motorisée, ils ne font pas partie de la chaucidou en tant que telle.</p>

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>Le résultat final est excellent en ce qui concerne la sécurisation des déplacements piétonniers, et satisfaisant en ce qui concerne les vitesses des engins motorisés.</p> <p>L'aménagement a connu quelques modifications suite à des accidents cyclistes à cause des bacs à plantes. Le marquage a notamment été renforcé, rendant le trajet vélo plus lisible. Cela a conduit à une diminution des accidents.</p>
<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Dissémination</p>	<p>L'association veloBuc, très impliquée dans le projet, a mis à disposition sur son site internet des informations sur le projet.</p> <p>Elle a été contactée par des journalistes, ainsi que des services techniques d'autres villes, et des associations de cyclistes ou de circulations douces, montrant l'intérêt pour ce type de projet.</p> <p>Les différentes manifestations organisées localement sur le thème de la mobilité, du développement durable et de l'environnement permettent également de diffuser les projets de mobilité douce, de même que la participation à des réunions de coopération et de réflexion locales et régionales autour du thème de la mobilité.</p>
<p>évaluation</p>	<p>Environnement : intégration esthétique de la rue dans la ville et dans le tissu urbain, puisque la chaudière est moins « routière » qu'une rue traditionnelle. Le trajet est mieux sécurisé, la vitesse apaisée. Les parents admettent plus facilement de laisser les enfants se rendre en vélo ou à pied aux écoles. Ce report sur le vélo ou la marche à pied réduit le nombre de voitures sur cet axe, donc les pollutions par des gaz de pots d'échappement.</p> <p>Social : la rue devient un espace plus convivial, qui per-</p>	

évaluation	<p>met des rencontres et donne de la vie au quartier. L'insécurité routière, qui décourage beaucoup de gens d'adopter d'autres moyens de transport, est ici largement diminuée. Le fait de pouvoir se déplacer de manière autonome permet aux enfants de mieux connaître leur quartier et de nouer des contacts.</p> <p>Enfin, pour les personnes âgées, la marche à pied et le vélo sont des facteurs d'intégration sociale éminemment importants.</p> <p>Économie : une étude française a prouvé que les piétons et cyclistes dynamisent les commerces de proximité.</p>
	<p>Citoyenneté : le projet émane d'une organisation de la société civile, l'association veloBuc. Il s'agit par excellence d'un projet citoyen. En outre, il favorise le respect des différents usagers de la chaussée puisque finalement tout un chacun peut très aisément être tour à tour piéton, cycliste ou conducteur d'une automobile. Il s'agit d'une forme d'éducation à la mobilité douce et au partage de la rue.</p>
	<p>Pérennité : la municipalité envisage le même aménagement sur une avenue menant à un équipement sportif, très fréquentée par les enfants.</p>
	<p>Bonne gouvernance : projet au coût financier limité mais pour des résultats probants.</p>
	<p>Pour être plus durable : agir en parallèle sur le comportement des automobilistes par l'incitation ou la sanction. Tenter de mettre en place des aménagements de double sens cyclable (rue à sens unique, ouverte aux vélos dans les deux sens). Faire davantage de publicité autour du projet. Enfin et surtout, assurer le maillage avec d'autres itinéraires sécurisés et le réseau de déplacements doux des villes voisines.</p>

POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	<p>L'association veloBuc milite beaucoup pour les zones de rencontre ou «shared space » en anglais. Il s'agit notamment de diminuer, à chaque occasion, le marquage routier et de rendre la signalétique routière plus sobre :</p> <ul style="list-style-type: none">> éliminer les stops en ville en faveur de la priorité à droite ;> réduire le nombre de feux tricolores en ville afin de créer une ambiance urbaine et gérer les flux de manière moins technologique ;> instaurer des zones à vitesse apaisée en faveur du contact visuel entre usagers ;> ne plus peindre la ligne axiale sur la chaussée afin de favoriser une cohabitation pacifique sur la rue.
	Contacts et liens utiles	<p>VeloBuc – Association piétons & vélo à Buc (loi de 1901)</p> <p>6 place Camille Corot 78530 BUC – France Présidente : Britta Boutry Contact : velobuc@free.fr Site internet : http://velobuc.free.fr/</p>

DEBRECEN

INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ PIÉTONNE

Carte D'identité De La Localité	HONGRIE	
	RÉGION ESZAK-ALFÖLD	VILLE DE DEBRECEN
	PIB/hab. : 9 153,4 €/hab. (40,9 % EU-27)	Population : 204 297 hab. (2005)
	Taux d'emploi : 50,2 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 442,53 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	La ville a pleine compétence en matière d'aménagement de la voirie. Mais la compagnie étatique de maintenance des routes ainsi que d'autres autorités locales jouent un rôle important dans la procédure d'autorisation ainsi que dans les plans finaux.
	Acteurs	Ville de Debrecen.
	Budget	<p>> Zone piétonne en centre ville : ville et subventions étatiques.</p> <p>> Centre de conférence : 28 millions d'euros dont 4 millions venant de l'État, le reste de la ville.</p> <p>> Extension de la zone piétonne : 1 million d'euros venant de la ville ainsi que 16 000 € de subventions européennes (CIVITAS) pour les plans de construction.</p>
	Européa- nisation	Ville de Debrecen, Parlement hongrois (pour la contribution étatique), Commission européenne.

EXPOSÉ DE LA Bonne PRATIQUE	Genèse	<p>Ces quatre dernières années, la ville de Debrecen a massivement investi dans le développement de zones piétonnes, notamment sur la rue principale de la ville, afin de protéger le cœur historique, et notamment sa Grande église calviniste, le symbole de la ville, du trafic automobile. La construction de cette zone piétonne fut une question sensible en raison du nombre croissant d'usagers de voiture. Les résistances des automobilistes semblent avoir été dépassées puisque les enquêtes montrent que les habitants sont satisfaits du projet. Ceci étant, le développement de la zone piétonne a coupé un axe majeur de circulation, causant des embouteillages, qui ont nécessité des interventions de la ville sur la régulation du trafic.</p> <p>En parallèle, la ville a investi dans un grand centre de conférence, achevé en 2006. Kölcsey compte en effet parmi les bâtiments de ce type les plus grands et les mieux équipés d'Europe de l'Est.</p> <p>L'idée fut donc d'étendre les 25 000 m² carés de zone piétonne du centre ville au centre de conférence, qui attire de nombreuses personnes, et notamment des touristes et conférenciers, afin de faciliter un accès piéton au centre historique.</p>
	Objectifs	<p>Créer un cadre de mobilité durable en centre-ville, afin de stopper l'expansion de la voiture au profit de modes de transport durables, améliorer la qualité de vie et protéger le cœur historique de la ville.</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	Dans la zone piétonne du centre-ville, les transports publics ont un accès exclusif et il n'y a plus de places de parking. Pour compenser, le centre de conférence a été équipé d'un grand parking souterrain. Ce parking facilite une démarche « se garer et marcher », afin de jouer un effet multiplicateur sur la démotorisation. En effet, avec l'extension de la zone piétonne jusqu'au centre de conférence, les habitants stationneront en un endroit unique et utiliseront un réseau piétonnier étendu et continu. Cette démarche vise aussi les conférenciers, qui pourront ne pas utiliser leur voiture pendant tout leur séjour dans la ville, en ayant accès à pied à tous les lieux d'intérêt.
	Dissémination	Des stratégies de communication conventionnelles sont utilisées par la mairie pour informer les habitants des développements du projet. En outre, des enquêtes ont été conduites auprès des habitants pour connaître leur sentiment sur le projet.
évaluation	<p>Environnement : amélioration de la qualité de l'air en ville. Préservation du patrimoine historique. Effet multiplicateur sur la démotorisation.</p> <p>Social : privilège accordé à des modes de déplacement pour tous (piéton, tram).</p>	

évaluation	<p>Citoyenneté : enquêtes de satisfaction auprès des habitants, relevant une adhésion satisfaisante au projet.</p> <p>Pérennité : l'infrastructure piétonne sera étendue, outre le centre de conférence, à d'autres zones attractives.</p> <p>Bonne gouvernance : projet basé sur le plan de développement du trafic pour une ville durable, élaboré par l'ensemble des acteurs locaux du transport ainsi que des représentants de la société civile.</p>	
	<p>Pour être plus durable : ne pas se contenter de stopper l'augmentation du trafic automobile, mais viser à le diminuer.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	<p>Outre le développement des zones piétonnes, la ville de Debrecen est active pour améliorer la mobilité dans son ensemble, en essayant d'agir sur tous les modes de transport. Par le biais du programme européen CIVITAS II. La ville s'est concentré sur les aspects à la fois économiques, sociaux et environnementaux des transports, afin de comprendre et de satisfaire les besoins de chaque groupe social, dans le but d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens de Debrecen par l'augmentation des standards de mobilité urbaine.</p> <p>Le projet comprend plusieurs mesures : des tests d'agrocarburants, le développement du réseau de pistes cyclables, le soutien aux transports public, tout cela grâce aux technologies de « transports intelligents » (information en temps réel par exemple).</p>

POUR ALLER PLUS LOIN	Contacts et liens utiles	Mr. László KRAJ CZÁR Adresse : H-4024 Debrecen, Piac u. 20. Telephone : +36-52-511-556 Email address: krajczar@ph.debrecen.hu Ville de Debrecen : http://www.debrecen.hu Initiative Civitas, http://www.civitas-initiative.org Club de Strasbourg, http://www.club-strasbourg.eu/
----------------------------	---	---

LA ROCHELLE

SERVICE DE LIVRAISON PAR UTILITAIRES ÉLECTRIQUES

Carte D'Identité De La Localité	FRANCE	
	RÉGION POITOU-CHARENTES	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE
	PIB/hab. : 21 259,9 €/hab. (94,9 % EU-27)	Population : 139 875 hab. (1999)
	Taux d'emploi : 65 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 680 hab./km ²
Carte D'Identité De La Bonne Pratique	Acteurs	Le projet a été initié par le maire de La Rochelle, Michel Crépeau en 1994. Il est piloté par la communauté d'agglomération, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'association des commerçants et artisans rochelais, ainsi que les transporteurs.
	Budget	Les investissements initiaux ont été à la charge de la collectivité, aidée par des subventions. Le projet a coûté approximativement 800 000 € pour sa mise en place. 40 % ont été financés par le programme Thermie de la Commission européenne, le reste étant pris en charge par les collectivités locales, l'ADEME et des programmes nationaux.

exposé De LA Bonne PRATIQUE	Genèse	<p>Le centre-ville de la Rochelle est doté de rues très étroites qui entraînent des problèmes de congestion lorsque les camions effectuent des livraisons en centre-ville, ce qui accentue la pollution atmosphérique.</p> <p>À titre expérimental, la communauté d'agglomération a choisi en mai 1998 de mettre en place une plate forme aux abords du centre-ville, Elcidis, qui centralise les livraisons de marchandises des poids-lourds. Elles sont ensuite distribuées par un réseau d'utilitaires électriques.</p> <p>La collectivité s'est appuyée sur le statut de la Rochelle, ville leader de l'Union européenne en matière de véhicules électriques. Plus de 200 voitures électriques sont aujourd'hui disponibles à la location.</p>
	Objectifs	<p>Le but du projet consiste à réduire les pollutions environnementales liées au trafic de marchandises. Il vise aussi à rationaliser les livraisons (par rue et par destinataire) afin d'éviter au maximum la congestion automobile, mais aussi pour contribuer au développement économique du centre-ville. Dans l'optique d'obtenir la viabilité du projet à terme, il a été fixé comme objectif de parvenir à l'équilibre financier à la fin de la phase d'expérimentation en fin d'année 2003. En termes comptables, la collectivité s'attendait à ce que 600 colis/jours soient pris en charge par le système, soit 25 % de parts de marché.</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	Le concept est exploité par un transporteur suite à un appel d'offre. Au départ, ce sont seulement six utilitaires de 500 kg qui se chargeaient de la distribution. Cela posait certains problèmes pour les gros colis. Un 3,5 t. électrique a été commandé par la suite. En outre, le concept a été étendu lors de la deuxième phase d'expérimentation lancée en 2003 aux particuliers. La livraison des courses et colis à domicile est assurée. Afin d'aider au développement du système, au détriment des livraisons classiques, un arrêté municipal a été pris, limitant les livraisons de poids-lourds de 6h00 à 7h30 le matin. Toujours dans l'optique de pérenniser Elcidis, les subventions à l'exploitant ont été progressivement réduites.
	Dissémination	Le concept fait l'objet d'une page dédiée sur le site de la collectivité. En outre, des critères d'évaluation précis et complets sur les performances techniques du service ont été mis en place afin de rendre compte de son efficacité, ainsi qu'une consultation des usagers et du public.
ÉVALUATION	<p>Environnement : les nuisances sonores, la dégradation de l'infrastructure routière, ainsi que la consommation d'énergie sont diminuées.</p> <p>Social : les transporteurs soulignent que le système améliore leurs conditions de travail, en enlevant le stress et le temps perdu lié aux livraisons en centre-ville.</p> <p>Économie : les distributions sont beaucoup plus efficaces. 58 % des commerçants l'ont utilisé. En tout, environ 500 colis par jour sont livrés via Elcidis.</p>	

évaluation	<p>Pérennité : réduction progressive des subventions à l'exploitant, extension et amélioration de la flotte d'utilitaires.</p> <p>Bonne gouvernance : le projet est adapté aux spécificités du centre-ville.</p> <p>Pour être plus durable : simplifier le projet : le cumul de plusieurs innovations (plateforme et transport électrique) a compliqué la mise en œuvre du projet et aussi son évaluation en termes de performance par rapport au transport de marchandise. Essayer d'éviter la multiplication des tournées en acquérant des véhicules de plus grande taille.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>	<p>Hormis son action particulièrement volontariste en matière de transports durables, au travers du développement du vélo, de la voiture électrique et de transports en commun « propres », la collectivité a mis en place une politique de protection et de valorisation des espaces naturels. Ce projet est mis en valeur par un point info environnement et un travail d'éducation des jeunes.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>Communauté d'agglomération de la Rochelle : http://www.agglo-larochelle.fr</p> <p>Smile : le réseau de la mobilité durable : http://www.smile-europe.org</p> <p>Citelec : l'association des villes européennes pour la voiture électrique : http://www.citelec.org</p>

LILLE

SERVICE DE LOCATION DE VOITURES PARTAGÉES

carte D'identité De La Localité	FRANCE	
	RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS	COMMUNAUTÉ URBAINE DE LILLE
	PIB/hab. : 19 847,4 €/hab. (88,6 % EU-27)	Population : 1 091 438 hab. (1999)
	Taux d'emploi : 57,7 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 1 785 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne Pratique	Acteurs	Les actionnaires de la société coopérative : membres fondateurs, entreprises partenaires, économie sociale et solidaire, usagers, partenaires publics, salariés de la société coopérative.
	Budget	Capital de 75 000 € : par la société Kéolis, opérateur privé de transport public de voyageurs (26 000) ; ville de Lille (15 000) ; structures d'économie solidaire ; opérateur privé caisse commune ; l'ADEME contribue à hauteur de 90 000 € sur 3 ans.
EXPOSÉ De La Bonne Pratique	Genèse	Le projet prend sa source dans la volonté des élus lillois de réduire le nombre de voitures dans le centre de Lille. La mairie décide en 2006 de fonder Lilas, société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), en partenariat avec le groupe international de transport Kéolis et des structures d'économie sociale et solidaire. Elle s'inspire de modèles suisses et canadiens pour proposer, au travers de cette structure d'économie mixte, un service de voiture partagée, une alternative à la voiture individuelle.

exposé De LA Bonne PRATIQUE	Objectifs	L'objectif est d'abord environnemental, en proposant une offre alternative complémentaire aux transports en commun et aux modes de déplacement doux (cycle, piéton). Il est aussi social, puisqu'il donne accès à une voiture à tous, par le biais d'une structure économique respectueuse des droits sociaux et de la démocratie sociale.
	Mise en œuvre	Pour pouvoir bénéficier du service, il faut être adhérent de la SCIC Lilas. Il s'agit de fournir des pièces justificatives, une caution et de régler des frais d'inscription pour un montant de 15 €, ainsi que d'un abonnement mensuel de 5 €. Les adhérents ont ensuite accès à un parc de voiture pour 3,50 € de l'heure, la vingtaine de véhicules étant stationnée sur différents parkings de Lille. Le conducteur, après avoir réservé son véhicule auprès d'une centrale de réservation ouverte 24h/24, 7j/7, dispose d'une carte à puce avec un numéro de code, pour démarrer le véhicule. Au niveau de la société coopérative, trois personnes ont été embauchées. Elle fonctionne sur un principe participatif. Clients et salariés de l'entreprise peuvent acquérir des parts de Lilas pour 20 €. Au sein du comité des actionnaires, le principe est « une personne, une voix ». Les personnes siégeant dans ce comité sont réparties dans 5 collèges, chacun disposant d'un nombre de voix fixe.

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Dissémi- nation</p>	<p>Le projet a attiré la curiosité de la presse et a fait l'objet d'une médiatisation par ce biais. Un site internet dédié permet de réaliser les opérations commerciales d'auto-partage et de s'informer sur le projet.</p>
<p>ÉVALUATION</p>	<p>Environnement : optimisation de l'utilisation de la voiture et réduction de la motorisation des ménages.</p> <p>Social : accès à bas coût à une automobile pour des personnes ne pouvant pas se permettre d'en acheter une.</p> <p>Économie : développement d'une nouvelle activité économique forte de 200 adhérents après seulement 4 mois d'activité.</p> <p>Citoyenneté : forte dimension participative avec le collège d'actionnaires. Salariés et usagers actionnaires de la structure.</p> <p>Pérennité : agrandissement du parc de voiture, initiative viable économiquement. Évolution vers un service aux entreprises.</p> <p>Bonne gouvernance : partenariat public-privé avec des entreprises traditionnelles et d'économie sociale et solidaire.</p> <p>Pour être plus durable : introduire des voitures roulant au gaz naturel ou à l'énergie électrique.</p>	

POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	En 2002, la ville de Lille, forte d'une longue tradition de coopérative et de mouvement mutualiste, a mis en place un premier plan triennal pour le développement et le soutien à l'économie sociale et solidaire. Grâce à un budget de 1 200 000 €, elle a pu financer des dizaines de projets, dans le cadre d'un appel à projet permanent. On retiendra le soutien à l'agriculture biologique, au commerce équitable ou à des financements éthiques. En parallèle, la ville a engagé une démarche d'éco-achats et d'inscription de clauses éthiques et d'insertion dans ses marchés publics.
	Contacts et liens utiles	Lilas, Lille autopartage : http://www.lilas-autopartage.com/ Plate-forme de recherche et d'expérimentation pour le développement de l'information multimodale (PREDIM) : http://www.predim.org

saint-jean DE LA RUELLE

PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

carte D'identité De La Localité	FRANCE	
	Région centre	VILLE DE saint-jean DE LA RUELLE
	PIB/hab. : 22 512,1 €/hab. (100,5 % EU-27)	Population : 16 200 hab. (2005)
	Taux d'emploi : 67,2 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 2 673 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne Pratique	Compétence de la localité	En matière d'accessibilité de la cité, la ville a une compétence sur les établissements municipaux recevant du public (ERP) et sur la voirie. La compétence est sans concurrence d'autres collectivités ou l'État.
	Acteurs	Les membres de la Commission Communale d'Accessibilité : élus, techniciens de la Ville, associations de personnes en situation de handicap et personnes individuelles.
	Budget	Le programme a été financé sur les fonds propres de la Mairie. En 2007, une enveloppe spécifique de 50 000 € était réservée dans le budget à ce programme.
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	La ville de Saint-Jean de la Ruelle est pionnière dans la réflexion et la mise en oeuvre d'une politique en faveur de l'insertion des personnes handicapées en France. Ainsi, une Commission Extra Municipale pour l'Insertion des Personnes Handicapées a été créée dès

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Genèse</p>	<p>1995, grâce à la volonté d'élus municipaux, alors qu'en France la création d'une commission Communale d'Accessibilité n'a été rendue obligatoire par la loi qu'en février 2005. Par cette Commission, la municipalité a pour vocation de favoriser l'insertion et de combattre l'isolement des personnes handicapées, par un accompagnement personnel et la réalisation des aménagements matériels nécessaires.</p> <p>Sur ce dernier point, la ville a réalisé un état des lieux de l'accessibilité des voiries communales et des bâtiments recevant du public. Sur la base de cette évaluation, la ville a mis en place un Programme Municipal pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.</p>
	<p>Objectifs</p>	<p>Le programme a pour ambition de garantir l'accessibilité de tous, quel que soit son âge, son handicap, sa situation, à la cité et aux services publics, de manière autonome.</p>
	<p>Mise en œuvre</p>	<p>C'est la Commission d'accessibilité qui coordonne la mise en œuvre du programme, en lien avec les services techniques de la ville. Les actions empruntent différentes directions. Tout d'abord, la ville a réalisé des aménagements afin de faciliter l'accessibilité des personnes handicapées : chaussées et bâtiments municipaux, notamment des écoles. Ces réalisations sont inscrites annuellement au budget.</p> <p>La mairie, au-delà de son rôle de gestionnaire direct, incite également d'autres acteurs à rendre accessible leurs locaux et à employer des personnes en situation de handicap.</p>

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>Ainsi, elle a organisé en octobre 2006 un Forum sur l'accessibilité afin d'inciter tous les gestionnaires privés d'ERP et de logement à rendre accessibles leurs équipements à tous les handicaps.</p> <p>En 2007, elle a tenu un Forum sur l'emploi des personnes en situation de handicap afin que se rencontrent les entreprises locales et les travailleurs handicapés.</p> <p>Enfin, la municipalité a accordé une importance particulière aux enfants handicapés. Un groupe de travail sur l'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap dans les structures communales (écoles, structures de la Petite Enfance, Maison de quartiers...) a été créé.</p>
<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Dissémination</p>	<p>La communication s'est surtout faite par les supports du Service Communication de la Mairie. Mais on retiendra également que tous les 2 ans, des journées de sensibilisation autour des handicaps sont organisées pour le grand public, avec des actions spécifiques destinées aux écoles.</p>
<p>ÉVALUATION</p>	<p>Environnement : les aménagements de la voirie permettent aux personnes handicapées de se déplacer plus facilement de leur propre chef, plutôt que d'utiliser un véhicule motorisé.</p> <p>Social : le fait de rendre les lieux publics aisément accessibles aux personnes handicapées est extrêmement valorisant pour eux. Ces aménagements comportent une dimension d'inclusion sociale, portée également par les manifestations qu'organise régulièrement la ville.</p> <p>Économie : l'accessibilité aux commerces de proximité favorise leur attractivité.</p>	

évaluation	<p>Citoyenneté : la commission extramunicipale d'accessibilité fait office d'instance de démocratie participative et de consultation des habitants.</p> <p>Pérennité : forte volonté des élus de poursuivre cette politique, qui se traduit notamment par de nombreux projets déjà planifiés à moyen terme, notamment l'équipement des trois grands axes de la ville en mobilier urbain destiné aux personnes handicapées (feux tricolores sonores par exemple).</p> <p>Bonne gouvernance : planification annuelle des activités des services en matière d'accessibilité, crédits pour réaliser les aménagements inscrits tous les ans au budget de la Ville. Partenariat avec des associations spécialistes du handicap.</p>	
	<p>Pour être plus durable : il faudrait élaborer des indicateurs d'évaluation plus précis, et aussi améliorer l'accessibilité aux handicaps psychique et mental.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	<p>En 2006, les autorités municipales ont signé une charte « zéro pesticide ». L'opération a été menée en partenariat avec des associations environnementales. Elle vise à utiliser des produits alternatifs aux pesticides dans les activités de la ville aussi bien qu'à inciter les autres utilisateurs à faire de même. Pour ce faire, une importante action de communication auprès de la population a été mise en place, et les jardiniers municipaux ont été formés aux techniques alternatives.</p>
POUR ALLER PLUS LOIN	Contacts et liens utiles	<p>Site internet : www.ville-saintjeandelaruelle.fr Service Autonomie et Santé : sante@ville-saintjeandelaruelle.fr Service Environnement et Cadre de vie : pyugon@ville-saintjeandelaruelle.fr</p>

SHEFFIELD

OUTILS D'AMÉLIORATION DU TRAFIC

Carte D'identité De La Localité	ROYAUME-UNI	
	comté DU YORKSHIRE DU SUD	aire urbaine DE SHEFFIELD
	PIB/hab. : 20 768,4 €/hab. (92,7 % EU-27)	Population : 640 720 hab. (2001)
	Taux d'emploi : 68,5 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 3 949,2 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Transfert de compétence pour les voies rapides sur le territoire de la ville au milieu des années 1980.
	Acteurs	Ville de Sheffield
	Budget	450 000 €, par le gouvernement anglais
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	<p>À Sheffield, le nombre de véhicules en circulation s'accroît de 2 % par an, entraînant des problèmes de congestion de plus en plus importants. Des études ont montré que construire de nouvelles routes, en plus d'être néfaste pour l'environnement, ne ferait qu'accroître les problèmes de trafic, contrairement à une idée répandue. Il faut donc passer par d'autres solutions.</p> <p>Afin de faire face à ces problèmes nuisibles pour l'économie et pour l'environnement, la ville de Sheffield a publié en 2007 un plan transport, déclinaison du plan local de transport du Yorkshire du Sud, de 2006. Doté</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	d'environ 9 millions d'euros par an, le plan met l'accent sur l'amélioration du réseau de transport public, l'accessibilité, la maintenance du réseau existant et la gestion du trafic. Ce plan de gestion du trafic, en lien avec les autres initiatives, est particulièrement intéressant.
	Objectifs	L'objectif est de parvenir, par une série d'outils et de stratégies, à fluidifier le trafic, afin d'éviter les situations de congestion, très mauvaises pour la qualité de l'air.
	Mise en œuvre	<p>L'initiative a pour nom « Traffic watch ». Elle s'occupe à la fois des obstructions imprévues et temporaires à la fluidité de la circulation, telles que les véhicules mal garés, les accidents, les problèmes techniques, mais vise aussi une action plus permanente en tentant d'améliorer la gestion des feux tricolores et l'identification de « routes clés » sur lesquelles concentrer les efforts de gestion du trafic.</p> <p>Afin que les usagers de la route planifient mieux leurs trajets et que la municipalité puisse gérer le trafic en temps réel, 33 caméras ont été installées à des points clés de la ville. Elles sont installées de la sorte que les images préservent l'anonymat. De surcroît, l'espace dédié au transport sur le site internet de la ville signale de façon très régulière les problèmes de circulation. Ce système d'alerte est complété par des informations très précises sur les travaux de voirie.</p> <p>D'autres outils permettent de gérer la circulation en temps réel. Par exemple, le système « Supertram » permet, si nécessaire, de donner la priorité absolue au tram sur le reste du tra-</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	<p>fic. Ce système est relié au Contrôle de la circulation urbaine (UTC) de la municipalité, qui gère l'essentiel des intersections de la ville, et permet d'ajuster la signalisation en période de pointe. En dehors de ces périodes de pointe, les outils de gestion de la circulation donnent la priorité absolue aux piétons.</p> <p>Une équipe municipale dédiée à l'amélioration et au contrôle de la circulation s'occupe de gérer et de développer ces outils. En outre, elle est conçue pour répondre à tout problème de signalisation dans les 3 heures.</p>
	Dissémination	Espace du site internet municipal dédié au contrôle de la circulation. Mise en place d'une newsletter qui informe sur le plan transport.
ÉVALUATION	Environnement	fluidification de la circulation qui permet d'améliorer la qualité de l'air. Attention portée à l'amélioration du trafic sur le réseau existant plutôt qu'à la construction de nouvelles routes. Priorité donnée aux piétons et aux transports en commun quand cela est possible.
	Économie	moins de trafic entraîne de meilleurs délais pour les livraisons. Un bon réseau de transport permet d'attirer les investisseurs.
	Citoyenneté	plan transport élaboré à l'issue d'une consultation publique. Interface email d'échange avec l'équipe de gestion du trafic pour reporter les problèmes de circulation.
	Pérennité	volonté de renouveler les outils existants, coûts peu importants.
	Bonne gouvernance	planification stratégique, service dédié, temps de réactivité fort, études de satisfaction.

ÉVALUATION	Pour être plus durable : développer les nouvelles technologies de gestion du transport.	
POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Dans le cadre de son plan transport, la municipalité souhaite faire passer les gens de la voiture à d'autres modes de transport plus écologiques. Par exemple, elle a développé une politique d'usage du vélo, mettant l'accent sur la communication. Elle propose ainsi 2 heures de formation gratuite pour les adultes et les enfants, organise chaque année la semaine du vélo et distribue un guide de débutants ainsi qu'une carte spéciale sur les trajets cyclables à Sheffield.
	Contacts et liens utiles	Espace transports de la ville : http://www.sheffield.gov.uk/roads-and-transport/

Des temps urbains maîtrisés

Il est encore peu fréquent de penser l'espace dans son rapport au temps. Pourtant les temps vécus par les individus – temps de travail, temps de la vie familiale, temps des loisirs, etc. – ont une indéniable dimension spatiale. Les encombrements routiers, problèmes spatiaux par excellence, sont par exemple à la fois une conséquence de rythmes de travail standardisés, la majorité des travailleurs se retrouvant aux mêmes heures dans les transports, et une cause de perte de temps. Une politique de mobilité urbaine durable se doit par conséquent de considérer la question du temps.

Plus largement, les politiques des temps de la ville qui tendent à se mettre en place en Europe contribuent à éviter l'accroissement des inégalités, à renforcer le lien social et à améliorer la qualité de vie. Elles agissent de manière transversale – intégration d'enjeux à la fois sociaux, économiques, culturels – et territorialisée – articulation entre temps et territoires. En visant ainsi un « bien-être temporel » au travers d'une approche systémique, la maîtrise des temps urbains apporte indéniablement sa pierre à l'édification de villes durables.

en quoi La Gestion Des temps URBAINS PARTICIPE à LA construction DE VILLES DURABLES ?

Les villes européennes face à la déstabilisation de l'organisation du temps

La déstabilisation de l'organisation du temps est aisément constatable dans les villes européennes depuis les années 1970. Elle s'explique tant par des processus individuels – changements dans la répartition des temps de la vie quotidienne des individus – que collectifs – remise en cause des principes structurants d'organisation du temps datant de la Révolution industrielle. Elle restreint la capacité des autorités publiques locales à assouvir les exigences temporelles de chacun.

Jean-Yves Boulin, sociologue spécialiste de la question des temps, constate dans les sociétés européennes contemporaines des difficultés croissantes « à combiner les différentes activités quotidiennes (travail rémunéré d'un côté et celles situées dans la sphère familiale et sociale, hors travail rémunéré de l'autre) »⁵². Pourtant, les Européens voient leur temps libre régulièrement augmenter. Un Européen (UE15) travaille en moyenne 1625 heures par an – chiffres de 2006 – contre 1876 heures en 1970⁵³. Mais la tendance à la baisse du temps de travail en Europe de l'Ouest s'est accompagnée d'une accélération des rythmes de production, la productivité du travail dans ces pays continuant à augmenter tous les ans⁵⁴, et d'une flexi-

52. BOULIN Jean-Yves, *Les temps de la ville*, Ceras – revue Projet n°273, Mars 2003. Disponible en ligne [<http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1702>].

53. Durée moyenne effective du travail, comptabilisée en heures par an par actif occupé. In Panorama des statistiques de l'OCDE 2008 : Économie, environnement et société, OCDE, 2008.

54. Ibid.

bilité accrue dans l'organisation et les rythmes du travail, les formes atypiques de travail se multipliant. Ces évolutions perturbent les équilibres entre le temps de travail et les autres temps sociaux, le temps de travail n'étant plus aussi régulier qu'auparavant⁵⁵. Elles expliquent pourquoi il devient relativement difficile pour les individus d'organiser leur vie quotidienne, alors même qu'ils ont plus de temps libre. L'individualisation des modes de vie tend à accentuer le sentiment de manquer de temps et de ne plus savoir comment l'appréhender⁵⁶, en faisant disparaître les repères collectifs qui ont pu exister par le passé et qui rassuraient les individus.

De fait, la difficulté à combiner les activités quotidiennes pour les individus s'explique largement par une déstabilisation des principes collectifs d'organisation du temps. Depuis la Révolution industrielle, le temps de travail occupait un rôle central dans l'organisation sociale, jusqu'à ce que des évolutions sociales et économiques survenues autour des années 1970 n'entraînent la lente déliquescence du système.

Jusqu'à la fin des années 1960 environ, la majorité des travailleurs partageait dans chacun des pays d'Europe occidentale le même rythme de travail. « *Cette discipline du temps qui s'est progressivement imposée au cours du siècle passé s'est accompagnée d'une division des tâches et des espaces et a conduit à un double mode de synchronisation des activités et des temps* »⁵⁷. La synchronisation des activités, les activités hors travail s'ajustant sur le temps dominant consacré au travail, conduisait à un fonctionnement des services selon des horaires standards. Au fond, le temps s'organisait selon un rythme quasi immuable. Nous ferons remarquer que cette synchronisation a en partie fait naître les embouteillages que connaissent tous les espaces urbains en Europe, dans la mesure où la majorité des individus se déplace de son domicile à son lieu de travail chaque

55. VENDRAMIN Patricia & VALENDUC Gérard, Technologies et flexibilité, les défis du travail à l'ère numérique, Editions liaisons, 2002.

56. BOULIN Jean-Yves, *Les temps de la ville*, op. cit.

57. Ibid.

jour à la même heure. La synchronisation des activités se doublait d'une synchronisation des temps, du fait de la division sexuelle des tâches. Schématiquement, la femme s'occupait du ménage tandis que l'homme travaillait. Cette synchronisation des temps entre l'homme et la femme débouchait sur une « *dissociation formelle entre les espaces assignés aux activités productives et ceux dévolus aux activités reproductives.* »⁵⁸ La remarque conforte ce que nous disions plus haut à propos du lien étroit entre les problématiques du temps et de l'espace.

Ce modèle d'organisation des temps est en désagrégation depuis les années 1970, sous l'effet des mutations du travail que nous évoquons plus haut, en raison aussi de l'émancipation des femmes qui commencent à entrer massivement sur le marché du travail vers la fin des années 1960 et le début des années 1970. Un éclatement et une individualisation des temps est à l'œuvre, modifiant par là même le rapport à la vie et à la ville, dans la mesure où le temps est « un vécu » avant de constituer une mesure de la durée ou une abstraction⁵⁹.

L'éclatement des temps et des modes de vie complique la tâche des municipalités pour assouvir les exigences temporelles de l'ensemble de la population. Quand certains souhaitent garder une synchronisation des horaires des services offerts par la municipalité avec leur temps de travail, d'autres, au rythme de travail atypique, vont exiger davantage de souplesse. Dans ce contexte, la standardisation des horaires des services municipaux est remise en cause, cette question constituant au demeurant un enjeu de politique locale de plus en plus fort. Le temps est en effet devenu un sujet de préoccupation majeure des individus⁶⁰.

Mais la nécessité d'agir n'indique pas la façon dont la municipalité doit agir. Or, cette dernière se retrouve face à des interrogations essentielles : comment coordonner des temps éclatés ? Comment

58. Ibid.

59. *Le rapport au temps*, La lettre EMERIT, n° 54, 2e trim. 2008, p.6.

60. Ibid.

éviter un creusement des inégalités dans les usages des temps ? Faut-il accompagner l'individualisation des temps ou au contraire tenter de restaurer des temps collectifs ? La réponse à ces questions est d'autant plus importante que le temps renferme de fortes considérations sociales (la répartition sexuelle des tâches), économiques (l'organisation du travail, qui a notamment une incidence sur la productivité) et environnementales (les embouteillages), ces considérations n'étant pas dénuées de lien entre elles : si le travail connaît des mutations, c'est en partie à cause de modifications dans la répartition sexuelle des tâches et l'entrée des femmes dans la vie active, tandis que les embouteillages s'expliquent largement par des horaires de travail similaires pour la majorité des individus.

La prise en compte systémique des temps sociaux au service d'un développement urbain durable

Les enjeux du temps se manifestent sur les trois piliers du développement durable et étant largement interdépendants. Comme nous venons de le montrer, la politique d'une ville en la matière se doit de « faire système » ; autrement dit, il faut qu'elle soit capable d'associer une réflexion sur le genre, sur l'organisation du travail et des services municipaux, sur l'articulation entre le temps au travail et hors travail, et sur les déplacements. Elle doit pouvoir garantir une bonne qualité de vie, les embouteillages et la mutation du travail ayant des effets sur celle-ci, et l'égalité, l'organisation du temps pouvant être porteur d'inégalités (voir supra). Une politique des temps en faveur d'un développement urbain durable nous semble dès lors devoir porter sur trois grands axes :

- > une action transversale de maîtrise des temps locaux ;
- > une accessibilité des services à tous ;
- > la création de temps urbains communs.

L'intégration des mutations temporelles dans l'action publique loca-

Il peut s'orienter de deux manières différentes : soit par l'adaptation à une demande éclatée, consistant par exemple à rendre systématiquement plus flexible et plus fréquente l'ouverture des services publics et accompagner ainsi l'émergence d'une société active « 24h/24 et 7j/7 » ; soit par une maîtrise des temps, revenant pour la municipalité à bâtir une politique temporelle qui fasse état du contexte local et construise sur cette base un plan d'ouverture des services qui tienne compte à la fois des mutations des temps et de la nécessité de garantir une bonne qualité de vie pour les travailleurs concernés par ces modifications d'horaires. C'est cette dernière voie qu'a choisie la commune de Crémone en Italie en adoptant un plan territorial des horaires de la ville. Ce plan a été élaboré selon une démarche participative et partenariale et concerne de nombreux secteurs de l'administration municipale.

Cette approche transversale est primordiale, dans la mesure où la question des temps ne demeure pas circonscrite à quelques domaines qu'il conviendrait de traiter de manière séparée, mais fait interagir les commerces, les transports, les écoles, les entreprises, les services publics et privés, les loisirs, etc. Les bureaux ou agences des temps, inventés en Italie puis reproduits en Allemagne et en France, permettent d'assurer au quotidien cette transversalité, en ne manquant pas d'associer les habitants et les usagers à l'élaboration des mesures prises. L'agence des temps de Poitiers en fournit l'illustration.

En associant les habitants et les usagers à la définition des problèmes et des solutions temporels, l'idée est de désamorcer les conflits d'intérêts potentiels et de trouver un compromis entre des demandes parfois contradictoires. En clair, cela signifie que les autorités locales cherchent à garantir l'accessibilité de tous aux services publics. L'objectif est saillant dans les exemples précités. Il peut se décliner sur différents plans. En matière strictement temporelle, garantir l'accessibilité revient par exemple à moduler les horaires d'ouverture en fonction des modes de vie des différents groupes sociaux de la ville ; en termes spatiaux, il s'agira de localiser ces services davantage à proximité des principaux lieux de vie et d'habita-

tion, et de les regrouper en mettant par exemple en place des guichets uniques ou en offrant des bouquets de services. En outre, les services publics doivent pouvoir être financièrement accessibles – coût des services –. Enfin, les enjeux sont aussi sociaux, le développement des services de proximité et leur accessibilité favorisée aux personnes fragiles contribuent à enrayer des processus d'exclusion⁶¹. Ces idées sont largement reprises dans le bureau des temps de Brême (Allemagne), ainsi que dans le plan des temps de Bolzano (Italie).

Toutefois, l'enjeu de l'accessibilité ne concerne pas uniquement le secteur public, et la ville peut également encourager les services privés à mettre en place de telles actions en faveur de temps accessibles, par le biais des démarches partenariales des bureaux des temps notamment.

De manière générale, l'ensemble de ces initiatives en faveur de l'accessibilité repose sur « *une distribution plus égalitaire des différentes activités constitutives de la vie quotidienne.* » En effet, en ayant accès plus facilement aux services, les individus sont davantage égaux devant le temps et l'organisation de leur vie quotidienne. Il est à retenir pour les collectivités locales que « *partout où ce type de politique s'est développé, la question de la combinaison des multiples tâches de la vie quotidienne constitue un de ses enjeux centraux.* »⁶²

Les solutions préconisées jusqu'à présent reposent en grande partie sur le constat de l'individualisme et de la diversité sociale et culturelle de la société urbaine. Il appartient dans le même temps aux autorités municipales d'entretenir le « vivre ensemble », afin de préserver le lien social, nécessaire à une ville durable comme le démontrera en profondeur le chapitre suivant. En matière de politique temporelle, une telle exigence nécessite de développer les temps collectifs. Il peut s'agir de développer la politique culturelle et événementielle de la ville,

61. Concernant l'ensemble de ces idées, on consultera BOULIN Jean-Yves, 2003 et HERVE Edmond, 2003. (Voir « En savoir plus » pour les références complètes).

62. BOULIN Jean-Yves, op. cit.

d'ouvrir les portes des établissements publics régulièrement à l'ensemble des citoyens. La création d'instances participatives contribue aussi à réunir les individus autour d'activités communes.

En développant les temps collectifs, donc en organisant des activités hors travail, la ville concourt au rééquilibrage des temps, nécessaire au sein de sociétés pour lesquelles le temps au travail n'est plus le centre de gravité de l'organisation socio-temporelle, mais qui ne savent guère comment occuper ce temps libéré et en faire bénéficier l'ensemble des catégories sociales. La formule clé du traitement de l'enjeu temporel sous l'angle du développement durable est bel et bien celle d'une « maîtrise des temps ».

La prise en compte des autres enjeux de développement urbain durable

Intégrer les enjeux des temps urbains maîtrisés avec ceux de :
La ville autosuffisante > Moduler les horaires d'ouverture des services en fonction de l'évolution du climat sur l'année afin de faire des économies d'énergie.
La ville réaménagée > Profiter de l'aménagement de nouveaux quartiers pour installer des services publics de proximité. > Construire des équipements intégrés, incluant divers types de services publics.
La mobilité urbaine durable > Construire une politique des temps qui permette d'étaler dans le temps les déplacements – notamment domicile-travail – des citadins, en invitant par exemple les entreprises locales à moduler les horaires de leurs employés. > Coordonner la politique des temps et des transports, en associant par exemple disponibilité des services et systèmes de transport intelligent afin de proposer du transport à la demande en temps réel, et garantir ainsi une mobilité accessible.
La ville solidaire > Garantir par la politique des temps la solidarité intergénérationnelle, en mettant en œuvre des dispositifs pour tous les âges de la vie, et non pas seulement pour les personnes âgées, les actifs ou les jeunes.

La ville solidaire

> Mettre en place des espaces récréatifs de proximité et multi-usages pour les temps hors travail ou hors activité scolaire, et pour contribuer à créer du lien social.

> Favoriser le lien social en articulant la redéfinition des horaires des services publics avec les politiques spatiales (localisation et regroupement des services), sociales (accessibilité favorisée pour les personnes les plus fragiles) et culturelles (développement d'infrastructures et d'activités culturelles)⁶³.

La ville diversifiée

> Permettre une égalité homme-femme en proposant des services (garde des enfants par exemple) permettant aux femmes de s'insérer dans la vie active.

La ville citoyenne

> Associer les organes participatifs à la définition de la politique des temps, les conseils de quartier étant susceptibles d'avoir une connaissance fine des exigences de proximité en matière de coordination des temps. Mais conduire aussi cette participation à plus large échelle, dans la mesure où les rythmes de vie des différents quartiers ne sont pas indépendants les uns des autres mais interagissent à l'échelle d'un bassin de vie (voir infra).

La ville responsable

> Aménager les horaires de travail des services au sein de l'administration municipale.

> Associer l'ensemble des collectivités d'un bassin de vie, lieu des activités professionnelles et extra professionnelles (commerces, loisirs, services) quotidiennes de la majorité des individus. Les implications temporelles sont en effet nombreuses à cette échelle spatiale.

63. BOULIN Jean-Yves, op. cit.

La ville responsable

> Conduire une évaluation des perceptions et usages des temps sur le territoire de la commune avant de se lancer dans un plan des temps.

> Donner des prérogatives transversales aux bureaux des temps, dans la mesure où la question des temps touche à de nombreux domaines.

Bureau des temps

« Il s'agit d'une structure, municipale ou fortement articulée à l'action de la collectivité territoriale, qui assure [la] transversalité [des enjeux de la politique des temps] tout en étant à l'écoute des habitants, des utilisateurs du territoire, en même temps qu'elle les associe à la formulation des problèmes et des solutions. »

Jean-Yves Boulin, sociologue, chargé de recherches au CNRS, 2003

Prospérité temporelle

« Elle suppose la disponibilité d'un temps de loisir approprié, une souveraineté temporelle individuelle et l'inclusion dans un ensemble d'institutions temporelles collectives (les services et leur accessibilité), qui confèrent un sentiment de sécurité et de prédictibilité de la vie quotidienne et du déroulement des temps de la vie »

Jean-Yves Boulin, 2003, d'après Garhammer, 1999

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE LA GESTION DES TEMPS ?

L'Union européenne ne conduit pas spécifiquement d'actions sur la coordination des temps, cette politique publique étant très récente en Europe, et de surcroît circonscrite à quelques États, notamment la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas. Il n'existe pas non plus de programmes communautaires qui incluent des objectifs en matière de gestion publique des temps.

POUR en savoir PLUS

Les productions du Think Tank européen Pour la Solidarité

La ville de 7 à 77 ans, ou l'intergénérationnel appliqué à la gestion de l'espace, Working paper, Série : Développement durable territorial et politique de la ville, 2007.

« Les bonnes adresses » européennes

[<http://www.eurofound.europa.eu/>] : fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, publiant des études sur la question du temps.

Les études et les rapports

BOULIN Jean-Yves, *Les temps de la ville*, Ceras – revue Projet n°273, mars 2003.

[<http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1702>]

BOULIN Jean-Yves, *Au fil du temps : évaluation critique des travaux de la Fondation sur le temps*, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2003, 62 p.

[<http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2003/09/fr/1/ef0309fr.pdf>]

BOULIN Jean-Yves, QUERRIEN Anne & LASSAVE Pierre (dir.), *Emplois du temps*, Annales de la Recherche Urbaine, n°77 (numéro spécial), décembre 1997.

Collectif, *Les temps de la ville*, Cahier Millénaire3 n°27, Grand Lyon, 2002.

HERVE Edmond, *Les enjeux de la maîtrise des temps et la politique*

de la demande, extraits du rapport à Nicole PERY, secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle et Claude BARTOLONE, Ministre délégué à la ville, in *Les outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux*, dossier documentaire n° 4, « aménager pour bien être », Ministère de l'écologie et du développement durable, avril 2003, pp. 29–33.

[http://www.apreis.org/docs/doc_Min_Agend.pdf]

BOLZANO

Plan du temps et Des Horaires De La Ville

Carte D'identité De La Localité	ITALIE	
	Province autonome De Bolzano	VILLE DE BOLZANO
	PIB/hab. : 30 613,2 €/hab. (136,7 % EU-27)	Population : 99 462 hab. (2006)
	Taux d'emploi : 69,2 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 1 900 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Gestion des politiques temporelles par des interventions et actions publiques. Réalisation du « Plan du temps et des horaires de la Ville de Bolzano ».
	Acteurs	La collectivité au sens large (administrations, entreprises, associations, groupes particuliers de citoyens, etc). Tout dépend du type d'intervention.
	Budget	Financements principalement municipaux gérés par le Bureau de la Statistique et du Temps de la Ville. Autres financements de divers partenaires selon les thématiques et les secteurs d'intervention (contributions du Département Autonome de Bolzano, sponsors, financements européens, etc.). En 2008, le budget municipal destiné aux politiques temporelles s'élève à 72 500 €.
	Européa- nisation	Consortium du Temps de la Ville, Deutsche Gesellschaft für Zeitpolitik et Association européenne de l'Excellence territoriale-Eurexcter.

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	<p>En 1993, la volonté politique du conseiller compétant en matière de politique temporelle a permis d'impliquer l'administration municipale et le Conseil.</p> <p>En 1994, le premier Plan régulateur des horaires a été approuvé. Création d'un bureau des temps et début des premiers projets-pilote.</p>
	Objectifs	<p>Promotion d'une mobilité durable; amélioration de l'accessibilité aux services et de la qualité de la vie; conciliation des temps de vie et de travail; meilleure utilisation spatiale et temporelle de la ville.</p>
	Mise en œuvre	<p>Le projet s'articule autour de différentes actions qui impliquent des domaines variés (école, transports, horaires des magasins, horaires d'ouverture des services, requalification des espaces urbains, etc.).</p> <p>Exemples: élargissement des horaires d'ouverture des administrations par rapport aux exigences des citoyens, flexibilité des horaires scolaires (école de l'enfance et école élémentaire), élargissement des fonctions de l'école (en plus de la fonction éducative, soutien aux familles afin de concilier travail, service de cantine et activités extra-scolaires), création de crèches d'entreprises, protection de parcours maison-école, ouverture des cours d'écoles aux quartiers, création d'une banque du temps sur le territoire et dans l'école, déconcentration des services et guichet unique à la Mairie, flexibilité des horaires de travail et télétravail pour les employés municipaux, introduction du taxi collectif pour les travailleurs de la zone productive.</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Dissémi- nation	Site Internet de la Mairie, conférences publiques, publications, actions concrètes, campagnes d'information, communiqué municipal aux familles, discussions publiques, campagne de sensibilisation.
ÉVALUATION	<p>Environnement : réduction et décongestionnement de la circulation.</p> <p>Social : meilleure qualité de vie, initiatives de bon voisinage.</p> <p>Économie : ouverture flexible des magasins et donc plus grande affluence et meilleure offre.</p> <p>Citoyenneté : implication dans la programmation et la décision des citoyens qui le souhaitent.</p> <p>Pérennité : dans la première phase d'expérimentation, évaluation de l'aptitude à faire durer des projets.</p> <p>Bonne gouvernance : au début du projet, base de programmation et d'évaluation.</p> <p>Pour être plus durable : mettre en place une préparation ciblée au niveau politique afin d'augmenter la volonté de promouvoir des actions dans le domaine des temps de la ville.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Plan urbain de la ville qui met en évidence la composante temporelle dans la gestion des espaces.
	Contacts et liens utiles	Dr. Sylvia Profanter – Dr. Sabina Scola Bureau Statistique et Temps de la Ville Mairie de Bolzano http://www.gemeinde.bozen.it

crémone

BUREAU DES TEMPS

carte d'identité de la localité	ITALIE	
	RÉGION LOMBARDIE	VILLE DE CRÉMONE
	PIB/hab. : 30 566,9 €/hab. (136,5 % EU-27)	Population : 71 533 hab. (2005)
	Taux d'emploi : 65,5 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 992 hab./km ²
carte d'identité de la bonne pratique	Compé- tence de la localité	Pouvoir de coordination des horaires des services publics ; les villes de plus de 30 000 habitants doivent se doter d'un Plan territorial des horaires.
	Acteurs	Nombreux services au sein de la Municipalité (bureau circulation et mobilité, service de communication, développement informatique et technologique, service informatif territorial, secteur gestion du territoire) ; acteurs locaux (entreprises, clients, organisations syndicales, entreprise des transports, instituts scolaires, etc.), entités publiques et d'intérêt public.
	Budget	Depuis 1998, financement municipal à hauteur d'environ 70 000 à 100 000 € par an ; développement de programmes financés par les régions et l'Union européenne. Exemple de deux projets du Plan financés par la région Lombardie : > projet Bien-être en ville : se déplacer dans les temps d'une ville soutenable (2005 ; 200 000 €) ; > projet ECO en ville : Crémone entre événements, chantiers et horaires (2006 ; 146 500 €).

<p>CARTE D'IDENTITÉ BONNE PRATIQUE</p>	<p>Européa- nisation</p>	<p>En qualité d'associé fondateur du Consorzio Tempi della Città, la Mairie de Crémone est membre du réseau européen Eurexcter qui promeut les politiques temporelles d'excellence territoriale en Europe.</p>
<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Genèse</p>	<p>À Crémone, les politiques temporelles urbaines émergent en 1997, suite à la sollicitation d'une association locale du commerce qui souhaite une intervention sur les politiques temporelles de la ville pour faire face aux libéralisations prévues (loi Bersani). Elle demandait des garanties à la Mairie afin de pouvoir soutenir une activité d'animation de la ville.</p> <p>La Mairie a promu l'idée d'une ouverture intelligente de ses portails au public, de façon à conjuguer les exigences administratives des bureaux à celles des nouveaux rythmes et temps de vie des habitants de Crémone : construction de diverses initiatives et projets-pilote visant à aménager les horaires de la ville et le temps social urbain.</p>
	<p>Objectifs</p>	<p>Transformations qualitatives des services publics dans le sens d'une requalification urbaine pour améliorer l'usage des services de la ville, la qualité du temps des citoyens et, en même temps, la qualité urbaine. Faciliter la vie de ceux qui bénéficient des écoles, magasins, transports, bureaux publics, musées, etc. Agir sur les régimes d'horaires publics qui règlent les relations sociales, la mobilité des gens à l'échelle locale. Vivre la ville comme un patrimoine public et un bien commun.</p>
	<p>Mise en œuvre</p>	<p>Le Plan territorial des horaires est un ensemble d'orientations et de projets qui se basent sur la collaboration entre entités publiques, associations, syndicats, citoyens, entreprises et privés,</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	<p>et se développent par le biais de collaborations, initiatives, programmes et actions urbaines transversales. Le Plan propose des expertises et des recherches pour l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives spatio-temporelles. Il valorise la communication et l'information. Les actions sont développées par des groupes de travail thématiques ou « tables de co-élaboration ». Le Plan est géré par le Bureau temps (gestion technique et opérationnelle des projets) et le Comité de pilotage (structure interne à la Mairie).</p> <p>Dans la réalisation du Plan, une grande attention a été prêtée à l'aspect de la communication publique afin de simplifier les relations entre citoyens et administration, de permettre le développement de la réalité culturelle, sociale et économique citoyenne.</p>
	Dissémination	<p>Le bureau temps promeut des initiatives d'échanges nationaux et internationaux et tente de consolider le réseau de communication avec des institutions, associations, organisations, universités et centres de recherche.</p> <p>L'adjoint au maire travaille à la mise en œuvre et à la participation d'échanges de bonnes pratiques pour la coopération nationale et internationale, en promouvant l'expérience de la Mairie en matière de politiques temporelles urbaines – puisque Crémone innove dans ce domaine aux niveaux national et régional –, en transmettant à d'autres Mairies les résultats obtenus.</p>
évaluation	<p>Environnement : faciliter la mobilité.</p> <p>Social : partenariats avec des acteurs sociaux.</p> <p>Économie : attractions touristiques et commerciales ; cohésion économique.</p>	

évaluation	<p>Citoyenneté : participation et consultation auprès des citoyens.</p> <p>Bonne gouvernance : qualité des espaces publics, intégration des aspects horaires-temporels, physico-spatiaux, de programmation intégrée et politiques.</p> <p>Pour être plus durable : mieux réussir à gérer les difficultés de gestion et les rapports entre les différents acteurs impliqués et les problèmes de type organisationnel et structurel en rapport à l'autonomie de chaque entité citoyenne impliquée ; faire une évaluation pour mettre en évidence l'aspect critique dans l'application de nouveaux instruments politiques et dans la coordination du territoire.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>	<p>Le projet ECO en ville : Crémone entre Evènements, Chantiers et Horaires (2008/2009) souhaite améliorer la qualité de vie des aires urbaines, requalifier et redonner de la vie au centre citoyen, favoriser les attractions touristiques et la cohésion économique, promouvoir la mobilité durable. Le projet est multisectoriel et concerne trois niveaux d'intervention : bouger en centre ville en présence des chantiers ; calendrier des évènements ; horaires et calendriers d'ouverture des activités et des services. La réalisation du projet développe deux politiques « Mobilité lente et rapide dans les réseaux de quartiers et parcours pour citoyens et hôtes » et « Ouvrir la ville aux jeunes, une occasion pour demain ».</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>Ufficio tempi Piazza del Comune 8 – terzo piano 26100 Cremona CR – Italie Tel. +39.0372.407266 – Fax +39.0372 407024 tempi.citta@comune.cremona.it http://www.comune.cremona.it/bd_ui-viewContent-id_info_form-845.phtml</p>

Brême

BUREAU DES TEMPS

Carte D'identité De La Localité	ALLEMAGNE	
	Land de Brême	Ville de Brême
	PIB/hab. : 35 183,9 €/hab. (157,1 % EU-27)	Population : 547 765 hab. (2007)
	Taux d'emploi : 59,5 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 1 683 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Compétences importantes sur les horaires et la qualité de vie: influencer la disponibilité, les horaires et la qualité des services publics (par exemple pour les crèches, les transports publics, etc.), mais possibilités restreintes pour réguler les horaires du service privé (médecins, avocats, etc.) et des commerces.
	Acteurs	Administration du quartier, département de l'Intérieur de la ville de Brême, prestataires de services (comptabilité, bibliothèque, etc.), commerces, société de transport public regional, société civile, Université d'économie et de sciences politiques d'Hambourg (aujourd'hui Université d'Hambourg).
	Budget	Financement de la ville de Brême.
	Européa- nisation	Le projet « ZeitBüro » a fait partie du réseau de projet européen « Horaires et qualité de la ville » (EUREXCTER).

exposé DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	Le projet est né en deux étapes : > initiation et développement du concept à Brême par un professeur de l'Université d'économie et de sciences politiques d'Hambourg, disciple de l'école allemande « Horaires et qualité de la ville » et inspiré des bonnes pratiques italiennes ; > choix par la municipalité de la ville d'un programme de modernisation de l'administration publique et adoption du concept « ZeitBüro » pour améliorer la qualité des services publics. Le projet a alors commencé en 1997 de manière expérimentale.
	Objectifs	Améliorer les horaires et la qualité de la vie quotidienne des habitants de la ville.
	Mise en œuvre	Mise en place de forums d'échange entre les autorités publiques et prestataires de services, commerçants, société de transport public régional et les organisations de la société civile pendant le déroulement du projet. De concrets projets communs ont été développés : par exemple, au début, de nombreuses autorités publiques n'étaient ouvertes que le matin pour le public. Un accord a alors permis d'étendre les horaires d'ouverture jusqu'à 18h les jeudis ; l'accès à l'information des heures d'ouverture a été facilité (internet, brochure). Ce projet a aussi essayé d'impliquer davantage les citoyens dans les décisions concernant les horaires et la qualité des services publics, grâce, par exemple, à la disposition de forums mobilité où les habitants peuvent communiquer leurs besoins en termes de transports publics et discuter avec les représentants des entreprises du service public.
	Dissémination	Coopération avec les journaux locaux, organisation de conférences et expositions sur les politiques des horaires.

ÉVALUATION	<p>Social : amélioration de la qualité de vie, renforcement des liens sociaux entre les habitants et les commerces.</p> <p>Économie : meilleure évaluation des besoins des usagers des services publics</p>	
	<p>Citoyenneté : essai de différents instruments pour impliquer les citoyens dans les décisions concernant les services publics.</p> <p>Pérennité : projet pilote et expérimental pendant 2 ans puis durée du projet de 2000 à 2004 jusqu'au moment du départ à la retraite du gestionnaire.</p> <p>Bonne gouvernance : échanges entre les institutions publiques et les prestataires de services, les acteurs économiques locaux et la société civile.</p>	
<p>Pour être plus durable : meilleurs résultats si des décisions politiques claires concernant ce projet avaient été prises et si le projet avait été attribué à l'administration de la ville et du département.</p>		
POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	<p>Dans le même domaine : « Bürger-Service-Center Bremen-Mitte ». La municipalité de Brême a concentré différents services publics dans un même bureau dans le centre-ville. Les horaires d'ouverture ont été étendus (dont le samedi matin) et un large choix de services est offert (enregistrement, services commercial et financier, immatriculation, etc.). Les employés et usagers des bureaux ont été impliqués dans la procédure de planification des horaires grâce à des méthodes de participation innovantes.</p>
	Contacts et liens utiles	<p>Ville de Brême : http://www.bremen2030.de Université d'Hambourg : http://www.wiso.uni-hamburg.de Autre projet : http://www.stadtamt.bremen.de</p>

Poitiers

AGENCE DES TEMPS

carte D'identité De La Localité	France	
	Région Poitou-Charentes	Communauté d'Agglomération de Poitiers
	PIB/hab. : 21 259,9 €/hab. (94,9 % EU-27)	Population : 127 489 hab. (1999)
	Taux d'emploi : 65 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 500 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Les collectivités territoriales sont incitées à faire de la coordination des temps de vie (loi Aubry 2 en 2000) mais n'y sont pas contraintes.
	Acteurs	La Communauté d'Agglomération de Poitiers (CAP), les élus et les services ; ensuite, suivant les actions, différents partenaires extérieurs : Maisons de Quartiers, Comités de Quartiers, Université, entreprises, associations etc.
	Budget	Le projet est financé par le Budget de la Communauté d'Agglomération de Poitiers (CAP) et par les fonds européens. L'Agence des Temps de la CAP reçoit environ 50 000 € par an hors salaires.
	Européa- nisation	L'Agence des Temps participe au programme Equal « Conciliation des temps de vie dans les territoires ».
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	La CAP a participé au service Recherche et Développement (aujourd'hui Prospective et Coopérations Territoriales) des réseaux de politiques urbaines innovantes. La Communauté a un environnement favorable pour le projet : ville universitaire avec saisonnalité étudiante, autant d'actifs que d'actives, étalement urbain important. En mars 2001, création de l'Agence des Temps.

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Objectifs</p>	<p>Meilleure accessibilité des services prenant en compte les nouveaux rythmes des salariés, gardes d'enfants, mobilité, loisirs etc ; égalité hommes-femmes ; sensibilisation des entreprises à la conciliation des temps professionnel et personnel.</p>
	<p>Mise en œuvre</p>	<p>Le projet s'appuie sur une structure, l'Agence des Temps, composée de deux élus et de deux techniciens. Les résultats permettent à des familles en difficulté « horaire » (temps de travail atypique), et souvent financière, de bénéficier de services qui les aident à mieux concilier leurs temps de vie. Plusieurs axes sont mis en œuvre :</p> <p>> L'accessibilité aux services publics.</p> <p>Guichets uniques pendant une semaine au moment de la rentrée scolaire pour réunir en un seul lieu tous les acteurs liés à la rentrée (centres de loisirs, transports, conservatoire, école des Beaux-arts etc.), avec des horaires atypiques (de 16h30 à 19h30); modification des horaires d'ouverture de la Mairie et des Mairies de quartier en fonction des attentes des habitants ; gardes d'enfants gratuites pour les personnes à faibles revenus.</p> <p>> Soutien à la garde des enfants</p> <p>Soutien à la création et au développement de l'association Temps-DEM (Temps des Enfants à la Maison), association pour la garde des enfants à domicile sur des horaires atypiques, tard le soir ou tôt le matin et le week-end : intervention des professionnels de la petite enfance pour des enfants de 0 à 13 ans.</p> <p>> Mobilité</p> <p>Étalement des entrées de 8h à 8h45 en cours</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	des étudiants sur le campus pour fluidifier la circulation et éviter la surcharge dans les bus ; création d'une plate-forme informative de mobilité à l'attention des personnes en insertion professionnelle : un seul numéro de téléphone pour obtenir toutes les informations liées à la mobilité : bus, TER, location de vélos ou de mobylettes etc.
	Dissémination	Sensibilisation à la thématique de la conciliation des temps via des conférences publiques sur temps de travail, temps des pères, gardes d'enfants, temps des seniors etc. ; conception et diffusion d'un argumentaire à l'attention des entreprises ; diffusion des actes des conférences et études via le site Internet de la CAP et le réseau des bibliothèques. La Communauté adhère également à l'association Tempo Territorial qui fédère les agences des temps françaises et dont la vocation est de communiquer sur ces questions.
ÉVALUATION	Social : accessibilité des femmes et des personnes à faibles revenus.	
	Économie : accès aux services, à la formation et à l'emploi.	
	Citoyenneté : démarche qui est transversale et participative.	
	Bonne gouvernance : portage politique par deux élus de la ville chargés de l'Agence des Temps et création d'un groupe de travail constitué de deux élus de chacune des communes de la CAP.	
	Pour être plus durable : développer un portage politique à l'échelon national.	

POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Le Conseil de Développement Responsable, partenaire de l'Agence des Temps, est une structure de concertation qui travaille auprès des Conseils Municipal et d'agglomération. Il insuffle des idées concernant les trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental. Avec de nombreux partenaires, dont l'Agence des Temps, il a été par exemple à l'initiative de la signature d'une Charte des services à la personne.
	Contacts et liens utiles	Communauté d'agglomération de Poitiers : www.aggl-poitiers.fr agencedestemps@agglo-poitiers.fr

Rennes

Bureau Des temps

Carte d'identité de la Localité	France	
	Région Bretagne	Ville de Rennes
	PIB/hab. : 22 299,2 €/hab. (99,5 % EU-27)	Population : 210 500 hab. (2005)
	Taux d'emploi : 63,7 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 4 093 hab./km ²
Carte d'identité de la bonne Pratique	Compé- tence de la localité	La ville peut agir en interne en qualité d'employeur d'une organisation de plus de 4 000 personnes et en externe (vis-à-vis des habitants) en proposant des services dans différents secteurs (petite enfance, enfance, personnes âgées, culture...) et en aménageant l'espace (transports, espaces sociaux communs...). Elle agit aussi en partenariat avec des organismes ou associations culturelles et sportives.
	Acteurs	Ville de Rennes, porteuse du projet, Conseil de développement de l'agglomération et du Pays de Rennes (CODESPAR), Agence d'urbanisme de l'agglomération et du Pays de Rennes (AUDIAR), Centre d'information des femmes et des familles (CIDFF), Université Rennes 1, Université de Prato (Italie) et ville de Hospitalet de Llobregat (Espagne).
	Budget	Le financement du projet provient pour environ 650 000 € de Fonds Sociaux Européens, pour environ 700 000 € de budgets de la ville et de partenaires du Projet européen « Rennes égalité des temps ».

<p>Carte D'Identité De LA Bonne Pratique</p>	<p>Européa- nisation</p>	<p>Programme EQUAL pour une grande partie des actions du projet depuis 2002. Par ailleurs, la ville de Rennes préside le secteur « femmes » du CCRE, est membre de la conférence des villes de l'Arc Atlantique, du réseau européen des villes éducatrices, de l'association « Tempo territorial » et anime de nombreux jumelages avec des villes d'Europe.</p>
<p>Exposé De LA Bonne Pratique</p>	<p>Genèse</p>	<p>Les obligations qui incombent aux femmes de par les stéréotypes et rôles sexués ne leur donnent pas les mêmes opportunités d'investir les domaines variés de l'existence (profession, famille, maison, « temps pour soi », de loisirs, de citoyenneté) que les hommes. En dehors des inégalités d'accès hommes-femmes aux différentes activités quotidiennes, il existe aussi des conséquences quant à l'aménagement de l'espace urbain : les femmes sont supposées être disponibles pour toutes les démarches nécessaires à la vie de la famille, mais se déroulant cette fois à l'extérieur : courses, déplacements liés aux enfants, démarches administratives. Cette disponibilité supposée permanente des femmes a relégué au second plan dans les aménagements collectifs, les questions de localisation des services, d'horaires d'ouverture, de déplacements. Le rôle traditionnel des femmes a aussi éloigné les questions de sécurité de déplacements, surtout nocturnes.</p>
	<p>Objectifs</p>	<p>Accompagner le passage d'une société fondée sur une spécialisation sexuée des fonctions et de l'espace vers une société où les rôles et stéréotypes sexués sont moins prégnants et les domaines mieux partagés entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire corriger les inégalités entre les hommes et les femmes face au temps, aussi bien à l'intention du personnel qu'à l'intention des citoyens de la ville.</p>

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>Études, sondages pour appréhender les besoins temporels des femmes, agents de propreté et cadres, les contraintes temporelles des employeurs, les capacités d'adaptation des prestataires de service, la faisabilité d'un pôle unique d'information, les effets d'une organisation scolaire respectant les rythmes chronobiologiques des enfants, l'organisation des parents d'enfants scolarisés.</p> <p>Amélioration de l'organisation du temps de travail des salariés municipaux et des agents de propreté pour assurer le bien être de l'agent au travail, la sécurité et continuité de l'entretien du site, la proximité.</p> <p>Allègement du temps des parents (surtout des femmes) en accueillant les tous petits (8400 enfants sont accueillis en crèche collective et chez les assistantes maternelles), en soutenant les gardes à domicile pour résoudre les problèmes de garde liés aux horaires atypiques ou aux situations d'urgence (service Parendom). Développement d'un lieu d'information centralisé sur tous les modes de garde qui accompagne les parents vers la solution de garde la mieux adaptée à leurs aspirations, leur temps disponible, leurs moyens (en collaboration avec la Caisse d'Allocation Familiale) ; accueil et aide aux plus âgés ; raccourcissement du temps des démarches en installant des espaces sociaux communs. Amélioration des services Internet de la e-administration avec intégration de données spatiales et temporelles (Tic Tac, le temps à la carte). Meilleure offre de transports (60% des usagers sont des usagères) pour les déplacements quotidiens : aide au covoiturage, développement de l'Intermodalité (train, métro, bus, voiture, vélo) avec un ticket unique pour train + transport en commun.</p>
--	-----------------------------	---

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Dissémi- nation</p>	<p>> Diffusion interne : réunions internes, Intranet municipal, Journal interne.</p> <p>> Diffusion sur la ville et l'agglomération : réunions avec les décideurs locaux pour participer à l'élaboration de l'Agenda 21, au schéma de cohérence territoriale, à l'aménagement des places, à la mise en place des plans de déplacement d'entreprises. Sensibilisation au temps : conférences annuelles grand public depuis 2002 sur différents thèmes ; publication de livres, plaquette. Création de six feuillets documentaires « le temps d'une ville » suivis de débats sur une télévision locale, DVD « Être parents et travailler », jeux de sensibilisation à l'égalité femmes/hommes.</p> <p>> Diffusion sur la ville et ailleurs : articles dans les journaux généralistes, presse spécialisée « La Gazette des Communes », « Racine » ; participation à des colloques à Rennes et en Europe.</p>
<p>ÉVALUATION</p>	<p>Environnement : économies d'énergie grâce au rapprochement des services des lieux d'habitation ou de travail; développement des transports en commun et complémentarité des modes de transports.</p> <p>Social : création d'emplois, adaptation de services pour les enfants facilitant l'accès à l'emploi, création de services sociaux près des domiciles, multiplication des activités culturelles à des horaires diversifiés.</p> <p>Citoyenneté : développement de la concertation sociétale (salariés, employeurs, élus) ; généralisation de la « méthode bureau des temps » : études - concertation - expérimentation - évaluation - sensibilisation</p> <p>Pérennité : prise en compte systématique de la « variable temps » dans les politiques publiques (études, adaptation des services, aménagement de l'espace...).</p>	

POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Mise en place d'une « mission environnement » au sein des services municipaux qui soutient un ensemble d'actions concrètes : Plan de Déplacements des Agents, démarche éco-environnement dans les crèches, gestion différenciée des espaces verts, développement systématique du HQE (Haute Qualité Environnementale) dans les bâtiments, éducation et sensibilisation au développement durable.
	Contacts et liens utiles	Bureau des Temps 10 Rue des Dames F-35000 Rennes +33 2 23 62 20 95 bdt@ville-rennes.fr www.ville-rennes.fr/temps/

une ville solidaire

Si les politiques des temps de la ville fabriquent du lien social, en articulant mieux les activités économiques, sociales, culturelles avec les besoins des individus et leur mode de vie, elles ne forment qu'une partie de la réponse à un vaste problème d'effritement de ce lien social, à la fois cause et conséquence de la montée des inégalités – sociales et de ressources –, de processus d'exclusion sociale et d'une mise en valeur forte des libertés individuelles au détriment des trajectoires collectives.

Face à cette situation, la poursuite d'un développement durable invite à revaloriser l'idée de solidarité, qui « *résume une société où la liberté de ses membres suppose en fait pour se réaliser le resserrement des liens qui les unissent* »⁶⁴. La volonté de léguer un riche héritage – culturel, social, écologique et économique – aux générations futures n'est en effet autre qu'une manifestation de solidarité intergénérationnelle. Le développement durable étant par excellence un projet collectif, il passe également par un renforcement de la solidarité intragénérationnelle. Cette dernière se traduit notamment par la recherche de cohésion sociale, mais aussi par le resserrement des liens avec les sociétés du Sud, dans la mesure où la solidarité pour une même génération d'individus dépasse les frontières.

64. Voir l'encadré « définitions ».

en quoi Le renforcement De La Solidarité Participe à La Construction De Villes Durables ?

Les villes européennes face à la montée des inégalités en Europe et dans le monde

Ces dernières années ont vu les inégalités de revenu augmenter fortement, après une régression à très long terme dans la majorité des pays européens et une période de stagnation ou de croissance plus lente dans le monde, comme l'atteste plus loin le graphique. Le creusement de l'écart entre les riches et les pauvres a des origines et des conséquences tant économiques que sociales et environnementales, ainsi que des implications spatiales fortes au niveau des villes. Ces inégalités remettent en cause le « vivre ensemble » en provoquant un effritement du lien social. Or, les solutions apportées à ces problèmes ne sont, pour l'heure, guère satisfaisantes.

Au niveau mondial, les inégalités sont plus prononcées qu'il y a 10 ans. On constate une baisse des salaires minimums tandis que les revenus les plus élevés augmentent fortement⁶⁵. Comme le note Jean Gadrey, « *Tout porte à croire par exemple que le sort des 10 % les plus mal lotis ne s'est pas (ou s'est très peu) amélioré, alors que tout démontre que les revenus (et les patrimoines) des plus riches du monde ont fortement progressé, notamment dans les pays riches et que les toutes dernières années signent des records en la matière.* »⁶⁶ Or, ces évolutions ne sont pas conjoncturelles. « *En 1820, le*

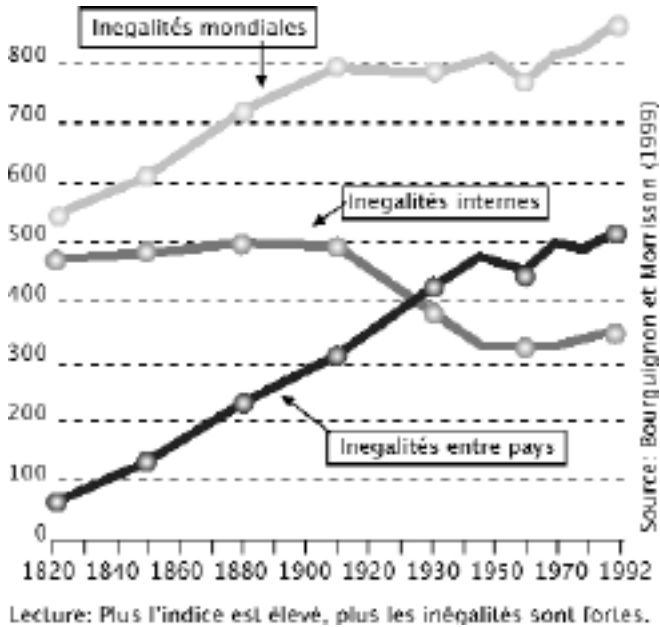
65. *Rapport sur la situation sociale dans le monde en 2005 : la crise de l'inégalité*, Département des affaires économiques et sociales, ONU, août 2005.

66. GADREY Jean, *Le baromètre des inégalités dans le monde*, in Alternatives économiques, n° 256, mars 2007.

revenu moyen des 5 % les plus riches du monde était « seulement » 27 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres. En 1992, ce rapport était de 65, soit 2,4 fois plus élevé »⁶⁷, poursuit l'économiste.

67. Ibid.

La croissance des inégalités dans le monde



Les inégalités internes constituent une moyenne pondérée des inégalités à l'intérieur de tous les pays du monde ; les inégalités mondiales, c'est-à-dire entre tous les citoyens du monde, combinent les inégalités internes aux pays et entre ceux-ci. Les chiffres sur l'axe des ordonnées correspondent à un indice. Comme l'indique la légende, plus l'indice est élevé, plus les inégalités sont fortes.

Source : GADREY Jean, *Le baromètre des inégalités dans le monde*, in *Alternatives économiques*, n° 256, mars 2007.

Ces inégalités sociales tendent également à se creuser au niveau interne dans les pays industrialisés, prouvant qu'un haut niveau de développement ne profite pas mécaniquement à tous. L'évolution n'est cependant pas homogène au sein de l'OCDE, qui rassemble 27 des plus riches États de la planète. Au Royaume-Uni et en Grèce, les

revenus des plus pauvres augmentent plus vite que celui des plus riches en moyenne (voir infra). Néanmoins, la situation s'aggrave dans les deux tiers des pays de l'OCDE, en particulier depuis 5 ans⁶⁸. Au niveau spécifiquement communautaire, malgré un accroissement continu de la richesse produite dans l'UE, 7 % des Européens (Union européenne à 25) vivent dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté national⁶⁹.

68. *Croissance et inégalités L'évolution de la pauvreté et des revenus ces 20 dernières années : nouvelles données*, OCDE, octobre 2008. Disponible en ligne [<http://www.oecd.org/dataoecd/48/9/41530189.pdf>].

69. BARDONE Laura & GUIO Anne-Catherine, *Pauvreté des travailleurs : nouveaux indicateurs définis conjointement au niveau européen*, Statistiques en bref, Population et conditions sociales, Communautés européennes, 2005. Disponible en ligne [http://doc.politiquessociales.net/serv1/Pauvrete_des_travailleurs._Nouveaux_indicateurs_definis_conjointement_au_niveau_europeen.pdf].

Les inégalités et la pauvreté dans les pays de l'UE

Tableau 1.1. Évolution du revenu réel des ménages par quintile

	<i>Variation annuelle moyenne du milieu des années 1990 au milieu des années 2000</i>				
	Quintile inférieur	Trois quintiles intermédiaires	Quintile supérieur	Médiane	Moyenne
Autriche ¹	-2,1	-0,5	-0,4	-0,6	-0,6
Belgique ¹	1,4	1,3	1,7	1,2	1,5
République tchèque	0,4	0,6	0,7	0,5	0,6
Danemark	0,6	0,9	1,5	0,9	1,1
Finlande	1,6	2,5	4,6	2,5	2,9
France	0,9	0,7	1,0	0,8	0,8
Allemagne	-0,3	0,5	1,3	0,6	0,7
Grèce	3,6	3,0	2,7	2,9	2,9
Hongrie	0,9	1,2	1,0	1,1	1,1
Irlande ¹	5,2	7,7	5,4	8,2	6,6
Italie	2,2	1,0	1,6	1,0	1,3
Luxembourg	1,5	1,5	1,7	1,5	1,6
Pays-Bas	1,8	2,0	1,4	2,0	1,8
Portugal ¹	5,0	4,1	4,4	4,2	4,3
Espagne ¹	5,2	5,1	5,0	5,5	5,1
Suède	1,4	2,2	2,8	2,2	2,3
Royaume-Uni	2,4	2,1	1,5	2,1	1,9
OCDE-22 ²	1,5	1,8	1,9	1,9	1,8
OCDE-20 ³	1,7	2,0	2,2	2,1	2,1

1. Évolution sur la période allant du milieu des années 90 à 2000, pour l'Autriche, la République tchèque, la Belgique, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne

2. La moyenne OCDE-22 est la moyenne simple pour l'ensemble des pays pour lesquels les données couvrent toute la période (à l'exclusion de l'Australie, de la République tchèque et de la Hongrie, ainsi que de l'Islande, de la Corée, de la Pologne, de la République slovaque et de la Suisse).

3. La moyenne OCDE-20 couvre tous les pays mentionnés plus haut à l'exception du Mexique et de la Turquie.

Source : Compilations à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Les ménages d'un pays sont répartis dans cinq tranches égales, les quintiles, en fonction de leurs revenus. Ainsi, les 20 % des ménages les plus riches appartiennent au quintile supérieur et les 20 % les plus pauvres au quintile inférieur. Au Danemark, les ménages appartenant au quintile supérieur ont vu leurs revenus croître en moyenne de 1,5 % par an entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2000, tandis que les revenus des ménages appartenant au quintile inférieur ne progressaient en moyenne que de 0,6 % l'an sur la même période.

Source : D'après OCDE, octobre 2008⁷⁰.

70. Voir « En savoir plus » pour la référence complète.

Table 11.1. Récapitulatif des changements dans les inégalités de revenu et de pauvreté

	Milieu années 90 – milieu années 2000	Milieu années 80 – milieu années 2000
A. Évolution des inégalités de revenus (coefficients de Gini)		
Augmentation significative	Finlande, Allemagne	Finlande
Faible augmentation	Autriche, Danemark, Suède	Allemagne, Italie, Portugal, Suède
Aucun changement	Belgique, R. Tchèque, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Portugal, Espagne	Autriche, Belgique, R. Tchèque, Danemark, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Luxembourg, P-Bas, Espagne, Royaume-Uni
Faible diminution	Grèce, Irlande, P-Bas, Royaume-Uni	France, Irlande, Espagne
Diminution significative		
B. Évolution de la pauvreté de revenus (pourcentage de personnes disposant de moins de 50 % du revenu médian)		
Augmentation significative	Finlande, Allemagne, Irlande, Luxembourg, Espagne, Suède	Autriche, Allemagne, Irlande, P-Bas
Faible augmentation	Danemark, P-Bas	R. Tchèque, Finlande, Italie, Luxembourg, Suède, Royaume-Uni
Aucun changement	Belgique, R. Tchèque, France, Hongrie	Danemark, France, Grèce, Hongrie, Portugal, Espagne
Faible diminution	Grèce, Portugal	
Diminution significative	Italie, Royaume-Uni	Belgique

Le tableau caractérise en termes simples et littéraires les évolutions des inégalités de revenu d'une part – sur la base du coefficient de Gini⁷¹ –, et de la pauvreté de revenu d'autre part, dans chacun des pays de l'UE ayant fait l'objet de l'analyse de l'OCDE, durant deux périodes : milieu des années 1990–milieu des années 2000, et milieu des années 1980–milieu des années 2000. Par exemple, la pauvreté de revenus en Finlande a connu une augmentation significative entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2000, alors qu'elle ne connaissait qu'une augmentation faible entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 2000.

Source : D'après OCDE, octobre 2008.

Les causes des inégalités sont diverses. Elles proviennent tant de l'apparition d'un chômage structurel et de la remise en cause du salariat de masse en Europe depuis les années 1970, conduisant au développement de sous-emplois (travail à temps partiel ou à durée déterminée), que de l'affaiblissement des solidarités de classe et de proximité⁷². Le changement climatique alimente également les inégalités. Les personnes les plus vulnérables physiquement ou économiquement parlant ont davantage à subir les conséquences des bouleversements qu'il engendre que le reste de la population⁷³.

Ces inégalités affaiblissent la solidarité. Selon Marie-Claude Bais, « *l'idée de solidarité résume une société où la liberté de ses membres suppose en fait pour se réaliser le resserrement des liens qui les unissent.* »⁷⁴ Or, les inégalités font emprunter le chemin inverse. Elles remettent en cause les liens supposés unir les membres d'une société, en agrandissant la distance économique et sociale entre eux, notamment entre les catégories sociales dites « fragiles » et le reste de la population. Les femmes, les personnes peu qualifiées ou d'o-

71. Le coefficient de Gini mesure l'inégalité de la distribution des revenus dans une société. Il varie de 0 (égalité parfaite de revenus entre les individus) à 1 (inégalité parfaite, 1 personne possédant l'intégralité des revenus).

72. PAUGAM Serge, 2004. (voir « En savoir plus » pour la référence complète).

73. Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008. (Voir « En savoir plus » pour la référence complète).

74. Voir « définitions ».

rigine étrangère, qui éprouvent de par leur vulnérabilité un grand besoin de solidarité, sont en effet les premières à grossir les rangs de la pauvreté et de la précarité, deux des principales manifestations des inégalités dans nos riches sociétés européennes. Les bas revenus et la pauvreté tendent même à concerner de nouveaux individus appartenant aux classes moyennes, auparavant considérées comme « protégées ». Robert Castel parle ainsi de « déstabilisation des stables »⁷⁵. Ces perturbations, en contribuant à grossir le bas de l'échelle sociale et à en amaigrir son milieu, mettent en échec le principe de cohésion sociale, alors qu'il forme le ciment d'une société solidaire. Les inégalités brisent d'autant plus les liens entre les individus qu'elles sont reproduites dans l'espace. Les populations défavorisées se voient ainsi reléguées et concentrées dans des lieux distinctifs en périphérie, tandis que les centres-villes se gentrifient, c'est-à-dire qu'ils s'homogénéisent par le haut. Une ségrégation des populations est à l'œuvre dans les villes européennes⁷⁶, renforçant à son tour les inégalités.

Les États et les collectivités locales ont par divers moyens tenté d'enrayer ce cercle vicieux. Par exemple, la politique de la ville en Belgique ou en France a permis de limiter les dommages de la ségrégation des quartiers en difficulté. Elle n'a pas non plus créé les bonnes conditions de vie pour les populations fragiles⁷⁷, et n'a pu empêcher des épisodes d'émeutes urbaines de survenir dans la banlieue bruxelloise en 1991 ou en France à l'automne 2005. Elle fait en outre de la question sociale un problème de lieu alors que c'est davantage le lien (social) qui est en cause. Les États-providence ont tenté d'adresser la question du lien social en s'évertuant à remettre les gens au travail, ce dernier constituant un important facteur d'intégration sociale. Les pou-

75. CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Coll. Folio, Gallimard, septembre 1999, 813 p.

76. Voir notamment DONZELOT Jacques, *La ville à trois vitesses*, in Revue Esprit, mars-avril 2004 ; et aussi FITOUSSI Jean-Paul (dir.), *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Rapport au Conseil d'analyse économique, La documentation française, février 2004, 328 p.

77. Maurin Eric, *Le ghetto français, enquête sur la ségrégation urbaine*, Coll. La république des idées, Le seuil, octobre 2004, 95 p.

voirs publics ont dans cette optique baissé les aides aux chômeurs. Cette politique n'a guère portée ses fruits. Elle a souvent accentué le phénomène de la pauvreté au travail, l'enjeu pour les chômeurs consistant avant tout à trouver une place durable sur le marché du travail plutôt que d'exercer à tout prix une activité rémunérée⁷⁸.

Solidarité urbaine et solidarité internationale au service d'un développement urbain durable

La croissance des inégalités, en fragilisant les populations les plus faibles et le lien social, représente une menace singulière pour un développement durable, ce dernier étant bâti sur l'idée d'une solidarité intra et intergénérationnelle. Le problème se manifeste avec d'autant plus d'acuité qu'il a des implications spatiales fortes et que la ville concentre à la fois la très grande pauvreté et la très grande richesse. Il convient dès lors d'imaginer des villes plus solidaires pour garantir leur soutenabilité. Cette ambition peut se voir concrétisée grâce à :

- > l'intégration d'une dimension sociale de long terme dans la politique urbaine ;
- > une action à la source, sur les organisations créant de la richesse ;
- > la mise en œuvre de projets de solidarité internationale.

Les politiques mises en œuvre pour lutter contre l'exclusion ont été, comme nous l'avons montré, largement passives et territorialisées. Afin de rétablir un lien social durable et solide, il convient d'agir de manière davantage proactive. Il s'agit pour ce faire de s'attaquer aux racines structurelles de l'exclusion. Les villes ont à ce sujet les moyens de former les personnes en difficulté, comme dans le cas du projet CHANCE de Naples (Italie). Ces actions de formation ne doivent néanmoins pas s'imposer, mais se présenter comme des opportuni-

78. CASTEL Robert, op. cit.

tés, afin que chaque individu garde la maîtrise de sa trajectoire socio-économique, condition essentielle à la réussite de la réinsertion⁷⁹.

Il est également important d'intégrer la politique sociale à la politique territoriale, problèmes sociaux et territoriaux fonctionnant de pair. À Ruse en Bulgarie, la réhabilitation du centre-ville a ainsi été l'occasion d'embaucher des chômeurs locaux. Le concept de « villes saines », auquel la ville de Smedjebacken en Suède s'est intéressée, permet quant à lui de mêler aspects sociaux, spatiaux et environnementaux. Cette démarche intégrée a pour ambition de garantir une qualité de vie pour tous sur le long terme. Elle s'attaque aux déterminants d'une mauvaise qualité de vie, et notamment d'une mauvaise santé, qui sont à la fois sociaux (la pauvreté) et environnementaux (les pollutions). En outre, la ville saine ne se conçoit jamais comme totalement « assainie ». Au même titre qu'une ville durable, une ville saine n'est pas un état, mais un processus permanent. Cette attitude contribue à inscrire l'action dans la durée.

Si l'on continue de remonter aux racines des inégalités, comme y invite une solidarité durable, notre chemin croise celui de l'entreprise, dont les choix en matière de répartition de la richesse créée s'avèrent socialement et économiquement cruciaux. Si les collectivités locales n'ont pas le pouvoir de contrôler la répartition des salaires et des profits, elles peuvent en revanche soutenir des entreprises socialement responsables. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire⁸⁰ se distinguent ainsi par leur finalité associant la performance économique au souci de l'intérêt général et à un fonctionnement démocratique. Elles concourent notamment à l'intégration par le travail des catégories sociales vulnérables. Elles sont en outre des acteurs locaux, répondant aux besoins d'un territoire, d'une ville, d'un quartier. Le service autopartage de Lille (France), présenté dans le chapitre sur la mobilité, répond par exemple aux besoins de mobi-

879. DONZELOT Jacques, *Faire société : la politique de la ville aux USA et en France*, in Mix'cités, Agenda interculturel, n° 263, mai 2008.

80. Voir « définitions ».

lité d'habitants n'ayant pas les moyens d'acheter une automobile. L'exemple lillois démontre la capacité d'innovation des entreprises de l'économie sociale et solidaire, qui découle d'une sensibilité forte aux besoins de la population ainsi que d'une capacité à travailler en réseau ou sur un mode coopératif. Le projet de « Citta dell'altra economia » de la capitale italienne, Rome, l'illustre bien. Cette capacité d'innovation et cet ancrage dans la société permettent à « l'autre économie » de contribuer au développement des nouveaux métiers de la ville, dans le domaine de la protection de l'environnement ou des services d'aide à la personne notamment. Ces nouveaux gisements d'emplois présentent le triple avantage de favoriser l'insertion de personnes en marge du marché du travail (dans la mesure où ils requièrent souvent peu de qualifications), d'avoir, par leur nature, une utilité sociétale forte, et de lutter contre le chômage structurel. Leur valorisation, de même que le soutien à l'économie sociale et solidaire, servent par conséquent un développement durable.

L'ensemble des initiatives évoquées jusqu'à présent renforce la solidarité interne au milieu urbain. Néanmoins, une ville ne peut résolument emprunter la voie du développement durable sans mener une action internationale, dans la mesure où ses activités laissent une empreinte environnementale et sociale non seulement sur son propre territoire, mais aussi sur celui des autres. L'action d'une ville en faveur d'un développement durable mondial peut notamment s'exercer par un soutien au commerce équitable. Il est d'autant plus intéressant d'accompagner le développement de la filière qu'il existe une forte demande en faveur des produits issus du commerce équitable⁸¹. L'exemple de Garstang en Grande-Bretagne, labellisée « ville équitable », montre combien une action volontariste en faveur du commerce équitable peut à la fois contribuer au développement des pays du Sud selon des principes durables et redynamiser l'activité locale. Une politique de coopération et de solidarité internationales doit ainsi pouvoir profiter aux deux communautés partenaires.

81. Communication de la Commission sur le « commerce équitable ». (Voir « En savoir plus » pour la référence complète).

Le schéma n'est pas celui d'une collectivité du Nord apportant son aide à son homologue du Sud, mais d'un processus d'échange de connaissances, de savoir-faire et de moyens. Là réside sans doute la plus grande difficulté dans ce type d'initiatives, comme l'illustre le cas du partenariat d'Etterbeek en Belgique avec une ville marocaine.

La prise en compte des autres enjeux de développement urbain durable

Intégrer les enjeux de la ville solidaire avec ceux de :
La ville autosuffisante > Faire en sorte que la politique de solidarité internationale ne fasse pas concurrence à la stratégie de développement local.
La ville verte > Favoriser les filières du commerce équitable qui ont une empreinte environnementale limitée et celles qui financent des actions de protection de l'environnement dans les pays du Sud pour compenser notamment le coût écologique du transport des produits vers les pays du Nord. > Inciter les entreprises d'économie sociale et solidaire à respecter les normes environnementales. En effet, si leur finalité sociale constitue leur raison d'être, leur filiation avec les objectifs environnementaux du développement durable n'est pas automatique.
La valorisation du patrimoine urbain > Les actions de mise en valeur du patrimoine sont porteuses d'une dynamique d'inclusion sociale et de resserrement des liens entre les individus. Il convient d'en faire un outil de solidarité.
La ville réaménagée > Associer étroitement la politique d'aménagement du territoire à la politique sociale, à travers notamment une politique de logements sociaux durables. > Intégrer les principes des bâtiments durables à la construction de nouvelles infrastructures sociales (maisons de santé, services d'action sociale, etc.).

La mobilité urbaine durable

- > Considérer l'accessibilité des transports en commun et des modes de déplacement doux comme un facteur d'inclusion sociale.
- > Rendre les services sociaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La maîtrise des temps urbains

- > Rendre les horaires des services sociaux accessibles.

La ville diversifiée

- > Une politique d'inclusion sociale n'est pas une politique d'assimilation ou d'effacement des différences. Elle se doit de respecter la diversité socioculturelle, et de favoriser si besoin l'intégration des minorités.
- > Lors de l'application d'une politique sociale sur un territoire en particulier, tenir compte des spécificités du tissu socio-culturel de ce dernier.

La ville citoyenne

- > Faire participer les cibles des politiques menées à leur élaboration, dans la mesure où elles connaissent leur situation et leurs besoins. Il paraît difficile de garantir un haut niveau de performance sociale sans un haut niveau d'exigences démocratiques.

La ville responsable

- > Le soutien des pouvoirs publics dans la lutte contre l'exclusion et la création de nouveaux emplois est primordial, d'autant que cette politique présente des externalités positives pour eux, le chômage et la précarité coûtant cher à la collectivité.
- > Rétablir la confiance dans les institutions locales de réinsertion et d'action sociale, en mettant par exemple en place des structures de médiation.

La ville responsable

- > L'appui financier et légal des autorités locales au secteur de l'économie sociale et solidaire est primordial. Cela garantit la pérennité du secteur et permet aussi plus efficacement un changement d'échelle.
- > La concertation entre les acteurs permet d'appréhender la complexité des problèmes sociaux, aux nombreuses racines.

Commerce équitable

« Le commerce équitable concerne de meilleurs prix, des conditions de travail décentes, une soutenabilité locale, et des principes commerciaux équitables pour les agriculteurs et les travailleurs dans les pays en développement. En exigeant des entreprises de payer des prix durables (qui ne doivent jamais descendre en dessous du prix du marché), le commerce équitable règle les injustices du commerce conventionnel, qui est traditionnellement discriminant envers les plus pauvres et les plus faibles producteurs. Il leur permet d'améliorer leur situation et d'avoir une plus grande maîtrise de leur existence. »

Fairtrade foundation

Économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire recouvre des expériences très diverses. Neuf critères permettent néanmoins de distinguer une entreprise d'économie sociale ou solidaire d'une entreprise traditionnelle ou d'une structure associative : la structure a une activité de production de biens et services (1) et un degré élevé d'autonomie (2), elle prend en charge un risque économique réel (3), elle emploie un minimum de travailleurs rémunérés (4), son but est de servir la communauté ou les intérêts d'un groupe spécifique (5), elle est portée par un groupe de citoyens (6), la décision se fonde sur le principe « 1 personne, 1 voix » (7), sa nature est participative (8), et enfin elle distribue les profits de manière limitée (9).

EMES, réseau de chercheurs européens sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social

Inclusion sociale

« L'inclusion est caractérisée par l'expérience sociale largement partagée et la participation active d'une société, par l'égalité généralisée des possibilités et des chances de la vie qui s'offrent aux gens sur le plan individuel, et par l'atteinte d'un niveau de bien-être élémentaire pour tous les citoyens. »

Amartya Sen, prix Nobel d'économie, 2001

Pauvreté

« La notion fondamentale de pauvreté renvoie à l'insuffisance des ressources matérielles. [...] Cependant, l'unanimité est loin d'être acquise sur le sens des mots « insuffisance » et « ressources », pas plus qu'au sujet de la pauvreté « absolue » et de la pauvreté « relative ». La notion traditionnelle de pauvreté « absolue » reposait souvent sur l'idée de niveau de subsistance minimum, mesuré au moyen d'un panier de biens permettant à une personne de survivre, alors que la pauvreté « relative » était censée se rapporter à un minimum socioculturel mesuré par rapport au niveau de vie moyen.[...] En réalité, toutes les mesures de la pauvreté sont nécessairement relatives puisqu'elles reposent sur des critères de suffisance, culturellement déterminés.»

Dragana Avramov, Conseil de l'Europe, 2003

Politique de la ville

« Une politique de lutte contre l'exclusion, conduite dans un cadre territorial, en faveur de zones urbaines où la précarité sociale est forte...»⁸²

Cour des Comptes de la France, rapport public, 2002

82. L'encadré « La politique de la ville dans l'UE : un aperçu des divergences et des convergences » fournit des précisions sur les différentes acceptions du terme dans un échantillon de pays européens.

Solidarité

« L'idée de solidarité résume une société où la liberté de ses membres suppose en fait pour se réaliser le resserrement des liens qui les unissent. »

Marie-Claude Blais, docteur en philosophie et sciences sociales, maître de conférences à l'Université de Rouen, 2007

La politique de la ville dans l'UE : un aperçu des divergences et des convergences

Au-delà d'un objectif général de lutte contre l'exclusion dans les zones où la précarité sociale est forte, la politique de la ville s'appréhende de façon singulière dans chacun des pays européens. Nous présentons ici un bref aperçu de ces différences au travers d'un échantillon de pays aux caractéristiques diverses.

Alors qu'en France, la politique de la ville sera conduite par l'État en partenariat avec les collectivités locales, le Royaume-Uni sollicitera davantage les investisseurs privés. En outre, la politique de la ville britannique essaie avant tout de pallier les insuffisances du marché dans certains territoires. Elle se fixe des avantages en priorité économiques, la politique sociale et la réhabilitation des bâtiments venant en appui. En France, l'objectif de cohésion sociale est plus valorisé, tout comme les interventions sur le bâti. En Allemagne par contre, ces interventions étaient peu fréquentes jusqu'à une période récente. De surcroît, les collectivités locales allemandes ont d'importants pouvoirs en matière de politique de la ville – au contraire de pays centralisés comme le Royaume-Uni et la France –, et la participation citoyenne est privilégiée. La configuration institutionnelle est à peu près la même en Italie ; avec cette particularité que le faible poids de l'État-providence italien, au profit de la famille et des associations, conduit à des initiatives très diverses et très dispersées. Enfin, les Pays-Bas, s'ils se rapprochent du système français,

n'ont vu cette politique de la ville émerger que tardivement, au milieu des années 1990.

Au fond, le terme de « politique de la ville » caractérise des approches sensiblement différentes selon les pays. Elles tendent néanmoins à converger sous l'impulsion d'une politique européenne de la ville, grâce au programme URBAN notamment. Jusqu'en 2006, il a financé des projets à destination des quartiers en difficulté. Il est maintenant intégré dans les grands objectifs de la politique de cohésion territoriale de l'UE, et son action est aussi prolongée par un programme spécifique : URBACT (voir infra « Les instruments financiers »).

Taux de risque de pauvreté⁸³ général, après transferts sociaux : 16 % en 2006 dans l'UE25 (chiffre stable depuis 1998, première année où l'on dispose de statistiques agrégées au niveau de l'UE25).

Taux de risque de pauvreté pour les personnes qui travaillent, après transferts sociaux : 8 % en 2006 dans l'UE25 (chiffre inchangé depuis 2001, première année où l'on dispose de statistiques agrégées au niveau de l'UE25).

Taux de risque de pauvreté pour les personnes âgées de plus de 65 ans : 19 % en 2006 dans l'UE25 contre 16 % en 2001 et 18 % en 1998.

Taux de dépendance vieillesse⁸⁴ dans l'UE27 : 25,2 % en 2006 contre 22,3 % en 1996.

Inégalité de répartition des revenus dans l'UE25 : en 2006, les 20 % de la population aux revenus les plus élevés « gagnent » 4,8 fois plus que les 20 % de la population aux

83. Le seuil de risque de pauvreté est fixé à 60 % du revenu disponible médian dans chacun des États, après transferts sociaux.

84. Ratio entre le nombre de personnes de 65 ans et plus et le nombre de personnes en âge de travailler (15-64 ans).

revenus les plus bas (rapport de 4,5 en 2000).

Aide publique au développement versée par habitant dans l'UE15 : 120 € par habitant en 2006 contre 64,5 € en 1995.

Eurostat

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ ?

L'UE n'a guère de marge de manœuvre en matière sociale. Pour preuve, le budget de la DG emploi et affaires sociales ne dépasse pas 11 milliards d'euros en 2007. L'objectif des institutions communautaires pour tout de même agir en la matière consiste donc à dessiner les contours d'une convergence et d'une action cohérente entre les États membres, en traçant des lignes directrices. La Commission joue dans ce schéma un rôle d'encadrement et de suivi. Les dispositions adoptées sont non contraignantes.

Les dispositions non contraignantes

Communication de la Commission sur le « commerce équitable », 1999 : elle vise à lancer l'élaboration d'une doctrine européenne du commerce équitable. Elle identifie les enjeux permettant d'assurer le soutien au développement du commerce équitable en Europe. Trois recommandations émergent. La Commission préconise d'abord une meilleure cohérence entre les politiques des acteurs des différents niveaux, d'établir une définition juridique de la notion ainsi que les critères qui la cernent. Elle souhaiterait aussi que soient améliorés la surveillance, la vérification et le contrôle des produits souscrivant à la notion de commerce équitable afin de garantir aux consommateurs un choix fiable et réel. Enfin, elle insiste sur la sensibilisation des consommateurs au commerce équitable et la poursuite du dialogue avec les organisations de commerce équitable.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:1999:0619:FIN:FR:PDF>]

Livre vert « Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations », 2005 : le document expose les trois défis auxquels l'Union européenne doit faire face : la baisse de la population, une faible natalité persistante et l'allongement continu de la durée de vie. Pour faire face à cette situation, il stipule que l'en-

semble des politiques publiques concernées doivent prendre en compte les changements démographiques. Il dégage en outre trois priorités essentielles : le retour de la croissance démographique, notamment par la mise en œuvre de l'Agenda de Lisbonne et le recours à l'immigration ; le maintien d'un équilibre entre les générations dans le partage du temps tout au long de la vie, dans la répartition des fruits de la croissance, et dans celle des besoins de financement liés aux pensions et à la santé ; enfin, l'invention de transitions nouvelles entre les âges, revenant à repenser les frontières entre activité et inactivité.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0094:FIN:FR:PDF>]

Agenda pour la politique sociale (APS), 2005 : il fixe une feuille de route en matière sociale pour la période 2005–2010. Il contient deux grands objectifs : la prospérité et la solidarité, cette dernière consistant à moderniser la protection sociale, combattre la pauvreté, promouvoir l'inclusion sociale, la diversité et la non-discrimination. L'APS s'appuie sur deux leviers pour fonctionner : d'une part, le dialogue social et la méthode ouverte de coordination, qui consiste à fixer des objectifs au niveau communautaire traduits dans des plans d'action nationaux au niveau des États et faisant l'objet d'un suivi régulier ; d'autre part, deux instruments financiers que sont le FSE et le programme PROGRESS.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0033:FIN:FR:PDF>]

Les instruments financiers

Le Fonds social européen (FSE) : il est le principal fonds soutenant l'inclusion sociale dans l'UE. Il met de petites subventions à la disposition des activités de partenariats locaux. Il vise notamment à insérer durablement sur le marché du travail les demandeurs d'emploi et les inactifs, à prévenir le chômage, à encourager le vieillissement actif, ou encore à renforcer l'inclusion sociale des personnes défavorisées. Le fonds fournit 70 milliards d'euros sur la période 2007–2013.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:210:0012:0018:FR:PDF>]

Le programme PROGRESS : il contribue à la mise en œuvre de l'APS à travers des actions financées par la DG emploi et affaires sociales de la Commission européenne. Un important volet concerne la solidarité. Il promeut l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques, une meilleure connaissance des publics et des acteurs concernés, et encourage également le développement d'indicateurs pour comprendre la situation sociale. Le budget proposé est de 743 millions d'euros pour la période 2007-2013. 30 % sont réservés à la protection sociale et à l'inclusion, 10 % aux conditions de travail, 23 % à l'emploi. Le reste est destiné à la lutte contre les discriminations et à l'égalité hommes-femmes.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:315:0001:0008:FR:PDF>]

Le programme URBACT II : à l'origine, URBACT, créé en 2002, consistait à échanger les expériences entre les villes ayant bénéficié des programmes URBAN, destinés aux quartiers en difficulté. Devant le succès de ces réseaux d'échange d'expériences, la Commission a décidé de donner une dimension supplémentaire à ce programme. URBACT II est ainsi doté de 68 millions d'euros pour la période 2007-2013 et il est ouvert à toutes les villes de l'UE. Les réseaux doivent maintenant avoir des objectifs opérationnels et ne plus se contenter d'échanger des informations et des idées. Ces réseaux peuvent couvrir la grande majorité des thématiques urbaines. Des projets, menés dans plusieurs villes européennes, ayant pour objectif de renforcer l'inclusion sociale des jeunes dans des quartiers en difficulté ou de favoriser le dialogue intergénérationnel, peuvent ainsi être financés par URBACT.

[<http://urbact.eu/>]

POUR en savoir PLUS

Les productions du Think Tank européen Pour la Solidarité

Cohésion et inclusion sociale : les concepts, Working paper, Série : Cohésion sociale et économie sociale, 2009.

Cohésion et inclusion sociale : les pratiques européennes, Working paper, Série : Cohésion sociale et économie sociale, 2009.

La solidarité, réconcilier le fait et l'idéal ?, Working paper, Série : Cohésion sociale et économie sociale, 2008.

Introduction au PROGRAMme pour l'Emploi et la Solidarité Sociale (PROGRESS), Working paper, Série : Cohésion sociale et économie sociale, 2007.

L'art dans la ville : l'action sociale par le levier culturel, Working paper, Série : Développement durable territorial, 2006.

Les nouveaux métiers de la ville : les emplois d'intérêt collectif, Working paper, Série : Développement durable territorial et politique de la ville, 2006.

L'économie sociale en Europe, Working paper, Série : Cohésion sociale et économie sociale, 2006.

Observatoire socioéconomique de la santé durable et solidaire, Working paper, Série : Cohésion sociale et économie sociale, 2004.

« Les bonnes adresses » européennes

[<http://emes.net>] : réseau réunissant des centres de recherche universitaires et des chercheurs individuels reconnus, dont l'objectif est de construire progressivement un corpus européen de connais-

ces théoriques et empiriques sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social.

[<http://www.ciriec.ulg.ac.be/>] : Centre International de Recherches et d'Information sur l'Économie Collective (CIRIEC).

[<http://www.diesis.coop/fra/>] : structure européenne et internationale de recherche et de développement au service de la coopération et de l'économie sociale (DIESIS).

[<http://www.revesnetwork.net>] : réseau européen des villes et régions de l'économie sociale (REVES).

[<http://www.elisan.eu>] : réseau européen pour l'inclusion et l'action sociale locale (ELISAN).

[<http://www.socialeconomy.eu.org>] : Social economy Europe, organisation représentant l'économie sociale au niveau européen.

[<http://www.fairtrade.org.uk/>] : fondation pour le commerce équitable.

[http://europa.eu/pol/socio/index_fr.htm] : portail de l'emploi et de la politique sociale de l'UE.

[http://europa.eu/pol/dev/index_fr.htm] : portail de l'activité de l'UE en matière de développement et de solidarité internationale.

[<http://www.euro.who.int/Healthy-cities>] : bureau européen de l'OMS, portail sur les villes saines (healthy cities).

Les études et les rapports

AVRAMOV Dragana, *Démographie & exclusion sociale*, Conseil de l'Europe, Études démographiques, n° 37, mai 2003.

BOUCHARD Christiane, *Les politiques publiques d'économie solidaire, un enjeu d'avenir pour les initiatives locales*, Réseau des territoires pour l'économie solidaire, Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie.

Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE, OCDE, octobre 2008, 341 p.

MULLER Martine, PREBOIS Antoine (coord.), *Des alliances pour des territoires innovants et solidaires : les pactes locaux pour la cohésion sociale et l'emploi*. Dossier n° 128, Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, 226 p.

PAUGAM Serge, *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, Coll. Quadrige Essais Débats, PUF, novembre 2004, 256 p.

Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé, Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), Éditions La Découverte, 2007, 391 p.

[http://hdr.undp.org/en/media/HDR_20072008_FR_Complete.pdf]

WILKINSON Richard, MARMOT Michael (ed.), *Social determinants of health: the solid facts*. 2nd edition, Organisation mondiale de la santé, 2003, 33 p.

[<http://www.euro.who.int/document/e81384.pdf>]

GARSTANG

POLitique intensive en FAVEUR DU COMMERCE ÉQUITABLE

Carte D'identité De La Localité	ROYAUME-UNI	
	COMTÉ DU LANCASHIRE	VILLE DE GARSTANG
	PIB/hab. : 21 765,1 €/hab. (97,2 % EU-27)	Population : 4 074 hab. (2001)
	Taux d'emploi : 70,4 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : n.c.
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Le projet émane de la population. Il a obtenu à l'origine le soutien du Conseil municipal, mais aujourd'hui ce soutien est faible. Celui du gouvernement britannique a été obtenu avec difficulté. De manière générale, les initiatives « ville équitable » (plus de 500 dans le monde, réparties sur 16 pays) sont soutenues par les autorités locales, ces dernières rédigeant une résolution dans laquelle elles s'engagent à soutenir le commerce équitable et à réaliser des achats publics équitables.
	Acteurs	Le grand public : une ville pour obtenir le label « ville équitable » doit prendre en compte dans le comité décisionnel du projet les représentants de chaque groupe citoyen (autorité locale, organisation religieuse, établissement scolaire, commerces, prestataires de service, organisations d'intérêt public, etc.).
	Budget	Alors que beaucoup de campagnes « ville équitable » reçoivent des financements de leur autorité locale, le projet a été mené par la population locale en impliquant peu de coûts. Il n'a obtenu aucun soutien financier de l'autorité locale et quand des fonds ont été nécessaires, des sponsors, particulièrement des coopérati-

CARTE D'IDENTITÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Budget	ves, ont soutenu le projet. Le groupe pilote du projet collecte des fonds lors d'évènements locaux. L'initiative « Ville équitable » au Royaume-Uni est conduite par la fondation « commerce équitable » (Fair Trade Foundation) qui a reçu des financements pour le projet sous forme de subventions européennes et nationales.
	Européanisation	Construction actuelle de réseaux régionaux des « Villes équitables » au Royaume-Uni ; encouragement à de plus en plus d'interaction et de réseaux à l'échelle internationale entre les villes équitables : développement d'un réseau international en cours.
exposé DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	L'initiative « Ville équitable » est née de la campagne du groupe Oxfam de Garstang dans le but de promouvoir le commerce équitable grâce au label « FAIRTRADE Mark ». Garstang est devenue une ville équitable après avoir organisé un repas pendant la quinzaine du Commerce équitable en 2000. La fondation du Commerce équitable de la ville a pris en main l'initiative et a alors développé les cinq objectifs requis pour que Garstang devienne une ville équitable. La ville a officiellement été reconnue comme la première ville équitable mondiale en novembre 2001.
	Objectifs	Accroître la sensibilisation au commerce équitable et au label « FAIRTRADE Mark » et augmenter les ventes des produits équitables ; lutter contre la pauvreté dans le monde.

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	<p>Au début du projet, 5 commerces (magasins, cafés) se sont mis à vendre des produits équitables. Aujourd'hui, ces commerces sont très nombreux et beaucoup d'écoles, entreprises, collectivités et organisations publiques ou privées utilisent des produits équitables.</p> <p>Le projet a aussi permis de tisser de nombreux liens entre Garstang et le Ghana, et particulièrement avec la communauté agricole locale de New Koforidua au Ghana. Toutefois, la promotion des produits agricoles ghanéens a aussi conduit à la révolte des agriculteurs de la région de Garstang qui ont réclamé des prix équitables pour leurs produits, ce qu'ils ont obtenus.</p>
	Dissémination	<p>Soutien de la presse locale ; attention de la presse internationale depuis que les citoyens ont déclaré en avril 2000 leur ville comme étant une ville équitable; site internet; conférences internationales sur le projet de la ville.</p>
ÉVALUATION	<p>Environnement : critères environnementaux pris en considération dans le label « FAIRTRADE Mark ».</p> <p>Social : amélioration du niveau de subsistance des producteurs des pays en développement ; lien entre les agriculteurs des pays en développement et les agriculteurs locaux qui se battent pour obtenir des prix équitables pour leurs produits.</p> <p>Économie : promotion de la ville et de son économie grâce à la reconnaissance de la ville comme la première ville équitable mondiale.</p>	

évaluation	<p>Citoyenneté : vote des citoyens lors de la rencontre publique annuelle pour que la ville devienne équitable. Le Premier Ministre britannique a reconnu les villes équitables comme des excellentes initiatives citoyennes pour améliorer la fierté citoyenne, le capital social et la mise en réseau, pour offrir des opportunités d'actions partagées et pour proposer des bénéfices plus importants qui peuvent s'étendre à d'autres secteurs comme l'agriculture locale.</p> <p>Pérennité : importance du comité décisionnel du projet pour assurer la continuité de la promotion du commerce équitable après la 1ère année dans la ville ; renouvellement continu de la reconnaissance de la ville comme ville équitable grâce à une évaluation tous les 2 ans des progrès réalisés autour des 5 objectifs. La question de la pérennité reste au centre des discussions à chaque rencontre internationale.</p> <p>Bonne gouvernance : impact positif sur le recrutement et la motivation des employés municipaux grâce à des produits de qualité pour l'autorité locale qui soutient le projet ; plus grand engagement citoyen, en particulier des jeunes.</p> <p>Pour être plus durable : créer de meilleurs réseaux entre les campagnes Villes équitables au Royaume-Uni et à l'international. Ceci est la priorité actuelle.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Lien avec l'association New Koforidua qui forme un regroupement de producteurs de cacao au Ghana et qui travaille main dans la main avec le projet ville équitable de la ville.
	Contacts et liens utiles	<p>Bruce Crowther Chair of Garstang Fairtrade Steering Group and Chair of Garstang And New Koforidua Linking Association (GANKLA) 00 44 (0)1995 602637 bruce@crowther1450.fsnet.co.uk www.garstangfairtrade.org.uk</p> <p>Site de la Fondation de Commerce équitable: www.fairtrade.org.uk</p>

GLASGOW

PROJET SOCIO-CULTUREL POUR REFORMER DU LIEN ENTRE DES QUARTIERS DÉSHÉRITÉS

Carte D'identité De La Localité	ROYAUME-UNI	
	RÉGION D'ÉCOSSE DU SUD-OUEST	VILLE DE GLASGOW
	PIB/hab. : 23 989,2 €/hab. (107,1 % EU-27)	Population : 581 900 hab. (2007)
	Taux d'emploi : 69,4 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 3 325 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Cofinancement du projet.
	Acteurs	Fablevision, centre pour l'organisation culturelle en Écosse, habitants du quartier, élus locaux, associations, artistes, architectes, etc.
	Budget	Le projet existe depuis 10 ans sous la forme de différentes initiatives cofinancées par différentes organisations. L'action la plus récente « Molendinar Campus consultation and study » représente un budget de 1.5 million £.
	Européa- nisation	Réseau européen des quartiers en crise (European Regeneration Areas Network - Quartiers en crise, QecERAN).
Exposé De La Bonne Pratique	Genèse	En 1997, alors que l'église du district (seul bâtiment à l'architecture intéressante dans le quartier) a été soumise à la vente puis à la démolition, les habitants ont protesté. Ils ont alors obtenu de pouvoir garder la Tour de l'église à condition de créer un projet utile à la collectivité. C'est ainsi que le projet « Royston Road » a

exposé De La Bonne PRATIQUE	Genèse	<p>été initié : une initiative conduite par la communauté, rassemblant plusieurs associations locales, qui leur permet d'identifier leurs ressources culturelles et de les réaménager pour l'avenir.</p> <p>Le projet se focalise sur le développement et la gestion du territoire pour un espace public urbain de qualité dans le quartier de Royston Road. La première grande initiative développée et gérée dans le cadre de ce projet a été la conception et la construction par les habitants du quartier de deux nouveaux espaces publics verts.</p>
	Objectifs	<p>Opérer un réaménagement culturel du territoire ; impliquer les citoyens ; trouver des solutions créatives et innovantes pour résoudre des problèmes qui jusqu'ici étaient restés non résolus, notamment des problèmes sociaux; jouer un rôle dans la régénération économique et sociale du quartier pour le renouvellement des logements, le développement de l'espace public et la consultation locale.</p>
	Mise en œuvre	<p>Les artistes et les projets artistiques ont un rôle majeur à jouer pour participer au développement local. Le projet met en place des actions artistiques et environnementales pour tout le quartier. Le processus dans lequel s'intègre le projet adopte une méthodologie d'aménagement culturel : une approche sensible à la culture pour planifier et élaborer des politiques qui placent les habitants, les ressources culturelles et les artistes – urbanistes « culturels » – dans des rôles de meneurs. Les artistes comprennent la symbolique et le sens, ils travaillent en partenariat avec la population locale et sont une force puissante pour la transformation durable.</p> <p>En décembre 2007, le projet a remporté un des quatre honneurs de la remise des Prix de Régénération Urbaine anglais dans la catégorie</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	« Régénération conduite par la communauté locale » parmi 110 projets britanniques présentés. Le projet est un exemple réussi qui a été récompensé pour s'attaquer aux problèmes sociaux. Il permet de recréer la notion d'espace et de bien communs, vitale aux habitants pour qu'ils puissent vivre, travailler et prospérer.
	Dissémination	Impression et distribution de cartes postales et lettres d'information à chaque résident pendant le déroulement du projet.
ÉVALUATION	Environnement	: gestion et entretien des espaces publics verts dans le quartier de Royston Road.
	Social	: lobbying auprès des autorités locales pour de meilleurs services et infrastructures publics ; implication de la population locale pour gérer son propre territoire.
	Économie	: premier grand projet que la population locale gère elle-même (1.7 million £) ; détention d'actifs et élaboration d'une entreprise de base par les habitants du quartier.
	Citoyenneté	: démocratie participative à chaque étape du projet et à tous les niveaux ; gestion du projet par la population locale en coopération avec les institutions locales.
	Pérennité	: le projet a duré 10 ans et est passé sous le statut d'association.
	Pour être plus durable	: mettre en place une formation méthodologique en organisation culturelle.
POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Plusieurs initiatives à Glasgow ont été soutenues par Fablevision : le projet « Birds of Paradise Theatre company » permet à une compagnie de théâtre d'employer et de former des handicapés à l'art dramatique ; le projet « Linthouse Urban Village », géré par une association de logements locatifs et sociaux permet aux habitants de réaménager leur quartier.

POUR ALLER PLUS LOIN	Contacts et liens utiles	www.fablevision.org , www.roystonroadproject.org , www.ncpsg.org Autres projets : www.birdsofparadisetheatre.co.uk , www.linthouseurbanvillage.com
----------------------------	---	--

TURIN

PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE « DE DÉCHET À RESSOURCE »

carte d'identité de la localité	italie	
	Région Piémont	VILLE DE TURIN
	PIB/hab. : 25 698,2 €/hab. (114,7 % EU-27)	Population : 900 569 hab. (2006)
	Taux d'emploi : 64 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 6 927,5 hab./km ²
carte d'identité de la bonne pratique	Compé- tence de la localité	Chef de projet.
	Acteurs	En Italie : ville de Turin, Département de Coopération Internationale et Paix, centres de jeunes El Barrio et InGenio (projet ateliers des personnes handicapées), plusieurs associations et instituts, faculté de Sciences Politiques de l'Université de Turin, ville de Chieri ; au Sénégal : villes de Louga et de Mbour, écoles et associations, Arrondissement Parcelles Assainies (Dakar) ; au Burkina Faso : ville de Ouagadougou, Communauté rurale de Nanorò, Lycée de Tenkodogo.
	Budget	En 2005 (3ème et dernière année du projet), le budget total du projet a représenté 93 000 €. Cofinancement de la ville et de la Région Piémont, en particulier sur les actions menées en Afrique et au Sahel.
	Européa- nisation	Agenda 21.

exposé De LA Bonne PRATIQUE	Genèse	En 1999, initié par le Centre Interculturel de Turin, la ville a commencé le projet « Riz, tô et tagliolini » de coopération éducative au Sahel. Trois lycées se sont impliqués: le Regina Margherita de Turin, le Lycée Malick Sy de Thiés (Sénégal) et le Lycée Ryalé de Tenkodogo (Burkina Faso). En 2000-2001, deux écoles sénégalaises et deux partenaires de la Ville de Turin ont également participé au projet d'un concours littéraire pour les jeunes. Cette expérience a permis de consolider les relations entre professeurs et étudiants qui se sont alors investis dans des travaux de recherche pour comprendre et échanger sur les différents aspects et cultures concernant la question du droit à la sûreté alimentaire pour tous. Parallèlement, la ville de Turin a souhaité établir un partenariat avec les villes du Sahel.
	Objectifs	Développer la coopération entre les institutions locales, ONG et écoles partenaires pour établir des comparaisons entre modèles de consommation et de distribution des produits alimentaires, typologie des déchets qui en dérivent, conséquences sur l'environnement et le recyclage. Favoriser un travail entre techniciens et étudiants pour l'analyse, l'évaluation et la création de projets pour améliorer l'environnement sur leur propre territoire. Aider les échanges scolaires afin de parvenir à mettre en valeur expériences et projets menés par des jeunes. Évaluer et diffuser des expériences significatives dans le domaine de la collecte et du recyclage des déchets.

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	<p>À partir de 2001, la ville de Turin a décidé de mettre en place le projet « De déchet à ressource », un projet de coopération décentralisée au Sénégal et au Burkina Faso afin de favoriser le renforcement des relations institutionnelles en établissant un lien avec le milieu scolaire.</p> <p>La méthode de travail est dite « partagée » : elle consiste à intégrer les ressources constituées par les jeunes intéressés au projet aux ressources techniques spécifiques des institutions des villes qui participent au projet. Les activités ont été réalisées dans les villes sièges des institutions scolaires engagées dans le projet. Parallèlement, s'est mise en place une recherche sur le territoire de nouveaux partenaires dans les villes du Sahel partenaires du projet. Les participants ont constitué des réseaux locaux coordonnés par un Comité urbain de pilotage qui a élaboré annuellement un Plan d'Action local par la méthodologie partagée. Les actions qui ont été menées: micro-actions pour améliorer la récolte des déchets, formation aux associations locales (femmes, artisans, etc.) pour la sauvegarde de l'environnement urbain, sensibilisation des élèves dans les écoles, publications pour avertir des dangers des déchets en plastique en Afrique, séminaires d'étude et échanges entre l'Université de Turin et écoles italiennes et africaines.</p>
	Dissémination	<p>Communication des contenus et objectifs du projet aux citoyens pour les sensibiliser aux réalités du territoire : partie intégrante du projet.</p>

évaluation	<p>Environnement : plus grande sensibilité et prise de conscience de l'importance de récolter les déchets.</p> <p>Social : projet solidaire entre jeunes italiens, sénégalais et burkinabés.</p> <p>Économie : reconnaissance de l'importance des structures pour la récolte et la reconversion du plastique.</p> <p>Citoyenneté : participation aux programmes de l'Agenda 21 et responsabilisation des citoyens.</p> <p>Bonne gouvernance : les autorités municipales sont plus sensibles au problème des déchets et plus proches de la population. Elles ont de meilleurs outils d'analyse pour agir, peuvent faire moins de propagande et ouvrent des espaces de concertation.</p> <p>Pour être plus durable: développer des actions pour la gestion de la récolte et l'écoulement des déchets ; créer des services pour récolter des déchets ordinaires, hospitaliers et de l'environnement en réponse à la demande des citoyens et des organisations locales.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>	<p>Projet « Teranga » : promotion de la culture du tourisme responsable comme élément de lutte contre la pauvreté au Sénégal dans les régions de Louga et St Louis. Les objectifs du projet visent à favoriser la présence touristique italienne au Sénégal, et notamment piémontaise, à travers l'implication directes d'organisations sociales, associations, collectivités locales et écoles ; améliorer l'accueil sur place en soutenant les initiatives locales de partenaires sénégalais (perfectionnement des structures réceptives, réalisation de guides, organisation de séminaires) ; sensibiliser les touristes potentiels à la culture de ces régions.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>www.comune.torino.it/cooperazioneint cooperazione.internazionale@comune.torino.it</p>

ROME

« Citta DELL'altra economia », centre POUR L'économie ALternative

carte D'identité De La Localité	italie	
	RÉGION DE LATIUM	VILLE DE ROME
	PIB/hab. : 28 660,3 €/hab. (66,9 % EU-27)	Population : 2 718 768 hab. (2007)
	Taux d'emploi : 44,2 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 2 115,3 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne PRATIQUe	Compé- tence de la localité	Développement du projet ; responsabilité de la politique à élaborer pour mettre en œuvre le projet sans compétition avec l'État ou les autres autorités locales.
	Acteurs	Municipalité de Rome, citoyens, une cinquantaine d'associations actives dans le domaine de l'économie alternative (commerce équitable, agriculture biologique, finances éthiques, tourisme durable, consommation responsable, énergies renouvelables, etc.).
	Budget	Investissement initial de 5 millions d'euros pour la restructuration du site, cofinancement de la Municipalité de Rome et du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Emploi (Article 14 de la Loi 266 en 1997). L'art. 14 inclut un paragraphe sur des « actions pour le développement entrepreneurial dans les quartiers urbains dégradés » dans lequel le Ministère finance des actions proposées par les villes pour développer les initiatives entrepreneuriales dans les quartiers où la dégradation sociale et urbaine est particulièrement intense.
EXPOSÉ	Genèse	En 2001, la ville de Rome a initié une consultation ouverte et informelle du secteur de l'éco-

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	nomie alternative afin d'organiser annuellement un « Salon de l'économie alternative » et plus largement pour donner la parole à ce secteur dans le développement et la mise en œuvre des politiques de la ville en matière d'économie alternative. Les associations consultées se sont réunies en un Forum de l'économie alternative (TAE) qui, fort du succès des salons, a proposé la création d'un espace spécifiquement dédié à la promotion de l'économie alternative : la Citta dell'Altra Economia.
	Objectifs	Créer un espace permanent entièrement dédié à la promotion et au développement de l'économie alternative.
	Mise en œuvre	Pour la création de l'espace permanent, un ancien abattoir a été rénové, dans le respect des principes du développement durable, afin d'y installer un hall d'exposition de 3500 m ² , un marché de produits biologiques et issus du commerce équitable, des stands d'information et des salles de conférence. En outre, le projet a été élaboré de manière participative. Autorités locales et associations se sont réunies régulièrement, en restant constamment ouvertes à de nouveaux participants. La décision finale relevait en dernière instance des autorités publiques, même si la recherche de consensus a été toujours encouragée. L'espace a été ouvert en 2007. Il est géré par un consortium d'associations, sur lequel la ville de Rome n'a qu'une fonction de contrôle du respect des objectifs fixés.
	Dissémination	Afin d'offrir une visibilité au projet, une charte de l'économie alternative a été signée et diffusée, un site web a été construit et divers événements ont été organisés. La publicité autour du forum de l'économie alternative a également été large, afin d'attirer un maximum d'acteurs.

évaluation	<p>Environnement : bâtiment respectant des normes environnementales ; espace dédié à l'agriculture biologique.</p> <p>Social : combinaison d'activités sociales, économiques et écologiques qui améliorent la qualité de vie et offrent des opportunités aux plus vulnérables.</p> <p>Économie : promotion, soutien et développement de méthodes innovantes dans le commerce ; réhabilitation d'un quartier en inactivité pour développer des activités économiques durables.</p>	
	<p>Citoyenneté : stimulation de rassemblements sociaux, citoyenneté active, évènements culturels, débat politique et donc augmentation du capital social de la communauté.</p> <p>Pérennité : Outre l'espace permanent, le forum de l'économie alternative continue à fonctionner en tant qu'organe consultatif de la ville de Rome sur les questions d'économie alternative.</p>	
	<p>Bonne gouvernance : allers-retours permanents entre la ville qui a initié la consultation et les associations qui ont été force de proposition ; autonomie de gestion de la structure.</p>	
	<p>Pour être plus durable : augmenter les activités promotionnelles pour accroître le nombre de visiteurs ; augmenter l'attitude commerciale des partenaires pour que le projet devienne complètement indépendant et économiquement viable.</p>	
	POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>
<p>Contacts et liens utiles</p>		<p>www.cittadellaltraeconomia.org, www.autopromozionesociale.it Els Reynaert : e.reynaert@autopromozionesociale.it Erika Lombardi : e.lombardi@autopromozionesociale.it Autres projets : www.inversoroma.it, www.respet.it</p>

RUSE

FORMATION DE CHÔMEURS POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION URBAINE

carte D'identité De La Localité	BULGARIE	
	Région severen tsentralen	VILLE DE RUSE
	PIB/hab. : 6 205 €/hab. (27,7 % EU-27)	Population : 1 75 058 hab. (2008)
	Taux d'emploi : 52,5 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : n.c.
carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Compétence de la ville en matière d'action sociale locale (gestion d'aides sociales et de services sociaux).
	Acteurs	Ville de Ruse, ONG Headley Trust.
	Budget	670 224 €, diversement financés. Principalement la ville de Ruse (171 000 €) et le gouvernement néerlandais (211 000 €), mais aussi les gouvernements canadiens et britanniques (46 000 €), l'ONG britannique Headley Trust (105 000 €), ainsi que des donateurs particuliers (28 000 €) et le programme de développement des Nations Unies (98 000 €).
	Européa- nisation	Membre du Club de Strasbourg.
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	Faisant face à un taux de chômage relativement élevé (11,5 %, en 1997 contre 4 % à Sofia, pour une moyenne nationale de 14 %) et de long terme, la ville de Ruse a voulu profiter de travaux de rénovation urbaine pour proposer des emplois à des personnes au chômage. Le projet a été mené dans le cadre du programme « Beautiful Bulgaria », démarré en 1997 et

exposé De La Bonne PRATIQUE	Genèse	achevé en 2007, lancé par le programme de développement des Nations Unies (PNUD). « beautiful Bulgaria » essaie de résoudre le problème du chômage de long terme dans les villes bulgares. Au départ simple projet de développement des compétences des chômeurs, il s'est mû au fil du temps en un vaste programme de développement économique et social des villes bulgares, au croisement de la régénération de l'environnement, du développement social et du soutien au tourisme et à l'activité économique.
	Objectifs	Le projet a eu pour but de renforcer la capacité de l'administration locale à soutenir le marché du travail et à gérer les fonds de pré-accession européens, aussi bien qu'à diminuer le taux de chômage et à engager la rénovation de la ville. Il s'agissait donc de former ces chômeurs afin qu'ils puissent être embauchés sur les chantiers de rénovation urbaine de Ruse.
	Mise en œuvre	Les chômeurs de la ville de Ruse enregistrés à l'agence régionale pour l'emploi ont d'abord bénéficié d'une formation. Ils ont pu développer des compétences en matière de construction, leur permettant d'être employés sur des chantiers de rénovation ou bien de se démarquer sur le marché du travail. Neuf périodes de formation de deux mois ainsi que trois périodes de spécialisation d'un mois couvrant différents métiers de la construction (charpenterie, peinture, etc.) ont été proposées. Sur les 296 personnes sans emploi ayant participé à ces formations, 281 ont obtenu les certificats de validation. Les chômeurs ont été engagés par des employeurs locaux identifiés par l'administration municipale pour les travaux de rénovation.

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>Les contrats de travail ont été répartis entre 18 entreprises et ont tous été réalisés avec succès.</p> <p>Au niveau de la rénovation à proprement parler, des consultations publiques se sont tenues afin de définir les priorités. Ensuite, la mairie a mis en place un partenariat public-privé, le « Plan d'Initiative Privée ». Il a permis à la municipalité de cofinancer la rénovation de propriétés privées, lorsque cela engendrait des retombées positives pour la ville (en raison de leur emplacement, de leur valeur architecturale ou historique, etc.) et moyennant une contribution financière des propriétaires.</p> <p>En parallèle, le projet de retour à l'emploi a formé 60 chômeurs à la création d'entreprise. Ces personnes ont bénéficié d'une formation de deux mois, validée lors de la présentation de leurs plans de création d'entreprise.</p>
<p>ÉVALUATION</p>	<p>Environnement : revalorisation du patrimoine architectural, et donc du cadre de vie de la ville.</p> <p>Social : développement des compétences et savoir-faire pour des personnes sans emploi, de niveau de diplôme hétérogène.</p> <p>Économie : création de 651 emplois d'une période de trois à six mois, dont 80 % ont été recrutés directement par des agences pour l'emploi. Revitalisation économique de la ville.</p> <p>Citoyenneté : implication des habitants sur le choix des travaux de rénovation, responsabilisation des propriétaires.</p> <p>Pérennité : les formations et les emplois permettent aux chômeurs de faire valoir des compétences et des savoir-faire sur le marché du travail, ce qui contribue à pérenniser leur parcours.</p>	

ÉVALUATION	<p>Bonne gouvernance : travail en concertation avec une ONG spécialisée, les entreprises locales, l'agence régionale pour l'emploi ; mise en place de partenariats publics privés efficaces.</p>	
	<p>Pour être plus durable : veiller à la sécurité du parcours professionnel de ces personnes à long terme.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>	<p>La ville de Ruse participe au projet européen NEC (New Concept of local sustainable development in pilot communities), soutenu financièrement par le programme « énergie intelligente Europe » de la Commission européenne. Par le biais de ce projet, la ville de Ruse, en compagnie de ses partenaires européens, essaie de développer une culture des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique dans la ville. Par des campagnes d'information, des leçons dans les écoles, des ateliers, des actions de démonstration, elle tente de sensibiliser les citoyens à la certification énergétique des bâtiments, à une utilisation plus raisonnée de l'énergie électrique et plus fréquente des transports en commun.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>PNUD, présentation du programme « Beautiful Bulgaria » : http://www.undp.bg/uploads/images/946_en.pdf</p> <p>UNESCO, compte-rendu du programme « beautiful Bulgaria » : www.unesco.org/most/p86unm16.doc</p> <p>Club de Strasbourg : http://www.club-strasbourg.eu/Pdf/50-pdf/2/37.pdf</p>

une ville Diversifiée

En renforçant le lien social, la ville solidaire permet de « faire société ». La mission n'est cependant que partiellement accomplie dans la mesure où subsistent des discriminations à l'égard d'individus ou de groupes d'individus, fondées sur leurs caractéristiques propres ou leurs opinions – origine ethnique, religion, sexe, orientation sexuelle, handicap, âge, etc. Le problème est à considérer d'autant plus sérieusement que la diversité sociale et culturelle se pose comme l'une des caractéristiques essentielles des villes européennes du XXI^e siècle. D'aucun aura constaté que les populations urbaines sont de plus en plus panachées. La remise en cause de la diversité par les pratiques discriminatoires fait par conséquent plus que traiter de manière inégale les individus en fonction de ce qu'ils sont. Elles menacent l'essence des sociétés européennes, leur « vivre ensemble ».

Comme la ville solidaire, la ville diversifiée a pour ambition de bâtir une société plus inclusive pour l'ensemble des membres qui la composent. Pour ce faire, elle tente de briser la tendance au classement de la population en catégories homogènes et la stigmatisation de certaines d'entre elles – « les femmes », « les noirs », « les juifs » – pour caresser l'idéal d'une société mélangée, en favorisant le respect des différences et les échanges entre les individus.

en quoi La Promotion De La Diversité Participe à La Construction De Villes Durables ?

Les villes européennes face à la persistance des discriminations et à la difficulté d'intégration des populations immigrées

Il est peu fréquent de voir la question des discriminations intégrée dans les problématiques de développement durable. Pourtant, les discriminations, que ce soit en raison du sexe, de l'origine ethnique, sociale, géographique, du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle remettent en cause notre capacité à vivre ensemble ergo à « faire société ». Elles représentent une menace pour la stabilité et le développement de la société. En effet, en rangeant les individus dans des catégories hermétiques – « blanc », « maghrébin », « handicapé mental », etc. – et en les traitant inférieurement en raison de leur appartenance à ces catégories, les comportements discriminants entretiennent et matérialisent l'idée que dans la société, certains individus ou groupes d'individus ont moins de valeur que d'autres. Cette dévalorisation est non seulement contraire à l'égalité en droit, mais surtout, elle s'oppose au développement durable, qui place l'Humain, quelle que soit sa condition ou son origine, au cœur de sa philosophie. En outre, si les discriminations venaient à se généraliser, conduisant à des pratiques ségrégationnistes, elles affaibliraient grandement la société, allant jusqu'à menacer sa pérennité, comme l'exemple sud-africain a pu le montrer. Dès lors, la volonté de lutter contre les pratiques discriminantes contribue à un développement durable. Pour être efficace, cette lutte contre les discriminations doit au préalable comprendre la nature des problèmes qui se posent aux groupes ethniques ou sociaux les plus susceptibles d'être victimes de discriminations. Ils sont principalement de deux ordres : des

inégalités de traitement dans les actes et dans les comportements d'une part, une tendance à la ségrégation d'autre part. On évoquera enfin brièvement les problèmes spécifiques que rencontrent les populations immigrées, qui ne concernent pas nécessairement les discriminations.

Les discriminations s'observent tout d'abord au travers des inégalités de traitement. En matière de genre, si les écarts de salaire entre les hommes et les femmes se sont réduits au cours des deux dernières décennies, il existe encore des différences notoires. La faiblesse relative des revenus des femmes s'accompagne d'une surreprésentation féminine parmi les bas salaires. Ainsi, la proportion de femmes parmi les salariés touchant un revenu inférieur à 66% du salaire médian national est de 49% au Portugal, proportion minimum dans l'Europe des 15, et jusqu'à 82% en Allemagne⁸⁵. Les inégalités de traitement à l'égard des femmes s'expriment également sur le terrain politique, dans l'accès au logement ou par rapport à la sécurité physique⁸⁶.

Ces inégalités de traitement peuvent se manifester de manière violente, pour les minorités ethniques notamment. Le dernier rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance relève que « des phénomènes virulents de racisme et d'intolérance peuvent être observés dans les États membres [du Conseil de l'Europe]. Notamment, « *les Roms et les Gens du voyage souffrent dans toute l'Europe d'antitsiganisme, qui se manifeste par des propos racistes, des discriminations et parfois des actes de violence à l'encontre des Roms et des Gens du voyage*⁸⁷. Cette tendance, loin de disparaître,

85. LE FEUVE. Nicky, 2000. (Voir « En savoir plus » pour la référence complète)

86. Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives. (Voir « Les productions du Think tank pour la solidarité » pour la référence complète)

87. La situation des Roms en Italie est particulièrement inquiétante depuis quelques années, et préoccupe jusqu'au Parlement européen. *Italie : les Roms victimes de discriminations ?*, Service de Presse du Parlement européen, 3 juillet 2008. Disponible en ligne [http://www.europarl.europa.eu/news/expert/briefing_page/32585-189-07-28-20080624BRI32584-07-07-2008-2008/default_p001c015_fr.htm].

s'est récemment intensifiée avec l'adoption de mesures facilitant les expulsions par certains États membres. »⁸⁸ Ces attitudes négatives et violentes peuvent aussi s'exprimer en raison de la religion des individus, les manifestations d'islamophobie et d'antisémitisme se faisant persistantes en Europe, toujours selon l'ECRI.

Si les inégalités de traitement liées à l'origine ethnique et au genre sont récurrentes, la liste est loin d'être exhaustive : on pourrait aussi évoquer les discriminations liées à l'âge, au handicap, au lieu de résidence ou à l'orientation sexuelle. Toutes ces catégories de population sont également plus exposées que d'autres aux traitements violents, à l'intolérance, aux discriminations à l'embauche et relatives aux conditions de travail. Notre objectif n'étant pas de traiter de manière exhaustive des problèmes de discrimination mais d'en présenter un aperçu, nous nous en tiendrons à ces quelques remarques générales, qui de surcroît font l'objet d'un traitement plus détaillé sur la question du genre et des minorités ethniques.

Ajoutons à ces inégalités de traitement une tendance à la ségrégation des groupes ethniques et sociaux, les deux types de discrimination n'étant pas sans rapport. Outre le fait qu'elles ne bénéficient pas du même salaire que les hommes, les femmes se voient concentrées dans certains secteurs d'activité. En 1993, dans l'Europe des douze, elles représentaient 23,6 % des effectifs du secteur secondaire (industrie) contre 48,4 % de ceux du secteur tertiaire (services)⁸⁹. Cette ségrégation horizontale se double d'une ségrégation verticale. Les femmes sont surreprésentées dans certains niveaux de la hiérarchie professionnelle. Dans l'enseignement par exemple, « *à l'exception des Pays-Bas, la majorité des enseignants européens sont [...] des femmes. Il n'en demeure pas moins que les hommes prédomi-*

88. Rapport annuel sur les activités de l'ECRI, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2007, European Commission against Racism and Intolerance, Conseil de l'Europe, 2007, p. 8. Disponible en ligne :

[http://www.coe.int/t/f/droits_de_l%27homme/ecri/1%2Decri/1%2Dpr%2E9sentation/4%2Drapport_annuel_2007/Rapport%20annuel%202007.pdf].

89. LE FEUVE Nicky, op. cit.

nent très nettement dans l'enseignement universitaire (au statut plus élevé), alors que les femmes sont surtout concentrées dans l'enseignement primaire et, dans une moindre mesure, secondaire. »⁹⁰

La ségrégation verticale concerne également les travailleurs immigrés qui occupent des « petits boulots » dans la plupart des cas rejetés par les travailleurs autochtones⁹¹. Elle se manifeste aussi spatialement, comme en atteste la concentration d'immigrés dans certains quartiers, et dans des logements souvent rejetés par les populations locales, qui ne les considèrent pas vivables⁹². Le phénomène de concentration des immigrés dans certains lieux accentue leur visibilité dans la ville qui, en plus des discriminations dont ils font l'objet, doivent franchir de nombreux obstacles qui freinent leur intégration et leur pleine acceptation dans et par la société.

Les embûches rencontrées par les populations immigrées sur le chemin de l'intégration sont de nature très variée, mais peuvent grosso modo se regrouper autour de la question de l'interaction avec les populations locales. Le rapport sur l'intégration de la population immigrée dans les villes européennes⁹³ souligne l'existence de difficultés majeures dès l'accueil sur le sol du pays d'immigration. Les premiers contacts avec les autorités administratives du pays concerné sont dures, en raison notamment de la barrière de la langue. On retrouve ces problèmes linguistiques dans le milieu scolaire, qui en retour affectent le niveau des écoles accueillant les élèves d'origine étrangère. Les centres d'enseignement ont en effet tendance à baisser la difficulté des enseignements afin de permettre aux nouveaux élèves de s'intégrer. Une telle politique contribue à faire fuir les autochtones, l'école risquant alors de devenir un « ghetto ». En matière d'emploi, les populations immigrées connaissent un fort

90. Ibid.

91. *L'intégration de la population immigrée dans les villes européennes*, 2003. (Voir « En savoir plus » pour la référence complète).

92. Ibid.

93. Ibid.

taux de chômage, alors que le travail s'avère un lieu d'interaction et d'intégration très fort. Mais, même s'ils trouvent un travail, les immigrés doivent faire face à la méfiance des populations locales qui craignent une « invasion » sur le marché du travail. De part le sentiment que les uns et les autres se font concurrence, immigrés et autochtones entretiennent des rapports distants voire conflictuels.

L'ensemble de ces contrariétés se répercute sur la qualité de vie. Les immigrés logent souvent dans des conditions peu dignes. Les difficultés à trouver un logement décent s'accompagnent de pratiques discriminatoires en ce qui concerne le prix des loyers, conduisant les locataires à s'entasser dans les appartements ou à procéder à de la sous-location. De telles pratiques nourrissent en retour la méfiance des propriétaires. Cette qualité de vie souvent médiocre affecte la santé des individus. Or, les immigrés se heurtent à des personnels médicaux qui sont formés peu ou prou aux problèmes spécifiques de ces populations. En outre, la barrière de la langue joue encore une fois en leur défaveur. La majorité des obstacles ayant de près ou de loin rapport avec les compétences des collectivités locales – l'éducation, le logement, la santé, l'emploi local –, ces dernières ont un rôle important dans la mise en œuvre de solutions. Plus largement, leur action peut porter sur l'ensemble des enjeux de diversité.

Une politique d'anticipation des problèmes de diversité au service d'un développement urbain durable

Il existe pour les pouvoirs publics deux grands moyens de protéger la diversité des atteintes dont elle fait l'objet : par une action réactive, consistant à condamner les pratiques discriminatoires quand elles se manifestent, ou au contraire par une action plus anticipatrice, qui revient à traiter en amont des causes de la discrimination. Les deux types de politique ne s'excluent pas, ils sont même relativement complémentaires. Néanmoins, ils n'ont pas la même efficacité.

Une politique répressive a essentiellement une influence à court terme, dans la mesure où elle ne s'attaque pas aux sources du problème mais à la manifestation d'un phénomène discriminatoire. Au contraire, la politique d'anticipation des problèmes de discrimination, en tentant d'annihiler les causes de discrimination et de gérer la diversité, produit des effets à plus long terme et édifie des villes qui intègrent cette diversité comme un de leurs atouts. La posture adoptée est davantage proactive. Dans une perspective de développement durable, nous privilégions cette dernière approche. Les municipalités ont les moyens d'agir à trois niveaux en la matière :

- > en garantissant une égalité de traitement ;
- > en faisant « dialoguer les différences » ;
- > en aidant les acteurs à gérer la diversité.

Défendre la diversité ne revient pas à faire preuve de différentialisme. Il ne s'agit pas de cultiver artificiellement les différences mais d'adopter une posture neutre reconnaissant l'existence de différences non choisies entre les individus et garantissant une égalité dans leur traitement. Les discriminations remettant en cause cette égalité de traitement, il convient de prendre les mesures nécessaires pour la restaurer. Les méthodes pour y parvenir divergent suivant la culture des pays. Certains favorisent une discrimination positive⁹⁴, quand d'autres mettent en place des mesures éducatives et de sensibilisation. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur le bien-fondé de ces options, mais de définir quelques grands principes qui semblent utiles à assurer l'égalité de traitement entre les individus, de façon à transformer le « problème des discriminations » en « atout de la diversité ».

Dans un premier temps, il semble utile de mener une action transversale. Lorsque des projets d'aménagement urbain sont par exemple lancés, il appartient aux services municipaux responsables de la politique de lutte contre les discriminations de faire en sorte que soit

94. Voir « définitions »

prise en considération la mixité des logements, l'accessibilité aux personnes handicapées, etc. Une telle démarche présente en outre l'avantage de systématiser l'action, et ainsi d'imprégner les acteurs d'une culture de la diversité. La ville d'Helsinki en Finlande intègre dans l'ensemble de ses opérations urbaines un cahier des charges visant à garantir l'accessibilité des infrastructures aux personnes handicapées physiques.

L'effort pour une égalité de traitement doit aussi porter spécifiquement sur les populations susceptibles d'être discriminées. Il appartient à la ville de créer les conditions pour éviter à ces populations d'être marginalisées. La capitale estonienne, Tallinn, a ainsi mis en place un centre d'éducation et de formation pour les handicapés mentaux. Les initiatives peuvent également porter sur les populations immigrées, qui font face à de nombreux obstacles dans leur parcours d'intégration. Il peut s'agir de mettre en place des dispositifs locaux d'accueil, de mobiliser des moyens éducatifs spécifiques pour les enfants d'immigrés, ou de créer des programmes de formation et d'acquisition des habilités pour la recherche d'emploi.

D'une manière générale, si par principe toutes les formes de discrimination doivent être combattues, il serait peu productif d'agir sur chacune d'entre elles avec la même énergie. Intervient ici la nécessité de mesurer les discriminations et d'identifier les groupes sociaux faisant face au plus de problèmes, afin de cibler l'action sur ces populations. Ce travail de mesure en amont permet notamment d'identifier les discriminations « invisibles », celles qui n'ont pas été dénoncées ou qui ne sont pas considérées comme telles par leurs auteurs ou par leurs victimes.

Assurer une égalité de traitement permet d'accorder une place à chaque groupe social dans la société, mais cela ne brise pas nécessairement les stigmates et les préjugés pesant sur eux, et ne provoque pas expressément l'interaction entre les groupes sociaux. Pourtant, cette interaction favorise un enrichissement mutuel. Le cas des « maisons nationales » de Madrid (Espagne), interface entre les immigrés et les autochtones, l'illustre. De fait, la question du mélan-

ge des cultures et plus largement de tous les groupes sociaux dépasse le simple fait de juxtaposer des populations, en les logeant par exemple dans les mêmes quartiers ou les mêmes immeubles. Il convient de susciter les échanges et les rencontres, comme dans l'exemple madrilène. À l'ère du repli sur ses semblables, comme l'a montré la première partie du chapitre, cette élévation du mélange culturel et social au rang de richesse pour la société s'avère précieuse pour tenter d'inverser la tendance.

Pour être tout à fait opérationnel, cette politique de promotion de la diversité se doit d'aider les acteurs de la ville à la mettre en place. L'auteur de discrimination est dans la majeure partie des cas criminalisé. S'il est fréquent que la pratique discriminatoire soit intentionnelle, ce n'est pas toujours le cas. Il arrive par exemple que des stratégies de recrutement d'une entreprise soient discriminatoires à l'égard de certains groupes sociaux, sans que celle-ci n'en ait conscience. Une action locale qui tente d'aider les entreprises à mettre en place un recrutement diversifié est à préconiser. La région de Bruxelles-capitale a ainsi lancé un « plan diversité » à destination des entreprises de la capitale belge, qui consiste à accompagner ces dernières dans l'adaptation de leurs plans de recrutement à la diversité.

La prise en compte des autres enjeux de développement urbain durable

INTÉGRER LES ENJEUX DE LA VILLE DIVERSIFIÉE AVEC CEUX DE :
La ville verte > Garantir l'égalité des populations immigrées par rapport au reste de la population vis-à-vis de la préservation de l'environnement ⁹⁵ .
La valorisation du patrimoine urbain > Ne pas seulement faire découvrir les nouvelles cultures aux populations locales mais aussi valoriser le patrimoine local auprès des populations immigrées, afin de matérialiser effectivement l'idée de « dialogue » des cultures.
La ville réaménagée > La garantie d'une égalité de traitement n'est pas suffisante pour assurer une interaction entre les populations. La mixité des logements peut y aider, même si prise indépendamment, cette initiative n'est pas non plus suffisante.
La mobilité urbaine durable > Intégrer un volet « mobilité » dans la politique de diversité, l'interaction entre les populations étant très dépendante de la capacité de celles-ci à se déplacer sur un même lieu. Au demeurant, les déplacements constituent une des causes de ségrégation et de discriminations des populations, notamment pour les personnes handicapées motrices, mais aussi pour les individus vivant dans des quartiers en périphérie de la ville. L'accessibilité des transports en commun (parcours, fréquence, dispositifs techniques pour les personnes à mobilité réduite) est ainsi autant un enjeu de mobilité que de diversité.

95. Voir à ce sujet l'action du Black Environmental Network : [<http://www.ben-network.org.uk/>].

La maîtrise des temps urbains

> Associer la valorisation de la diversité à la promotion de temps collectifs (culturels, citoyens, associatifs) afin de « porter » le dialogue interculturel et intergénérationnel.

La ville solidaire

> La valorisation des différences ne doit pas être un obstacle à l'inclusion sociale. La question linguistique, en ce qui concerne les populations immigrées, est notamment essentielle. Il convient de gérer le déracinement linguistique de ces populations et les aider dans leur apprentissage de la langue du pays.

La ville citoyenne

> Mettre en place des mécanismes de participation des populations immigrées à la vie politique locale, la participation étant un facteur essentiel d'intégration.

La ville responsable

> Afin d'avoir le recul et l'objectivité nécessaire pour traiter d'une question qui peut prendre une dimension passionnelle, il paraît opportun de créer, en parallèle des services municipaux, une institution indépendante chargée d'observer la situation des discriminations à l'échelle de la ville.

Discrimination

Discrimination directe : « *Il y a discrimination directe si une différence de traitement qui manque de justification objective et raisonnable est directement fondée sur le sexe, une prétendue race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, la conviction religieuse ou philosophique, l'état de santé actuel ou futur, un handicap ou une caractéristique physique.* »

Discrimination indirecte : « Il y a discrimination indirecte lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre a en tant que tel un résultat dommageable pour des personnes auxquelles s'applique un des motifs de discrimination directe, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne repose sur une justification objective et raisonnable. »

Loi belge du 25 février 2003 tendant à lutter contre la discrimination

Discrimination positive

« La discrimination positive est une méthode qui consiste à instituer une inégalité formelle (à rompre avec la norme de l'égalité de traitement des individus), en accordant un traitement préférentiel à une catégorie d'individus, en vue de parvenir à une égalité réelle des chances. La notion de « discrimination positive » suggère l'idée d'un mode d'action dont l'objectif est positif (promouvoir l'égalité) mais qui prend, pour atteindre cet objectif, la forme paradoxale d'une discrimination. »

Éric Deschavanne, professeur de philosophie, membre permanent du Conseil d'Analyse de la Société (France), 2006

Handicap

« Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Loi française « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005

Immigré

Personne née à l'étranger et qui ne possédait pas la nationalité de son pays de résidence à sa naissance. La population

DÉFINITIONS

immigrée ne se confond pas avec la population étrangère, la notion de population étrangère étant fondée sur le seul critère de nationalité. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il acquiert la nationalité du pays de résidence. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

D'après l'INSEE & le Haut conseil à l'intégration français

Écart des rémunérations⁹⁶ entre hommes et femmes dans l'UE27: 15 % en 2006 contre 17 % en 1995.

Eurostat

Chômage des immigrés par rapport aux autochtones dans les États de l'Union européenne : les immigrés sont 2,5 fois plus au chômage que les autochtones en Belgique en 2005, 2,2 fois plus au Danemark, 1,7 fois plus en France et au Royaume-Uni, 1,3 fois plus en Italie.

Chômage des immigrés par niveau d'instruction en 2003-2004 dans les États de l'Union européenne :

> En Allemagne : 1,3 fois plus au chômage que les autochtones avec un bas niveau d'instruction. 2,8 fois plus au chômage que les autochtones avec un haut niveau d'instruction⁹⁷.

> Au Danemark : 1,9 fois plus au chômage que les autochtones avec un bas niveau d'instruction. 2,9 fois plus au chômage que les autochtones avec un haut niveau d'instruction.

> En France : 1,5 fois plus au chômage que les autochtones avec un bas niveau d'instruction. 2 fois plus au chômage que les autochtones avec un haut niveau d'instruction.

OCDE

CHIFFRES CLÉS

96. La population ciblée concerne tous les salariés âgés de 16 à 64 ans travaillant au moins 15h par semaine.

97. Bas niveau : niveau 5^{ème} ; niveau élevé : enseignement supérieur.

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ ?

L'UE débat sur l'adoption d'une directive horizontale de lutte contre toutes les discriminations, témoignant de son intérêt pour une stratégie globale. Jusqu'à présent, l'action communautaire a plutôt eu tendance à traiter de manière séparée les différents cas de discriminations.

Les dispositions législatives

Directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, 2000 : vise à combattre la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique en complétant et renforçant les dispositions nationales existantes en la matière. Cette discrimination peut revêtir la forme de traitement moins favorable de la personne concernée ainsi que toute disposition, critère ou pratique apparemment neutre mais susceptible de produire un effet défavorable pour une personne ou un groupe de personnes déterminé. Le harcèlement, qui crée un environnement hostile, est considéré comme une discrimination. La directive comporte également un volet plus proactif, en exigeant que l'égalité de traitement soit assurée dans tous les domaines (emploi, logement, fourniture de biens et services, etc.).

[http://admi.net/eur/loi/leg_euro/fr_300L0043.html]

Directive portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, 2000 : elle met en place un cadre général afin d'assurer le respect de l'égalité de traitement entre les personnes de l'Union européenne, quels que soient leur religion ou leurs convictions, leur handicap éventuel, leur âge ou leur orientation sexuelle, en matière d'accès à un emploi ou à une profession, de promotion, de formation professionnelle, de conditions d'emploi et de travail et d'affiliation à certains organismes. Tenant

compte des difficultés de l'application du principe communautaire d'égalité homme-femme, la directive prévoit en outre des mécanismes afin de s'assurer de l'efficacité des droits introduits par le texte. Ces mécanismes consistent en l'amélioration de la défense des droits, le renversement de la charge de la preuve, qui revient à la partie défenderesse, la protection des victimes de lutte contre les discriminations de représailles, la diffusion d'informations relatives à la directive sur les lieux de travail.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2000:303:0016:0022:FR:PDF>]

Les dispositions non contraignantes

Recommandation du Conseil concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision, 1996 : par ce document, le Conseil recommande aux États membres d'adopter une stratégie intégrée d'ensemble visant à promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision et de développer toutes mesures appropriées à cette fin.

Livre vert « Égalité et non-discrimination dans l'Union européenne élargie », 2004 : dans ce texte, la Commission européenne analyse les progrès réalisés dans la lutte contre la discrimination et recueille des avis sur la manière dont l'Union peut renforcer son action dans ce domaine. Il en ressort notamment la nécessité d'améliorer la collecte, le suivi et l'analyse des données relatives aux discriminations, et d'intégrer le principe de non-discrimination dans les autres politiques, tel que les mesures en matière d'emploi.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2004:0379:FIN:FR:PDF>]

Plan d'action pour l'égalité des chances pour les personnes handicapées (2004-2010) : l'objectif de ce plan d'action consiste, d'ici à 2010, à intégrer les questions de handicap dans les politiques communautaires concernées et à améliorer l'intégration économique et sociale des personnes handicapées, notamment l'accessibilité aux biens, aux services et à l'environnement bâti ; mais aussi l'accès à

l'emploi et le maintien dans la vie active, l'éducation et la formation tout au long de la vie, et l'exploitation du potentiel des nouvelles technologies. Le plan d'action est divisé en 3 phases. La troisième et dernière phase pour 2008 et 2009 concerne la question de l'accessibilité, au sens large (accessibilité aux bâtiments, à l'emploi, pleine jouissance des droits fondamentaux, etc.).

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2003:0650:FIN:FR:PDF>]
(plan général)

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0738:FIN:FR:PDF>]
(3e phase 2008-2009)

Stratégie-cadre pour la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous, 2005 : dans cette stratégie, la Commission témoigne de sa volonté de soutenir les mesures d'accompagnement (diffusion d'informations, sensibilisation, partage d'expériences, formation, accès à la justice, etc.) destinées à garantir l'application et le respect effectif de la législation anti discrimination, au travers du programme PROGRESS (voir infra). Elle envisage également une approche intégrée de la lutte contre les discriminations, consistant à intégrer le principe de non-discrimination dans toutes les politiques. Elle insiste aussi sur la coopération avec les employeurs pour promouvoir et soutenir le processus de non-discrimination sur le lieu de travail. Enfin, elle accorde une importance particulière à la protection des minorités ethniques.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0224:FIN:FR:PDF>]

Programme de la Haye, 2005 : il fixe 10 priorités en matière de liberté, de justice et de sécurité. Plusieurs priorités concernent le renforcement de la diversité : l'une se focalise sur la lutte contre toute forme de discrimination, tandis qu'une autre encourage les États membres à développer leur politique d'intégration et de dialogue interculturel.

Les instruments financiers

Programme PROGRESS : jusqu'à 2006, la lutte contre les discriminations faisait l'objet d'un programme spécifique, EQUAL, témoignant de l'investissement communautaire durable sur les questions de diversité. Le sujet est maintenant intégré dans un programme général pour l'emploi et la solidarité, PROGRESS. Le volet « lutte contre la discrimination et diversité » a pour objet de soutenir la mise en œuvre effective du principe de non-discrimination par la réalisation d'analyses et d'études et par l'élaboration de statistiques et d'indicateurs ; par le renforcement du suivi, la formation des praticiens et la création de réseaux réunissant des organismes spécialisés dans la lutte contre la discrimination et par le renforcement de la sensibilisation, la diffusion d'informations et la stimulation du débat sur les principaux défis de la lutte contre la discrimination. PROGRESS contient également un volet spécifique concernant l'égalité entre les hommes et les femmes, pour lequel les moyens d'action sont identiques au volet « lutte contre la discrimination ». 260 millions d'euros sont réservés à ces deux volets sur sept ans (2007–2013).

[http://ec.europa.eu/employment_social/progress/index_fr.htm]

POUR en savoir PLUS

Les productions du Think Tank européen Pour la Solidarité

La ville comme espace du dialogue interculturel, Working paper, Série : Diversité/RSE et dialogue interculturel, 2008.

La diversité dans tous ses états, Cahier de la solidarité n°10, Série Cohésion sociale et économie sociale, 2007.

Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives, Cahier de la Solidarité n°12, Série : Développement durable territorial et politique de la ville, 2007.

La diversité dans la ville : notre ville est-elle de toutes les couleurs ?, Working paper Série : Développement durable territorial et politique de la ville, 2006.

Lutte contre les discriminations : quelques bonnes pratiques européennes, Working paper, Série : Cohésion sociale et économie sociale, 2006.

Intégration des populations immigrées et gestion des migrations : les « bonnes pratiques » recommandées par la communauté intellectuelle, Working paper, Série : Cohésion sociale et économie sociale, 2004.

« Les bonnes adresses » européennes

[www.unesco.org/shs/villescontreracisme] : le site de la coalition internationale des villes contre le racisme, et de sa branche européenne.

[<http://www.erlaim.eu>] : réseau des autorités locales et régionales européennes sur l'intégration des migrants.

[<http://www.ben-network.org.uk/>] : réseau de promotion de l'égalité des chances des minorités ethniques dans la préservation et le développement de l'environnement.

[http://europa.eu/pol/justice/index_fr.htm] : le portail des activités de l'UE en matière de droits fondamentaux, liberté, justice et sécurité.

[http://ec.europa.eu/employment_social/progress/index_fr.htm] : le site du programme PROGRESS.

[<http://www.eumc.europa.eu>] : l'Agence européenne pour les droits fondamentaux (EUMC). Elle s'occupe notamment des questions de discrimination.

[http://www.coe.int/t/f/droits_de_l%27homme/ecri/] : Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, faisant partie du Conseil de l'Europe.

[<http://www.eapn.org>] : European Anti Poverty Network – Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté.

[<http://www.enar-eu.org/>] : European Network Against Racism – réseau européen de lutte contre le racisme.

Les études et les rapports

CALVES Gwénaële (dir.), *Les politiques de discrimination positive*, revue « Problèmes économiques et sociaux », n°822, juin 1999.

Diversité culturelle et biodiversité pour un développement durable, Table ronde de haut niveau organisée conjointement par l'UNESCO et le PNUE le 3 septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud) à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable, UNESCO, 2003, 59 p.

[http://www.unep.org/civil_society/PDF_docs/Diversite_Culturelle_et_Biodiversite.pdf]

L'intégration de la population immigrée dans les villes européennes, Rapport pour la XLIIIème Assemblée Générale de l'Union des Capitales de l'Union européenne (UCUE), novembre 2003, 22 p.

[<http://www.uceu.org/Assemblees/assemblee%202003%20FR.pdf>]

LE FEUVE. Nicky, *Travail et emploi des femmes en Europe* in BALLARIN Pilar (dir.), *Las mujeres en la Union Europea : convergencia y diversidades*, Ediciones de la universidad de Grenada, 2000.

[<http://www.helsinki.fi/science/xantippa/>]

MARTINIELLO Marco, *La nouvelle Europe migratoire*, Pour une politique proactive de l'immigration, Éditions Labor, 2001, 91 p.

Mix'cités, Agenda interculturel, n°263, Éditions du Centre bruxellois d'action interculturelle asbl, mai 2008, 35 p.

BRUXELLES

PLAN DE DIVERSITÉ POUR LES ENTREPRISES

Carte d'identité de la Localité	BELGIQUE	
	RÉGION DE BRUXELLES- CAPITALE	BRUXELLES-CAPITALE
	PIB/hab. : 53 875,9 €/hab. (240,5 % EU-27)	Population : 1 073 252 hab. (2008)
	Taux d'emploi : 54,8 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 6 650 hab./km ²
Carte d'identité de la Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Compétence en matière d'organisation du marché de l'emploi et surtout sur le recrutement et la mise à l'emploi de certains groupes cibles (avec l'instrument d'action positive). La gestion en interne de l'entreprise, bien que prévue dans le cadre opérationnel du plan de diversité est une compétence fédérale.
	Acteurs	Ministère bruxellois de l'emploi, partenaires sociaux (représentants patronaux et syndicaux), acteurs de la diversité (associations, entreprises), Actiris, l'Office Régional de Bruxelles pour l'Emploi.
	Budget	Le financement des plans de diversité se fait sur base d'une ligne budgétaire nominative « lutte contre les discriminations et politique de diversité », cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE) et la Région.
	Européa- nisation	Membre du Réseau EUROCITIES (affaires sociales, environnement, mobilité, société de l'information, culture).

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	<p>Le 19 décembre 2005, le Ministre bruxellois de l'Emploi, Benoît Cérexhe, présente de son propre chef une charte pour promouvoir la diversité au sein de l'entreprise. L'objectif est de répondre au problème de sous-qualification des habitants issus de l'immigration qui éprouvent des difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi. Cette charte a d'abord mal été accueillie par les partenaires sociaux et les acteurs de la diversité car dans le même temps, ils étaient en train de se rapprocher, dans l'ambition de mettre en place plus de diversité et d'égalité des chances dans les entreprises. Depuis 1996, ils discutaient dans le cadre du Pacte territorial pour l'emploi, une plateforme de travail sur différents sujets liés à l'emploi, dont la lutte contre les discriminations à l'embauche.</p> <p>Enfin, l'ensemble des acteurs est parvenu à se remettre d'accord sur la nécessité de plus de diversité dans les politiques d'emploi, en prenant comme base la Charte.</p>
	Objectifs	<p>L'objectif n'est pas seulement de lutter contre les discriminations à l'embauche mais aussi dans le travail de tous les jours, en aidant les entreprises à élaborer des plans de diversité.</p>
	Mise en œuvre	<p>Les plans de diversité se basent sur une démarche volontariste, mais une fois qu'ils sont adoptés, ils doivent structurer l'ensemble des activités de l'entreprise : reprendre tous les axes de discrimination (origine, handicap, âge et genre) et se focaliser sur quatre terrains d'intervention (positionnement de l'entreprise, recrutement et sélection, gestion du personnel, communication et sensibilisation).</p> <p>Dans un premier temps, les entreprises sont</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	invitées à analyser profondément leur politique de gestion des ressources humaines et de recrutement, sur base de laquelle des choix d'actions sont formulés. Screening des politiques et choix d'actions prioritaires constituent la base nécessaire pour soumettre le plan de diversité à l'approbation d'un comité de gestion, appartenant à ACTIRIS (anciennement l'ORBEM). Ensuite, dans la mise en place du plan, l'entreprise choisit des actions complémentaires de celles qu'elle a proposées, sur base d'un listing axé sur les quatre terrains d'intervention. Afin d'accompagner les employeurs dans l'implémentation de la politique de diversité, une équipe de cinq consultants (à l'origine trois) a vu le jour.
	Dissémination	Site Internet, publications, Charte, newsletter, etc.
évaluation	Social : prise en compte de tous les axes de discrimination à l'embauche ; emploi de cinq consultants diversité.	
	Économie : changement de comportement et de pratiques dans la gestion des ressources humaines des entreprises.	
	Pérennité : projet en développement (augmentation du nombre de conseillers embauchés par exemple).	
	Bonne gouvernance : concertation permanente avec les partenaires sociaux et les acteurs sociaux ou leurs représentants.	
	Pour être plus durable : accompagner cette politique de la « carotte » par une politique du bâton afin d'empêcher que les entreprises non volontaires pour les plans ne poursuivent des pratiques discriminantes.	

POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Plan Régional des Déplacements appelé « Plan IRIS 2 » qui élabore une stratégie en matière de mobilité pour 2015–2020 dans une logique de développement durable. Actualisation du Plan régional des déplacements « IRIS 1 » pour développer une série d’objectifs et d’actions à entreprendre dans tous les domaines liés à la mobilité : de l’aménagement du territoire à l’environnement, en passant par le stationnement, la sécurité des personnes, la mobilité des entreprises et la qualité de vie des habitants.
	Contacts et liens utiles	Pacte territorial pour l’emploi Avenue des Arts 6 1210 Bruxelles Tel 0032 2 505 77 05 – fax 0032 2 505 77 06 www.pactbru.irisnet.be , www.diversite.irisnet.be Autre projet : www.iris2.irisnet.be

HELSINKI

« HELSINKI FOR ALL », rendre accessible la ville à tous

carte D'identité De La Localité	FINLANDE	
	RÉGION DE FINLANDE DU SUD	VILLE D'HELSINKI
	PIB/hab. : 29 823,1 €/hab. (133,1 % EU-27)	Population : 565 911 hab. (2007)
	Taux d'emploi : 71,7 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 3 067,77 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	Stratégie d'accessibilité de 2002 à 2011 ; coopération avec l'État (ministères, etc.) et aut- res autorités régionales et locales.
	Acteurs	Département des travaux publics de la ville ; travailleurs municipaux, associations pour les personnes âgées et handicapées, associations d'habitants, commerces, organisations.
	Budget	Financement municipal mais pas spécifique au projet ; coût annuel : 300 000 € dont les salai- res.
	Européa- nisation	Membre de l'observatoire européen des « Villes pour Tous ».
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	Le projet est né d'une idée de Kalle and Maija Könkkölä qui se sont inspirés du projet « Stockholm pour Tous ». Kalle est le fondateur de « Threshold Association », une association fondée en 1973 de personnes handicapées et composée de 1600 membres. Sa mission prin- cipale se base sur les droits humains, la culture et une vie indépendante. Maija est une architec- te malvoyante qui a travaillé pendant plus de 30 ans sur l'accessibilité en collaboration avec l'as- sociation finlandaise des handicaps de mobilité.

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Objectifs	Permettre l'accessibilité des bâtiments et espaces publics à tous ; montrer l'exemple pour mettre en place ce projet dans d'autres villes européennes à l'aide d'un guide.
	Mise en œuvre	Recommandations pour le réaménagement des espaces extérieurs ; mise en place d'un plan urbain pour l'accessibilité ; études types des rues de la ville ; développement de 10 plans d'accessibilité régionaux ; édition de 5 guides pour l'accès aux bâtiments (maison de retraite, centre de santé, école, crèche, piscine).
	Dissémination	Plusieurs groupes de coopération, communiqués de presse, site Internet, coopération avec différentes organisations de personnes handicapées et âgées.
évaluation	Environnement	: recommandations pour les espaces publics extérieurs qui prennent en compte des critères environnementaux.
	Social	: mise en relation de différents types d'utilisateurs.
	Économie	: réaménagement de l'espace, mesures et produits innovants.
	Citoyenneté	: participation citoyenne.
	Pérennité	: projet planifié sur 10 ans.
	Pour être plus durable	: obtenir plus de ressources humaines car seulement deux personnes travaillent sur le projet.

POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	<p>Projet « Eco-Viikki » : construction d'un éco-quartier entre 1999 et 2004 au-delà des standards environnementaux minimum imposés.</p> <p>Action éducative en matière d'efficacité énergétique : MOTIVA, centre d'information national sur l'efficacité énergétique et les sources d'énergies renouvelables, a développé une méthode basée sur la sensibilité à la nature, la joie de partager des expériences positives et sur l'émotion. L'une des clés de son succès est un travail d'observation et de définition précis de la cible, les enfants de différents âges, de leurs besoins et préoccupations. MOTIVA a créé toute une gamme d'actions et d'outils qui sont utilisés dans les écoles, les jardins d'enfants ou les crèches.</p>
	Contacts et liens utiles	<p>www.hel.fi/helsinkikaikille The Helsinki for All Project P.O. Box 1515, 00099 Helsinki Fax +358 9 310 38 374 Project Manager Mrs. Pirjo Tujula Tel +358 40 505 6059 pirjo.tujula@hel.fi</p>

CARTHAGÈNE

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES À TRAVERS UN « BUREAU DE LA FEMME »

carte d'identité de la localité	ESPAGNE	
	Province de murcie	VILLE DE CARTHAGÈNE
	PIB/hab. : 19 642 €/hab. (87,7 % EU-27)	Population : 211 286 hab. (2007)
	Taux d'emploi : 62,8 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 365,29 hab./km ²
carte d'identité de la bonne pratique	Compé- tence de la localité	La ville est compétente en matière de développement local de l'emploi. En ce qui concerne l'égalité des genres, un conseiller municipal (« concejal ») s'occupe de ces problèmes, lequel « concejal », dans le système municipal espagnol, dispose de sa propre administration (la « concejalia », ici « concejalia de la mujer »). Ce « concejal » bénéficie donc de possibilités d'action étendues.
	Acteurs	Ville de Carthagène, institutions de formation et de recherche d'emploi locales, agent « égalité des chances », associations de femmes.
exposé de la bonne pratique	Genèse	La municipalité de Carthagène souhaite promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et lutter contre les violences conjugales, problème très sensible en Espagne, puisque 11 % des femmes en sont victimes. Les pouvoirs publics ont donc décidé de s'emparer sérieusement de ce problème. Une action est menée au niveau régional avec le plan pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de Murcie. La municipalité a choisi de s'investir en créant

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	un bureau de la femme, qui outre une action d'aide pour les femmes victimes d'agressions, souhaite développer une action socio-économique de promotion de l'emploi féminin.
	Objectifs	L'objectif final est d'assurer une égalité des genres, d'abord au sein du personnel municipal mais aussi plus largement à l'échelle de la ville.
	Mise en œuvre	<p>Le bureau de la femme développe une action très large dans quatre grandes directions.</p> <p>Le travail consiste d'abord à faire de l'information à destination des femmes sur les discriminations et les maltraitances.</p> <p>La structure offre aussi un soutien direct aux femmes afin de les aider à retrouver une autonomie personnelle et à s'ouvrir à la culture. Elle soutient également le tissu associatif des femmes afin de le renforcer, de le dynamiser pour offrir les conditions de participation de la femme à la vie politique, culturelle, économique et sociale de la ville.</p> <p>Un troisième axe concerne la mise en œuvre d'une action responsable des services municipaux en matière d'égalité des genres, dimension qui a vocation à être intégrée dans toutes les politiques municipales. Pour aider à obtenir cette transversalité, un agent « égalité des chances » apporte des conseils techniques aux différents services municipaux et essaie de promouvoir l'égalité des genres.</p> <p>Enfin, un dernier axe se concentre sur l'aide à l'emploi des femmes. Dans cette optique, le bureau de la femme collabore régulièrement avec d'autres institutions afin d'offrir des formations professionnelles gratuites.</p>

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Dissémi- nation</p>	<p>Sur le plan communicationnel, un espace du site internet de la mairie, la « zone de la femme », détaille les différentes initiatives du bureau de la femme, ainsi qu'une liste des projets municipaux ayant un lien avec l'égalité des genres.</p>
<p>ÉVALUATION</p>	<p>Social : soutien à l'égalité entre les hommes et les femmes au moyen d'une action multiforme (pas seulement une aide aux victimes de maltraitance mais aussi un volet prévention important).</p> <p>Économie : aide au développement de l'emploi féminin, l'Espagne ayant un des taux les plus bas d'Europe (39,7% en 2000).</p> <p>Pérennité : l'action large permet d'envisager sereinement l'avenir. Le bureau peut ainsi s'orienter dans une direction plutôt qu'une autre relativement aisément en fonction de l'évolution des enjeux.</p> <p>Bonne gouvernance : responsabilisation des autorités municipales afin de « donner l'exemple ».</p> <p>Pour être plus durable : mettre en place des actions de formation aux métiers dits « verts », et des mécanismes délibératifs et/ou participatifs.</p>	
<p>POUR ALLER PLUS LOIN</p>	<p>Autres projets durables</p>	<p>La municipalité de Carthagène, en collaboration avec des agences locales de l'énergie, a mis en place un service de prêt gratuit de vélos, à destination des habitants comme des gens de passage. Pour bénéficier du service, il suffit de s'enregistrer auprès de la mairie, qui distribue une carte annuelle à l'utilisateur. Celui-ci peut ensuite emprunter un vélo quand il le souhaite, pour une durée de 2h maximum. Il faut attendre une demi-heure avant que le prêt puisse être renouvelé. En septembre 2008, après deux ans de mise en service, les usagers avaient parcouru 160 000 kilomètres. Les économies de CO2 ainsi réalisées seraient supérieures à 1 tonne par mois.</p>

POUR ALLER PLUS LOIN	Contacts et liens utiles	Mairie de Carthagène, espace de la femme : http://www.cartagena.es/frontend/pagina/_ABGkhZYsX7CeiECJU7vzdJ-NXcAn-jul1MLQctFQZgU
----------------------------	---	---

TALLINN

DÉVELOPPEMENT DE STRUCTURES D'APPRENTISSAGE POUR LES HANDICAPÉS mentaux

carte D'identité De La Localité	estonie	
	estonie	VILLE DE TALLINN
	PIB/hab. : 14 093,3 €/hab. (62,9 % EU-27)	Population : 400 911 hab. (2007)
	Taux d'emploi : 64,4 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 2 506,9 hab./km ²
carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	La ville gère les services sociaux locaux.
	Acteurs	Ville de Tallinn.
	Budget	134 615 € pour les actions de formation, dont 75 % par le fonds de cohésion de l'Union européenne et 25 % par la ville de Tallinn.
	Européa- nisation	Membre du Club de Strasbourg.
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	<p>La ville de Tallinn accorde une importance particulière à la situation des personnes souffrant d'un handicap. Ainsi, avec l'aide de l'entreprise Microsoft, la ville a mis en place un programme d'accès gratuit à Internet et à des technologies permettant de communiquer dans un centre spécialisé, pour des personnes en situation de handicap physique.</p> <p>La ville s'intéresse aussi de près à la situation des handicapés mentaux, et notamment leur éducation et leur formation.</p>

exposé De LA BONNE PRATIQUE	Objectifs	L'objectif du projet est de développer des structures et des méthodes de formation et d'apprentissage pour les personnels spécialisés afin de permettre à des handicapés mentaux d'être éduqués et formés.
	Mise en œuvre	<p> Au niveau des infrastructures, le projet conduit à la création d'un centre d'apprentissage et de développement destiné aux étudiants souffrant de handicap mental sévère, une première du genre en Estonie. Ce nouvel environnement d'apprentissage répond aux besoins spécifiques de ces étudiants, leur offrant des possibilités de formation plus avancées après une éducation élémentaire. </p> <p> Surtout, le projet se concentre sur la formation des professionnels de santé et d'éducation, afin qu'ils soient en mesure de travailler convenablement avec les handicapés mentaux. Il s'agit notamment de former des jeunes ayant suivi une formation d'infirmier ou d'aide soignant. Les professeurs et spécialistes des handicapés mentaux reçoivent également des formations pédagogiques. Dans cette optique, deux formations pilotes dans le domaine du soin à domicile ainsi que du matériel pédagogique spécifique ont été financés. En tout, c'est un programme de formation de 320 heures qui a été élaboré, permettant de développer les compétences professionnelles du personnel en charge des handicapés mentaux, et de les éveiller à des méthodes d'enseignement adaptées. </p>

ÉVALUATION	<p>Social : insertion sociale et amélioration de la qualité de vie des handicapés mentaux, dont certains souffrant de handicap sévère. Amélioration des savoirs et des compétences des personnels.</p> <p>Économie : meilleure qualification de la main d'œuvre souffrant de handicap mental.</p>	
	<p>Pérennité : formation de jeunes professionnels de santé pour l'avenir. Autonomisation des handicapés mentaux par l'éducation. Création d'une infrastructure propre.</p> <p>Bonne gouvernance : expérimentation par le biais de programmes pilotes, développement de structures pionnières en Estonie.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>	<p>Afin d'établir un système de gestion des déchets répondant aux normes européennes, la ville de Tallinn a lancé un des plus importants projets en Estonie de démantèlement d'un site d'enfouissement et de construction d'un nouveau centre de traitement des déchets. Ce dernier est capable de recevoir 30 % des déchets de la population estonienne. Mais le plus gros des travaux a concerné le démantèlement du site d'enfouissement. Des pipelines de récupération et des stations de pompage des produits toxiques ont été installés, contribuant à dépolluer le site et à améliorer la qualité de l'eau de la rivière avoisinante. Cela a aussi eu des effets économiques, revalorisant le prix de l'immobilier dans les zones entourant le site. Une fois le terrain d'enfouissement stabilisé, il sera utilisé à des fins récréatives.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>Club de Strasbourg : http://www.club-strasbourg.eu/Pdf/50-pdf/3/49.pdf</p>

DAUGAVPILS

Programme « Presque à la maison » de réinsertion sociale

Carte D'identité De La Localité	Lettonie	
	Lettonie	VILLE DE DAUGAVPILS
	PIB/hab. : 11 180,3 €/hab. (49,9 % EU-27)	Population : 108 260 hab. (2006)
	Taux d'emploi : 63,3 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 1 494 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	La ville gère les services sociaux locaux.
	Acteurs	Centres de jour « presque à la maison », services sociaux municipaux, centre de soutien de l'enfant « Cerība », deux entreprises locales.
	Budget	1 061 610 € pour l'ensemble du programme, dont 849 288 € par le FEDER, 121 258 € de financement national, 41 263 € par la ville et 49 800 € par le Conseil Régional de Daugavpils.
	Européa- nisation	Membre du Club de Strasbourg.
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	La ville de Daugavpils, avec l'aide des fonds européens FEDER, a lancé un programme « Presque à la maison », programme de réinsertion des personnes souffrant de handicap mental ou physique, mené sur 2 ans entre 2004 et 2006.

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Objectifs</p>	<p>Permettre aux handicapés mentaux, et aussi physiques, de mener une vie indépendante, ainsi que d'acquérir une formation adéquate et durable, en encourageant la réinsertion sociale et professionnelle, en développant l'infrastructure de services sociaux, et en assurant le fonctionnement de ces services.</p>
<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>Le projet a principalement consisté en l'amélioration des infrastructures, notamment par la rénovation des infrastructures d'accueil, que ce soit les appartements de groupe ou les centres de jour « presque à la maison ». Cela a nécessité l'achat d'un équipement adéquat pour permette aux handicapés mentaux d'acquérir des compétences sociales et professionnelles. Outre des activités de réhabilitation, le réseau des services sociaux a été développé. Ces rénovations et extensions ne sont pas seulement destinées aux handicapés mentaux. L'aménagement d'infrastructures pour les personnes à mobilité réduite a été pensé.</p> <p>Ces initiatives sont complétées sur le fond par deux projets, l'un d'« Insertion sociale des personnes souffrant de handicap mental » et l'autre d'« Insertion des personnes souffrant de handicap physique et mental dans le système éducatif de Daugavpils ». Elles permettent de résoudre les problèmes de chômage et de soutenir les débuts de la vie indépendante et les premiers pas dans le monde professionnel des personnes souffrant de handicap mental ou physique, par l'aide à l'emploi (premier projet) ou par l'éducation professionnelle (deuxième projet).</p>

évaluation	<p>Social : 22 personnes pouvant commencer une vie indépendante ; 24 jeunes handicapés formés à une activité professionnelle sur les deux ans du projet</p> <p>Économie : augmentation du taux d'emploi local, avec l'embauche de 12 personnes handicapées mentales par des entreprises locales pour des contrats initiaux de 12 mois. Meilleure formation de la main d'œuvre handicapée.</p> <p>Pérennité : autonomisation des personnes prises en charge.</p> <p>Bonne gouvernance : capacité à assurer le fonctionnement des nouvelles infrastructures a été pensée.</p> <p>Pour être plus durable : garantir la pérennité des emplois subventionnés, et trouver les moyens de survivre aux abondants financements européens.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	<p>À Daugavpils, l'amélioration de l'environnement économique de la ville est vitale. Si cette dernière dispose d'un large éventail d'industries, leur installation n'est pas nécessairement pérennisée à cause du manque d'infrastructures. C'est pourquoi, grâce aux financements du programme européen PHARE, la ville a pu améliorer ses infrastructures pour le développement d'une activité économique contribuant au dynamisme de la ville. La zone a en outre été aérée, par la création d'espaces verts. Le projet a aussi consisté à la mise en place d'une unité de gestion de la zone industrielle, afin d'en assurer l'activité.</p>
	Contacts et liens utiles	<p>Club de Strasbourg : http://www.club-strasbourg.eu/Pdf/50-pdf/3/48.pdf</p>

une ville citoyenne

La ville solidaire et la ville diversifiée mettent en valeur l'utilité sociale, économique et culturelle de chaque individu dans la société. Mais dans une démocratie, l'individu, en tant que citoyen, joue aussi un rôle politique important. À mesure que monte la contestation à l'endroit des principes du gouvernement représentatif dans les États européens, la place du citoyen tend même à être revalorisée. La décentralisation de nombreuses compétences de l'État à l'échelon local peut en outre faciliter son investissement dans les affaires de la Cité.

L'insertion de dimensions participative et délibérative⁹⁸ dans la démocratie locale est intéressante du point de vue du développement urbain durable. En effet, le développement durable implique des choix de société déterminants à long terme et qui ont de grandes conséquences sur la vie des citoyens. Il est dès lors indispensable d'associer les citoyens à la décision, pour qu'ils contribuent à la construction des décisions dont ils sont destinataires. La confiance réciproque des citoyens et des mandataires n'en sera qu'accrue. À ce titre, la sollicitation de mécanismes démocratiques plus délibératifs et plus participatifs contribue à la construction de villes durables. Mais ils s'avèrent particulièrement exigeants. Il est important d'en faire l'apprentissage afin qu'ils se révèlent efficaces, tout comme la complexité des enjeux de la ville durable requiert une politique de sensibilisation citoyenne a priori.

98. Pour les définitions des deux termes, voir l'encadré.

en quoi la stimulation de la citoyenneté participe à la construction de villes durables ?

Les villes européennes face aux problèmes de démocratie locale

Nombreux sont les observateurs – politiques ou autres – à parler de crise de la démocratie représentative en Europe. Ils s'appuient notamment sur les chiffres de la participation aux élections pour étayer leur thèse. Si nous nous intéressons par exemple au taux de participation aux élections européennes, nous constatons que celui-ci a chuté de manière continue et régulière depuis la première élection au suffrage universel direct en 1979 : de 63 % cette année-là à 45,6 % aux dernières élections en 2004⁹⁹. En outre, au sein de la plupart des pays européens, on note une baisse sérieuse et de long terme de l'adhésion aux partis politiques¹⁰⁰ et aux syndicats. Cette désaffection politique semble également se constater au niveau local, comme le relève le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Les performances sont mêmes moins bonnes dans les zones urbaines que rurales¹⁰¹. Le citoyen européen, en particulier le citoyen, semble se désintéresser de plus en

99. *Évolution du taux de participation aux élections européennes*, Parlement européen, juillet 2004. Disponible en ligne [http://www.europarl.europa.eu/elections2004/ep-election/sites/fr/results1306/turnout_ep/turnout_table.html].

100. Voir par exemple *Labour facing membership crisis*, The Guardian, 26 décembre 2006. Disponible en ligne [http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/politics/6209399.stm] ; TAN A., *Party transformation and party membership decline : the case of the Netherlands*. Disponible en ligne : [<http://dnpp.eldoc.ub.rug.nl/FILES/root/jb-dnpp/jb97/tan.pdf>].

101. KNAPE Anders (rapp.), *La participation de la population aux affaires et élections locales*, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Conseil de l'Europe, 2005. Disponible en ligne [[https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CPL\(12\)10&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=9999CC&BackColorIntranet=&BackColorLogged=FDC86](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CPL(12)10&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=9999CC&BackColorIntranet=&BackColorLogged=FDC86)].

plus des affaires politiques. Les explications avancées sont nombreuses : organisations politiques plus en phase avec la société, montée de l'individualisme qui s'accompagne de désaffiliations sociales et partisans, crise des idéologies, hausse des exigences de citoyens ayant fait davantage d'études que leurs aînés, développement de l'exclusion sociale et de la pauvreté qui détourne les individus de la vie publique devant les difficultés de la vie privée, etc. Derrière la variété des éléments d'explication, on peut dégager un point commun : il se produit une distanciation entre le citoyen et le représentant politique. Pourtant, le mouvement de décentralisation de nombreuses compétences en Europe devrait permettre de rapprocher le citoyen des élus.

Face à ces problèmes et à ces apparentes contradictions, il y a lieu de soutenir la démocratie participative, qui donne davantage la parole au citoyen, au bénéfice de ce dernier mais aussi du représentant politique, qui retrouve la confiance de ses concitoyens. Certaines critiques reprocheront à la participation son instrumentalisation par le pouvoir politiques, d'autres la participation en grande majorité d'individus déjà politisés, d'autres encore son manque de lisibilité conceptuelle. « À quoi s'agit-il de faire participer les citoyens ? »¹⁰², s'interroge ainsi le politologue Loïc Blondiaux. Faisons remarquer que le flou dans lequel semble baigner la démocratie participative ne remet pas nécessairement en cause sa raison d'être. Au regard du développement durable, projet collectif par excellence, l'idée de faire participer plus largement le citoyen – c'est-à-dire la collectivité – à la décision est même plutôt intéressante, pour la légitimité du projet en particulier. Il convient de s'interroger sur les moyens de faire de la démocratie participative l'espace d'une citoyenneté active, en raison de son utilité dans l'édification de villes durables.

102. BLONDIAUX Loïc, *L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes*, Conférences de la Chaire MCD, Conférence prononcée à l'Université du Québec à Montréal le jeudi le 11 novembre 2004, p. 9. Disponible en ligne [<http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/Blondiaux-conf1-novembre-2004.pdf>], consulté le 8 novembre 2008.

Une citoyenneté active au service d'un développement urbain durable

Comme l'affirme le paragraphe 23.2 de l'Agenda 21 adopté à Rio de Janeiro en 1992, « *l'un des pré-requis fondamentaux pour la réussite du développement durable est une large participation publique dans le processus de décision* »¹⁰³. Par cette participation publique, non seulement légitime-t-on l'action publique, mais aussi donne-t-on des responsabilités aux citoyens dans la mise en œuvre du développement durable ; encore faut-il qu'ils prennent conscience de la nature et de la portée de cette responsabilité, afin que la construction de la ville durable n'apparaisse pas comme un choix subi, mais qu'elle soit la conséquence d'une adhésion délibérée à un projet défini en commun. Il s'agit par conséquent d'échafauder une citoyenneté active, par le biais de :

> la sensibilisation aux enjeux de développement durable et l'éducation à la citoyenneté ;

> la participation publique.

La participation, « *ce n'est pas l'utopie d'une démocratie directe, ni celle d'une société sans conflits, mais l'utopie d'une communauté qui n'abandonne pas son autonomie entre les mains de ceux qu'elle désigne pour les représenter* »¹⁰⁴. Au fond, en mettant en place la démocratie participative, une collectivité locale donne un rôle politique aux citoyens dans la prise des décisions les concernant, qui ne va au-delà la simple élection. En revanche, bien que la démocratie participative soit régulièrement encouragée et promue auprès des décideurs locaux ou par ceux-là même, une série de précautions et d'engagements doivent être pris préalablement pour qu'elle soit effective et légitime. C'est aux initiateurs de la démarche participative que revient la tâche de détermi-

103. « Chapter 23 : strenghtening the role of major groups », Agenda 21, Organisation des Nations-Unies, 1992. Disponible en ligne [<http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/english/agenda21chapter23.htm>].

104. BEVORT Antoine, Pour une démocratie participative, 2002, pp. 16-17. (Voir « En savoir plus » pour la référence complète).

ner la forme que celle-ci prendra, en se demandant à qui elle s'adresse, pour quel(s) motif(s) est-elle mise en place, à quel moment d'un processus (en aval, en amont, etc.), et selon quelles modalités¹⁰⁵. S'il n'est pas envisageable de donner la recette d'une participation réussie, il est à tout le moins permis d'être conscient des principaux enjeux. Nous en avons recensé cinq, que nous exposons en quelques mots :

> une relation étroite avec la démocratie représentative : la démocratie participative ne se pense pas par opposition à la démocratie représentative. Une relation de complémentarité joue entre les deux formes de démocratie, qui se nourrissent l'une l'autre, et permettent de dépasser les limites de chacune. À ce propos, on a tendance à voir les bénéfices que la démocratie participative peut apporter à la démocratie représentative, et non la façon dont cette dernière peut se révéler utile quand la démocratie participative est prise en défaut. Il peut par exemple arriver que les débats participatifs soient bloqués, les citoyens ne parvenant pas à se mettre d'accord. Dans ce cas, la reprise en charge du dossier par les élus peut permettre de faire avancer la situation.

> l'accès à une réelle expression : on invoque souvent le fait que la démocratie participative joue un rôle d'inclusion sociale. Encore faut-il que les personnes les plus exposées aux risques d'exclusion sociale soient parties prenantes de la participation. Loïc Blondiaux relève que « *les jeunes, les catégories populaires et les personnes d'origine étrangère ont tendance à fuir les structures de participation* »¹⁰⁶, appelant à mettre en place des procédures pour faciliter leur intégration. Ainsi, les initiateurs du processus participatif devront veiller à la diversité des participants. Certains groupes étant généralement moins sollicités ou moins disponibles (les femmes, les personnes plus âgées, les personnes précarisées, etc.), des aménagements devraient faciliter leur intégration. De même, il est important que les débats soient organisés de telle façon qu'ils garantissent diverses formes de prise de parole – prise de parole

¹⁰⁵. Ce sont les questions « pour qui ? », « pour quoi ? », « quand ? » et « comment ? » dégagées dans le Manuel européen de la participation, 2006. (Voir « En savoir plus » pour la référence complète »).

¹⁰⁶. BLONDIAUX Loïc., op. cit., p. 14.

spontanée, interlocuteurs sélectionnés, etc. Dans la mesure du possible, il convient également d'organiser la participation en amont, afin que la parole du citoyen ait un véritable poids.

> une participation pensée de manière globale, à la fois en ce qui concerne le cadre « géographique » du débat et les personnes à impliquer : il convient d'impliquer autant les propriétaires que les locataires, les membres d'association que les personnes sans appartenance, afin d'avoir une représentativité des points de vue. L'information joue ici un rôle fondamental, de même que la stratégie consistant à privilégier certaines cibles de l'information, par exemple les personnes étant traditionnellement peu représentées dans les processus participatifs (voir point précédent). Il est également nécessaire de favoriser la participation à tous les niveaux, pas seulement au niveau du quartier et sur des enjeux de proximité, ce qui « *peut conduire à fragmenter les jeux d'intérêt* »¹⁰⁷. La mairie de Bologne en Italie a ainsi déplacé le terrain de la participation sur Internet, par le biais de son projet Iperbole.

> une participation légitimée : il convient que les résultats des délibérations soient dans la mesure du possible repris par les élus, afin de garantir la confiance des citoyens dans ces processus. Cela exige également que les règles du jeu soient au départ clairement établies, de sorte que les citoyens ne se sentent pas dupés a posteriori.

> la sensibilisation aux enjeux de développement durable : nous avons pu nous en apercevoir au cours des précédents chapitres, il existe souvent des contradictions dans les différents enjeux de développement durable. Le cas de la mise en place d'éoliennes afin de lutter contre le réchauffement climatique et la pénurie en énergies non renouvelables (enjeux globaux), freinée au nom de la sauvegarde du patrimoine et des paysages (enjeux locaux), en constitue un bon exemple. Il est permis de dépasser ces contradictions, en sensibilisant au préalable le citoyen aux tenants et aboutissants du développement durable.

107. *Démocratie participative et développement durable*, note du CEMAGREF dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, juillet 2007. Disponible en ligne [http://agora-grenelle.fr/IMG/doc/Cemagref_-_DD_et_democratie.doc].

Afin que la participation citoyenne à la prise de décision et à la gestion des affaires publiques soit efficace, il convient au préalable de préparer les citoyens, notamment les plus jeunes qui mettront largement en œuvre les solutions inventées aujourd'hui, d'autant plus que le développement durable appelle par bien des aspects à un changement des habitudes et des mentalités. Sur la question des déplacements par exemple, il s'agit pour l'individu de rationaliser ses déplacements et d'utiliser le moins possible son véhicule personnel. De surcroît, les dossiers liés au développement durable sont souvent techniques et complexes, comme l'ont montré les chapitres consacrés à l'aménagement, à l'énergie ou aux déplacements¹⁰⁸. Enfin, la démocratie participative en elle-même est exigeante et complexe. Débora Nunes explique fort justement qu'« *avoir toujours les mêmes personnes dans les instances délibératives des processus participatifs, c'est restreindre de façon inacceptable l'idée de démocratie participative, c'est aussi surcharger ces personnes et ces groupes de responsabilités décisionnaires qui sont collectives. Une sortie de cette impasse pourrait être la formation continue de personnes aptes et disposées à l'engagement participatif* »¹⁰⁹. L'éducation à la citoyenneté¹¹⁰ contribue ainsi à doter les citoyens, tout au long de la vie, des fondamentaux pour participer activement à la vie publique.

Plus largement, il s'agit de sensibiliser et d'éduquer aux enjeux du développement durable, comme la ville d'Evosmos (Grèce) l'a entrepris à destination de sa jeunesse. Cette sensibilisation peut très bien prendre des formes ludiques, comme dans l'exemple hollandais de Delft, où un atelier de théâtre participatif a été monté sur le thème du dialogue intergénérationnel. Les organisations de la société civile¹¹¹, en rassemblant les citoyens autour de projets d'intérêt général, dont la justice sociale et l'environnement, peuvent jouer un grand rôle dans le proces-

108 . Voir « Une ville réaménagée ».

109. NUNES Débora, *Participation populaire*, In dictionnaire de l'autre économie, LAVILLE Jean-Louis & CATTANI Antonio-David (dir.), Dictionnaire de l'autre économie, Desclée de Brouwer, février 2005, p. 414.

110. Voir « Définitions ».

111 . Voir « Définitions ».

sus d'ouverture des esprits aux enjeux du développement durable, d'autant plus qu'elles servent d'interface entre les citoyens et les autorités publiques¹¹². À ce titre, elles constituent des partenaires de choix pour les collectivités locales. Il est par contre préférable de dialoguer avec un panel élargi d'organisations, dans la mesure où leurs objectifs et leurs champs d'activités sont relativement restreints, donc leur représentativité également.

¹¹². Guide européen pour le dialogue civil, 2008. (Voir « En savoir plus » pour la référence complète)

La prise en compte des autres enjeux de développement urbain durable

INTÉGRER LES ENJEUX DE LA VILLE CITOYENNE AVEC CEUX DE :
La ville autosuffisante > Proposer des bilans énergétiques aux habitants, par exemple une représentation des déperditions énergétiques de leur logement.
La ville verte > Mettre en place un centre d'information sur l'environnement, rassemblant des ressources documentaires ainsi que des techniciens et conseillers, dans l'optique de centraliser tout ce qui concerne les enjeux environnementaux à destination du citoyen. > Utiliser les associations locales de protection de l'environnement comme relais et partenaires du centre d'information sur l'environnement, et plus largement de toutes les questions relatives à l'écologie.
La valorisation du patrimoine urbain > Envisager la possibilité d'associer directement le citoyen dans les opérations de rénovation du patrimoine : du choix du projet à sa réalisation, en passant par le financement.
La ville réaménagée > La mise en place de mécanismes participatifs dans les opérations d'aménagement est fondamentale, dans la mesure où elles affectent durablement la vie des individus concernés.

La mobilité urbaine durable

> La participation doit se faire au nom de l'intérêt général et non au nom d'intérêts particuliers, ceux des automobilistes par exemple, ce qui arrive fréquemment dans le cas de l'implication des citoyens sur des questions de déplacement. Elle nécessite d'assurer une représentativité et de donner la parole à tous les points de vue.

La maîtrise des temps urbains

> Faire en sorte de ne pas multiplier les réunions et les structures participatives afin que le citoyen ait le temps de s'y investir.

La ville solidaire

> Assurer une représentativité des catégories de populations les plus précarisées, dont la voix ne se fait pas souvent entendre, en leur délivrant par exemple en priorité l'information autour de ces mécanismes participatifs, et en utilisant les associations comme relais.

> Favoriser l'économie sociale et solidaire qui est porteuse de démocratie.

La ville diversifiée

> Impliquer les minorités dans les processus de démocratie participative, en leur délivrant par exemple en priorité et de manière soutenue l'information autour de ces mécanismes participatifs.

La ville responsable

> Concilier la participation avec la consultation des professionnels et des experts (chercheurs, entreprises, syndicats, associations, autres niveaux d'administration).

> Faire attention à la pesanteur des processus. Pour ce faire, les élus et les personnels administratifs doivent toujours rester un garde-fou pour empêcher l'enlisement des débats.

La ville responsable

> On parle souvent de la nécessité de former les citoyens aux mécanismes de démocratie participative. Mais ces derniers sont tout aussi nouveaux pour les élus et les personnels administratifs. Les élus notamment peuvent même s'y montrer réticents, voyant là une concurrence à leur légitimité par les urnes. Ce n'est pas nécessairement le seul citoyen qui a besoin d'être éduqué à la démocratie participative.

Démocratie délibérative

« *Les théoriciens de la démocratie délibérative s'entendent a minima sur trois principes :*

> *un principe d'argumentation : le débat démocratique doit consister avant tout en un échange de raisons. C'est la force du meilleur argument qui doit prévaloir. [...]*

> *un principe d'inclusion : la discussion doit être ouverte au plus grand nombre, et dans l'idéal à tous ceux qui sont susceptibles d'être affectés par la décision. [...] Il faut rechercher dans la mesure du possible les conditions d'une discussion égalitaire, libre, non violente et ouverte.*

> *un principe de publicité ou de transparence, qui distingue cette délibération d'autres formes de délibération moins démocratiques et ouvertes. »*

Loïc Blondiaux, Professeur de sciences politiques à l'IEP de Lille, 2004

Démocratie participative

« *La démocratie participative se caractérise par un ensemble de dispositifs qui visent à assurer une forme de participation des citoyens et des organisations de la société civile dans le processus décisionnel de politiques publiques, soit qu'ils aient pris la parole de leur propre initiative, soit qu'ils aient été sollicités*

pour le faire. L'idée sous-jacente est la construction d'une réponse collective à une question particulière ».

Fanny Gleize, Annick Decourt, 2007

Dialogue civil

« Le dialogue civil décrit l'interaction entre les institutions publiques et les organisations de la société civile. Il dépasse l'information et la communication, il est basé sur la reconnaissance et la réceptivité mutuelles. [...] [Il] est un outil de la démocratie participative. »

Guide européen pour le dialogue civil, 2008

Éducation à la citoyenneté démocratique

« L'éducation à la citoyenneté démocratique est un ensemble de pratiques et d'activités destinées aux jeunes et aux adultes, dans le but de les armer pour participer activement à la vie démocratique, en assumant et en exerçant leurs droits et leurs responsabilités. »

UNESCO, Éducation à la citoyenneté démocratique (ECD), 2004.

Société civile

« Structures organisationnelles dont les membres servent l'intérêt général et ont un rôle de médiateur auprès des autorités publiques et de l'État. »

Comité économique et social européen

Taux de participation aux élections locales dans les pays européens : 45 % en Hongrie, 59 % aux Pays-Bas en 1998, 54 % en Lituanie en 2000. De manière générale, de nombreux États ont des tendances à la baisse, même les pays nordiques, qui ont pourtant traditionnellement des scores de participation très élevés.

Accès des femmes aux fonctions électives locales : 18 % de femmes élues locales en République tchèque et 15 % en

Pologne en 2000, 16 % de femmes maires en France en 2001. Le taux de femmes parmi les élus locaux est en outre inférieur à 30 % en Belgique, aux Pays-Bas ou en Espagne.

Représentation des jeunes de moins de 30 ans aux élections locales : 2 % de jeunes élus locaux en Lituanie et 3 % au Danemark en 2000. Taux inférieurs à 5 % dans de nombreux pays.

Conseil de l'Europe

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ ?

L'action de l'Union européenne en matière de citoyenneté et notamment de participation citoyenne se base principalement sur le principe 10 de la déclaration de Rio de 1992, qui prône la participation citoyenne au niveau le plus approprié¹¹³, et la Convention d'Aarhus de 1992 sur le droit d'accès à l'information et la participation du public à la décision en matière environnementale. L'essence de l'action communautaire est encore essentiellement non contraignante, dans la mesure où la citoyenneté fait partie de ces domaines sensibles, sur lesquels les États ont beaucoup de responsabilités. Elle se fonde sur le programme « Europe pour les citoyens ».

Les instruments financiers

Programme « Europe pour les citoyens » : il vise à soutenir un vaste éventail d'activités et d'organisations en faveur de la promotion d'une « citoyenneté européenne active », à savoir la participation des citoyens et des organisations de la société civile dans le processus d'intégration européenne. Deux de ses thématiques doivent retenir particulièrement notre attention. L'une concerne la participation, invitant à développer des outils et des modèles adaptés à la participation active des citoyens à tous les niveaux. L'autre concerne le développement durable, et plus largement le bien-être des gens en Europe. Le programme soutient des

113. « La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré. » Principe 10 de la Déclaration de Rio de juin 1992. Disponible en ligne [<http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>].

actions de développement de la société civile, des activités visant à associer les citoyens, et aussi la production d'études et de documents d'information sur la citoyenneté européenne active. Le programme dispose d'une enveloppe budgétaire globale de 215 millions d'euros sur sept ans (2007–2013). Des appels à projet sur des thématiques spécifiques sont régulièrement lancés.

[http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/guide/documents/programme_guide_fr.pdf]

POUR en savoir PLUS

Les productions du Think Tank européen Pour la Solidarité

Vade-mecum de la démocratie participative à destination des pouvoirs locaux, Région wallonne, Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé, 2008.

La Démocratie participative en Europe, Cahier de la Solidarité n°8, Série : Citoyenneté et démocratie participative, 2006.

L'éducation à la citoyenneté : éléments de compréhension, Working paper, Série : Citoyenneté et démocratie participative, 2007.

La démocratie participative en action : les assises de la ville à Bobigny, Working paper, Série : Citoyenneté et démocratie participative, 2006.

Démocratie participative, développement local et gouvernance, Working paper, Série : Citoyenneté et démocratie participative, 2006.

Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen, Cahier de la Solidarité n°5, Série : Citoyenneté et démocratie participative, 2004.

« Les bonnes adresses » européennes

[<http://www.beingcitizen.eu>] : réseau européen de promotion du dialogue civil au niveau européen.

[<http://www.participation-locale.fr/>] : partage d'expériences, de méthodes et de connaissances sur la démocratie participative et le débat public.

[<http://alda-europe.eu>] : association européenne des agences de démocratie locale, qui encourage la citoyenneté active et la démocratie participative dans les différents domaines de la gouvernance locale.

[<http://www.demo-part.org>] : réseau européen de la démocratie

participative, construit à l'initiative de trois régions européennes (Catalogne, Poitou-Charentes, Toscane).

[http://ec.europa.eu/citizenship/index_en.htm] : portail du programme « Europe pour les citoyens ».

Les études et les rapports

BACQUE Marie-Hélène, REY Henri & SINTOMER Yves (dir.) *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, La Découverte, 2005, 314 p.

BEVORT Antoine, *Pour une démocratie participative*, Presses de Science po, Coll. La bibliothèque du citoyen, 2002, 130 p.

BLONDIAUX Loïc, *L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes*, Conférences de la Chaire MCD, Conférence prononcée à l'Université du Québec à Montréal le jeudi le 11 novembre 2004, 20 p.

[<http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/Blondiaux-conf1-novembre-2004.pdf>]

Collectif, *Manuel européen de la participation*, Project. URBACT Réseau Participando, 2006, 95 p.

[http://urbact.eu/fileadmin/subsites/participando/pdf/Manuel_europeen_de_la_participation.pdf]

Collectif, *Guide européen pour le dialogue civil : collecte de bonnes pratiques dans les anciens, les récents et nouveaux pays de l'Union européenne*, Éditions APEAS, juin 2008, 91 p.

[http://www.beingcitizen.eu/docs/guide_for_CD_fr.pdf]

Comité directeur sur la démocratie locale et régionale, *La participation des citoyens à la vie publique*, Conseil de l'Europe, Coll. Communes et régions d'Europe, n° 72, 2000, 96 p.

Gérons la ville nous-mêmes : catalogue d'expériences participatives, Revue Politique, Les Hors-série de Politique, n°3, septembre 2005.

RANGEON François, *Société civile : histoire d'un mot*, in CURAPP, La société civile, Paris, PUF, 1986, pp.9-32.

SAMBREVILLE

RÉALISATION D'UN AGENDA 21 PAR LA MÉTHODE PARTICIPATIVE

carte d'identité de la localité	BELGIQUE	
	Province de namur	VILLE DE sambreville
	PIB/hab. : 18 843,2 €/hab. (84,1 % EU-27)	Population : 27 170 hab. (2008)
	Taux d'emploi : 59,1 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 794 hab./km ²
carte d'identité de la bonne pratique	Compé- tence de la localité	Initiatrice du projet Plate-Forme Communale des Quartiers asbl (PFCQ), la commune met à disposition son administration pour permettre de mener les actions citoyennes. Elle a un droit de regard dans l'administration de celle-ci en ayant des administrateurs de droit, mais à proportion égale avec l'ensemble des partis mineurs démocratiques. La majorité des administrateurs sont les représentants des institutions et associations partenaires. Le projet ne rentre pas en concurrence avec d'autres projets de même type, et encourage le partenariat entre diverses collectivités locales.
	Acteurs	Le conseil d'administration de la PFCQ est composé de 19 membres représentant tous les partis démocratiques présents au conseil communal (1 siège par parti) et un certain nombre d'associations locales et d'acteurs institutionnels (Groupe d'animation, Conseil consultatif, Infor-Jeunes, CPAS, ATD Quart-Monde, Centre de planning et d'information, Bibliothèque, etc.).

carte d'identité de la bonne pratique	Budget	Le projet est financé dans le cadre du programme URBAN 2 Sambreville à hauteur de 642 000 € sur 6 ans.
	Européanisation	URBACT.
exposé de la bonne pratique	Genèse	<p>La zone urbaine de Sambreville subit de lourdes difficultés structurelles économiques et sociales liées à son passé d'ancienne industrialisation. La fragilité et la précarité du tissu économique et social l'isolent des régions voisines en progrès.</p> <p>En 2000, la commune a fait la demande de financements pour une initiative communautaire concernant la régénération économique et sociale des villes et des banlieues en crise, en vue de promouvoir un développement urbain durable. Le 4 février 2001 la Commission a notifié officiellement la recevabilité du dossier de Sambreville sous l'axe 3 dit « social » du Programme URBAN 2.</p>
	Objectifs	Dynamiser les liens sociaux et la solidarité des habitants des quartiers en jouant un rôle d'ensemble par le soutien des acteurs de terrain publics, privés ou associatifs qui œuvrent pour l'expression des préoccupations citoyennes ; créer les outils nécessaires à l'élaboration d'une démocratie participative en associant la population au développement harmonieux des quartiers autour de projets communs ; conseiller les acteurs de terrain dans leurs démarches et soutenir les projets visant à intégrer tous les habitants des quartiers sambrevillois, en particulier les publics plus fragilisés.

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>La première phase aura été de rassembler les associations, institutions et politiciens autour de projets communs. Le 1^{er} Echevin, ayant la politique des quartiers dans ses attributions a été le premier rassembleur. L'ensemble des partenaires a réalisé un travail de réflexion et de rencontres citoyennes en fixant des objectifs et a institué un Plan communal de développement communautaire (PCDC) qui permet de guider les travaux de la PFCQ. Un coordinateur en développement local et une aide administrative ont alors été engagés pour apporter une méthodologie adéquate dans la mise en place de projets et rassembler les partenaires.</p> <p>Exemples : depuis 2003, le CPAS de Sambreville et la Plateforme ont signé une convention de collaboration afin d'organiser des manifestations à caractère social, culturel et/ou sportif pour ou avec les bénéficiaires du CPAS. C'est ainsi qu'est née la journée « Tous à vélo ». Un autre projet soutenu par la Plateforme est la réhabilitation du tunnel sous les voies de la gare avec l'organisation d'un week-end d'animations sous forme de fête de quartier, ce qui a permis de réaliser une fresque sur les murs du souterrain par un groupe de jeunes du quartier.</p>
	<p>Dissémination</p>	<p>Presse, rencontres régulières avec les acteurs locaux institutionnels et/ou associatifs, journées d'étude, rencontres citoyennes, invitation des comités de quartiers, site internet, aide à la coordination de projets locaux.</p>

évaluation	<p>Environnement : éducation lors de certains projets sur le respect des biens (tunnel sous la gare).</p> <p>Social : travail pédagogique permettant aux citoyens de s'exprimer et de participer au devenir de leur entité à travers les comités de quartiers, ce qui permet une amélioration de l'image de soi et de la ville.</p> <p>Économie : lien complémentaire entre le développement de la participation citoyenne et l'Agence de Développement Local.</p>	
	<p>Citoyenneté : démarche participative et citoyenne.</p> <p>Pérennité : 6 ans de programme URBACT mais l'actuelle non disponibilité de moyens de fonctionnement et de personnel freine la poursuite du projet.</p> <p>Bonne gouvernance : démarche de démocratie participative qui demande une attention plus forte de la part du politique et plus professionnelle de la part de l'administration communale.</p>	
	<p>Pour être plus durable : trouver une source de financement durable afin de pérenniser les emplois et donc l'expérience ; participer à un réseau d'échanges sur le développement de la démocratie participative au niveau régional, tel qu'URBACT l'a permis au niveau européen.</p>	
	POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables
Contacts et liens utiles		<p>www.pfcq.be / www.sambreville.be</p> <p>Tel: 00 32 (0) 478/301297</p> <p>Fax : 00 32 (0) 71260211</p> <p>PFCQ asbl</p> <p>Grand Place, 1 – 5060 SAMBREVILLE, BELGIUM</p> <p>francoisplume@sambreville.be</p>

e vosmos

Participation DE LA JEUNESSE à UN PROJET environnemental

carte D'identité DE LA LOCALITÉ	grèce	
	Région de macédoine centrale	VILLE D'EVOSMOS
	PIB/hab. : 17 456,2 €/hab. (77,9 % EU-27)	Population : 52 624 hab. (2005)
	Taux d'emploi : 57,9 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 5 301 hab./km ²
carte D'identité DE LA Bonne PRATIQUE	Compé- tence de la localité	La ville conçoit et gère entièrement la construc- tion des bâtiments scolaires.
	Acteurs	Municipalité de Belfast (UK), Commune de Birkirkara (Malta), Municipalité de Bristol (UK), Entreprise municipale pour la culture et l'édu- cation d'Evosmos (Grèce), Partenariat Hetton & Murton (Municipalité de Sunderland, Conseil du quartier d'Easington et Municipalité de Durham, (UK), Municipalité de Liverpool (UK), Conseil du quartier de Mazeikiai (Lituanie), Commune de Misterbianco (Italie), Municipalité de Sabadell (Espagne).
	Budget	Budget total de 33 294 € dont la première moitié provient du programme européen URBACT qui vise à favoriser le développement urbain durable et la seconde moitié des fonds de l'Entreprise municipale pour la culture et l'éducation d'Evosmos.
	Européa- nisation	Le projet a permis de créer un réseau mais qui n'est plus en activité depuis quelques temps.

exposé DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	<p>Située au Nord-Ouest de Thessalonique, il y a 20 ans, la ville était un quartier industriel de la région. Aujourd'hui les industries lourdes se sont déplacées et le quartier est devenu une zone migratoire importante. Depuis 10 ans, la population a doublé, ce qui a apporté des changements importants dans la ville à tous niveaux : augmentation du taux de chômage, hausse des prix des logements, manque d'espaces publics (parcs, etc.).</p> <p>En outre, la croissance rapide de la population a créé le besoin d'une expansion rapide des écoles : dans les 5 dernières années, 5 nouvelles écoles ont été construites. Evosmos a 64 écoles et 15 000 étudiants. Les infrastructures de la ville se sont montrées insuffisantes suite à l'accroissement de la population étudiante : les écoles sont souvent très temporaires et mal aménagées.</p> <p>Le projet est né suite à une insuffisance de l'environnement scolaire extérieur : les cours de récréation dans les écoles sont temporaires car elles sont souvent mal aménagées et peuvent représenter un danger pour les enfants. La plupart n'ont pas d'espace vert.</p>
	Objectifs	<p>Comprendre le ressenti des jeunes dans leur environnement et particulièrement dans le cadre scolaire ; les motiver à en faire part à l'autorité locale pour influencer le processus de décision.</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	Deux enseignants en collaboration avec les étudiants impliqués dans le projet ont créé des groupes de travail, chacun avec un programme spécifique. L'implication de plusieurs jeunes a permis d'accroître la fréquentation des rencontres, la méthodologie d'intervention, les personnes chargées d'être en contact avec l'autorité locale. Les étudiants organisent des rencontres autour du bureau Éducation (un département municipal responsable pour la maintenance des bâtiments scolaires). Un festival Éducation est organisé chaque année par la municipalité avec des représentations théâtrales et autres performances de jeunes, enseignants et associations de parents, centre d'information jeunesse à l'initiation du groupe, bénévoles auprès de jeunes, jeunes groupes de musique.
	Dissémination	Campagne d'information auprès des jeunes pour les inciter à participer ; publication des résultats du projet sur internet et les journal et magazine locaux ; publication d'une brochure spécifique pour le projet « Jeunesse citoyenne ».
évaluation	<p>Environnement : amélioration de l'environnement urbain, meilleure qualité de vie.</p> <p>Social : promotion et encouragement de la participation des jeunes.</p>	

évaluation	<p>Citoyenneté : participation active et responsabilité des jeunes au réaménagement de l'environnement dans lequel ils vivent et vont à l'école.</p> <p>Bonne gouvernance : les élus ont reçu un ensemble de recommandations, de questions et d'exemples pratiques de différents aspects de participation qui sont utiles pour planifier, mettre en oeuvre et évaluer le processus de participation des jeunes.</p> <p>Pour être plus durable : maintenir l'activité du réseau, développer une meilleure communication.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Autres projets durables</p>	<p>Développement d'une campagne d'éducation dans les écoles avec un livret pour enfants présenté par une courte performance théâtrale ; création d'un projet pour impliquer les enfants à créer des fresques murales ; organisation d'un projet pour inciter les jeunes à peindre les poubelles (laidies) de la ville.</p>
	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>infocenter@depoe.gr www.evosmos.gr</p>

BARCELONE

« LA MAISON DE L'EAU », CENTRE ÉDUCATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Carte D'identité De La Localité	ESPAGNE	
	communauté autonome de Catalogne	VILLE DE BARCELONE
	PIB/hab. : 27 345,5 €/hab. (122,1 % EU-27)	Population : 1 605 602 hab. (2006)
	Taux d'emploi : 69,3 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 17 566,76 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	L'implication de la mairie sur le projet est partagée avec la société civile. Les acteurs du projet travaillent pour que la Maison de l'Eau s'intègre dans les centres Agenda 21 de la ville de Barcelone, qui sont sous l'autorité de la mairie. La Maison de l'Eau serait cogérée par les associations d'habitants, la mairie d'arrondissement et/ou la mairie centrale. L'espace sur lequel le centre serait installé appartient à la commune.
	Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> > Des représentants de la société civile : l'association du quartier de Trinitat Nova, la fédération des associations des habitants de Barcelone, la confédération des habitants de Catalogne. > De nombreuses agences municipales : l'agence de l'énergie, l'institut municipal « parcs et jardins », la régie de l'environnement, le centre de ressources « Barcelone durable », etc. > Des chercheurs : la faculté de pédagogie de l'université de Barcelone. > Des entreprises : le cabinet d'architecture

CARTE D'IDENTITÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Acteurs	CREA Arquitectura. > Des structures partenariales : le plan de développement communautaire du quartier de Trinitat Nova, et notamment ses commissions santé et éducation.
	Budget	Jusqu'à présent, le projet a été financé grâce à l'agence de l'énergie de Barcelone, sous l'autorité de la mairie, et à des fonds privés. Approximativement, 25 000 € ont déjà été rassemblés.
	Européanisation	Le projet de la Maison de l'Eau de Trinitat Nova (Casa del Agua de Trinitat nova) s'intègre dans un projet européen sur les déchets. La mairie d'arrondissement participe également à un projet URBAN, dont la Maison de l'Eau fait partie.
EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	Les antécédents directs du projet : > la participation et la soutenabilité comme des objectifs transversaux des projets des habitants de Trinitat Nova ; > le pari d'un quartier durable : le modèle de l'écoquartier ; > une étude ayant évalué l'installation de panneaux solaires sur les nouvelles habitations du quartier, menée par le plan de développement communautaire de Trinitat Nova ; > la participation au projet « implique toi dans les déchets » (2003–2007 et 2007–2010) de la confédération des habitants de Catalogne ; > la préexistence du bâtiment de la Maison de l'Eau, infrastructure de l'époque industrielle enregistrée au patrimoine de la ville ; > la présence des jardins urbains de l'arrondissement dans le périmètre de la maison de l'eau.

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	<p>Les éléments de référence conceptuels et généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> > le sommet de la terre de Rio de 1992, le sommet Rio + 5 et le programme pour l'application de l'Agenda 21 ; > l'Agenda 21 de Barcelone 2002-2012 ; > les directives-cadre sur l'eau de l'Agence catalane de l'eau et de l'Union européenne, comme instruments d'une nouvelle culture de l'eau ; > la législation européenne sur le développement durable ; > l'étude sur le niveau de pollution atmosphérique à Barcelone, par le centre de recherche sur les affections environnementales.
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Se doter d'un réseau d'acteurs impliqués qui assurent la continuité et le développement du projet, et ainsi travailler à la diffusion du développement durable dans le quartier. > Former les « promoteurs locaux » à la diffusion du développement durable, et les acteurs participatifs à l'élaboration de projets de développement durable. > Faire de la Maison de l'Eau une infrastructure dédiée à l'axe éducatif du développement durable, en mettant l'accent sur les usages de l'eau. > En faire également un centre de référence sur la ville durable, en intégrant les expériences de développement durable initiées dans le quartier de Trinitat Nova.

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>Les différentes phases du projet se décomposent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> > réaliser des études de terrain ; > définir des contenus de formation ; > dénicher des promoteurs locaux du développement durable ; > construire un réseau d'acteurs impliqués ; > mettre en place une démarche participative ; > créer des premiers microprojets développement durable ; > faire une proposition pour l'infrastructure de la Maison de l'Eau, qui prenne en compte tous les éléments : architecture, contenu éducatif et culturel, prise en compte de la biodiversité ; > discuter la proposition avec les habitants et les acteurs impliqués ; > organiser un séminaire participatif sur le développement durable ; <p>Au final, la Maison de l'Eau devrait se composer d'un musée, d'un centre de ressources, d'une salle d'expérimentation, de jardins urbains et d'une serre à papillons.</p>
	<p>Dissémination</p>	<p>Le travail de communication et de pédagogie a été pensé en profondeur, étant l'élément central du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> > au moment de l'étude de terrain : des réunions, entretiens et séminaires de présentation avec les informateurs clés du quartier, des questionnaires pour les centres éducatifs et les commissions du Plan de développement communautaire de Trinitat Nova ;

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Dissémi- nation</p>	<ul style="list-style-type: none"> > dans le fonctionnement de la Maison de l'Eau ; > implication de la jeunesse du quartier pour dessiner le logo qui symbolisera la Maison de l'Eau, avec un travail plus en profondeur sur la thématique de l'eau ; > organisation de visites scolaires des jardins urbains de Trinitat Nova, par les personnes âgées du quartier, afin de transmettre aux plus jeunes un savoir sur la culture des jardins ; > établissement d'un point d'information permanent pour les habitants du quartier, traitant des nouveaux équipements et des nouvelles techniques équipant les habitations durables, et plus généralement de la culture de la durabilité, avec une attention particulière accordée à l'eau et à la réduction des déchets ; > la promotion d'éco-audits ; > la formation des promoteurs locaux du développement durable, mais aussi d'habitants du quartier, et la mise en place d'une éducation permanente.
<p>évaluation</p>	<p>Environnement : préservation du patrimoine dans la mesure où la Maison de l'Eau est située dans un ancien bâtiment historique, faisant partie du patrimoine industriel de la ville ; les actions éducatives visent à inculquer une nouvelle culture du respect de l'environnement et de pratiques durables.</p> <p>Social : éléments forts de solidarité intergénérationnelle (l'éveil des jeunes à la culture de jardins écologiques par les personnes âgées par exemple).</p> <p>Économie : volonté d'accompagner la création de petites entreprises dans le domaine de l'énergie solaire et thermique et autres.</p>	

<p>évaluation</p>	<p>Citoyenneté : la participation et le travail d'éducation au développement durable forment le cœur même de la Maison de l'Eau.</p> <p>Pérennité : la gestion partagée entre les habitants et l'administration municipale permet de ne pas faire reposer le projet sur un seul acteur ; la culture du développement durable déjà ancrée chez les habitants de Trinitat Nova grâce à des actions antérieures du Plan de développement communautaire ; la politique municipale est volontariste en matière de développement durable.</p> <p>Bonne gouvernance : pas de complexification organisationnelle puisque le projet s'insère dans les structures du Plan de développement communautaire ; travail en réseau ; travail permanent d'information et d'évaluation en direction de tous les acteurs concernés.</p> <p>Pour être plus durable : augmenter les sources de financement.</p>	
<p>POUR ALLER PLUS LOIN</p>	<p>Contacts et liens utiles</p>	<p>Le plan de développement communautaire de Trinitat Nova : trinitatnova@noubarris.net imorelconsult@wanadoo.es</p> <p>Maria Comín i Oliveres, coordinatrice du projet de la Maison de l'Eau de Trinitat Nova : azaleas@wanadoo.es</p>

BOLOGNE

Réseau internet citoyen et Participatif IPerBOLE

Carte D'identité De La Localité	italie	
	Région émilie-romagne	VILLE DE BOLOGNE
	PIB/hab. : 28 684,3 €/hab. (128,1 % EU-27)	Population : 373 026 hab. (2006)
	Taux d'emploi : 68,4 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 2 670 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Acteurs	Ville de Bologne ; groupe Hera, entreprise de services environnementaux.
	Budget	Ville de Bologne, Commission européenne ; CINECA ; consortium universitaire ; Omega Generation, compagnie informatique.
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	<p>La ville de Bologne est célèbre en Italie pour son action pionnière et volontariste en matière de démocratie locale : référendums locaux, structures délibératives à l'échelle des quartiers, politique de transparence de l'administration municipale.</p> <p>Dans les années 1990, la mairie a voulu aller encore plus loin en créant un réseau citoyen gratuit sur internet, afin de renforcer la démocratie et la participation citoyenne et plus généralement de resserrer les liens entre la municipalité et l'ensemble des acteurs privés, associatifs ou publics.</p> <p>En 1994, le projet Iperbole était lancé, alors qu'Internet était encore inconnu du grand public.</p>

exposé De La Bonne PRATIQUE	Objectifs	L'objectif du projet Iperbole est d'une part de favoriser la diffusion d'informations, la distribution de services mais surtout la participation électronique aux processus décisionnels, et d'autre part de fournir un accès à Internet pour tous.
	Mise en œuvre	<p>L'introduction des différents services offerts s'est faite en plusieurs phases. Dans un premier temps, les citoyens bolognais bénéficiaient d'une adresse mail, de l'accès aux newsgroups de la mairie et à l'information municipale. En 1995, il fut permis de parler directement à la municipalité par email, afin d'échanger et de proposer des initiatives. En avril 1996, la mairie a procédé à l'ouverture complète à Internet. Tous ces services sont accessibles pour une quarantaine d'euros, sous la forme d'une taxe unique.</p> <p>Les services de la mairie, tous les services publics et les associations peuvent se voir connecter au réseau. La majorité des écoles de la ville et plus d'une centaine de services municipaux sont ainsi reliés, et fournissent des informations sur leurs activités.</p> <p>Afin de toucher les publics ne bénéficiant pas du matériel informatique nécessaire, la mairie a mis en place un point d'accès gratuit. En outre, une assistance est fournie aux utilisateurs, ainsi que des formations, à la fois pour les citoyens et les personnels municipaux.</p>
	Dissémination	L'information s'est faite par le biais de campagnes dédiées, mais aussi grâce aux formations des citoyens et des personnels administratifs à l'utilisation du réseau.

évaluation	<p>Social : renforcement des liens entre les services publics et les citoyens. Approche tentant d'inclure toutes les populations (par exemple, de 10 % d'utilisateurs féminins en 1995 à la moitié en 2001). Accès à Internet pour tous : en 2000, 30 % des habitants étaient connectés à Internet, alors que la moyenne nationale s'élevait à 6 %.</p>	
	<p>Citoyenneté : participation au processus décisionnel des citoyens par le biais de la plate-forme. Forme de « démocratie continue ».</p>	
	<p>Pérennité : développement constant de nouveaux services et de nouvelles fonctionnalités.</p>	
	<p>Bonne gouvernance : politique pionnière de la municipalité en faveur de la démocratisation d'Internet ; accès facilité à l'administration municipale et aux élus.</p>	
POUR ALLER PLUS LOIN	<p>Pour être plus durable : améliorer la culture de l'e-démocratie chez les citoyens et dans l'administration, les premiers ayant tendance à avoir une vision consumériste du réseau et délaissant la dimension politique et citoyenne, les seconds faisant preuve de résistance face à ces nouvelles habitudes. Les infrastructures d'e-democracy ne se suffisent pas à elles-mêmes pour permettre un engagement citoyen effectif.</p>	
	<p>Autres projets durables</p>	<p>En 1999, la ville a inauguré un parc éolien, situé à 20 kilomètres du centre-ville, et réalisé par le biais d'un partenariat public-privé, pour un coût de 3,7 millions d'euros. Les éoliennes produisent l'équivalent des besoins en électricité de 3 000 foyers, l'électricité étant vendue au distributeur national italien d'électricité. Avant la réalisation du parc, des études de faisabilité ont été faites. Le matériel retenu, des éoliennes à un seul rotor, permettent de meilleures performances ainsi qu'un impact moindre sur l'environnement.</p>

POUR ALLER PLUS LOIN	Contacts et liens utiles	Le portail Iperbole de la mairie de Bologne : http://www.comune.bologna.it/ Présentation d'Iperbole par sa responsable, Leda Guidi : http://www.eurosur.org/epitelio/cuenca/encuentros/leda.htm Présentation de la démocratie locale à Bologne, association Place publique : http://www.place-publique.fr/obs/bologne.html
----------------------------	---	---

DELFT

DIALOGUE INTERGÉNÉRATIONNEL DANS UN QUARTIER SENSIBLE

Carte D'identité De La Localité	PAYS-BAS	
	RÉGION DE HOLLANDE-MÉRIDIIONALE	VILLE DE DELFT
	PIB/hab. : 30 126,6 €/hab. (134,5 % EU-27)	Population : 94 512 hab. (2006)
	Taux d'emploi : 73 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 4 075 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	compétence de la ville en matière de politique de la culture.
	Acteurs	L'association Formaats, accompagnateur professionnel, coordonnait le projet associant les services sociaux de la ville et de l'État et les habitants du quartier.
exposé De La Bonne Pratique	Genèse	Préoccupé par le sentiment croissant d'insécurité, l'Agence centrale néerlandaise, service public chargé de la sécurité dans les quartiers, a confié à l'association Formaats la mission d'instaurer un dialogue entre les jeunes et les personnes âgées dans des quartiers à Delft et Rotterdam. L'association est reconnue pour ses méthodes originales. Le projet présenté ici porte spécifiquement sur la ville de Delft.
	Objectifs	L'objectif du projet lancé en 2006 est d'une part d'ouvrir le dialogue entre les jeunes du quartier et les personnes âgées afin de diminuer la méfiance et l'incompréhension qui existent entre les deux groupes ; d'autre part, de faire émerger une vision commune de l'avenir de leur quartier.

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	Formaat a mis sur pied un théâtre forum participatif réunissant les jeunes et les personnes âgées. La pièce (le forum) représente une situation de conflit entre les générations. Au moment où la crise éclate, la pièce est interrompue. Un médiateur s'adresse alors au public pour connaître son avis. Le spectateur qui intervient est invité non pas à exposer simplement son opinion mais à rejoindre la scène et à remplacer un acteur pour exprimer par le jeu les solutions au conflit.
	Dissémination	Information auprès des habitants du quartier en amont.
ÉVALUATION	Social : la pièce a permis la rencontre et le dialogue entre les générations par le biais de l'expression scénique. Elle a surtout contribué à mettre en lumière les attentes partagées par ces deux groupes sociaux qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer.	
	Citoyenneté : l'outil méthodologique basé sur une expression ludique et spontanée permet même aux plus timides de s'engager dans des échanges constructifs. Un véritable débat entre tous les habitants est ainsi ouvert.	
	Pérennité : l'opération constitue un premier pas concluant vers la construction d'un projet communautaire de dialogue intergénérationnel.	
	Bonne gouvernance : l'association Formaat s'est assurée d'un engagement de la part des autorités publiques à mettre en place des initiatives socioculturelles suite aux idées qui ont émergé au cours de ce théâtre participatif.	
	Pour être plus durable : garantir un engagement plus ferme de la part des autorités municipales.	

POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	Delft a développé un programme sur 10 ans (2003-2012) relatif à l'efficacité énergétique. Parmi les projets les plus intéressants, la ville ambitionne d'utiliser la chaleur résiduelle des entreprises locales afin de chauffer les autres bâtiments (logements, bureaux, autres bâtiments non résidentiels). Pour mener à bien ce projet, elle est en train de créer une entreprise municipale dédiée au transport de la chaleur, soutenue dans cette initiative par des fonds européens. Elle profite également de l'expérience d'autres villes européennes, et notamment deux d'entre elles : Växjö en Suède et Grenoble en France.
	Contacts et liens utiles	Association Formaat : www.formaat.org (anglais/néerlandais) Ronald Matthijssen, chargé de projet : ramatthijssen@formaat.org

une ville responsable

La thématique de la ville citoyenne se plaçait, comme son nom l'indique, du côté du citoyen. Mais les mécanismes délibératifs et participatifs concernent également l'autorité publique qui les met en œuvre, d'autant plus que ces formes de démocratie ne se définissent pas par opposition à la démocratie représentative et au pouvoir administratif et politique, mais dans la complémentarité. Ils sont une partie de la solution aux problèmes de gouvernance locale. Mais ces derniers ne se limitent pas à la démocratie. Ils concernent également la relation avec les acteurs économiques, sociaux ou associatifs, l'organisation et le fonctionnement de l'administration municipale ainsi que l'application des règles définies par la municipalité elle-même.

L'approche multidimensionnelle, intégrée et de long terme de la ville durable invite à revoir cette gouvernance locale dans le sens d'une démarche partenariale, transversale et éco-responsable, qui tend à définir une « responsabilité sociétale des administrations ».

en quoi des autorités locales responsables participent à la construction de villes durables ?

Les villes européennes face aux nouveaux défis de gouvernance locale

Les problèmes ou défis urbains évoqués jusqu'à présent concernaient la ville dans son ensemble, à la fois les habitants et les acteurs privés et publics de la ville. Mais ceux qui gouvernent les villes, les autorités municipales, ont à faire face à un ensemble de défis spécifiques, qui peut se résumer à une triple crise : une perte de poids politique, une remise en question de l'efficacité de l'action publique et un manque de moyens financiers. À ces trois crises s'ajoute des difficultés dans la conversion au développement durable. Pour construire la ville durable, les autorités municipales doivent composer avec ces changements dans la gouvernance locale.

En matière politique, comme le relève Lydie Laigle, « *on assiste à une reconfiguration des compétences et responsabilités de ceux en charge de faire la ville. Les acteurs publics [...] sont confrontés à la montée de la sphère privée [...], des citoyens et des associations* »¹¹⁴. De fait, l'autorité publique devient un acteur parmi d'autres, ne pesant plus de la même manière sur la décision. Comme l'a montré le chapitre précédent sur la démocratie participative, élus et personnels administratifs sont parfois cantonnés dans le rôle d'arbitre. Cet affaiblissement du poids politique de l'acteur public peut poser pro-

114. LAIGLE Lydie, *Villes durables en Europe, enjeux et perspectives*, intervention lors du colloque Villes durables en Europe : quelles politiques de développement durable pour quels enjeux de territoires ? , organisé par le CSTB et le PUCA, Grande Arche de La Défense, Paris, 27 avril 2007.

blème dans la mise en œuvre du développement durable, s'il n'est pas géré à bon escient. En effet, dans le cas où la puissance publique est fortement dominante, elle peut aisément imposer ses choix. La montée en puissance des sphères privées et civiles nécessite une consultation plus importante de celles-ci, la pesanteur de ces consultations pouvant se faire au détriment d'une décision rapide. Néanmoins, nous n'irons pas jusqu'à considérer ces reconfigurations du pouvoir local comme des problèmes, mais plutôt comme des défis, dans la mesure où ils peuvent aussi constituer une richesse (voir chapitre précédent).

Cette reconfiguration des responsabilités et du pouvoir se double d'une remise en question de l'efficacité de l'action publique. Elle peut être fondée sur des critères objectifs, tels que l'empilement des niveaux de décision publique, entre l'Europe, l'État, la Région et le(s) niveau(x) local(aux), qui peut nuire à la lisibilité et à l'efficacité de l'action si les compétences ne sont pas clairement définies entre ces niveaux de décision, si l'action n'est pas cohérente entre eux ou si les compétences sont mal réparties. En Grande-Bretagne par exemple, les financements pour les projets de régénération urbaine sont centralisés au niveau de l'État, conduisant les collectivités locales à monter des projets spécifiques pour obtenir les financements étatiques plutôt que de mobiliser les fonds en vertu d'enjeux de territoire¹¹⁵. La critique de l'action publique peut aussi être plus subjective, liée à l'exigence de résultats de la part des interlocuteurs, des usagers ou des partenaires de la municipalité et de ses services. Ces attentes plus fortes sont sans doute liées au poids plus important des sphères privées et civiles.

La perte de poids politique et de légitimité est accentuée par le manque de moyens publics, problème qui devrait aller crescendo avec la crise économique et financière. Ce manque de moyens pourrait-il poser des difficultés dans la mise en œuvre du développement durable ? Non que les politiques de développement durable coûtent

115. Ibid.

plus cher que les politiques classiques, mais tout nouveau projet a nécessairement un coût. Il est vrai qu'en matière d'aménagement du territoire, pour ne prendre qu'un exemple, le coût des initiatives est accru par la forte pression foncière dans les espaces urbains, rendant difficile des acquisitions de terrains pourtant essentielles. Nous avons eu l'occasion de souligner dans les différents chapitres combien la question financière se présentait comme un enjeu majeur du développement urbain durable.

Dans ce contexte financier, la sensibilisation et la formation au développement durable présente l'avantage d'être une solution particulièrement efficace, comme nous avons eu l'occasion de le voir par ailleurs, et peu coûteuse. Or, la conversion des autorités publiques locales et de leurs agents au développement durable est parfois laborieuse. Ainsi, la mise en place d'une politique d'achats publics durables s'avère souvent délicate, que ce soit en raison d'un manque de formation des agents responsables des achats publics, de volontarisme politique ou de connaissance sur les enjeux environnementaux, à cause aussi d'idées fausses sur les politiques d'achats durables¹¹⁶. Les villes auraient beaucoup à gagner à sensibiliser leurs agents aux enjeux du développement durable. Ce point ne forme qu'un des axes de travail pour échauffer une « responsabilité sociétale des administrations publiques » qui, à la manière de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), encouragerait les collectivités locales à assumer pleinement leur rôle dans la construction de sociétés soutenables.

116. BOUWER M, De JONG K, JONK M, BERMAN T, BERSANI R, LUSSER H, NISSINEN A, PARIKKA K & SZUPPINGER P, *Green Public Procurement in Europe 2005 – Status overview*, Virage Milieu & Management bv, octobre 2005, pp. 8 à 10. Disponible en ligne [http://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/Stateofplaysurvey2005_en.pdf], consulté le 11 novembre 2008.

Une « responsabilité sociétale des administrations publiques » au service d'un développement urbain durable

L'exposé des défis de la gouvernance locale a montré que, dans la mise en œuvre du développement durable notamment, l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales européennes a montré ses limites. Afin que la construction de la ville durable se fasse de manière efficace, il convient pour les autorités publiques locales de prendre conscience de ces défis, et d'adapter leur philosophie d'action en conséquence. Elles peuvent mettre l'accent sur la démarche partenariale, consistant à associer étroitement l'ensemble des acteurs concernés par un projet, mais aussi repenser leur fonctionnement interne, en essayant notamment de mieux coordonner l'action des services. En outre, de par son influence sur la vie locale, une action de la municipalité conforme aux principes du développement durable peut contribuer à diffuser ceux-ci au sein de la population. Enfin, la lourdeur de certains investissements à réaliser, dans le domaine de l'urbanisme notamment, amène à réfléchir à l'opportunité de construire des partenariats publics-privés. On peut regrouper les changements nécessaires dans la philosophie d'action des collectivités locales autour de deux grands axes :

- > la mise en place d'une nouvelle gouvernance urbaine ;
- > l'adoption d'un comportement et d'une action éco-responsables.

Du fait de ses exigences de transversalité dans le traitement d'un problème, de raisonnement à long terme ou encore de plus grande adaptabilité des projets, le développement durable modifie la façon d'entrevoir l'action publique. Il influence par conséquent les principes organisationnels et la philosophie de l'action publique. Le concept de gouvernance urbaine¹¹⁷ permet de bien synthétiser les changements à apporter dans ces domaines.

117. Voir « Définitions ».

L'approche multidimensionnelle et intégrée du développement durable nécessite tout d'abord un découplage dans l'organisation des services, l'action du service chargé des transports ayant par exemple des incidences sur la politique d'aménagement du territoire, sociale et économique de la ville ; incidences qu'il convient de considérer dans le cadre du développement durable. Le cas du service « projets subsidiés » de la commune de Molenbeek en Belgique illustre bien l'idée du découplage. Ce découplage ne signifie pas que tous les services s'occupent de tout, mais que l'interaction entre eux est plus grande. Au contraire, les exigences de transparence et de visibilité de l'action publique pour le citoyen, en lien avec la démocratie participative, appellent à une clarification des compétences de chaque service ou département municipal.

Il convient également de clarifier les compétences entre les niveaux de décision, garantir la cohérence entre eux et tenter de trouver le plus approprié pour traiter un enjeu de développement durable. L'exemple allemand de Hanovre met en évidence la création réussie d'une intercommunalité afin de traiter des domaines dont l'importance dépasse la compétence des communes.

Le découplage évoqué plus haut doit également intervenir dans la relation de la collectivité locale avec son environnement. Dans le cadre d'une démarche intégrée, il convient d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés par un projet, afin de balayer tous les aspects du projet, fussent-ils sociaux, environnementaux, économiques ou culturels. Néanmoins, cette association plus grande des acteurs privés ainsi que des autres acteurs publics à la décision ne signifie pas que l'autorité publique locale perd son pouvoir de décision en dernier ressort, mais qu'elle est plus sensible à l'ensemble des points de vue. Deux questions se posent néanmoins : qui intégrer à la décision, et selon quelles modalités ? Nous avançons qu'il n'existe pas à proprement parler de modèle partenarial. Les solutions à préconiser varient sensiblement en fonction de la nature du projet concerné, mais aussi de la nature du tissu entrepreneurial, associatif, syndical (etc.) de la ville considérée. Si par exemple le réseau associatif local

est dense et solidement constitué, un système de quasi « codécision » pourra être mis en place par l'administration locale, afin de profiter de l'expérience, de la légitimité et de la force militante des associations. Au fond, cette exigence de décloisonnement invite les autorités municipales à s'ouvrir plus fortement à la société civile et à la sphère privée, reconfigurant les rôles – donc les responsabilités – et les relations des acteurs de la ville.

Ces relations peuvent être fortement institutionnalisées, dans le cadre de partenariats public-privé par exemple. Ces derniers peuvent s'avérer particulièrement utiles afin de partager le risque d'investissements lourds, comme c'est souvent le cas en matière de développement durable, les infrastructures de transport en commun en fournissant une illustration. Ils sont d'autant plus utiles dans la conjoncture actuelle, qui voit les autorités publiques manquer de fonds pour financer les services publics. L'enjeu de ces partenariats au regard du développement durable réside dans la capacité à trouver un équilibre entre la nécessaire rigidité des exigences du contrat afin de garantir la qualité du service et le respect des principes de développement durable, et le maintien d'une certaine souplesse propre à faire évoluer le partenariat au fil du temps, afin de le faire durer. Cet enjeu revient à effectuer en amont une bonne évaluation des besoins actuels et à venir du service public concerné par le partenariat, ainsi qu'une simulation des coûts et avantages de différentes solutions, afin d'être certain que le risque puisse effectivement être pris en charge par le secteur privé¹¹⁸.

La sociologue Lydie Laigle résume cette nouvelle approche de l'action publique par la recherche de complémentarité entre d'un côté une démarche ascendante – de la société civile vers l'autorité publique locale – et de l'autre une démarche descendante – de l'autorité publique vers la société civile, consistant à articuler planifica-

118. Consulter à ce sujet FONTENELLE Ariane, Les partenariats publics privés : avantages et risques potentiels, Working paper, Série : Cohésion sociale et économie sociale, Think tank européen Pour la Solidarité, 2006. Disponible en ligne [http://www.pourlasolidarite.be/fr/FK_sousrub.php3?id_rubrique=6].

tion et participation citoyenne, approche stratégique et territorialisée, volonté politique et expertise technique, codification publique et démarche partenariale public-privé, etc¹¹⁹.

L'administration locale peut apporter sa pierre à l'édification d'une ville durable non seulement en révisant sa philosophie d'action et son organisation, mais aussi en adaptant son fonctionnement aux principes du développement durable. Il s'agit pour la collectivité locale de prendre ses responsabilités, en ayant d'une part en interne un comportement éco-responsable, et d'autre part en étendant ce comportement éco-responsable aux relations avec son environnement, principalement par le biais de la commande publique.

En vertu du concept d'éco-responsabilité¹²⁰, une collectivité locale doit assumer sa responsabilité tant écologique qu'économique et sociale en adoptant un nouveau comportement, en interne comme dans sa relation avec son environnement. Elle peut ainsi mettre en place une politique interne d'économies d'énergie, de tri des déchets ou tout simplement de respect de la législation environnementale. Elle peut également, afin de se montrer exemplaire, prendre pour son propre compte des initiatives de développement durable, comme à Toulouse (France) où a été adopté un référentiel pour construire des bâtiments municipaux respectueux de l'environnement. Pour sa part, Heidelberg (Allemagne) a réalisé un éco-budget, fixant à la dépense publique des objectifs en matière énergétique ou de lutte contre l'effet de serre.

Ajoutons que ce comportement éco-responsable peut agir de manière indirecte sur les habitants, en les sensibilisant à de nouvelles « pratiques durables ». La municipalité peut également directement influencer le comportement de ses administrés, et plus largement de l'ensemble de ses partenaires, par le biais de la commande publique, en effectuant des achats publics durables. En vertu de la législation européenne, il est possible pour une collectivité locale de

119. LAIGLE Lydie, *Villes durables en Europe, enjeux et perspectives*, op. cit.

120. Voir « Définitions ».

choisir la structure remportant un appel d'offre en fonction de critères sociaux et/ou environnementaux, tant en ce qui concerne la commande à proprement parler que le processus de fabrication de cette commande. Par ce biais, la collectivité locale a un pouvoir fort pour faire changer le comportement de ses interlocuteurs, autant qu'elle change le sien en prenant la décision de réaliser des achats publics respectueux de l'environnement et des normes sociales. Les politiques d'achats publics de Ferrara en Italie ou d'Orléans en France illustrent l'étendue des possibles en la matière, allant du soutien à l'agriculture biologique locale à l'achat de produits d'entretien entièrement écologiques, en passant par le choix d'entreprises respectant les normes sociales.

La prise en compte des autres enjeux de développement urbain durable

INTÉGRER LES ENJEUX DE LA VILLE RESPONSABLE AVEC CEUX DE :

La ville autosuffisante

> Privilégier du matériel moins énergivore, par exemple pour les équipements électroniques de bureau, ainsi que des produits locaux, notamment pour les services de restauration de la municipalité.

> Mettre en place des installations d'énergies renouvelables sur les bâtiments et dans les espaces municipaux.

> Pour les villes de certaine taille, envisager la création d'une agence municipale de maîtrise de l'énergie, qui sera chargée de coordonner l'action municipale en matière énergétique et de mener campagne pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

La ville verte

> Mettre en place une stratégie municipale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les émissions polluantes de l'activité des services, de type « bilan carbone ».

> Mener une politique interne de tri des déchets.

La valorisation du patrimoine urbain

> Préserver et valoriser le patrimoine culturel et naturel appartenant à l'autorité locale en vertu des principes de développement durable. Le rendre notamment accessible aux habitants, physiquement et financièrement parlant.

La ville réaménagée

- > Construire et/ou rénover les bâtiments municipaux selon les principes de l'éco-construction.
- > Intégrer des services municipaux dans les nouveaux bâtiments des quartiers durables afin d'assurer la proximité de l'administration municipale avec les habitants.

La mobilité urbaine durable

- > Équiper la municipalité de véhicules écologiquement performants et rationaliser l'utilisation de ces véhicules, ainsi que les déplacements des employés municipaux.
- > Mettre en place un plan de déplacement pour l'administration municipale, qui incite les employés à pratiquer le covoiturage, à utiliser les transports en commun ou à se déplacer par des modes doux (vélo, piéton) pour se rendre sur leur lieu de travail.
- > Rendre l'ensemble des bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La maîtrise des temps urbains

- > Aménager les horaires des services municipaux afin de les rendre accessibles et d'éviter la concentration du public aux heures de pointe, pour contribuer à la réduction des embouteillages.
- > Mettre en place un plan de gestion des temps de travail interne à l'administration municipale.

La ville solidaire

- > Appliquer une politique salariale et de l'emploi qui ne « fabrique » pas des travailleurs pauvres.
- > Intégrer les produits du commerce équitable dans la politique d'achats publics durables.

La ville diversifiée

- > Mettre en place un plan de diversité interne à l'administration municipale.
- > Organiser des événements publics ou seulement internes à l'administration municipale de dialogue interculturel.

La ville citoyenne

- > Informer les citoyens des initiatives de développement durable de l'administration municipale, afin de les sensibiliser à ces enjeux.
- > Encourager des actions de sensibilisation au développement durable dans les écoles municipales.
- > Privilégier les échanges avec les organisations de la société civile¹²¹, qui agissent au nom de l'intérêt général et sont proches des citoyens.

Achats publics durables

« Est durable tout achat public intégrant, à un titre ou à un autre, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique notamment par la recherche de l'efficacité, de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'optimisation complète des coûts (coûts immédiats et différés) ».

Plan d'action national français pour des achats publics durables (PNAAPD), 2007

Éco-responsabilité

« Le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche [...] globale de prise en compte des enjeux du développement durable. Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs

121. voir « Définitions » dans « Une ville citoyenne ».

responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.

Il s'agit, non seulement de préserver et de mettre en valeur l'environnement, mais également de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et au développement économique. Il s'agit également de convaincre les personnels de l'État et des collectivités et, au-delà, l'ensemble des usagers, de la nécessité d'adopter d'autres comportements au quotidien. »

Mission Interministérielle « France Achats » (MIFA)

Gouvernance urbaine

« Le terme de gouvernance urbaine suppose une plus grande flexibilité dans la manière d'organiser les services, une variété des acteurs, voire une transformation des formes que peut prendre la démocratie locale, la prise en compte du citoyen et du consommateur, la complexité des nouvelles formes de citoyenneté. L'autorité locale devient un acteur important certes, mais un acteur parmi d'autres, tout comme l'État. Le concept [...] permet de mieux prendre en compte la capacité stratégique des acteurs, la diversité des processus de légitimation, la dynamique de négociation entre acteurs. On retrouve l'idée que le gouvernement local ne se contente pas de gérer des services de façon bureaucratique (ou au quotidien), mais qu'il est devenu plus stratégique, moins routinier, plus opportuniste, plus flexible, plus sensible à l'environnement. »

Patrick Le Galès, sociologue et politiste, directeur de recherche CNRS, 1995

Marché public vert

« Un marché public vert est l'approche par laquelle les pouvoirs publics intègrent le critère environnemental à tous les niveaux de leur processus de marché public, encourageant ainsi la diffusion des technologies écologiques et le développement de produits respectueux de l'environnement, en

cherchant et en choisissant les résultats et les solutions qui ont le plus petit impact possible sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie. »

DG environnement de la Commission européenne et groupe de travail européen ETAP, 2005

Partenariat public-privé

« Contrat qui fait appel au financement privé pour des opérations de services publics. »

eufin.org¹²²

« Le principal moteur du développement des PPP réside dans la reconnaissance croissante du rôle que le secteur privé peut jouer dans la réalisation de l'objectif d'amélioration des services publics en termes quantitatifs et qualitatifs. Les PPP permettent de tirer profit de l'efficacité du secteur privé et de mettre en place des mécanismes de partage des risques appropriés entre le secteur public et le secteur privé. »

Banque européenne d'Investissement, 2004

Part des marchés publics dans le PIB de l'UE : 16,3 % (année non précisée), soit environ 1 500 milliards d'euros. Plus de la moitié de ces dépenses sont réalisées par les pouvoirs locaux et régionaux.

Poids des marchés innovants¹²³ dans l'économie de l'Union européenne : 120 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an et 1,9 millions d'emploi.

Commission européenne

Poids des partenariats public-privé (PPP) dans l'économie de l'Union européenne : valeur cumulée des projets PPP ayant

122. Projet d'aide au développement des partenariats publics-privés financé par la Commission européenne.

123. Construction durable, recyclage, bioproduits, énergies renouvelables, santé en ligne et textiles de protection.

dépassés le stade de l'appel d'offre de 73 milliards d'euros en 2006 (croissance de 37 % en un an).

DLA Piper, rapport 2007 sur le marché européen des partenariats public-privé

Objectif de l'Union européenne en matière de marchés publics écologiques : 50 % par État membre (date butoir non précisée).

Conseil de l'Union européenne

Seuils¹²⁴ permettant de déterminer si un marché public entre dans le cadre de la législation communautaire :

Biens et services – Collectivités territoriales : 236 000 €

Travaux – Collectivités territoriales : 5 923 000 €

Biens et services – Services publics : 473 000 €

Travaux – Services publics : 5 923 000 €

Eurocities, Guide CARPE de l'Achat Public Responsable (p. 14)

CHIFFRES CLÉS

124. Chiffres de 2004. Ces seuils ne tiennent pas compte de la TVA et sont réévalués tous les deux ans. Il est explicitement interdit de fractionner des marchés en projets plus petits afin de contourner les seuils européens.

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE LA « BONNE GOUVERNANCE » ?

L'action européenne en faveur de la bonne gouvernance des collectivités locales concerne principalement deux domaines : les marchés publics et la communication entre l'administration et les citoyens. En matière de marché public, son action a récemment évolué, pour autoriser notamment des clauses environnementales et sociales. L'UE a aussi développé un système d'audit et de management environnemental, qui permet à toute organisation d'obtenir un label et d'être inscrite dans un registre.

Les dispositions législatives

Règlement permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), 2001 : une collectivité locale, ou toute autre organisation, qui souhaite être partie prenante du système doit remplir un certain nombre de conditions. Elle doit d'abord adopter une politique environnementale définissant des principes d'action, puis effectuer une analyse environnementale de ses activités, mettre en œuvre un système de management environnemental, effectuer régulièrement un audit environnemental et rédiger une déclaration relative aux résultats obtenus, validée par un vérificateur environnemental assermenté. Enfin, la déclaration doit être enregistrée auprès d'un organisme national (dont la nature varie selon les États membres), et la mettre à disposition du public. L'organisation peut rendre publique son enregistrement dans le cadre de l'EMAS, au moyen notamment d'un logo.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2001:114:0001:0029:FR:PDF>]

Directive relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, 2004 : elle établit les règles de procédures pour les marchés publics dépensant les seuils fixés, vérifiés tous les deux ans par la Commission européenne (voir chiffres clés). Elle autorise en outre le recours aux critères environnementaux et sociaux, et favorise le développement des procédures électroniques. Elle introduit enfin une nouvelle procédure : le dialogue compétitif. Une collectivité locale peut recourir au dialogue compétitif pour des marchés complexes lorsqu'elle ne peut définir seule les solutions techniques à ses besoins ou ne peut élaborer le montage juridique et financier d'un projet. La collectivité invite donc les candidats retenus par la procédure de marché public à dialoguer, jusqu'à la définition des solutions (techniques et/ou économique-juridiques). À l'issue du dialogue, les candidats remettent leur offre finale, et la collectivité locale choisit l'offre en fonction des critères habituels.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0766:FIN:FR:PDF>]

Directive coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux, 2004 : elle apporte les mêmes améliorations que la directive sur les marchés publics de travaux, de fournitures et de services (e-administration, critères sociaux et environnementaux, etc.). Mais elle établit en plus un ensemble de règles spécifiques pour ces marchés dits « spéciaux ».

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:134:0001:0113:FR:PDF>]

Directive concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement, 2003 : l'adoption de ce texte fait suite à la signature par la Commission de la Convention d'Aarhus de 1998 relative à l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. La directive a pour objet que toute information environnementale (l'état des eaux, de l'air, du sol, de la faune, de la flore, des terres et des espaces naturels, ainsi que les activités ou les mesures les concernant) soit systématiquement disponible auprès du public. L'information

doit être tenue à disposition de toute personne en faisant la demande et l'administration doit aider le public à accéder aux informations demandées.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:041:0026:0032:FR:PDF>]

Une directive est en passe d'être adoptée :

Proposition révisée de directive relative à la promotion de véhicules de transport routier propres et économes en énergie, 2007 (entrée en vigueur 2012) : la Commission propose d'imposer aux organismes publics des États membres, lors de l'acquisition de véhicules de transport routier, la prise en compte des coûts d'exploitation liés à la consommation d'énergie, aux émissions de CO₂ et aux émissions de certains polluants pendant toute la durée de vie de ces véhicules. Elle s'applique tant aux procédures de passation de marchés pour des véhicules de transport routier qu'aux acquisitions de véhicules de transport routier destinés à fournir des services publics de transport de voyageurs par voie de contrat, d'autorisation ou de permis.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0817:FIN:FR:PDF>]

Les dispositions non contraignantes

Livre blanc sur la gouvernance, 2001 : il initie un mouvement pour une réforme de la gouvernance européenne. Mais les cinq principes de bonne gouvernance qu'il définit peuvent être repris par toutes les autorités publiques. Il s'agit de l'ouverture (transparence et communication), de la participation (implication des citoyens dans la décision), de la responsabilité (clarification des rôles et rôle assumé par chacun des acteurs), de l'efficacité (niveau et moment approprié pour décider, produire le résultat requis), de la cohérence.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2001:0428:FIN:FR:PDF>]

Livre vert sur les partenariats public-privé, 2004 : il dresse un état des lieux des pratiques existantes dans l'Union européenne au

regard du droit communautaire. En donnant la parole aux acteurs, il lance un débat sur l'opportunité d'élaborer au niveau européen un cadre juridique spécifique. Seules certaines formes de PPP sont soumises à la législation européenne, sur les procédures de passation des marchés publics.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2004:0327:FIN:FR:PDF>]

Communication de la Commission sur le rôle de l'administration en ligne (eGovernment) pour l'avenir de l'Europe, 2003 : elle identifie les obstacles qui freinent la mise à disposition de services publics en ligne dans les États membres et propose des actions pour en accélérer le déploiement. La Commission a relevé cinq questions prioritaires qui devront faire l'objet d'un suivi particulier en vue de lever les obstacles à la généralisation de l'administration en ligne : l'accès pour tous, la confiance des utilisateurs (sécurité des réseaux et de l'information), l'introduction de l'e-administration dans les marchés publics, l'interopérabilité des systèmes et des informations (notamment un portail Internet unique pour l'ensemble des services), les services en ligne paneuropéens.

[<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2003:0567:FIN:FR:PDF>]

Pacte des maires, 2008 : il comprend des engagements concernant le développement de marchés publics « verts » dans le domaine de l'énergie. Le Conseil compétitivité de septembre 2008 soutient les objectifs de la Commission en matière d'écologisation des marchés publics, et notamment le fait que ces objectifs soient clairement un domaine de coopération dans le cadre du Pacte des maires.

[http://www.managenergy.net/download/com/covenant_fr.pdf] (pacte des maires)

[http://www.wekamp.fr/media/file/898_102972.pdf] (Conclusions du Conseil « Marchés publics pour un environnement meilleur »)

POUR en savoir PLUS

Les productions du Think Tank européen Pour la Solidarité

Le développement de la responsabilité sociale des entreprises au niveau local et régional, Working paper, Série : Cohésion sociale et économie sociale, 2006.

Les partenariats publics privés : avantages et risques potentiels, Working paper, Série : Cohésion sociale et économie sociale, 2006.

« Les bonnes adresses » européennes

[<http://www.publicprocurementnetwork.org>] : le réseau européen des experts nationaux des marchés publics.

[<http://www.eurocities.org/carpe-net/site/>] : portail d'information d'Eurocities, réseau européen des grandes villes, sur les achats publics responsables.

[<http://www.missionspubliques.com>] : cabinet de conseil spécialisé dans l'accompagnement des acteurs publics dans la mise en œuvre de démarches partenariales et participatives, et dans la réalisation d'un service public de qualité.

[<http://www.iclei-europe.org/index.php?id=6657>] : le réseau « buy it green » de l'association européenne des gouvernements locaux pour la soutenabilité (ICLEI Europe).

[http://europa.eu/publicprocurement/index_fr.htm] : la politique européenne en matière de marchés publics.

[<http://simap.europa.eu>] : portail d'information sur les marchés publics européens.

[http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm] : site relatif à l'éco-audit EMAS (voir supra).

Les études et les rapports

A report on the functioning of public procurement markets in the EU: benefits from the application of EU directives and challenges for the future, Commission européenne, février 2004, 24 p.

[http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/docs/public-proc-market-final-report_en.pdf]

BOUWER M, De JONG K, JONK M, BERMAN T, BERSANI R, LUSSER H, NISSINEN A, PARIKKA K & SZUPPINGER P, *Green Public Procurement in Europe 2005 – Status overview*, Virage Milieu & Management bv, octobre 2005, 107 p.

[http://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/Stateofplaysurvey2005_en.pdf]

LE GALES Patrick, *Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine*, Revue Française de Science Politique, Vol.45/1, janvier 1995, pp.57–95.

MOSCHITZ Silke, *Guide CARPE, le Guide de l'Achat Public Responsable*, Secrétariat EURO CITIES, 2005, 52 p.

[http://www.eurocities.org/carpe-net/site/IMG/pdf/CARPE_guide_de_l_achat_public_responsable.pdf]

CALVIA

mise en application D'UN agenda 21 DANS UNE station BALNÉAIRE

Carte D'identité De La Localité	ESPAGNE	
	ÎLES BALÉARES	VILLE DE CALVIA
	PIB/hab. : 25 478 €/hab. (113,7% EU-27)	Population : 47 934 hab. (2007)
	Taux d'emploi : 67,9 % (EU-27 : 68,5 %)	Densité de population : 330,53 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	La compétence de la mairie de Calvia dans ce projet est totale. Cependant, à travers divers réseaux (réseau Baléares de la durabilité ou réseau espagnol des villes pour le climat), la mairie reçoit un support technique et en certaines occasions des financements pour certains projets.
	Acteurs	<p>L'Agenda local 21 s'est fait avec la collaboration aussi bien du secteur privé que d'ONG ou de la société civile en général. La sélection des participants s'effectue au moyen d'une base de données avec laquelle travaille la mairie. Dans certains cas, la mairie annonce publiquement la possibilité, pour des personnes ou institutions absentes de la base de données, de participer.</p> <p>La mairie est le moteur ou le coordinateur du projet et les entités participantes collaborent en prodiguant leurs conseils, leur opinion et en donnant des idées pour de futurs projets. La mairie s'empare de ces informations et les transmet à ses services afin qu'elles soient intégrées aux projets planifiés.</p>

CARTE D'IDENTITÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Budget	La mairie finance le projet sur ses ressources propres à hauteur de 95 %. Elle reçoit ponctuellement des aides pour le développement de projets particuliers. Ces aides varient entre 5000 €, reçus en 2008 pour un projet d'éducation à l'environnement, et 18000 € reçus occasionnellement pour divers projets.
	Européanisation	La ville est membre du Conseil international pour les initiatives d'environnement local, et coordinatrice d'un réseau de villes impliquées dans le développement durable local.
EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	<p> Au début des années 90, en raison de l'effondrement du modèle touristique traditionnel (« soleil et plage »), la mairie a initié une série de programmes et d'actions qui débouchent en 1995 sur la décision d'impulser une nouvelle stratégie intégrale et à long terme de réorientation du développement touristique et local, avec pour mot-clé la durabilité. La protection de l'environnement est notamment considérée comme un élément fondamental. </p> <p> C'est ainsi qu'est né l'Agenda 21, avec l'objectif de convertir Calvia aux principes de la Conférence de Rio et du 5^{ème} programme pour l'environnement de l'Union européenne. La ville se fixe également elle-même certains principes clés : la conception intégrée du développement local, la visualisation de différents scénarios alternatifs de futur, le travail avec des indicateurs en liens avec la durabilité et la qualité de la vie locale, l'importance de la concertation avec le secteur privé et la participation citoyenne, la réalisation effective de programmes d'action à court, moyen et long terme. Elle met donc l'accent sur l'opérabilité de l'Agenda 21. </p>

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Objectifs</p>	<p>L'objectif est celui d'une régénération intégrale du modèle de développement de la ville avec une concentration des efforts sur la préservation de son patrimoine naturel, la modernisation de son secteur touristique, la récupération et la valorisation du patrimoine déjà sur pied, et la volonté d'enrichir ses ressources humaines.</p>
	<p>Mise en œuvre</p>	<p>L'Agenda local 21 de Calvia est le résultat de deux années complètes de travail scientifique et de consultations, auxquelles ont participé des techniciens municipaux, une vingtaine d'experts, et une cinquantaine personnes représentant la société civile. Au-delà de la démarche partenariale, la principale force du projet réside dans son caractère opérationnel, comme en témoigne la multitude d'actions qui a émergé.</p> <p>La mise en oeuvre de l'Agenda 21 s'est vue concrétisée par le biais de plans d'action. Le premier plan a couvert la période 1997-2007 et le second les années 2007-2010. Ces documents programmatiques se concentrent sur trois axes : la durabilité du secteur touristique, de la protection sociale et de l'environnement.</p> <p>Un autre aspect majeur du projet concerne sa mise en relation étroite avec d'autres politiques. Par exemple, les personnes en charge de l'Agenda 21 travaillent avec le bureau municipal du changement climatique sur une stratégie locale contre le changement climatique.</p> <p>Pour illustrer l'opérabilité de l'Agenda 21, voici quelques-unes des actions menées et leurs résultats :</p>

<p>exposé De La Bonne Pratique</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>> l'eau : réduction de la dépendance externe dans la distribution des eaux grâce à une désaluse, et réutilisation de 60 % de l'eau purifiée grâce aux stations d'épuration dans l'irrigation des jardins, l'agriculture et les terrains de loisirs ;</p> <p>> les énergies : installation de systèmes modernes de gestion de l'éclairage public, conduisant à une économie de consommation de 15 %, et jusqu'à 60 % sur un site nouvellement aménagé. Plan de formation environnementale dans les collèges et lycées, avec l'accent mis sur les économies d'énergie ;</p> <p>> les déchets : réduction du volume des déchets non recyclables ramassés grâce à un système de collecte plus efficace ;</p> <p>> les transports : prise en compte des fortes revendications citoyennes en la matière, avec notamment la modernisation de la flotte, pour permettre l'accessibilité des transports publics à tous. 75 % des véhicules sont ainsi adaptés aux personnes handicapées ;</p> <p>> l'aménagement du territoire : 68 % du territoire de Calvia est hautement protégé, contre l'urbanisation à outrance notamment ;</p> <p>> le tourisme : création de « plages durables », dont la qualité environnementale est constamment surveillée et qui sont accessibles aux personnes handicapées. Aménagement de sentiers naturels et de pistes cyclables. Convention de ramassage sélectif des ordures avec les structures hôtelières ;</p>
--	-----------------------------	---

exposé De La Bonne PRATIQUE	Mise en œuvre	> la citoyenneté : outre l'éducation des élèves de la commune, la ville organise annuellement un programme de nettoyage de la côte ; > la solidarité internationale : la mairie a un programme d'aides en cas de catastrophes humanitaires, et offre des vacances sur le territoire de la commune à des enfants du Sahara. La ville mène également des actions en faveur du patrimoine culturel.
	Dissémination	En plus de se reposer sur une revue municipale dans laquelle les citoyens sont informés du déroulement des projets et de leurs résultats, la ville compte sur son programme d'éducation environnementale et de sensibilisation pour communiquer autour de l'Agenda 21.
ÉVALUATION	<p>Environnement : le développement de divers projets contenus dans les plans d'action influence directement l'amélioration de la gestion des déchets, de la consommation d'eau, d'électricité et la protection et la conservation du patrimoine naturel de la commune.</p> <p>Social : de la même façon, le plan d'action comprend des projets destinés à l'amélioration du bien être social des citoyens de la commune avec une attention particulière aux personnes handicapées (plans d'accessibilité), âgées (service d'aide à domicile et loisirs), jeunes (avec des infrastructures et activités complémentaires de loisirs).</p> <p>Économie : l'Agenda 21 local permet de durabiliser l'activité touristique et d' étoffer les activités économiques de la commune (entreprises travaillant sur les énergies renouvelables par exemple).</p>	

<p>ÉVALUATION</p>	<p>Citoyenneté : la participation des citoyens, par le biais des groupes de travail et de forums citoyens, est constamment recherchée. De plus, de nombreux projets comportent un volet « sensibilisation », notamment à destination des plus jeunes.</p> <p>Bonne gouvernance : c'est, comme nous l'indiquions, le cœur du projet. Il convient ici de retenir le caractère opérationnel de l'Agenda 21, la multidimensionnalité des plans d'action et la mise en relation avec d'autres politiques, qui contribuent à une « durabilisation » globale du développement de Calvia. On peut aussi souligner la démarche partenariale, et notamment la volonté d'associer l'industrie hôtelière, centrale dans cette station balnéaire. Enfin, la mairie fait elle-même des efforts, en améliorant par exemple l'efficacité énergétique de l'éclairage public.</p> <p>Pour être plus durable : le projet a été initié en 1995. Il est passé par différentes phases en s'adaptant chaque fois aux nécessités du moment. Actuellement, il se recentre sur la lutte contre le changement climatique. De plus, la mairie a encore de nombreux projets en tête.</p>	
<p>POUR ALLER PLUS LOIN</p>	<p>Autres projets durables</p>	<p>En 2007 la mairie de Calvia a mis en marche le bureau pour le climat. Il a notamment pour objectif de dessiner les contours d'une stratégie locale contre le changement climatique.</p> <p>Une étude sur les émissions de gaz à effet de serre de Calvia sera présentée. Après quoi un plan d'action contre le changement climatique sera élaboré. Dans le cadre de ces travaux seront réunis certains des groupes citoyens s'occupant de l'Agenda local 21. L'ensemble du processus d'information et de diffusion déjà disponible avec l'Agenda 21 sera réutilisé.</p>

POUR ALLER PLUS LOIN	Contacts et liens utiles	Directeur du bureau de Calvia pour le Climat : Jorge Campos Asensi Technicien du bureau : Pablo de la Pena Cifuentes
----------------------------	---	---

GRENOBLE

PLAN DE DÉPLACEMENT D'ENTREPRISE DES SERVICES MUNICIPAUX

Carte D'identité De La Localité	France	
	RÉGION RHÔNE-ALPES	VILLE DE GRENOBLE
	PIB/hab. : 25 291,4 €/hab. (112,9 % EU-27)	Population : 155 100 hab. (2005)
	Taux d'emploi : 64,7 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 8 555 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	La ville gère avec d'autres acteurs publics le Plan de Déplacement d'Administration (PDA) qui vise à impulser une dynamique vis-à-vis des salariés, afin de développer la pratique des modes doux (marche à pied, vélo) et l'utilisation des transports en commun.
	Acteurs	SNCF, Conseil Général de l'Isère, Communauté de communes (METRO), Communes de l'agglomération.
	Budget	Augmentation progressive de la participation financière de la ville. En 2002, elle était de 30%, elle est maintenant de 50% sur l'ensemble des offres constituant le PDA. Budget géré par les ressources humaines de la ville. En 2008, il est de 107 000 €. En 2009, budget prévisionnel de 150 000 €.

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Genèse	Les PDA visent à décliner au niveau des employeurs publics les principes du Plan des Déplacements Urbains (PDU) dont l'organisation des transports des personnes. Le PDA a fait l'objet de 4 délibérations antérieures adoptées en Conseil Municipal les 27 mai 2002, 27 septembre 2002, 19 mai 2003 et 24 octobre 2005. Depuis le 30 mai 2005, la ville s'est engagée, en signant le Plan Climat Local à mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre tant pour l'habitat que pour les transports.
	Objectifs	S'inscrire dans le plan climat local pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ; proposer des offres qui correspondent aux attentes de déplacement des salariés.
	Mise en œuvre	Les agents de la ville peuvent bénéficier d'avantages tarifaires pour les transports en commun ; le fonctionnement de la ville est plus conforme aux orientations du PDU. La ville a progressivement enrichi le PDA avec des offres nouvelles et augmenté très sensiblement sa participation financière. Sur 3200 salariés, le nombre d'adhérents au PDA en novembre 2008 est de 61 pour le réseau inter urbain, de 59 pour le réseau SNCF et de 378 pour le réseau urbain. Les estimations indiquent que 16% des salariés sont piétons et 18% cyclistes (51% des salariés habitent Grenoble et 75% dans l'agglomération).
	Dissémination	Communication essentiellement pour les salariés par le biais de l'évènementiel, parutions dans des journaux internes, affichage, édition de plaquettes.

évaluation	<p>Environnement : moins d'émission de gaz à effet de serre.</p> <p>Social : plus grande cohésion sociale grâce au désenclavement de certains quartiers par les extensions de ligne.</p> <p>Economie : développement des infrastructures.</p>	
	<p>Citoyenneté : plus de cohésion, solidarité et équité sociale.</p> <p>Pérennité : développement croissant des infrastructures en réponse à la demande des usagers.</p> <p>Bonne gouvernance : anticipation des mesures à prendre dans le cadre du développement durable.</p>	
	<p>Pour être plus durable : développement des lignes de desserte urbaine et inter urbaine.</p>	
	POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables
Contacts et liens utiles		<p>http://www.grenoble.fr</p> <p>Plan de Déplacement d'Administration (PDA) : Christine Delplanque 00 33 (0) 4 76 76 11 13 christine.delplanque@ville-grenoble.fr</p> <p>Projet global Développement durable : Delphine Derobert delphine.derobert@ville-grenoble.fr</p>

FRANCFORT-SUR-LE-MAIN

ENERGIEREFERAT, AGENCE MUNICIPALE DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

carte d'identité de la localité	ALLEMAGNE	
	District de Darmstadt	Ville de Francfort
	PIB/hab. : 35 325 €/hab. (157,7 % EU-27)	Population : 670 095 hab. (2008)
	Taux d'emploi : 68,1 % (EU-27 : 63,5 %)	Densité de population : 2659 hab./km ²
carte d'identité de la bonne pratique	Compé- tence de la localité	Dans le contexte de la libéralisation des marchés de l'énergie, rôle de planificateur et de coordinateur de plans énergétiques.
	Acteurs	L'agence municipale de l'énergie Energieferat, les organismes de logements, les propriétaires.
	Européa- nisation	Membre d'Énergie-cités, de la Climate Alliance, du projet européen BELIEF.
exposé de la bonne pratique	Genèse	<p>En lançant son « offensive climatique 1991 » au début des années 1990, Francfort a été l'une des premières villes européennes à s'engager dans un objectif de réduction des émissions de CO₂ de 50 % d'ici à 2010. Afin de réaliser ce plan ambitieux, la municipalité a choisi d'adapter l'organisation de son administration.</p> <p>Dès 1989, une agence municipale de l'énergie, Energieferat, était fondée afin de mettre en œuvre le plan pour la protection du climat de la ville. Elle fait partie du département « environnement » de la ville, mais elle travaille en étroite collaboration avec les autres services, et notamment celui de l'urbanisme, qui assure quant à lui la gestion de l'énergie pour l'ensemble du patrimoine communal.</p>

exposé DE LA BONNE PRATIQUE	Objectifs	L'objectif de l'agence n'est pas de mener directement des projets en matière d'énergie mais d'organiser les projets, qui seront ensuite mis en œuvre par d'autres acteurs, ceci afin d'encourager une activité économique et la création d'emplois dans le domaine des économies d'énergie et des énergies renouvelables.
	Mise en œuvre	<p>Depuis sa fondation en 1989, l'agence mène des travaux dans trois directions : les bâtiments de bureaux et les économies d'énergie, la planification énergétique et les systèmes de cogénération de chauffage et d'électricité, les bâtiments résidentiels et les énergies renouvelables.</p> <p>Sur la forme, l'agence commence par réaliser des études qui serviront de base pour la réalisation d'un projet. Ainsi, elle a produit des études de faisabilité afin de savoir sur quels bâtiments les modules de cogénération de chauffage et d'électricité seraient les plus efficaces. Depuis 1994 elle fait une analyse annuelle du marché auprès des fabricants sur le prix d'installation des unités de cogénération. Elle fournit donc une expertise, afin de faciliter la mise en œuvre de projets qui permettent de réduire la consommation d'énergie ou d'installer des énergies propres.</p> <p>Elle joue aussi le rôle de planificateur. En 2000, l'agence a défini un programme d'action visant à réduire les émissions de CO2 de 10 % d'ici à 2005, conformément à l'objectif fixé au niveau fédéral. Enfin, Energierferat s'implique aux côtés des acteurs dans leurs projets. En coopération avec des organismes de logements, elle s'est investie en 1990 dans un projet de construction de 1500 nouveaux logements à haute efficacité énergétique. Au final, il a été possible de réduire la consommation d'énergie de 20 à</p>

EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE	Mise en œuvre	50 % par rapport aux normes fédérales, pour un coût additionnel de 1 à 3 % des frais d'investissement.
	Dissémination	L'agence fournit un important travail en matière de communication autour de l'énergie. En coopération avec des partenaires, elle mène des campagnes d'information et de sensibilisation, allant au devant de la population en organisant des réunions et des groupes de travail sur l'énergie.
ÉVALUATION	Environnement	les émissions de CO2 des bâtiments municipaux ont été réduites de 20 % sur la décennie 1990. Accompagnement d'une meilleure efficacité énergétique et du développement des énergies propres à Francfort.
	Économie	aide à la réduction des coûts d'investissement pour les promoteurs voulant construire « durable ».
	Citoyenneté	va au devant de la population afin de la sensibiliser aux questions énergétiques.
	Pérennité	l'agence étend progressivement son champ d'action.
	Bonne gouvernance	organe ayant une vue d'ensemble, tentant d'animer une coopération entre des acteurs aux intérêts divergents et prodiguant une expertise indépendante.
	Pour être plus durable	nécessité d'avoir une approche moins ambitieuse afin de tenir les objectifs : l'objectif des 20 % de réduction globale pour 2010 est vite apparu trop irréaliste. Développer davantage une approche sociale de la question énergétique (problèmes de pauvreté énergétique notamment).

POUR ALLER PLUS LOIN	Contacts et liens utiles	Energieferat : www.energiereferat.stadt-frankfurt.de Référencement de quelques bonnes pratiques réalisées par Francfort en matière énergétique : http://www.managenergy.net/actors/A1532.htm Politique de promotion de la co-génération par l'Energieferat : http://www.reneuer.com/upload/RENEUER- CIHouse-003.pdf
----------------------------	---	---

Ferrare

ACHAT DE NOURRITURE BIOLOGIQUE POUR LES CANTINES PUBLIQUES

Carte D'identité De La Localité	italie	
	Région émiLie-romagne	VILLE DE Ferrare
	PIB/hab. : n.c.	Population : 133 266 hab. (2007)
	Taux d'emploi : n.c.	Densité de population : 323 hab./km ²
Carte D'identité De La Bonne Pratique	Compé- tence de la localité	La ville a pleine autonomie concernant la gestion du projet au niveau territorial. Elle n'entre pas en concurrence avec l'État et il est même nécessaire qu'ils travaillent en collaboration de manière à obtenir les meilleurs résultats, comme elle l'a aussi fait avec la province de Ferrare.
	Acteurs	Le FORUM est un élément fondamental de l'Agenda local 21 et du projet d'achats « verts » de la ville (green public procurement). Cette plateforme de participation citoyenne regroupe tous les acteurs économiques, culturels et sociaux présents sur le territoire (associations environnementales, syndicales, culturelles, de consommateurs, sportives, chercheurs, etc.). Divisée en groupes thématiques, elle permet aux acteurs locaux de s'investir dans les politiques et projets de développement durable de la ville et d'élaborer des propositions pouvant intervenir dans le processus décisionnel de la municipalité.
	Budget	Difficilement quantifiable étant donné que le travail accompli relève de différents services municipaux et transversaux. Chaque initiative réalisée dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville obtient des fonds communautaires (de projets européens) et/ou du gouvernement.

Denté Bonne Pratique	Européa- nisation	Membre du réseau ICLEI (Conseil international pour les initiatives écologiques locales) et adhésion à la campagne européenne PROCURA + sur les achats publics durables.
exposé De LA Bonne Pratique	Genèse	<p>Ces dernières années, la commune et la province de Ferrare ont pris une nouvelle orientation politique fondée sur une approche intersectorielle et participative pour « Ferrare durable en 2010 » afin de sensibiliser, particulièrement les jeunes, au développement durable, favoriser les partenariats et la création de nouvelles idées, et valoriser le rôle de la ville comme exemple de bonne pratique aux niveaux national et international.</p> <p>Le projet d'achats « verts » de la ville s'inscrit dans le respect des prescriptions réglementaires européennes en matière de déchets (déchets d'emballages toxiques et réglementation italienne sur les déchets d'emballages que l'Italie a dû transposer en 1997). Par exemple, le décret italien impose aux régions d'utiliser au moins 40% de papier recyclé dans leur consommation. Avant l'entrée en vigueur des nouvelles normes italiennes, l'administration communale de Ferrare a souhaité acquérir des produits verts. Elle a sensibilisé ses agents à cette question tout en réfléchissant à la généralisation de cette démarche auprès de toute la collectivité.</p>
	Objectifs	<p>Orienter la consommation de l'administration et des services communaux vers des produits verts ; sensibiliser et responsabiliser les employés en qualité d'usagers et de consommateurs pour ensuite cibler la collectivité.</p> <p>En outre, les objectifs du projet d'achats publics verts sont la réduction des déchets, la diminution des émissions de gaz à effet de serre, la baisse de la pollution (même acoustique), la protection de l'environnement et de la santé.</p>

<p>EXPOSÉ DE LA BONNE PRATIQUE</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>Dans un souci d'adopter une consommation durable et responsable, l'administration s'est prononcée en faveur de certains secteurs : alimentation biologique, papier recyclé, produits éco-solidaires, efficience énergétique, etc.</p> <p>La première étape du projet, antérieure à la réglementation, a été réalisée en 1994 en introduisant une alimentation biologique dans les cantines des écoles.</p> <p>Ensuite, l'administration communale a commencé à utiliser du papier recyclé et a acquis des véhicules électriques et hybrides.</p> <p>Elle a ensuite développé ses achats publics verts à d'autres produits : vélos, produits d'hygiène et d'entretien écologiques, location de photocopieuses économiques, cartouches rechargeables (cartouches toner) pour imprimantes laser, sacs recyclés, etc.</p>
	<p>Dissémination</p>	<p>Avec le concours du Ministère de l'Environnement, publication d'un manuel pour les achats verts de la ville sur base d'expériences et de compétences locales ; communication du projet et de ses résultats dans la presse et via d'autres initiatives (dont le centre de documentation environnementale) ; présentation des résultats dans diverses villes italiennes et européennes (Danemark, Espagne, Roumanie, Autriche, Grèce, etc.) ; transmission de l'information au groupe de travail « achats publics verts » de l'Agenda 21 italien.</p>

évaluation	<p>Environnement : protection de l'environnement, réduction de la production de déchets, impact positif sur la santé publique, sensibilisation des entreprises à l'aspect environnemental.</p> <p>Social : conscientisation à la responsabilité sociétale et éthique citoyenne.</p> <p>Économie : impact sur la compétitivité des entreprises et sur les investissements en recherche & développement (R&D).</p>		
	<p>Citoyenneté : développement de l'intérêt et de l'investissement des citoyens grâce à leur contribution au sein du forum (démocratie participative).</p> <p>Pérennité : le projet a tout intérêt à prendre en compte le développement technologique des produits pour s'améliorer.</p>		
	<p>Pour être plus durable : étendre la sensibilisation à tous les secteurs administratifs municipaux dont le service des travaux publics.</p>		
	POUR ALLER PLUS LOIN	Autres projets durables	La ville a développé des actions environnementales et mis en place des démarches pour obtenir la certification EMAS (système de management environnemental et d'audit).
		Contacts et liens utiles	http://ferrara.comune.fe.it/ http://www.iclei-europe.org/

conclusion

Au terme de l'analyse du concept de développement durable et de sa mise en application dans les villes européennes, il est permis de dresser deux constats :

> si la diversité des cas développés ici laisse présager du succès du développement durable en Europe, le panel de villes présenté dans le cahier reste très réduit. En outre, deux enjeux majeurs de durabilité sont encore difficilement adressés : l'enjeu citoyen d'une part, et l'enjeu social d'autre part ;

> il ne fait guère de doute que la mise en œuvre du développement durable au niveau urbain s'accompagne d'un certain nombre d'opportunités pour les décideurs locaux, tout en prenant bien garde d'éviter quelques pièges.

Les villes européennes durables : un succès à confirmer et à conforter

Le développement durable, bientôt dans toutes les villes européennes ?

La diversité des projets exposés dans le cahier pourrait inviter à penser que le développement durable s'étend partout en Europe, de la Lituanie à la Grèce en passant par la Grande-Bretagne, l'Autriche ou l'Italie. Mais un échantillon si réduit de villes, en comparaison aux dizaines de milliers réparties sur tout le territoire de l'UE, oblige à rester prudent. Il ne permet que de dresser des hypothèses.

Il semble ainsi que les principes du développement durable pénètrent l'esprit des décideurs locaux, dans des contextes extrêmement variés. Ce ne sont pas seulement les plus grandes villes, riches, dynamiques et culturellement ouvertes qui mettent en œuvre le développement durable. Nous pouvons néanmoins relever un certain nombre de « prédispositions » au développement durable. Les villes retenues font souvent figure de pionnières dans leur pays et elles n'hésitent pas à lancer des expériences nouvelles. Les projets naissent dans la majeure partie des cas d'une volonté politique – ou de la société civile – forte. Si les discours sur le développement durable deviennent routiniers, la mise en pratique est encore dans ses jeunes années ; et quelques erreurs de jeunesse émaillent effectivement les projets. Deux difficultés retiennent principalement notre attention.

L'enjeu citoyen

De manière générale, le succès des projets de développement durable dépend de l'adhésion citoyenne à ceux-ci, dans la mesure où nombre d'entre eux appellent à un changement de comportement : une autre mobilité, une autre manière de consommer, de se loger, de se chauffer. On peut dès lors regretter que certains cas présentés éludent les démarches participative et délibérative, sans toutefois

trop sacraliser ces modes de démocratie, bien plus des compléments à la démocratie représentative que leur fossoyeur. Au demeurant, le développement durable procède d'une réappropriation de l'économie par le politique, qui invite à « ré-impliquer » le citoyen dans les affaires de la cité. La tâche est d'autant plus ardue que ces nouvelles formes de démocratie nécessitent une appropriation de leurs mécanismes par les citoyens pour fonctionner. Un travail de sensibilisation et de formation s'avère nécessaire. Plus largement, la sensibilisation aux enjeux de développement durable est incontournable. Pour prendre un exemple simple, à quoi cela servirait-il de construire des logements plus économes en énergie si leurs occupants étaient toujours aussi dispendieux en électricité et en chauffage ? À ce sujet, nombres de projets sélectionnés font de la sensibilisation un des moteurs de la réussite de leur initiative, indiquant une certaine prise de conscience de l'importance de l'enjeu citoyen.

L'enjeu social

Trop souvent encore, l'accent est mis sur les dimensions environnementale et économique du développement durable. Pourtant, alors que la croissance n'est pas parvenue à aplanir les inégalités et que les questions sociales préoccupent fortement les Européens, la dimension sociale du développement durable revêt une importance particulière. Une société qui laisse à la traîne une partie de sa population n'est pas pérenne, entraînant à terme des tensions sociales et un délitement de son corps social. En cette période d'interrogation sur le modèle de croissance qui a prévalu ces dernières décennies, le soutien des collectivités locales à une croissance solidaire et partageant mieux les richesses est essentielle, d'autant plus qu'elle peut être significative. Certains projets mis en valeur dans l'étude viennent l'illustrer, en favorisant par exemple le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire ou en faisant de l'aspect social de la mobilité un enjeu clé pour une mobilité durable.

La nécessité, en règle générale, de consolider les initiatives au niveau social et de la citoyenneté ne remet pas en cause leur succès. Insister sur l'enjeu citoyen et l'enjeu social rappelle au fond la nécessité d'un développement équilibré pour que celui-ci soit qualifié de « durable », tandis que l'enjeu environnemental prédomine dans les esprits. C'est la difficulté première des collectivités locales que de trouver cet équilibre entre les considérations sociales, économiques, environnementales, politiques et citoyennes. Les villes européennes ont également à contourner bien des pièges. Mais ces derniers sont contrebalancés par de sérieuses opportunités, rendant le développement urbain durable plus que jamais intéressant à mettre en œuvre.

La route vers les villes durables : un parcours semé d'embûches ?

Des pièges évitables

Quatre pièges peuvent inhiber les collectivités locales dans la mise en œuvre de projets de développement durable, voire compromettre la qualité des réalisations en la matière, mais ils ne sont pas rédhibitoires. Nous avons eu l'occasion de les évoquer dans le cahier et nous les rappelons ici brièvement :

> **le piège de la recherche de perfection** : afin de matérialiser une frontière entre ce qui serait durable et ce qui ne le serait pas, il est tentant de vouloir qualifier une initiative de « durable » seulement lorsqu'elle remplit l'ensemble des critères en la matière. Cette tentative de satisfaire à tous les critères pour tous les projets est contraire à la vision d'ensemble et dynamique proposée par le développement durable. Bien entendu, il n'est pas envisageable que la construction d'un nouveau bâtiment respecte les normes environnementales au mépris des règles sociales, ou l'inverse. Néanmoins, un projet sans visée sociale, économique ou environnementale, mais qui s'avère neutre sur ces plans – il n'a donc pas d'effets négatifs – contribue au développement durable. Ainsi, nombre des bonnes pra-

tiques consacrées à la diversité n'ont aucun objectif environnemental. Elles n'ont pas pour autant d'impact négatif sur l'environnement. À ce titre, elles peuvent être qualifiées de « durables ».

> **le piège de la certitude** : il est le corollaire du précédent. Certaines réalisations en matière de développement durable sont présentées comme des modèles : on en veut pour preuve le quartier Vauban de Fribourg, régulièrement montré en exemple de ce qu'il faut ou faudrait faire. C'est oublier que le développement durable ne porte aucun message impératif. Il valorise au contraire le dialogue et le questionnement permanent sur la recherche de la solution adéquate et son adaptabilité à un contexte mouvant. Par définition, les réalisations en matière de développement durable ont toujours valeur de projet, dans la mesure où elles sont perpétuellement en chantier. Le grand dessein des villes durables ne s'apparente pas à la recherche de la « fin de l'histoire » mais plutôt à une quête inlassable, toujours indéterminée et discutée, d'amélioration des conditions de vie urbaines. Le développement durable n'en est que plus exigeant, et la parole citoyenne que plus importante.

> **le piège du temps** : conséquence de ce que nous venons de faire remarquer, le développement durable n'a pas de frontières temporelles. Ce principe entre en contradiction avec le fait que le développement durable est souvent convoqué pour répondre à des problèmes urgents, par exemple des pollutions atmosphériques ou des cours d'eau, une crise des quartiers populaires, etc. Or, les réponses demandent du temps, d'une part pour être mises en œuvre, d'autre part pour en apprécier les effets. En outre, les responsables politiques disposent d'une période courte, limitée par la durée de leur mandat électif, pour mettre en œuvre des projets de longue haleine. C'est entre autres pourquoi l'élargissement de la prise de décision à un grand nombre d'acteurs permet d'assurer une relative continuité temporelle, dans la mesure où celle-ci ne repose pas sur les contraintes temporelles d'une seule personne morale ou physique.

> **le piège de la proximité** : parce que le développement durable et la démocratie participative sont souvent – à raison – considérés

comme intimement liés, parce qu'aussi l'application du développement durable au niveau local se matérialise par des mesures très concrètes – à raison encore une fois –, la tentation est grande de réduire le développement durable à des enjeux de proximité. Pourtant, il est délicat de construire une vision d'ensemble et de long terme en n'agissant qu'à petite échelle. En outre, la proximité n'est pas nécessairement un gage d'efficacité. Ainsi, engager une politique de mobilité durable sur un espace réduit n'a guère de sens. Le développement durable ne saurait se réduire à ces enjeux de proximité. En matière de planification urbaine et de politique des transports notamment, l'action à l'échelle de l'ensemble d'une aire urbaine s'avère nécessaire.

Une politique de développement durable de proximité, en s'intéressant en priorité à des questions du quotidien, de faible intérêt pour la collectivité dans son ensemble, fait aussi courir le risque d'une dépolitisation des enjeux. Or, la « re-politisation » de l'espace public fait partie des fondements du développement durable, comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer par ailleurs.

De fortes opportunités à saisir

Non seulement les quatre pièges qui viennent d'être exposés peuvent être contournés, mais aussi, les villes européennes disposent de nombreuses opportunités pour échafauder une urbanité durable. Nous en avons relevé quatre également :

> **la proximité avec le terrain et les citoyens au niveau local** : comme nous l'indiquions plus haut, la proximité, si elle devient l'alpha et l'oméga d'une politique de développement durable, peut constituer un danger. Mais elle s'avère aussi un outil nécessaire. Les collectivités locales, en tant qu'échelon d'institution publique de la proximité, peuvent aisément mobiliser les citoyens et sont, physiquement parlant, au plus proche du lieu où s'appliquent leurs décisions. Elles ont les moyens de mettre en œuvre des mesures simples, très concrètes et très efficaces. Elles peuvent, par exemple, équiper les

ménages les plus démunis en accessoires économiseurs d'énergie ; elles ont souvent la compétence pour organiser le tri et le recyclage ; elles ont le pouvoir d'engager une politique socio-culturelle active afin de restaurer le lien social ; elles sont également en mesure de conduire des programmes de sensibilisation au développement durable à l'égard des écoliers fréquentant les établissements scolaires de la ville.

> **la possibilité de l'expérimentation** : en matière de développement durable, un nombre déjà conséquent d'initiatives sont à entreprendre, mais de nombreuses autres sont encore à inventer. Encore faut-il pouvoir tester ces innovations avant de les diffuser. À cet égard, l'échelon local s'avère très intéressant. Il permet d'expérimenter des pratiques innovantes sur un territoire donné. La collectivité locale en question fait ainsi figure de pionnière dans un domaine, et les autres collectivités, ainsi que les échelons institutionnels supérieurs, peuvent observer la mise à l'épreuve d'une nouvelle idée sur le terrain avant de réfléchir éventuellement à sa généralisation.

> **la diversité des actions à entreprendre** : l'opportunité présentée par l'expérimentation le laisse entrevoir, de même que les projets présentés dans l'étude : les actions à entreprendre pour bâtir des villes durables existent à profusion, laissant aux autorités locales et aux citoyens une certaine marge de manœuvre. Comme nous avons pu le répéter à de nombreuses reprises, chaque ville peut, en fonction de son contexte institutionnel, politique, social, environnemental, économique et culturel, tracer son propre sentier de durabilité. D'ailleurs l'étude, par la présentation sommaire de plusieurs dizaines de projets répartis sur tout le territoire européen, ne donne pas la recette pour « changer la ville » ; elle aide à comprendre pour agir, et construire non pas « la » mais « des » villes européennes durables.

> **l'intérêt de l'Union européenne pour le développement durable** : afin de mener à bien les projets ayant trait au développement durable, l'Union européenne se présente comme un partenaire de choix. Les programmes communautaires qui concernent de près ou de loin le développement durable abondent. Les collectivités locales peuvent

bénéficier grâce à ces programmes de l'appui indispensable pour aménager leur ville durable, et mobiliser l'expérience et le savoir-faire de milliers d'autres collectivités locales.

Devrions-nous également considérer la crise économique et financière, et la nécessité d'en apporter des réponses innovantes, comme une opportunité de taille pour le développement urbain durable ? Nous resterons prudents quant à notre réponse, dans la mesure où la crise en question peut aussi bien se révéler un catalyseur qu'un inhibiteur du changement. Pour un temps, les crédits, nécessaires aux investissements dans le développement durable, risquent fort de se faire plus rares, quand ils ne serviront pas à colmater les brèches, comme les premiers plans de réponse à la crise l'ont montré. Mais surtout, de nombreuses villes européennes n'ont pas attendu la conjoncture difficile que nous traversons pour voir dans le développement durable une possibilité de réponse pertinente aux affections sociales, économiques et environnementales qui minent nos sociétés depuis déjà de nombreuses années. Ce cahier en est la preuve, le changement des mœurs et des pratiques urbaines est avant tout entre les mains des villes elles-mêmes, de leurs responsables politiques, de leurs chercheurs, de leurs entreprises, de leurs associations, de leurs citoyens.

Mise en page
Cécile Sauvage

couverture
Paz López Sanjuán

Un remerciement particulier à **Alexandra Debaisieux** pour ses remarques avisées et le temps passé à l'amélioration de cette publication.

Alexandra Debaisieux est consultante et fondatrice du cabinet YTES
[http://www.ytes.eu/statique/presentation/presentation_FR.htm]

Avec le soutien de :

Ministre de l'Économie et de
l'Emploi de la Région Wallonne.



Communauté française
- Wallonie - Bruxelles



Direction générale de la
Culture - Service général de la
Jeunesse et de l'Éducation per-
manente du Ministère de la
Communauté française de
Belgique.



Cette publication a été réalisée avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

